



CONSTRUCTIONS INDUSTRIELLES DE LA MÉDITERRANÉE (CNIM)

Société anonyme à Directoire et Conseil de Surveillance au capital de 6 056 220 euros

Siège social : 35 rue de Bassano - 75008 Paris

662 043 595 RCS Paris

Document de référence
incluant le Rapport Financier Annuel
et le rapport sur la Responsabilité Sociale et Environnementale

2016



Le présent document de référence a été déposé auprès de l'Autorité des marchés financiers le 24 mars 2017 conformément à l'article 212-13 de son règlement général. Il pourra être utilisé à l'appui d'une opération financière s'il est complété par une note d'opération visée par l'Autorité des marchés financiers. Ce document a été établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires.

SOMMAIRE

Les éléments du Rapport Financier Annuel sont signalés par la mention ^(RFA)

1	ACTIVITÉS, MARCHÉS, RÉSULTATS, STRATÉGIE ET PERSPECTIVES^(RFA)	6
1.1	Chiffres clés	6
1.2	Activités et marchés, R&D, stratégies et perspectives, événements et faits marquants 2016	7
1.2.1	Présentation générale du Groupe	7
1.2.2	Événements et faits marquants 2016	11
1.2.3	Secteur Environnement	13
1.2.4	Secteur Innovation & Systèmes	28
1.2.5	Principales évolutions depuis la fin du dernier exercice	41
1.2.6	Brevets, licences et marques	41
1.2.7	Principales sociétés du Groupe CNIM au 31 décembre 2016	41
1.3	Prévention et gestion des risques	43
1.3.1	Risques industriels et environnementaux	43
1.3.2	Risques généraux liés à l'activité	44
1.3.3	Risques juridiques	46
1.3.4	Risques financiers	47
1.3.5	Risque de contrepartie	48
1.3.6	Risque de liquidité	49
1.3.7	Risques numériques et patrimoniaux	50
1.3.8	Risque de fraude	50
1.3.9	Assurances	51
1.3.10	Ressources humaines	51
1.4	Résultats du Groupe	51
1.4.1	Éléments marquants de l'exercice	51
1.4.2	Activité 2016	52
1.4.3	Résultats consolidés	54
1.4.4	Définitions	57
1.5	Investissements, immobilisations corporelles importantes	58
1.5.1	Les principales immobilisations du Groupe	58
1.5.2	Les investissements du Groupe	59
1.5.3	Programme d'investissements	59
1.6	Financement du Groupe – Trésorerie	60
1.6.1	Capacité d'autofinancement	60
1.6.2	Variation du besoin en fonds de roulement	61
1.6.3	Investissements	61
1.6.4	Dividendes	61
1.6.5	Trésorerie du Groupe	62
1.6.6	Endettement	62
1.6.7	Capitaux propres	63
1.6.8	Autres éléments	63
1.7	Comptes sociaux de CNIM SA	64
1.7.1	Résultats	64
1.7.2	Trésorerie	64
1.7.3	Autres éléments	65
2	ACTIONNARIAT, TITRE EN BOURSE	67
2.1	Actionnariat	67
2.1.1	Capital social et droits de vote	67
2.1.2	Droits de vote	72
2.1.3	Contrôle de la société	72

2.1.4	Accords susceptibles d'entraîner un changement de contrôle	72
2.1.5	Pactes d'actionnaires	72
2.1.6	Engagements Dutreil	72
2.2	Titre en bourse	73
2.2.1	Cotation	73
2.2.2	Évolution du titre	73
2.3	Dividendes : politique et historique de versement	74
<hr/>		
3	RAPPORT DE RESPONSABILITÉ SOCIALE ET ENVIRONNEMENTALE	75
<hr/>		
3.1	Les hommes et les femmes de CNIM	76
3.1.1	Qui sommes-nous ?	76
3.1.2	L'organisation du travail	79
3.2	La santé et la sécurité des collaborateurs	80
3.2.1	Une priorité du Directoire	80
3.2.2	Santé, sécurité : l'affaire de tous	81
3.2.3	Les dépenses de santé et sécurité	82
3.2.4	Accidents du travail et maladies professionnelles	83
3.3	Le développement des compétences	83
3.3.1	Politiques mises en œuvre en matière de formation	83
3.3.2	Nombre d'heures de formation	85
3.3.3	Entretiens d'évaluation et d'évolution de carrière	85
3.4	La gestion de la diversité	85
3.4.1	Mesures prises en faveur de l'égalité entre les femmes et les hommes	85
3.4.2	Politique de lutte contre les discriminations	87
3.5	La promotion du dialogue social	88
3.5.1	Respect de la liberté d'association et du droit de négociation collective	88
3.5.2	Organisation du dialogue social	88
3.5.3	Bilan des accords collectifs signés en 2016	89
3.6	Notre engagement en matière d'environnement	90
3.6.1	Politique générale en matière de management environnemental et politique QSE	90
3.6.2	Formation et information des salariés en matière de protection de l'environnement	91
3.6.3	Montant des provisions et garanties pour risques en matière d'environnement	92
3.7	Limitier notre impact environnemental et contribuer à réduire celui de nos clients	92
3.7.1	Gestion des déchets et mesures prises en vue de les réduire	92
3.7.2	Gaz à effet de serre, et mesures visant la réduction et la réparation des rejets dans l'air	94
3.7.3	Utilisation durable des ressources	99
3.7.4	Contribuer à développer le recours aux énergies renouvelables	102
3.7.5	Mesures prises en vue de réduire les nuisances	103
3.7.6	Mesures prises en vue de réduire les risques de pollution environnementale	104
3.7.7	Mesures prises en vue de préserver la biodiversité	105
3.8	CNIM, une entreprise impliquée dans la société civile	105
3.8.1	Cartographie des parties prenantes	105
3.8.2	Impact économique territorial de l'activité de la Société	106
3.8.3	Prise en compte des enjeux sociaux et environnementaux des sous-traitants et fournisseurs	106
3.8.4	Contribution à l'activité des pôles de compétitivité	106
3.8.5	Implication dans les associations et syndicats professionnels	107
3.8.6	L'intégration à la vie locale	108
3.9	Éthique et loyauté des pratiques	109
3.9.1	Actions engagées pour prévenir la corruption	109
3.10	Respect des droits de l'homme	110
3.10.1	Nos valeurs	110
3.10.2	Droits de l'homme : les achats s'engagent	111
3.10.3	Autres actions engagées en faveur des droits de l'homme	111

3.11	Éléments méthodologiques sur le rapport de responsabilité sociale et environnementale du Groupe CNIM en 2016 et avis externe sur la sincérité des données	112
3.12	Évolution de l'effectif total moyen du Groupe	116
3.13	Données détaillées concernant la société CNIM SA	117
3.13.1	Les hommes et les femmes de CNIM	117
3.13.2	Notre engagement en matière d'environnement	119
3.13.3	CNIM, une entreprise impliquée dans la société civile	121
3.14	Avis sur la sincérité des données	122

4 GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE **124**

4.1	Organes d'administration, de direction et de surveillance	124
4.1.1	Composition du Directoire	124
4.1.2	Composition du Conseil de Surveillance	127
4.1.3	Composition des comités d'audit et stratégique	136
4.1.4	Biographie des membres du Directoire et du Conseil de Surveillance	137
4.1.5	Condamnations, faillites, conflits d'intérêts et autres informations	140
4.1.6	Fonctionnement du Conseil de Surveillance et des comités qui le composent	140
4.2	Rémunération des mandataires sociaux	140
4.2.1	Montant des rémunérations des dirigeants mandataires sociaux et des mandataires sociaux non dirigeants de la société	141
4.2.2	Engagements de retraite conclus au bénéfice des mandataires sociaux	146
4.3	Rapport de la Présidente du Conseil de Surveillance sur les procédures de contrôle interne et de gestion des risques^(RFA)	147
4.3.1	Composition du Conseil de Surveillance	147
4.3.2	Conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil de Surveillance	148
4.3.3	Contrôle interne et gestion des risques	151
4.3.4	Principes et règles arrêtés par le Conseil de Surveillance pour déterminer les rémunérations et avantages de toute nature accordés aux mandataires sociaux	157
4.3.5	Modalités particulières relatives à la participation des actionnaires à l'Assemblée générale	158
4.3.6	Autres éléments	158
4.4	Rapport du Conseil de Surveillance établi en application de l'article L.225-82-2 du Code de commerce et portant sur les principes et les critères de détermination, de répartition et d'attribution des éléments fixes, variables et exceptionnels composant la rémunération totale et les avantages de toute nature, attribuables aux dirigeants mandataires sociaux en raison de leur mandat	159
4.5	Rapport du Conseil de Surveillance sur le rapport du Directoire	162
4.6	Rapports des Commissaires aux Comptes	162
4.6.1	Rapport des commissaires aux comptes, établi en application de l'article L. 225-235 du code de commerce, sur le rapport de la Présidente du Conseil de Surveillance de la société CNIM	162
4.6.2	Attestation des Commissaires aux Comptes	164
4.7	Programme de rachat d'actions	164

5 ÉTATS FINANCIERS **165**

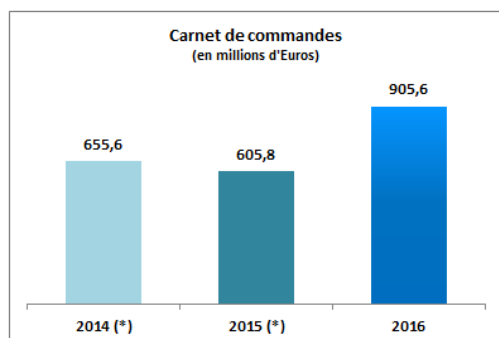
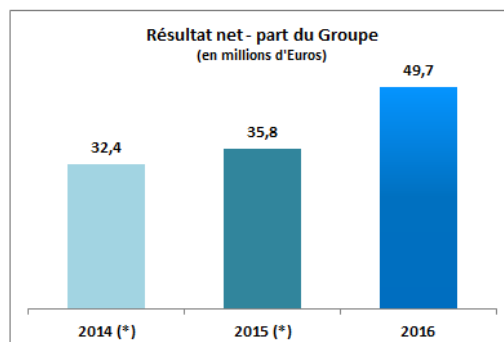
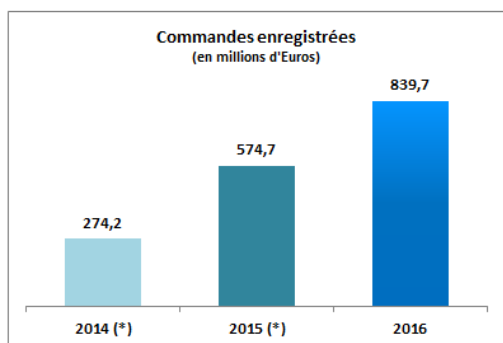
5.1	Comptes consolidés au 31 décembre 2016^(RFA)	165
5.1.1	État de la situation financière	165
5.1.2	Compte de résultat consolidé	167
5.1.3	État du résultat global	168
5.1.4	Variation des capitaux propres consolidés	169
5.1.5	Tableau des flux de trésorerie	170
5.1.6	Annexe	171
5.2	Comptes sociaux au 31 décembre 2016^(RFA)	208
5.2.1	Bilan	208
5.2.2	Compte de résultat	210
5.2.3	Tableau des flux de trésorerie	211
5.2.4	Annexe	212

6	ASSEMBLÉE GÉNÉRALE 2017	235
6.1	Rapport du Directoire sur les projets de résolutions proposées à l'Assemblée générale ordinaire et extraordinaire du 7 juin 2017 ^(RFA)	235
6.2	Résolutions proposées à l'Assemblée générale ordinaire et extraordinaire du 7 juin 2017 ^(RFA)	237
6.3	Rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes consolidés ^(RFA)	241
6.4	Rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes annuels ^(RFA)	243
6.5	Rapport spécial des Commissaires aux Comptes sur les conventions et engagements réglementés ^(RFA)	245
7	INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES	252
7.1	Renseignements de caractère général	252
7.1.1	Raison sociale et nom commercial de l'émetteur	252
7.1.2	Lieu et numéro d'enregistrement de l'émetteur	252
7.1.3	Date de constitution et durée de vie de l'émetteur	252
7.1.4	Siège social et forme juridique de l'émetteur, législation régissant ses activités, son pays	252
7.1.5	Compléments liés au règlement AMF, partie 21	252
7.1.6	Coordonnées des auditeurs	252
7.2	Statuts	253
7.2.1	Objet social de la société (article 2 des statuts)	253
7.2.2	Dispositions statutaires concernant les organes d'administration et de direction de la société (articles 13 à 17 des statuts)	253
7.2.3	Droits, privilèges et restrictions attachés aux actions (articles 8 à 11 des statuts)	256
7.2.4	Actions nécessaires pour modifier les droits des actionnaires	257
7.2.5	Assemblées générales (article 19 des statuts)	257
7.2.6	Clauses susceptibles d'avoir une incidence sur le contrôle	258
7.2.7	Franchissement de seuils (Article 12 des statuts)	258
7.2.8	Modifications du capital social (Article 7 des statuts)	258
7.3	Documents accessibles au public	258
7.4	Personne responsable ^(RFA)	260
7.4.1	Responsable du document de référence	260
7.4.2	Attestation de la personne responsable du document de référence	260
8	HISTORIQUE	261
9	TABLES DE CONCORDANCE	264
9.1	Document de référence	264
9.2	Rapport financier annuel	267

1 ACTIVITÉS, MARCHÉS, RÉSULTATS, STRATÉGIE ET PERSPECTIVES^(RFA)

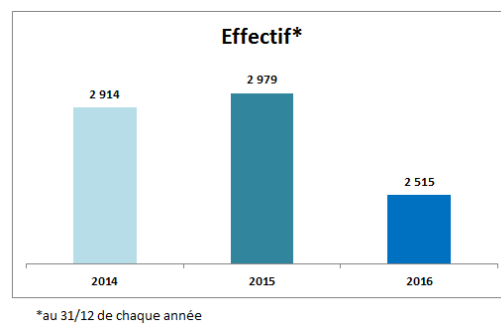
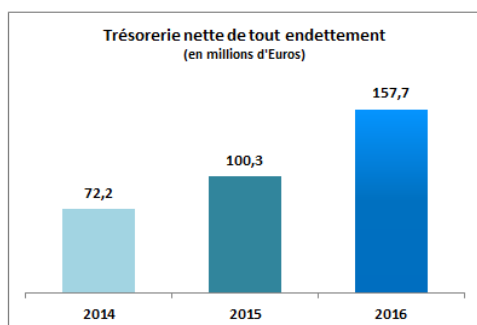
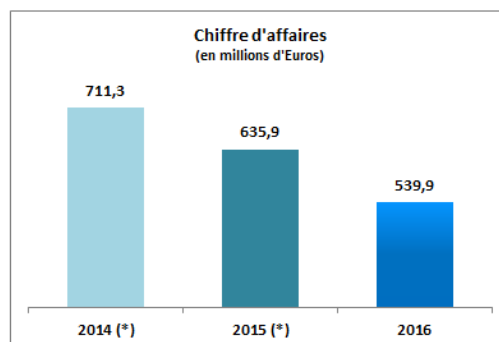
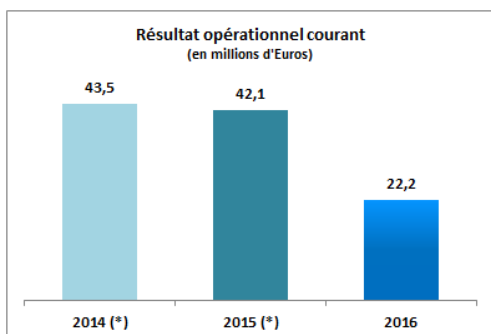
1.1 Chiffres clés

Les chiffres présentés dans le chapitre 1 sont en millions d'euros.



En 2016, le Groupe a réalisé 54,6% de son chiffre d'affaires à l'export.

La répartition du chiffre d'affaires par Secteur est présentée au chapitre 1.4.3.2, celle par zone géographique au paragraphe 1.4.3.1.



*au 31/12 de chaque année

(*) Données retraitées des filiales Babcock Wanson cédées (cf 1.4.1)

Le détail de l'ensemble des chiffres clés est présenté et commenté aux chapitres 1.4 à 1.6.

1.2 Activités et marchés, R&D, stratégies et perspectives, événements et faits marquants 2016

Cette partie du document de référence comprend une présentation générale du Groupe et décrit ses activités par Secteur au travers de la présentation des différentes offres de produits et services, des marchés sur lesquels ces Secteurs évoluent, les programmes de R&D et les stratégies industrielles et commerciales mises en œuvre ainsi que les positions concurrentielles.

1.2.1 Présentation générale du Groupe

Le Groupe CNIM conçoit et réalise des ensembles industriels clés en main à fort contenu technologique et délivre des prestations d'expertise, de services et d'exploitation dans les domaines de l'environnement, de l'énergie (thermique, nucléaire, renouvelable), de la défense et de l'industrie. Génie thermique, mécanique, robotique, contrôle-commande, usinage de pièces de grandes dimensions, ergonomie, services et solutions logicielles pour la sécurité des systèmes d'information et le big data sont quelques-uns des savoirs sur lesquels repose la capacité d'innovation de CNIM.

Le Groupe, fondé en 1856, s'appuie sur un actionnariat familial stable, garant de son développement. Il emploie, au 31 décembre 2016, 2 515 collaborateurs et affiche un chiffre d'affaires 2016 de 539,9 millions d'euros. Avec 54,6 % de son chiffre d'affaires réalisé à l'export, CNIM, coté à Euronext Paris, appartient à la catégorie des entreprises de taille intermédiaire (ETI). Celles-ci se caractérisent par leur performance à l'international, leur capacité d'entreprendre, leur agilité commerciale et sont réputées pour leur contribution au développement et à la compétitivité de l'économie française.

Le Groupe est organisé en deux Secteurs d'activités dont une présentation synthétique est faite sous forme d'un tableau ci-après.

Le Groupe dispose d'un outil industriel de premier plan avec un site principal à La Seyne-sur-Mer dans le Var et deux autres sites spécialisés dans le monde, voir 1.2.1.3.

Environnement	Innovation & Systèmes
ORGANISATION, PRODUITS ET SERVICES	
<ul style="list-style-type: none"> - Construction de centres de valorisation énergétique des déchets et des biomasses - Exploitation et maintenance des centres de valorisation énergétique des déchets ou des biomasses - Services et revamping pour les centres de valorisation énergétique des déchets ou des biomasses - Réalisation de systèmes de traitement des fumées et des cendres et de systèmes de récupération des résidus de combustion - Construction de centrales solaires - Optimisation, réhabilitation et maintenance des installations de combustion 	<p>Le Secteur Innovation & Systèmes regroupe :</p> <ul style="list-style-type: none"> - la Division Systèmes Industriels : elle comprend l'entité « CNIM Systèmes Industriels » de CNIM SA basée à La Seyne-sur-Mer et les filiales opérationnelles CNIM Transport Equipment (CTE) en Chine, CNIM Singapour et CNIM Babcock Maroc ; - Bertin Technologies et ses filiales. <p>La Division Systèmes Industriels propose une offre unique de développement, de réalisation, d'installation et de maintenance d'équipements et systèmes innovants. Elle effectue également des contrats de sous-traitance de fabrication pour différents secteurs industriels. Bertin Technologies et ses filiales interviennent sur quatre grands métiers :</p> <ul style="list-style-type: none"> - le conseil, l'ergonomie des systèmes et l'ingénierie innovante ; - le développement et la fourniture de systèmes et équipements d'instrumentation ; - les solutions logicielles et services associés pour la sécurité des systèmes d'information et l'intelligence numérique ;

	- les prestations de services en recherche et développement pour l'industrie de la pharmacie et les biotechnologies.
MARCHÉS	
<p>Clients : collectivités locales, exploitants, délégataires de services publics, investisseurs privés, producteurs d'énergie et entreprises de services publics ou privés (en particulier chimie, pétrochimie, agroalimentaire, papeterie, pharmacie, exploitants, grand-tertiaire).</p> <p>Marchés :</p> <p>Stratégie de développement commercial dans les pays mettant en place des politiques de :</p> <ul style="list-style-type: none"> - structuration de leur stratégie de valorisation des déchets ; - rénovation, mises aux normes des installations existantes et services : équipements thermiques de puissance fonctionnant sur tous types de combustibles, usines de valorisation des déchets ; - réduction des émissions dans l'air et de récupération des résidus de combustion ; <p>développement de l'énergie solaire.</p>	<p>Clients : grands donneurs d'ordre français et internationaux</p> <p>Marchés : défense et sécurité, maritime, aéronautique et spatial, nucléaire, environnement et sciences du vivant.</p>
PERSPECTIVES	
<ul style="list-style-type: none"> - Sur le marché français, CNIM poursuit son activité de rénovation de centres de valorisation des déchets - Poursuite de la stratégie de développement commercial dans les pays qui mettent en place des politiques actives de structuration de leur stratégie liée à la valorisation des déchets : <ul style="list-style-type: none"> ➤ en Europe : en particulier au Royaume-Uni ; ➤ dans les pays du Golfe et en Asie. - La stratégie de LAB est de renforcer ses positions sur les marchés internationaux des centres de valorisation énergétique des déchets et des biomasses et des centrales thermiques, avec un focus permanent sur ses marchés traditionnels (pays scandinaves, l'Europe de l'ouest et l'Europe Centrale). LAB étudie les possibilités de développement aux États-Unis, au Moyen-Orient, en Extrême-Orient et en Asie du Sud-Est. - Énergie solaire : SUNCNIM vise à se développer dans les zones géographiques à fort ensoleillement. Perspectives de développement au Moyen-Orient, en Amérique du Sud et en Chine. - Services : CNIM Babcock Services, la plus importante structure française de rénovation et de mise en conformité d'équipements thermiques de puissance, a pour stratégie d'accompagner des industriels du monde entier dans leur démarche de transition et d'efficacité énergétique. 	<p>Défense</p> <p>Adaptation de l'offre aux nouveaux besoins des Forces, avec des investissements en France dans la cyber sécurité et un fort développement à l'international pour les systèmes de projection terrestre et maritime. Croissance forte à l'international grâce à une offre unique d'équipements et systèmes des menaces NRBC (nucléaires, radiologiques, biologiques et chimiques) au profit des Forces Armées et de la sécurité civile.</p> <p>Nucléaire et grands instruments scientifiques</p> <p>Le marché visé est celui de la rénovation du parc nucléaire français et à l'international ainsi que les projets de construction de nouvelles centrales. Stratégie de développement dans les Grands Instruments Scientifiques et les Réacteurs de recherche.</p> <p>Industrie</p> <p>Objectif de développements dans le secteur de l'espace et de l'Oil & Gas.</p> <p>Pharma et biotechs</p> <p>Les axes de développement privilégiés de Bertin Pharma sont relatifs aux molécules biotechs (vaccins, protéines, anticorps thérapeutiques, thérapie génique) et dans la médication familiale (ou OTC « over the counter » : médication en vente libre).</p> <p>Bertin Pharma propose une nouvelle gamme de produits prêts à être soumis aux autorités d'enregistrement et susceptibles d'être cédés en licence à des laboratoires pharmaceutiques exploitants.</p>

1.2.1.1 Stratégie et perspectives

ETI indépendante, CNIM intervient sur l'intégralité du cycle de vie d'ensembles technologiques et industriels à forte valeur ajoutée.

Sa stratégie s'appuie sur :

- une diversité de ses métiers et une présence dans les domaines de l'environnement, l'énergie, la défense et la sécurité, permettant de s'affranchir des cycles économiques ;
- la qualité de ses bureaux d'études et de ses moyens industriels ;
- l'innovation, moteur de sa croissance, soutenue par un haut niveau d'expertise et conduisant à la sélectivité de ses programmes d'investissement ;
- la croissance des activités récurrentes inscrites dans le long terme ;
- l'amélioration de la compétitivité et de la rentabilité pour assurer ses besoins de financement.

Les stratégies propres à chaque Secteur, conformes aux orientations générales du Groupe, sont décrites dans les présentations sectorielles.

1.2.1.2 Recherche & Développement

L'innovation au cœur des projets

L'innovation est pour CNIM une réponse aux défis technologiques posés par ses clients, donneurs d'ordre privés et publics. Elle est la clé de voute de son leadership technologique, de sa compétitivité et de son développement. Les réalisations du Groupe sont bien souvent des premières mondiales.

Dans le Groupe CNIM, les activités de R&D prennent deux formes :

- prestations de recherche effectuées pour le compte de ses clients (c'est notamment une part significative des activités de Bertin Technologies) ;
- programmes de R&D effectués en autofinancement dont le contenu est détaillé par Secteur.

Pour le Groupe CNIM, le développement de l'innovation passe par :

- une démarche de progrès continue visant l'optimisation des équipements existants ;
- le développement de nouveaux produits, uniques par l'ingéniosité de leur conception et de leur réalisation ;
- une politique dynamique de propriété intellectuelle avec un portefeuille de 139 familles de brevets et 108 marques ;
- le développement d'applications civiles issues de projets défense ;
- des partenariats avec des organismes de recherche en France et à l'international ;
- une pleine implication dans le développement des grands pôles de compétitivité français ;
- le développement de services visant à optimiser les installations des clients leur permettant d'améliorer la disponibilité des équipements et de maîtriser les coûts d'exploitation et leur impact environnemental.

Les programmes de R&D sont réalisés au niveau de chacun des Secteurs qui déterminent les actions à mettre en œuvre pour leurs domaines technologiques propres dans le cadre de la stratégie d'innovation du Groupe. Ces actions font l'objet d'une description dans la présentation sectorielle.

1.2.1.3 Un outil industriel de premier plan

CNIM a fait le choix stratégique de se positionner sur la conception, la fabrication et le maintien en condition opérationnelle d'ensembles mécaniques ou thermiques de grandes dimensions et de haute précision.

La fabrication en petites et moyennes séries de ces pièces techniques pour la défense, le nucléaire et l'énergie, est réalisée au sein d'ateliers équipés des meilleures machines.

L'ingénierie travaille en étroite collaboration avec la réalisation dans le cadre d'équipes projet intégrées. Cette proximité des équipes explique la force de la chaîne de valeur mise au service des clients et l'optimisation permanente apportée à la conduite des projets.

Sur le principal site industriel de CNIM, situé à La Seyne-sur-Mer, dans le Var (France), s'exercent tous les métiers des Secteurs Environnement et Innovation & Systèmes :

- phases de développement : R&D, bureaux d'études, ingénierie des systèmes et des procédés, dimensionnements, calculs, automatismes et contrôle-commande ;
- réalisation : travaux en salles blanches, usinage, soudage, chaudronnerie, montage/assemblage, contrôle qualité ;
- services : coordination et suivi de chantier, mise en service et maintien en condition opérationnelle, formation client.

Dans un souci d'adaptation continue de ses outils de production, CNIM a investi sur ce site, avec la construction en 2013 d'un nouveau hall de fabrication et la rénovation d'un bâtiment existant dédiés à la réalisation de pièces industrielles de grande dimension et de grande précision. Grâce à ces aménagements, la capacité de production du site a augmenté de plus de 30 %.

Les autres sites industriels du Groupe :

- celui de Casablanca, de la filiale CNIM Babcock Maroc, a pour rôle de mettre à disposition de ses clients tant internes qu'externes une capacité de fabrication/montage/chaudronnerie performante et compétitive ;
- les équipements mécaniques pour les centrales nucléaires chinoises sont fabriqués sur le site de Gaoming, en Chine.

Les sites de La Seyne-sur-Mer, de Gaoming et de Casablanca, ont réalisé en commun, en 2016, plusieurs contrats de prestations de fabrication pour le compte d'industriels. Ces prestations sont importantes pour le maintien de la compétitivité des installations et des équipes comme pour les développements vers de nouveaux secteurs.

Les laboratoires de recherche et les compétences pluridisciplinaires de la filiale Bertin Technologies complètent ce dispositif au service de l'innovation industrielle.

1.2.1.4 Les facteurs clés de réussite

Les différents Secteurs présentés ont en commun :

- des compétences de mécanicien et de thermicien qui sont la base de nos activités historiques et sont associées à un outil industriel de premier plan ;
- l'expérience et la capacité à conduire des projets complexes ;
- des débouchés sectoriels à fort enjeu technologique (avec une part étude importante qualitativement et quantitativement).

Par ailleurs, le Groupe a favorisé un mix d'activités qui permet :

- de couvrir l'ensemble de la chaîne de la valeur (R&D, conception, fabrication des équipements, installation de l'ensemble, maintenance et services) ;
- d'amortir les effets conjoncturels de variation d'activités au niveau de chaque Secteur.

1.2.1.5 Informations sectorielles

Elles sont disponibles dans la partie I.4 "Résultats du Groupe".

Les informations IFRS sont présentées dans les annexes aux comptes consolidés 2016 (Note 5, chapitre 5.1 « Comptes consolidés au 31 décembre 2016 »).

Une information complète sur les filiales et participations est disponible dans le présent document :

- Chapitre 5.2 des états financiers (annexes aux comptes sociaux 2016, Note 25) ;
- Note 3 « Périmètre de consolidation » de l'annexe aux comptes consolidés 2016 ;
- Organigramme des principales sociétés du Groupe, § 1.2.7.

1.2.2 Événements et faits marquants 2016

A. Groupe CNIM

- Souhaitant se recentrer sur son cœur de métier d'équipementier industriel auprès des grands donneurs d'ordre publics et privés en France et dans le monde, CNIM a cédé en juillet 2016 au FCDE (Fonds de Consolidation et de Développement des Entreprises) ses filiales Babcock Wanson (hors CNIM Babcock Maroc), permettant ainsi à Babcock Wanson, avec le soutien d'un nouvel actionnaire respectueux de son patrimoine industriel, de poursuivre son développement à l'international.

B. Secteur Environnement

- En 2016, l'activité Construction a été marquée par la livraison des projets de Leeds et Wilton au Royaume Uni, ainsi que l'usine biomasse d'Estrées-Mons en France.
- CNIM a enregistré de nouvelles commandes de centres de valorisation énergétique clés en main à Kemsley et Parc Adfer au Royaume-Uni auprès de Wheelabrator. En France, à Thiverval (Yvelines), CNIM a emporté fin 2016 l'appel d'offre du SIDOMPE pour la « conception, réalisation, exploitation, maintenance, optimisation énergétique du Centre de Valorisation des Déchets (CREM - Conception, Réalisation Exploitation et Maintenance) ».
- En 2016, SUNCNIM a finalisé le financement de la société de projet eLlo, créée pour la construction et l'exploitation de la centrale solaire à concentration de Llo dans les Pyrénées-Orientales (France). Il s'agira de la première centrale solaire thermodynamique Fresnel au monde disposant d'un stockage de plusieurs heures. La centrale de Llo, qui sera construite et exploitée par SUNCNIM, est l'aboutissement d'un appel d'offres de la Commission de Régulation de l'Énergie (CRE) remporté par CNIM en 2012. D'une puissance de 9 MWe avec stockage de l'énergie thermique, soit la consommation en électricité de plus de 6 000 ménages, la centrale solaire de Llo produira une électricité renouvelable qui sera exportée sur le réseau EDF.
- Rénovation par CNIM Babcock Services et LAB Service de la chaufferie industrielle de Bercy (Paris, France) exploitée par CPCU. L'opération, comptant parmi les plus grands chantiers de mise aux normes environnementales menés en France ces dernières années, a consisté à convertir au gaz et au biocombustible liquide ces chaudières qui fournissent en chaleur le réseau de chauffage et d'eau chaude parisien. Cette opération illustre la contribution d'un savoir-faire historique du Groupe à la réalisation des objectifs de réduction de la pollution et de transition vers des énergies renouvelables.
- Clichy Énergie Verte (CEVE), le groupement IDEX-Coriance qui exploite la production de vapeur du réseau de chaleur de Clichy-la-Garenne (Hauts-de-Seine, France), a fait appel à CNIM Babcock Services en 2016 suite à une fuite de tubes. Cette première action a permis de détecter quelques faiblesses dues à l'usure des matériels. L'exploitant a alors confié à CBS un plan plus complet de contrôle et de fiabilisation de l'état des générateurs. Le partenariat se poursuivra en 2017.

C. Secteur Innovation & Systèmes

- CNIM a livré en 2016 deux navires de débarquement amphibies L-CAT® à la Marine Égyptienne.
- NOVARKA, co-entreprise formée par Vinci et Bouygues responsable de la construction de l'arche de Tchernobyl, a confié à CNIM plusieurs contrats, en cours de réalisation :
 - la membrane d'étanchéité entre l'arche et le sarcophage ;
 - un système de garage de transfert monté sur le pont principal de l'arche ;
 - un chariot de maintenance du pont principal de l'arche.
- Le contrat de fabrication des plaques radiales du réacteur ITER avance à un rythme nominal. De nouveaux contrats portant sur divers éléments du réacteur ITER ont été remportés par CNIM en 2016 (Port Plug Structures et Purpose Built Tools).
- En 2016, la Business Unit Systèmes et Instrumentation de la filiale Bertin a lancé sur le marché trois nouveaux équipements :
 - FusionSight®, monoculaire portable particulièrement adapté aux besoins des chefs de groupe d'infanterie et des forces spéciales ;

- AlphaGUARD : nouvelle génération d'appareil de mesure du gaz radioactif Radon ;
- InCellis, un nouveau microscope numérique conçu pour générer des images de haute qualité et faciliter l'observation des cellules.

1.2.3 Secteur Environnement

1.2.3.1 Profil

CNIM a développé une offre spécifique dédiée aux domaines :

- de la valorisation énergétique des déchets ménagers, industriels et des biomasses ;
- du traitement des fumées et des cendres ;
- de la production d'énergie solaire thermodynamique.

La Groupe propose à ses clients publics ou privés une offre clés en main de conception, construction et exploitation dans le plus strict respect des normes réglementaires et la plus grande maîtrise des impacts environnementaux.

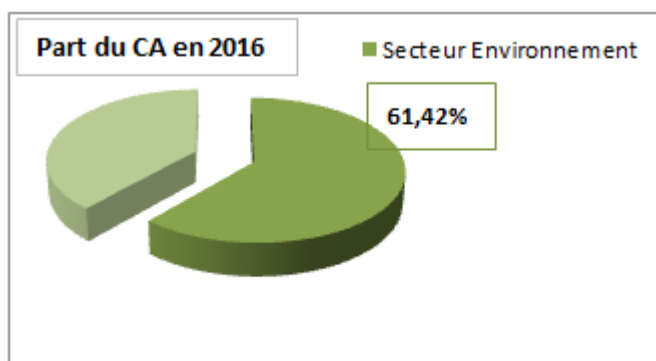
CNIM est l'un des grands spécialistes européens de la valorisation énergétique des déchets et des biomasses. Valoriser signifie :

- transformer les déchets en énergie électrique et en chaleur (chauffage urbain, process industriels) ;
- en extraire les matériaux réutilisables dans les cycles productifs.

CNIM propose également à ses clients une offre très large d'équipements, de systèmes, d'expertise et de services assurant une gestion rationnelle de l'énergie. Cette offre est portée par CNIM Babcock Services. Elle s'inscrit dans une démarche globale d'efficacité énergétique et de réduction de l'impact environnemental de ses clients. Ses équipes interviennent sur tous types de combustibles : fossiles, déchets, biomasse et nucléaire.

Ses clients sont des producteurs d'énergie, des collectivités locales, des industries de tous types en particulier chimie, pétrochimie, agroalimentaire, papeterie, pharmacie, exploitants, grand-tertiaire.

Chiffre d'affaires Secteur Environnement (en millions d'euros)		
2014	2015	2016
548,4	418,3	331,6



1.2.3.2 Offre de produits et services

Dans le domaine du traitement des déchets, CNIM intervient à différents niveaux :

- valorisation énergétique ;
- tri et recyclage ;
- production de compost ;
- traitement des fumées issues du processus de combustion des déchets ;
- traitement des résidus (cendres et mâchefers) issus de la combustion des déchets :
 - o inertisation ;
 - o extraction des matériaux précieux, comme les minerais et les métaux ;
- traitement de déchets particuliers comme les déchets hospitaliers, les boues provenant des usines de traitement d'eau ou les algues vertes en Bretagne.

CNIM compte 166 références en valorisation énergétique des déchets, soit 285 lignes, pour une capacité de 26 millions de tonnes par an de déchets municipaux résiduels (soit la production de 100 millions de personnes).

En parallèle, CNIM a développé une offre dans le domaine de la construction et l'exploitation de centrales solaires.

A. Construction de centres de valorisation énergétique des déchets et des biomasses

CNIM conçoit, réalise clés en main et met en service des centres de valorisation énergétique des déchets ou des biomasses. CNIM utilise des technologies propriétaires répondant aux normes de performances et de maîtrise des impacts environnementaux les plus strictes et qui s'intègrent dans une approche multi-filières.

B. Exploitation et maintenance des centres de valorisation énergétique des déchets ou des biomasses

CNIM assure l'exploitation et la maintenance de centres de valorisation énergétique des déchets ou des biomasses. Le Groupe propose également des services d'assistance aux exploitants, de rénovation, de mise aux normes environnementales et de maintenance visant l'optimisation des performances des équipements, l'amélioration de leur disponibilité et la réduction de leurs coûts d'exploitation.

C. Services et revamping pour les centres de valorisation énergétique des déchets ou des biomasses

CNIM propose d'une part des services d'assistance technique aux exploitants (travaux de maintenance spécialisée, chaudière, contrôle commande, traitement des fumées...). Le Groupe propose d'autre part des services de rénovation, de modernisation et de mise aux normes environnementales des installations existantes visant l'optimisation des performances des équipements, l'amélioration de leur disponibilité et de leur efficacité énergétique ainsi que la réduction de leurs coûts d'exploitation.

D. Réalisation de systèmes de traitement des fumées et des cendres et de systèmes de récupération des résidus de combustion

Les filiales LAB SA et LAB GmbH assurent la conception, la construction, l'installation et la mise en service de systèmes de traitement des fumées associés aux usines de valorisation énergétique des déchets et des biomasses, aux centrales de production d'électricité ou aux chaudières industrielles. Elles assurent la rénovation et la maintenance de systèmes de traitement des fumées existants. Leur expertise vise à améliorer les performances de ces installations.

Elles proposent également des systèmes de traitement des résidus issus de la combustion des déchets (les cendres et les mâchefers) pour en extraire les métaux ferreux, les métaux légers non magnétiques (comme l'aluminium et le cuivre) et les métaux précieux ou faciliter leur mise en décharge.

Tous les procédés employés sont conformes au référentiel européen "Best Available Techniques".

E. Construction de centrales solaires

Filiale du Groupe CNIM, SUNCNIM est la première co-entreprise du fonds SPI, « Société de projets industriels », financé par le Programme d'investissements d'avenir et opéré par Bpifrance. SUNCNIM développe et assure la construction clés en main de centrales solaires thermodynamiques destinées au marché mondial.

F. Optimisation, réhabilitation et maintenance des installations de combustion

CNIM Babcock Services, la plus importante structure de réhabilitation d'équipements thermiques de puissance en France apporte à ses clients, en France et à l'international, le savoir-faire complet d'un constructeur couvrant la conception, la fabrication, le suivi de fonctionnement et le retour d'expérience sur tous les types de chaudières, toutes les marques et combustibles.

L'offre de services comprend :

- optimisation des fonctionnements pour améliorer l'efficacité énergétique, la conduite et les performances environnementales ;

- maintenance et réhabilitation de chaudières de centrales thermiques et de chaudières industrielles de forte puissance (au fioul, au gaz, au charbon, à biomasse), d'usines de valorisation énergétique des déchets ménagers ou industriels ;
- mise aux normes environnementales et changement de combustible ;
- réalisation clés en main et réhabilitation de chaufferies
- opérations de maintenance sur les centrales nucléaires de production d'électricité ;
- opérations de maintenance et de montage sur des grands instruments scientifiques (LMJ, RES...) ;
- conseil et expertise, assistance technique, formation ;
- fourniture de pièces de rechange.

1.2.3.3 Marchés en 2016

A. Construction de centres de valorisation énergétique des déchets et de biomasses

Sur l'année 2016, CNIM a confirmé son activité sur le marché du Royaume-Uni avec la signature de deux contrats pour la construction de centres de valorisation de déchets, confirmant ainsi sa position de leader sur ce marché avec la réalisation de 12 usines ces cinq dernières années.

Le marché français, a connu un regain d'activité en 2016 avec pour CNIM un contrat pour l'extension d'une usine en région parisienne et un autre pour la réalisation d'une usine neuve.

En dehors de l'Europe, CNIM déploie son activité commerciale sur les marchés du Proche et du Moyen-Orient et sur celui de l'Asie avec la réalisation d'offres commerciales sur plusieurs prospects.

B. Exploitation et maintenance des centres de valorisation énergétique des déchets ou de biomasses

CNIM intervient en France, au Royaume-Uni et en Azerbaïdjan pour l'exploitation des usines et partout dans le monde pour les services de mise aux normes et d'amélioration. Le marché concerne les unités de valorisation énergétique construites par CNIM et faisant l'objet d'un contrat d'exploitation ainsi que les unités construites par d'autres acteurs et dont l'arrivée à échéance des concessions offre des opportunités pour le Groupe. Le Groupe exploite actuellement huit centres de valorisation énergétique (dont un équipé d'un centre de tri), un centre de valorisation organique (avec tri et traitement des algues vertes) ainsi qu'un centre de production d'électricité à partir de biomasse.

C. Services et revamping pour les centres de valorisation énergétique des déchets ou de biomasses

CNIM se positionne sur le marché de la rénovation et de la modernisation du parc français des centres de valorisation énergétique des déchets. Les principaux axes de développement de cette activité sont la mise en conformité des installations avec les nouvelles réglementations, l'amélioration de leur efficacité énergétique, la réduction de leurs coûts d'exploitation, l'augmentation de leur capacité de traitement et l'allongement de leur durée de vie. À noter en 2016, l'obtention par CNIM d'une commande majeure dans ce domaine pour la rénovation complète et la modernisation d'un centre de valorisation énergétique des déchets en France.

D. Réalisation de systèmes de traitement des fumées et des cendres et de systèmes de récupération des résidus de combustion

LAB dispose depuis 1963 de plus de 400 références dans plus de vingt pays.

Le marché concerne de nombreux pays européens, principalement la France le Royaume-Uni, les pays scandinaves, la Finlande, l'Allemagne, la Suisse et les pays d'Europe Centrale.

En Europe, LAB intervient :

- dans le cadre des réalisations clés en main de CNIM ;
- de manière autonome sur les installations réalisées par d'autres constructeurs ;
- comme prestataire de services pour le traitement des cendres, des résidus de la combustion et des mâchefers intégrant la récupération de métaux ;

- comme fournisseur de prestations de services de maintenance et de rénovation.

Son offre de « scrubbers » marins étant aujourd’hui mature, LAB va désormais consacrer des ressources pour assurer le développement commercial de cette activité. Une première référence dans ce domaine a été enregistrée en 2015 et livrée en 2016 pour trois bateaux.

En 2015, LAB a remporté deux contrats dans le domaine du traitement des cendres d’incinération, l’un aux États-Unis dans l’État de Washington et l’autre en Suisse dans la région de Zurich.

E. Construction de centrales solaires

Sur les segments de l’énergie thermique, la technologie simple et robuste de générateur de vapeur solaire développé par SUNCNIM permet de fournir de la vapeur saturée ou légèrement surchauffée (80 bars maximum) à un prix compétitif par rapport aux énergies fossiles dans de nombreux pays.

Les principales applications visées sont :

- fourniture de vapeur pour la production assistée de pétrole (EOR) ;
- fourniture de vapeur pour l’industrie ;
- l’hybridation avec des cycles conventionnels (gaz, charbon).

F. Optimisation, réhabilitation et maintenance des installations de combustion

Le marché de CNIM Babcock Services est défini par les prestations de maintenance et de modernisation de grands donneurs d’ordre : en France, 184 GIC (Grandes Installations de Combustion), 119 usines de valorisation des déchets, le parc des centrales électriques à flamme et nucléaires, ce qui assure un important volume d’affaires récurrent.

Le parc de chaudières de puissance sur lequel CNIM Babcock Services intervient diminue ou se modifie avec la fermeture de sites majeurs ou le passage au gaz des grandes installations de combustion, CNIM Babcock Services a diversifié ses activités dans les domaines de la transition énergétique et du nucléaire.

Dans un domaine connexe, avec des travaux réalisés sous contraintes de propreté et de délai, elle fournit désormais des prestations de montage sur le chantier du Laser Mégajoule (LMJ) ainsi que des opérations de maintenance sur le RES (réacteur expérimental à Cadarache).

Par ailleurs, CNIM Babcock Services a entrepris une démarche de développement international des contrats de services auprès des grands opérateurs de l’énergie générateurs de chiffre d’affaires récurrent.

1.2.3.4 Positionnement concurrentiel (sources internes)

A. Construction de centres de valorisation énergétique des déchets et des biomasses

Trois principaux concurrents se partagent le marché avec CNIM : Hitachi Zosen Inova, Steinmüller Babcock Environment, Babcock & Wilcox Volund. Les autres acteurs sont Doosen Lentjes GmbH, Keppel-Seghers Technology, Baumgarte Boiler Systems, Termomeccanica Ecologia. D’autres sociétés telles que Vinci Environnement et Altawest-Inova (en France) ont une présence plus occasionnelle. Quelques concurrents locaux sont également présents sur ce marché.

B. Exploitation et maintenance des centres de valorisation énergétique des déchets et des biomasses

Les principaux acteurs en France sont Suez Environnement, Veolia Environnement, TIRU, Urbaser et IDEX.

C. Réalisation de systèmes de traitement des fumées et des cendres et de systèmes de récupération des résidus de combustion

Différents types de concurrents sont présents sur le marché :

- fournisseurs de centres de valorisation clés en main avec des compétences en traitement de fumée (Hitachi Zosen-Inova, Steinmüller Babcock, Babcock & Wilcox Volund (et sa filiale Götaverken Miljö), Dosan Lentjes, Andritz, Valmet et Vinci Environnement) ;
- sociétés d’ingénierie spécialisées dans les systèmes de traitement de fumées : ALSTOM/General Electric, Götaverken Miljö AB, Inova Groupe Altawest, Hamon ;

- entreprises spécialisées dans les systèmes de traitement des fumées avec fabrication en propre : Lühr, Disa, Redecam, Ecoinstall, Indutec, Turbofilter, Area Impianti, ATS, Radscan

D. Construction de centrales solaires

Sur le marché de la production de vapeur, la concurrence est fragmentée car composée d'acteurs locaux ou d'acteurs intervenant selon des applications industrielles spécifiques (oil&gas, vapeur process, boosters pour centrales électriques). Sur le marché de l'électricité, les grands acteurs sont principalement espagnols et américains : Sener, Abengoa, Bright Source et Solar Reserve.

E. Optimisation, réhabilitation et maintenance des installations de combustion

Suivant le type de marché, CNIM Babcock Services rencontre la concurrence d'acteurs d'origines multiples : constructeurs (CMI, Ansaldo, Babcock Borsig, Altawest) ou grandes sociétés de maintenance généralistes (Endel, Camom etc.), ou sous-traitants de constructeurs.

1.2.3.5 R&D et nouveaux produits

A. Construction de centres de valorisation énergétique des déchets et des biomasses

CNIM se positionne sur les marchés au grand export et travaille sur l'optimisation du process de valorisation énergétique en tenant compte des particularités géographiques et des partenariats industriels noués localement.

La R&D du secteur Environnement est définie selon deux axes :

- les retours d'expérience particulièrement abondants au Royaume-Uni où le Groupe a livré de nombreuses usines ces dernières années et où des réalisations sont actuellement en cours avec un haut standard de qualité et performances. Ces retours d'expérience lui permettent d'optimiser l'ensemble des procédés mis en œuvre dont le rendement du process de valorisation énergétique (simplification de la chaudière, amélioration de la performance de la production d'énergie et de vapeur) et l'efficacité des traitements des fumées et des oxydes d'azote ;
- sa présence sur le terrain, au contact et au service des clients, via sa structure service (WEMS constructions et services) et via ses représentations commerciales locales, lui permet d'anticiper leurs besoins en matière de procédés, produits et services visant à maximiser la performance économique et environnementale des installations.

De plus, cette démarche R&D s'insère dans une approche globale basée sur le concept d'économie circulaire.

Les principaux sujets de développement du Secteur Environnement en 2016 sont :

- l'amélioration de la durée de vie des composants de la chaudière : utilisation de nouveaux matériaux résistant à la corrosion sur les parties les plus chaudes d'une chaudière à combustion de déchets couplée au dispositif de nettoyage physico-chimique qui impacte la morphologie et la composition des dépôts de cendres responsables de la corrosion ;
- le développement d'une nouvelle approche du nettoyage des chaudières adaptée à toutes les surfaces d'échange en réduisant au minimum la consommation d'eau associée (fortement adapté aux futurs marchés visés au Moyen Orient et en Asie). Cette nouvelle stratégie à la fois préventive et curative met en œuvre un dispositif physico-chimique breveté couplé aux micro-explosions ;
- le développement d'un dispositif de traitement des oxydes d'azote à moins de 80 mg/Nm³ parfaitement intégré à la chaudière : le TERMINOX high dust. Outre sa compacité, ce dispositif permet de minimiser les pertes de charges et donc les consommations électriques des ventilateurs et il permet de réduire la fuite d'ammoniac à des niveaux inférieurs à 5 mg/Nm³.
- Pour les marchés sur lesquels les exigences de performances globales sont plus modestes, les axes de développement sont plus orientés vers une recherche de simplification du process et de meilleure adéquation entre l'offre et la demande.

B. Réalisation de systèmes de traitement des fumées et des cendres et de systèmes de récupération des résidus de combustion

Le Secteur Environnement a développé son propre catalogue de procédés. La société LAB est notamment détentrice de 59 familles de brevets dont 40 sont étendus à l'étranger, principalement en Europe, et 26 marques dont 22 sont étendues à l'étranger. LAB dépose en moyenne 6 à 7 brevets par an dont plus des deux-tiers sont exploités immédiatement dans ses offres et réalisations industrielles. Ceux-ci lui permettent de ne pas dépendre de technologies extérieures et de pouvoir proposer les divers procédés mis en œuvre en configuration standard ou spécifique.

Sa structure LAB Service, au contact et au service des clients, lui permet d'anticiper leurs besoins en matière de procédés, produits et services. Elle assure l'industrialisation des procédés issus de la R&D, dernière étape avant l'intégration dans le catalogue LAB permettant de passer d'une installation prototype à un produit industriel fiable et performant.

Pour répondre aux besoins du secteur maritime dans le domaine de la dépollution des fumées, LAB a développé une technologie de laveurs de fumées humides commercialisée sous la marque déposée DeepBlueLAB™. Lors de la mise au point de ce nouveau produit, LAB a dû se conformer aux directives environnementales en vigueur et prendre en compte les contraintes spécifiques à l'installation sur les navires comme notamment l'espace disponible, le poids des équipements et la nécessaire minimisation de la consommation énergétique. Après le développement des dispositifs de lavage « off-line » en matériau plastique, LAB a complété sa gamme de procédé dans le domaine maritime par des dispositifs de lavage de type « in line » en alliage métallique résistant à la fois à la corrosion et à la température et installé en lieu et place des silencieux. Pour ce faire LAB a dû concevoir des laveurs aux mêmes performances de réduction sonore que les silencieux.

La filiale GEODUR de LAB a développé et breveté un dispositif original de traitement des résidus d'épuration des fumées parfaitement adapté au marché moyen-oriental qui utilise les eaux usées et la fraction fine des mâchefers, effluents polluants, comme réactif pour assurer leur stabilisation.

C. Synergie des moyens de R&D pour CNIM et LAB

Les équipes d'experts de CNIM et LAB analysent et synthétisent les besoins des différents marchés pour créer des produits adaptés avec les moyens matériels importants mis à leur disposition par le CNIM & LAB Test Center et ses moyens d'analyse et d'investigation mobiles déployables sur les sites, dont le DemoLAB® est le meilleur exemple.

D. Construction de centrales solaires

En 2016, SUNCNIM a travaillé à élargir son offre afin de proposer des solutions techniques adaptées à des secteurs autres que la production électrique et notamment dans le secteur de la fourniture de vapeur pour l'extraction de pétrole lourd.

Afin de répondre aux contraintes spécifiques de cette application, telles que les conditions désertiques ou la qualité d'eau alimentaire potentiellement dégradée, SUNCNIM a développé des solutions spécifiques lui permettant d'offrir une solution sur mesure plus robuste.

SUNCNIM est détentrice de sept familles de brevets dont trois sont étendus à l'étranger, ainsi que de trois marques dont une est étendue à l'étranger.

1.2.3.6 Atouts

A. Valorisation énergétique des déchets et des biomasses

Parmi les atouts de CNIM, citons :

- son approche commerciale particulièrement souple (partenariats industriels - génie civil - et des partenariats commerciaux - développeurs et exploitants - adaptés aux caractéristiques des marchés locaux),
- sa capacité d'adaptation aux spécificités des marchés locaux ;
- ses partenariats industriels (grille Martin) ;
- son savoir-faire historique d'ensemblier ;

- et sa capacité d'innovation technologique pour proposer des solutions toujours plus compétitives tout en garantissant la fiabilité de fonctionnement.

Dans un contexte très concurrentiel, la capacité de CNIM à créer des sociétés de projet et proposer des solutions de financement pour certains dossiers qui combinent construction et contrat d'exploitation est un atout indispensable.

Le financement de projet permet :

- de remporter de nouveaux contrats clés en mains ;
- de remporter de nouveaux contrats d'exploitation et de maintenance ; cette activité favorise aussi le retour d'expérience et l'amélioration de l'ensemble des technologies et procédés déployés par le Groupe dans les phases de conception et de réalisation ;
- d'être présent, même en tant qu'actionnaire minoritaire dans les sociétés de projets mises en place pour s'assurer du bon suivi des contrats et du financement du projet. Cette possibilité de participer au financement de projet dépend complètement de la spécificité du marché local et des acteurs en présence.

B. Traitement des fumées et des cendres, récupération des résidus de combustion

L'expérience de longue date de LAB acquise dans de nombreux pays, son portefeuille complet de technologies s'étendant du traitement sec au traitement humide et qui comprend la technologie SCR et des unités de condensation sont ses principaux atouts.

C. Installations de combustion

- La maîtrise des projets de mise aux normes, notamment des normes environnementales, des chaudières de forte puissance ;
- capacité de CNIM Babcock Services à intervenir sur les opérations de modernisation de grandes installations de combustion européennes ;
- accroissement des activités de CNIM Babcock Services dans le nucléaire et la transition énergétique ;
- partenariats à l'international sur la maîtrise des arrêts de centrales thermiques ;
- capacité à intervenir très rapidement sur des projets d'envergure pour réparer de très grosses chaudières endommagées.

1.2.3.7 Stratégie et perspectives

A. Construction de centres de valorisation énergétique des déchets et des biomasses

Sur le marché français, CNIM poursuit son activité de rénovation de centres de valorisation des déchets menés par des collectivités locales soucieuses de pérenniser leurs installations construites il y a plusieurs années et qui nécessitent d'être modernisées - voire reconstruites - pour améliorer leurs performances du point de vue de l'efficacité énergétique et des performances environnementales.

Le Secteur Environnement a poursuivi sa stratégie de développement commercial dans les pays qui mettent en place des politiques actives de structuration de leur stratégie liée à la valorisation des déchets et où CNIM peut apporter son expertise en conception, construction et exploitation :

- en Europe : en particulier au Royaume-Uni ;
- dans les pays du Golfe et en Asie.

CNIM porte une très grande attention à la sélectivité des projets et des marchés afin d'éviter toute prise de risques non maîtrisables.

B. Exploitation et maintenance des centres de valorisation énergétique des déchets ou de biomasses

Aujourd'hui menée dans le cadre de centres de valorisation des déchets réalisés par CNIM ou par d'autres constructeurs, l'exploitation est un axe de développement stratégique pour l'entreprise. CNIM poursuit ses efforts commerciaux dans ce domaine qui lui assure un chiffre d'affaires récurrent grâce à des contrats de longue durée (entre cinq et vingt ans). Ce positionnement est légitimé par l'expérience de CNIM dans ce domaine et l'expertise technique du Groupe en tant que constructeur.

CNIM poursuit son développement dans des pays mettant en place des politiques de valorisation énergétique des déchets.

C. Services et revamping pour les centres de valorisation énergétique des déchets ou de biomasses

CNIM se positionne comme un acteur majeur de la modernisation du parc des usines en France. Ce positionnement est légitimé par son expertise dans la valorisation énergétique des déchets, les systèmes de traitement des fumées et le contrôle-commande en tant que constructeur, réparateur et exploitant.

D. Réalisation de systèmes de traitement des fumées et des cendres et de systèmes de récupération des résidus de combustion

La stratégie de LAB est de continuer à défendre et à renforcer ses positions sur les marchés internationaux des centres de valorisation énergétique des déchets et des biomasses et des centrales thermiques, avec un focus permanent sur ses marchés traditionnels tels que les pays scandinaves, l'Europe de l'ouest et l'Europe Centrale.

LAB étudie également les possibilités de développement sur des marchés plus éloignés comme les États-Unis, le Moyen-Orient, l'Extrême-Orient et l'Asie du Sud-Est.

À noter en 2016, la livraison de trois bateaux équipés de scrubbers marins et la livraison des premières usines de traitement des cendres d'incinération confirmant les perspectives de développement sur ces nouveaux marchés.

E. Construction de centrales solaires

Le marché du CSP, mis à part pour quelques références sur le territoire français, sera essentiellement un marché à l'export du fait de la nécessité d'un fort ensoleillement direct. Les principales zones d'opportunités commerciales concernent essentiellement le Moyen-Orient, l'Amérique du Sud, et la Chine.

En complément de son offre de générateur de vapeur solaire pour l'industrie, SUNCNIM se positionne sur deux segments de marché photovoltaïque à valeur ajoutée :

- les centrales PV avec batteries permettant la maîtrise de l'intégration d'une source intermittente dans le réseau électrique ;
- l'autoconsommation permettant dans de nombreux pays la réduction de la facture énergétique du client.

F. Optimisation, réhabilitation et maintenance des installations de combustion

- Les prestations d'expertise et de services de proximité de CNIM Babcock Services garantissent à ses clients une disponibilité maximale de leurs équipements ;
- CNIM Babcock Services accompagne ses clients dans leur démarche de transition énergétique en leur proposant des prestations de mise en conformité environnementale ;
- CNIM Babcock Services poursuit sa diversification dans la maintenance du parc nucléaire en synergie avec CNIM Systèmes Industriels.

1.2.3.8 Activité en 2016

A. Construction de centres de valorisation énergétique des déchets et des biomasses

En 2016, l'activité Construction a été marquée par la livraison des projets de Leeds et Wilton au Royaume Uni, ainsi que l'usine biomasse d'Estrées-Mons en France.

- **Livraisons de centres de valorisation énergétique des déchets et des biomasses**

Leeds, Yorkshire, Royaume-Uni

- Client : Veolia Environmental Services.
- Caractéristiques : l'installation est réalisée en partenariat avec Clugston qui est en charge du génie civil. Elle traitera globalement 214 000 tonnes de déchets ménagers dont 50 000 tonnes de déchets recyclés par an issus d'un centre de tri intégré dans le site (confié directement par Veolia à la société allemande WTT). Elle est constituée d'une ligne d'une capacité en déchets de 20,5 t/h et produira 15,5 MW d'électricité. Le

traitement des fumées SecoLAB™ est fourni par LAB (filiale de CNIM). Le CVE contribuera notamment à l'objectif du comté de recycler plus de 60 % de ses déchets.

- Livraison en mai 2016.

Wilton, Middlesbrough, Royaume-Uni

- Client : Sita-Sembcorp-Itochu.
- Caractéristiques : l'installation est réalisée en partenariat avec la société Clugston qui est en charge du génie civil. Elle est constituée de deux lignes de 29,2 t/h pour une capacité annuelle de 470 000 tonnes. Elle produira 50 MW électrique. Le traitement des fumées est de type VapoLAB™. Les déchets seront acheminés par train depuis la côte ouest du Royaume-Uni (Merseyside près de Liverpool) vers la côte est (Middlesbrough au sud de Newcastle). L'usine étant située sur un important site industriel, tout ou partie de la vapeur produite par l'usine alimentera le process de diverses industries présentes sur le site.
- Livraison en décembre 2016.

Estrées-Mons, Somme, France

- Client : société de projet CBEM.
- Caractéristiques : installation de production d'énergie utilisant comme combustible de la biomasse propre (du bois issu de l'exploitation forestière, de sous-produits de scierie, du bois issu de cultures énergétiques, de broyats de bois d'emballage et de bois issu de l'entretien d'espaces verts). Elle produit 13 MW électrique et fournit à un industriel local de l'énergie sous forme de vapeur, utilisée dans son process. Traitement des fumées SecoLAB™.
- Livraison en février 2016 et exploitée par CNIM.

- **Poursuite des contrats de conception et de réalisation de centres de valorisation énergétique clés en main**

South London, Beddington, Royaume-Uni

- Client : VIRIDOR.
- Caractéristiques : l'installation est construite avec l'entreprise de génie civil Lagan et est constituée de deux lignes de 17,6 t/h avec une capacité annuelle de 275 000 tonnes de déchets. Elle produit 24 MW électrique. Le traitement des fumées VapoLAB™ est fourni par LAB (filiale de CNIM).
- Livraison prévue en mars 2018.

- **Nouvelles commandes de centres de valorisation énergétique clés en main**

Kemsley, Royaume-Uni

- Client : Wheelabrator.
- Caractéristiques : l'installation est construite avec l'entreprise de génie civil Clugston et est constituée de deux lignes de 35 t/h avec une capacité annuelle de 275 000 tonnes de déchets. Elle produit 60 MW électrique. Le traitement des fumées VapoLAB™ est fourni par LAB (filiale de CNIM).
- Livraison programmée mi-2019.

Parc Adfer, Royaume-Uni

- Client : Wheelabrator.
- Caractéristiques : l'installation est construite avec l'entreprise de génie civil Clugston et est constituée d'une ligne de 28,3 t/h avec une capacité annuelle de 225 000 tonnes de déchets. Elle produit 17 MW électrique. Le traitement des fumées VapoLAB™ est fourni par LAB (filiale de CNIM). L'usine alimentera 30 000 foyers ou industries en électricité.
- Livraison programmée fin 2019.

Thiverval, France

- Client : SIDOMPE.
- Caractéristiques : CNIM a emporté fin 2016 l'appel d'offre de « conception, réalisation, exploitation, maintenance, optimisation énergétique du Centre de Valorisation des Déchets (CREM - Conception, Réalisation Exploitation et Maintenance) ». Les travaux visent à améliorer l'efficacité énergétique, le

traitement des fumées et à exploiter le centre pendant 10 ans. Les travaux comprennent : le remplacement des deux premières lignes par une ligne neuve, la modernisation de la ligne 3, le remplacement du turbo alternateur et la modernisation des traitements des fumées existants par VapoLAB™ à la chaux vive + SNCR/TerminoLAB™. Après les travaux, la puissance électrique globale produite par l'usine sera de 17 MWe. Elle alimentera en électricité 15 000 foyers (contre 6 000 avant les travaux).

- Livraison programmée fin 2018.

B. Exploitation et maintenance de centres de valorisation énergétique des déchets et des biomasses

En exploitation, le marché français commence à présenter de nombreuses opportunités liées, d'une part, aux exigences des réglementations à venir incitant à la récupération d'énergie et, d'autre part, à la nécessité de remettre en conformité et rénover les installations concernées par des délégations de service public arrivant à leur terme. L'activité de réponse à des appels d'offre s'est donc intensifiée et certaines opportunités ont commencé à se concrétiser.

Le Groupe exploite actuellement huit centres de valorisation énergétique (dont un équipé d'un centre de tri), un centre de valorisation organique (avec tri et traitement des algues vertes) ainsi que deux centres de production d'électricité à partir de biomasse.

- **Exploitation de centres de valorisation énergétique : activités en cours**

Bakou, Azerbaïdjan

- Client : Ministère de l'Économie et de l'Industrie azéri /Tamiz Shahar pour la phase exploitation.
- Poursuite de l'exploitation démarrée en juin 2013. Démarrage de la phase contractuelle d'exploitation en décembre 2015 pour une durée de vingt ans.
- Caractéristiques : deux lignes de 33 t/h pouvant traiter un total de 500 000 tonnes par an de déchets municipaux et 10 000 tonnes de déchets hospitaliers. L'usine est dimensionnée pour exporter sur le réseau 231 500 MWh d'électricité par an (avec un pouvoir calorifique des déchets de 8 500 MJ/t), ce qui correspond à la consommation de 50 000 foyers. L'usine remplaçant une décharge, c'est plus d'une tonne de CO2 économisée par tonne de déchets incinérée, soit un total d'au moins 500 000 tonnes de CO2 en moins par an.

Estrées-Mons, Somme, France

- Client : société de projet CBEM.
- Livraison en février 2016 et exploitée par CNIM.
- Caractéristiques : installation de production d'énergie utilisant comme combustible de la biomasse propre (du bois issu de l'exploitation forestière, de sous-produits de scierie, du bois issu de cultures énergétiques, de broyats de bois d'emballage et de bois issu de l'entretien d'espaces verts). Elle produit 13 MW électrique et fournit à un industriel local de l'énergie sous forme de vapeur, utilisée dans son process. Traitement des fumées SecoLAB™.

Nesle, Somme, France

- Client : société de projet Kogeban.
- Livraison en 2014. Exploitation par CNIM.
- Caractéristiques : la ligne utilisant comme combustible de la biomasse propre (du bois issu de l'exploitation forestière, de sous-produits de scierie, du bois issu de cultures énergétiques, de broyats de bois d'emballage et de bois issu de l'entretien d'espaces verts) est en fonctionnement. Elle est équivalente à la consommation d'une ville de 5 000 foyers ; trois millions de tonnes de CO2 seront économisés sur vingt ans. 130 GWh d'électricité et 300 GWh d'énergie thermique utilisée par un industriel pourront être produits annuellement à partir de 250 000 tonnes de biomasse.

Plouharnel, Morbihan, France

- Client : AQTA (Auray Quiberon Terre Atlantique).
- CNIM exploite l'usine depuis le mois de décembre 2014. Une commande d'étude (tranche ferme) pour l'installation d'une récupération d'énergie et d'une production d'électricité a été réalisée en 2014 et 2015.

- Caractéristiques : l'incinérateur, qui traite 31 500 tonnes de déchets par an, a été construit au début des années 1970 et ne possède pas de dispositif de valorisation énergétique. CNIM intervient sur l'exploitation, la modernisation et la réalisation de travaux visant à la valorisation énergétique des déchets.

Saint-Pantaléon de Larche, Corrèze, France

- Client : SYTTOM 19.
- CNIM exploite l'usine depuis 2013 et a remplacé le traitement des fumées existant par un traitement moderne et breveté permettant d'améliorer les performances environnementales tout en économisant les ressources (75 000 m³ d'eau par an économisés).
- Caractéristiques : l'installation, qui a une capacité de traitement de 70 000 tonnes de déchets par an a été construite au début des années 1970. Elle est équipée de trois lignes avec récupération d'énergie permettant d'alimenter un industriel et chauffer des serres municipales. Mise en service du nouveau traitement de fumées sec (travaux fin 2013) permettant d'abattre le seuil des Nox à 80 mg/Nm³ (anciennement 200) et d'atteindre le seuil d'efficacité énergétique R1. En 2014, CNIM a obtenu un marché pour la construction et l'exploitation d'une unité de production électrique qui vient compléter la valorisation existante de l'UVE sous forme de chaleur (travaux en 2014). Cette installation est en production depuis début 2015.

Thiverval, Yvelines, France

- Client : SIDOMPE.
- Caractéristiques : CNIM a emporté fin 2016 l'appel d'offre de « conception, réalisation, exploitation, maintenance, optimisation énergétique du Centre de Valorisation des Déchets (CREM - Conception, Réalisation Exploitation et Maintenance) ». Les travaux visent à améliorer l'efficacité énergétique, le traitement des fumées et à exploiter le centre pendant 10 ans. Les travaux comprennent : le remplacement des 2 premières lignes par une ligne neuve, la modernisation de la ligne 3, le remplacement du turbo alternateur et la modernisation des traitements des fumées existants par VapoLABTM à la chaux vive + SNCR/TerminoLABTM. Après les travaux, la puissance électrique globale produite par l'usine sera de 17 MWe. Elle alimentera en électricité 15 000 foyers (contre 6 000 avant les travaux).
- Livraison programmée fin 2018.

Pluzunet, Côtes d'Armor, France

- Client : SMITRED.
- CNIM exploite le centre de valorisation des déchets depuis 2007. En 2016, CNIM a été retenu lors de l'appel d'offre de renouvellement du contrat d'exploitation.
- Caractéristiques : le centre de valorisation des déchets, qui traite 57 000 tonnes de déchets par an, a été mis en service en 1997. Cette installation est équipée d'une chaudière et d'un turbo-alternateur permettant de produire environ 17 GWh d'électricité par an ainsi que de l'énergie thermique permettant de chauffer des serres horticoles et légumières.

Lantic, Côtes d'Armor, France

- Client : KERVAL.
- CNIM exploite le centre de valorisation des déchets depuis 2009. CNIM a modernisé ce site en 2009 et a construit une unité de traitement des algues vertes d'une capacité de 20 000 tonnes par an en 2010.
- Caractéristiques : le centre de valorisation des déchets, qui reçoit environ 35 000 tonnes de déchets par an, a été mis en service en 1999. Cette installation est équipée de deux unités de traitement micro biologique et d'une installation de stockage de déchets non dangereux. Le compost produit (environ 10 000 tonnes par an) est labellisé pour utilisation en agriculture biologique.

Stoke-on-Trent, Midlands, Royaume-Uni

- Client : Hanford Waste Services.
- CNIM a construit et exploite le centre de valorisation des déchets depuis 1999 par l'intermédiaire de sa filiale MES Environmental Ltd.
- Caractéristiques : traitement de 210 000 tonnes de déchets ménagers par an avec deux lignes de 12 t/h pour une production d'électricité de 98 000 MWh/an.

Wolverhampton, Midlands, Royaume-Uni

- Client : Wolverhampton Waste Services.
- CNIM a construit et exploite le centre de valorisation des déchets depuis 1999 par l'intermédiaire de sa filiale MES Environmental Ltd.
- Caractéristiques : traitement de 110 000 tonnes de déchets ménagers par an avec deux lignes de 7 t/h pour une production d'électricité de 45 000 MWh/an.

Dudley, Midlands, Royaume-Uni

- Client : Dudley Waste Services.
- CNIM a construit et exploite le centre de valorisation des déchets depuis 1999 par l'intermédiaire de sa filiale MES Environmental Ltd.
- Caractéristiques : traitement de 90 000 tonnes de déchets ménagers par an avec deux lignes de 6 t/h pour une production d'électricité de 36 000 MWh/an.

Saint Saulve, Nord, France

- Client Ecovalor.
- CNIM a remporté en 2016 le contrat d'optimisation énergétique de l'usine de Saint Saulve.
- Marché de travaux pour l'optimisation énergétique de l'usine, la mise en place de cogénération sur la turbine à vapeur et la création de réseau de chaleur «haute température».

C. Construction, exploitation et maintenance de centres de tri

Thiverval, Yvelines, France

- Client : SIDOMPE.
- CNIM exploite le centre de tri depuis le 1er juillet 2008.
- Caractéristiques : la capacité de traitement du centre de traitement est de 30 000 tonnes par an.

Paris 17e, France

- Client : Syctom.
- CNIM assure la conception, la réalisation et l'exploitation de ce centre de tri de collecte sélective intramuros. Entièrement automatisé, il valorisera les déchets de plus d'un million habitants. Ce centre ultra performant à la pointe de la technologie avec ses treize machines de tri optique pourra traiter jusqu'à 15 tonnes par heure. Adapté au tri de nouveaux plastiques dans le cadre de l'extension des consignes de tri, il permettra d'aller plus loin dans le recyclage des emballages ménagers.

D. Réalisation de systèmes de traitement des fumées et des cendres et de systèmes de récupération des résidus de combustion

En 2016, LAB a poursuivi et accéléré son processus de transformation pour passer de la position de leader européen du traitement des fumées à celle d'acteur de dimension internationale actif sur les secteurs de l'ingénierie, de la construction et des services, capable de proposer à ses clients, entreprises de valorisation des déchets, producteurs d'énergie et industriels, des solutions intégrées visant à réduire leurs émissions dans l'air, l'eau et les sols.

Sur la ligne d'activité « Construction d'usines », LAB confirme sa position de prestataire parmi les plus innovants et compétitifs du traitement des fumées. Signe de sa capacité d'adaptation aux tendances du marché les plus pointues, les commandes enregistrées auprès de clients du secteur des énergies renouvelables ont été pour la première fois supérieures à celles des secteurs traditionnels des énergies fossiles et du traitement des déchets. À noter également en 2016, des progrès commerciaux importants pour la fourniture de scrubbers marins.

La ligne d'activité « Exploitation », qui recouvre les activités de construction et d'exploitation de centres de traitement des mâchefers suite à l'acquisition de Geodur en 2013, a poursuivi en 2015 une forte activité de développement. Celle-ci s'est concrétisée par la signature des premiers contrats et la première usine réalisée par LAB suivant ce business model a démarré son activité en 2016.

En combinant présence forte, solutions à la pointe de la technologie, compétitivité et expertise, LAB est particulièrement bien positionné sur ses nouveaux segments de marchés.

- **Principales commandes et poursuite des contrats en cours en 2016 avec la maison mère CNIM dans le cadre de la conception et de la réalisation clés en main de centres de valorisation énergétique des déchets ou des biomasses**

Traitement des déchets

- Leeds : traitement des fumées SecoLAB™ et SNCR DeNOx. Livré.
- Wilton, Middlesborough : traitement des fumées VapoLAB™ et SNCR DeNOx. Mise en route.
- Ridham Dock, Kent : traitement des fumées VapoLAB™ et SNCR DeNOx. Livré.
- Beddington, South London: traitement des fumées VapoLAB™ avec injection de chaux éteinte et charbon actif. En cours de montage.
- Kemsley : traitement des fumées VapoLAB™ avec injection de chaux éteinte et charbon actif. Phase d'étude
- Park Adfer : traitement des fumées VapoLAB™ avec injection de chaux éteinte et charbon actif. Phase d'étude.
- Thiverval : remplacement des traitements des fumées humides par VapoLAB™ à la chaux vive + SNCR/TerminoLAB™. En cours d'étude.

Traitement des biomasses

- Estrées-Mons, France : traitement des fumées SecoLAB™. Livré.
- Traitement des fumées de centrale de production de chaleur pour réseau urbain.
- CPCU Bercy, France : traitement des fumées DeNOx SCR. En mise en service.

- **Principales commandes et travaux en cours contractés directement par LAB en 2016**

Traitement des déchets

- Nordforbraending - Hoersholm, Danemark : traitement de fumées SecoLAB™ avec condensateur, traitement de l'eau et pompes à chaleur. En mise en service.
- ARC - Amagerforbraending, Danemark : traitement des fumées GraniLAB™ avec condensateur, traitement de l'eau et pompes à chaleur. En mise en service.
- MVV - Plymouth, Royaume-Uni : traitement des fumées BicarLAB™. Livré.
- Gloucester EfW – UBB Gloucestershire Construction JV, Royaume-Uni : traitement des fumées SecoLAB™. En étude.
- Saint Saulve – Ecovalor, France : étude pour la modernisation du traitement des fumées. En étude.
- Leuna - VapoLAB®. En mise en route.

Production d'énergie (conventionnelle)

- Localstyrelsen - Longyearbyen, Norvège : désulfuration des fumées GraniLAB™ avec scrubber à l'eau de mer. Livrée.
- CEH - Paroseni, Roumanie : process de désulfuration des fumées par laveur humide utilisant le lait de chaux (Limestone FGD). En construction.
- Veolia/Dalkia - Trebovice, République Tchèque : traitement des fumées SecoLAB™. Ligne 1 livrée, Ligne 2 en cours d'étude.
- Solvay - Tavaux, France : désulfuration des fumées SecoLAB™. En mise en route.
- BWE - Aarhus, Danemark : traitement des fumées BicarLAB™ avec une unité de condensation et SCR DeNOx. En mise en route.
- Albioma – Le Gol, La Réunion, France : désulfuration des fumées par traitement humide pour une centrale à charbon. En mise en route.

Production d'énergie Biomasse

- Chilton : SecoLAB™, Mise en route.
- Helsingor : SecoLAB™ + Condensation + Traitement des condensats, En étude.

- Hofor : SecoLAB™ + Condensation + Traitement des condensats, En étude.

Marine scrubbers

- STX France : traitement humide des fumées pour trois navires de Brittany Ferries (Mont Saint-Michel, Armorique et Pont Aven). Livré.

Traitement des cendres d'incinération

- KVA Linthgebiet Niederurnen, Suisse : traitement des cendres et récupération des métaux (20 tonnes/h).
- Roosevelt, USA : traitement des cendres (180 000 tonnes/an).

Stabilisation / Solidification des cendres d'incinération et des poussières issues du traitement des fumées

- Posco - Krakow, Pologne : traitement des Refiom StabiLAB™. Livré

E. Construction de centrales solaires

En 2016, SUNCNIM a finalisé le financement de la société de projet eLlo, créée pour la construction et l'exploitation de la centrale solaire à concentration de Llo dans les Pyrénées-Orientales. Il s'agira de la première centrale solaire thermodynamique Fresnel au monde disposant d'un stockage de plusieurs heures.

La centrale de Llo, qui sera construite et exploitée par SUNCNIM, est l'aboutissement d'un appel d'offres de la Commission de Régulation de l'Énergie (CRE) remporté par CNIM en 2012.

D'une puissance de 9 MWe avec stockage de l'énergie thermique, soit la consommation en électricité de plus de 6000 ménages, la centrale solaire de Llo produira une électricité renouvelable qui sera exportée sur le réseau EDF.

F. Optimisation, réhabilitation et maintenance des installations de combustion

Les ventes 2016 de CNIM Babcock Services sont supérieures à celles de l'année 2015 en raison de la confirmation de contrats reportés l'année précédente.

• Principales commandes et réalisations 2016

Centrales thermiques

- Reconduction de tous les contrats fuites chez EDF et EON (devenu UNIPER).
- Nouveaux contrats pour des centrales thermiques à l'international.

Chauffage urbain

- Obtention du contrat triennal de CPCU Saint-Ouen (plus grosse chaudière française de chauffage urbain à biomasse et charbon).
- Rénovation par CNIM Babcock Services et LAB Service de la chaufferie industrielle de Bercy (France) exploitée par CPCU. L'opération, comptant parmi les plus grands chantiers de mise aux normes environnementales menés en France ces dernières années, a consisté à convertir au gaz et au biocombustible liquide ces chaudières qui fournissent en chaleur le réseau de chauffage et d'eau chaude parisien. Au final, les travaux réalisés permettent à CPCU d'annoncer une réduction des valeurs limites d'émissions de 85% pour les oxydes d'azote, 98% pour le dioxyde de soufre, 90% pour les poussières et 25% pour le dioxyde de carbone. Cette opération illustre la contribution d'un savoir-faire historique du Groupe à la réalisation des objectifs de réduction de la pollution et de transition vers des énergies renouvelables.
- Clichy Énergie Verte (CEVE), le groupement Idex-Coriance qui exploite la production de vapeur du réseau de chaleur de Clichy-la-Garenne (Hauts-de-Seine, France), a fait appel à CNIM Babcock Services en 2016 suite à une fuite de tubes. Cette première action a permis de détecter quelques faiblesses dues à l'usure des matériels. L'exploitant a alors confié à CBS un plan plus complet de contrôle et de fiabilisation de l'état des générateurs (cartographie pour les mesures d'épaisseurs de tubes, remplacement d'un surchauffeur et aide à la conduite). Le partenariat se poursuivra en 2017.

Pétrochimie

France :

- L'exploitant d'une raffinerie française a souhaité modifier les conditions d'utilisation de deux chaudières CNIM équipant son site en augmentant la part de combustible brûlé. Après avoir commandé à CNIM Babcock Services en 2012 une étude de faisabilité visant à déterminer les modifications à apporter à la

géométrie du générateur de vapeur de la première chaudière, l'exploitant lui a confié en 2016 le contrat d'étude et de fourniture de la modification de la seconde chaudière. La livraison de l'ensemble des équipements de cette chaudière est prévue pour le premier semestre 2017.

- En France, l'un des sites d'un spécialiste international de la pétrochimie est équipé de quatre chaudières de process Babcock. Dans le cadre d'un passage en combustion 100% au gaz naturel et fuel gaz et d'une extension de la durée de vie des générateurs de vapeur, l'industriel a confié à CNIM Babcock Services les études, la fourniture et le remplacement sur site de l'ensemble de la convection et des modifications de process de l'une des chaudières. Cette prestation a nécessité la réalisation de près de 3 300 soudures dans des délais très serrés. La réception des travaux a été prononcée en octobre 2016.

International :

- Au Sénégal : Pour ICS, livraison du contrat de réhabilitation de la chaudière de récupération située derrière le four à soufre.
- Zone Caraïbes : CNIM Babcock Services accompagne un producteur national d'électricité dans la réhabilitation et la maintenance de sa principale centrale thermique. Réalisation des audits techniques pour déterminer l'état des équipements, préconisation d'actions à mettre en œuvre et fourniture des pièces de rechange vitales pour le fonctionnement de l'unité.
- En Russie : activité de fourniture d'équipements de gros entretien renouvelable pour des chaudières de puissance.

Aciérie

- CNIM Babcock Services a obtenu le contrat de réparation d'une chaudière d'une aciérie de Fos-sur-Mer (France).

Nucléaire

- Requalification d'équipements sous pression sur les centrales nucléaires de Cattenom et de Saint Alban (France).
- Modification post Fukushima des supports d'extincteurs de la centrale nucléaire de Dampierre (France).
- Dans le cadre des travaux de montage réalisés sur le site du LMJ, le CEA a levé une option pour l'équipement de deux chaînes supplémentaires. Cette nouvelle commande réalisée en synergie avec CNIM Systèmes Industriels a été livrée en 2016.

1.2.4 Secteur Innovation & Systèmes

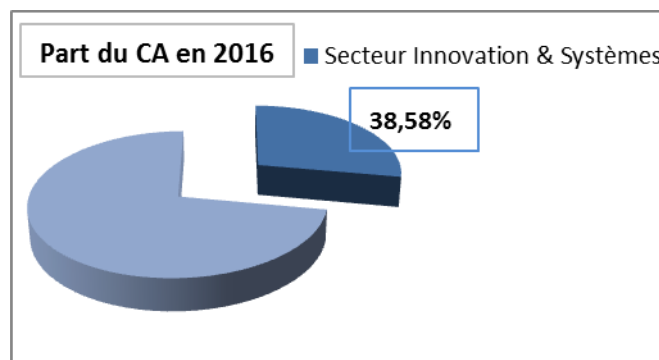
1.2.4.1 Profil

Le Secteur Innovation & Systèmes regroupe :

- CNIM Division Systèmes Industriels : elle comprend l'entité « CNIM Systèmes Industriels » de CNIM SA basée à La Seyne-sur-Mer et les filiales opérationnelles CTE (Chine), CNIM Singapour et CNIM Babcock Maroc,
- Bertin Technologies et ses filiales.

Ses clients sont principalement les grands donneurs d'ordre français et internationaux des secteurs défense et sécurité, maritime, aéronautique et spatial, nucléaire, environnement et sciences du vivant.

Chiffre d'affaires Secteur Innovation & Systèmes (en millions d'euros)		
2014	2015	2016
162,9	217,6	208,3



1.2.4.2 Offre de produits et services

A. CNIM Division Systèmes Industriels

La Division Systèmes Industriels propose une offre unique de développement, de réalisation, d'installation et de maintenance d'équipements et systèmes innovants. Elle effectue également des contrats de sous-traitance de fabrication pour différents secteurs industriels.

Cette offre s'appuie sur des compétences techniques pluridisciplinaires et des moyens de fabrication et d'intégration de tout premier plan.

Les principaux secteurs clients de la Division sont :

a. La Défense

- **La dissuasion**

CNIM intervient depuis plus de 50 ans dans le domaine des systèmes de lancement des missiles stratégiques à partir des SNLE (Sous-Marins Nucléaires Lanceurs d'Engins). CNIM a ainsi équipé les quatre générations de SNLE de la force océanique stratégique, ce qui représente plus de 250 systèmes lance-missiles réalisés, testés et installés par CNIM à bord des sous-marins.

- **La projection terrestre**

CNIM développe depuis de nombreuses années des systèmes de franchissement de brèches sèches ou humides destinés aux Armées du monde entier avec deux lignes de produits :

- le Pont Flottant Motorisé (PFM) permettant de franchir des cours d'eau avec des véhicules blindés et chars de combat ; en dotation dans différentes armées dont l'armée française ;

- le Pont d'Assaut Modulaire (PTA) disposant de performances exceptionnelles pour le franchissement de coupures avec des véhicules blindés et chars de combat ; en dotation dans l'armée française.

CNIM réalise l'ensemble des prestations de soutien technique, maintenance, formation et modernisation de ces matériels dans les forces armées concernées.

- **La projection maritime**

CNIM a développé le L-CAT®, un navire de débarquement amphibie très innovant permettant d'atteindre des performances inégalées en termes de charge embarquée, de vitesse d'opération et de plageage dans des missions de type « ship-to-shore ». CNIM a vendu quatre navires de type L-CAT à la Marine Nationale en 2011-2012 et réalise l'ensemble des prestations de soutien technique, maintenance, formation et modernisation de ces navires dans les forces armées. CNIM a livré en 2016, deux navires de débarquement amphibies L-CAT® à la Marine Égyptienne.

Aujourd'hui, CNIM propose une version « shore-to-shore » du L-CAT®. Ce navire peut effectuer des missions en pleine autonomie, depuis n'importe quelle infrastructure ou plage / quai.

b. Nucléaire et grands instruments scientifiques

- **L'électronucléaire**

CNIM est présent sur l'ensemble de la filière du nucléaire depuis l'amont du cycle (installation de conversion et enrichissement de l'uranium), aux réacteurs électronucléaires de puissance et expérimentaux, jusqu'au traitement des déchets et démantèlement.

Le périmètre des prestations de CNIM s'adapte aux besoins des clients et couvre les domaines suivants :

- expertise et ingénierie ;
- conception, réalisation et mise en service de systèmes et équipements clés en main ;
- fabrication sur plans ;
- services d'installation et maintenance sur site.

- **Les grands programmes scientifiques**

Depuis plus de quinze ans, CNIM assure pour divers Grands Instruments Scientifiques (ITER, Laser Mégajoule) la conception, réalisation et intégration de systèmes et d'équipements complexes selon les axes mentionnés précédemment.

c. Industrie et sous-traitance de fabrication

Le site industriel de La Seyne-sur-Mer intervient dans les secteurs de l'énergie, de l'aéronautique et du spatial, notamment à travers des contrats de fabrication de pièces à forte valeur ajoutée.

La filiale chinoise CTE propose une offre de prestations industrielles pour le marché chinois et intervient en soutien du site de La Seyne-sur-Mer, pour des réalisations conciliant qualité et compétitivité. Par ailleurs, CTE continue de produire des escaliers mécaniques et des pièces détachées dans le cadre de contrats de métré à l'international.

La filiale CNIM Babcock Maroc propose une offre de chaudronnerie et d'intervention sur site pour le marché local, ainsi qu'en sous-traitance de fabrication pour les différentes entités du Groupe.

B. Bertin Technologies et ses filiales

Avec plus de 700 collaborateurs, dont deux tiers d'ingénieurs et de cadres de haut niveau, Bertin intervient sur quatre grands métiers :

- le conseil, l'ergonomie des systèmes et l'ingénierie innovante ;
- le développement et la fourniture de systèmes et équipements d'instrumentation ;
- les solutions logicielles et services associés pour la sécurité des systèmes d'information et l'intelligence numérique ;
- les prestations de services en recherche et développement pour l'industrie de la pharmacie et les biotechnologies.

1.2.4.3 Marchés en 2016

A. CNIM Division Systèmes Industriels

a. Défense

- **Dissuasion**

CNIM réalise aujourd'hui des prestations à très haute valeur ajoutée technologique en services et équipements pour les SNLE en service et pour le programme futur de la Dissuasion nucléaire. CNIM dispose sur ce sujet d'une visibilité d'activité à long terme, tant en termes de réalisation que de R&D.

- **Systèmes de projection terrestre (moyens de franchissement de brèches sèches et humides)**

Les principales caractéristiques de ce marché sont :

- un marché européen de l'armement terrestre mature et en consolidation ;
- des opportunités au grand export qui devraient prochainement conduire à des contrats.

- **Systèmes de projection maritime**

Dans le domaine des activités navales, le marché visé des engins de débarquement et des patrouilleurs côtiers (applications principales : défense et sécurité civile) présente des opportunités de ventes dans différents pays à travers le monde.

b. Nucléaire et grands instruments scientifiques

- **Nucléaire**

Sur l'amont du cycle, les marchés visés sont ceux de la rénovation et mise en conformité des installations françaises de conversion et d'enrichissement de l'uranium (sites de Tricastin, Malvesi).

Le parc nucléaire français, qui compte 58 réacteurs en exploitation, représente une cible importante avec l'amélioration et la rénovation de systèmes et équipements dans le cadre du « Grand Carénage » et des visites décennales.

La construction de centrales neuves au Royaume-Uni (dont les deux EPR Hinkley Point C), ainsi que le programme nucléaire neuf chinois sont les marchés privilégiés de CNIM à l'international.

CNIM se positionne aussi auprès du CEA sur les réacteurs de recherche tels qu'ASTRID ou le RES NM. L'implication de CNIM sur le Réacteur Jules Horowitz (RJH) se poursuit avec la fourniture et l'assemblage des composants du bloc réacteur.

Enfin, l'aval du cycle constitue également un marché potentiel important, avec l'installation de stockage profond CIGEO et le programme de rénovation du centre de retraitement des combustibles à La Hague.

- **Grands instruments scientifiques**

- Laser Mégajoule (LMJ) : ce programme du CEA à forte dimension technologique s'inscrit dans la durée (2000-2025). CNIM et sa filiale Bertin Technologies contribuent depuis l'origine au projet LMJ en tant que concepteur, fabricant et prestataire de maintenance sur le site du LMJ près de Bordeaux ;
- Réacteur de Fusion Nucléaire ITER : CNIM est aujourd'hui un partenaire stratégique du projet ITER. Sa contribution s'inscrit dans la durée (2025 et au-delà) sur trois types de travaux : fabrication de gros composants, conception et fabrication de systèmes complexes, et travaux de montage sur site.

B. Bertin Technologies et ses filiales

Bertin Technologies intervient dans des domaines à forts enjeux technologiques : défense et sécurité, aéronautique et spatial, énergie et environnement, sciences du vivant, avec une ambition de développement à l'international.

- **Systèmes & instrumentation :**

- La Business Unit Systèmes et Instrumentation, qui a intégré il y a deux ans la société Saphymo, un leader des équipements et réseaux de mesure des rayonnements ionisants, est structurée autour de trois grands axes de prestations :
- des produits et réseaux d'instrumentation dans des secteurs à forte valeur ajoutée (nucléaire, sciences du vivant et défense) ;
- des systèmes de banalisation des déchets hospitaliers (DASRI) (technologie propriétaire Sterilwave) ;
- des contrats de développement de systèmes sur cahier des charges client, en particulier dans les domaines du spatial, des grands instruments scientifiques, du nucléaire et de la défense.

- **Technologies de l'information :**

Bertin IT et ses filiales Vecsys, spécialiste des technologies vocales, et AMI Software, leader dans l'édition de logiciels de collecte et de traitement de l'information issue du Web, proposent une offre de services et de solutions logicielles dans les domaines suivants :

- cyber sécurité, pour la défense en profondeur des systèmes d'information des opérateurs d'importance vitale (OIV) ;
- cyber intelligence, pour l'anticipation de menaces et risques majeurs, et l'investigation sur sources ouvertes au profit des acteurs du secteur défense & sécurité ;
- traitement de la parole, à des fins d'exploitation des sources audio et vidéo multilingues pour différentes applications, notamment la veille média, la compliance bancaire et l'optimisation de la performance en centres de contact ;
- intelligence stratégique, pour la détection des risques et opportunités en termes de marché et de concurrence, d'innovation ou encore de réglementation.

- **Pharma & biotechs :**

Bertin Pharma intervient sur les marchés des sciences du vivant (pharmaceutique, vétérinaire, neutraceutique et cosmétique, notamment) avec deux modèles d'affaires complémentaires :

- fournitures d'outils de bio analyse et réactifs biologiques pour la recherche et le développement ;
- prestations de services de R&D en :
 - développement pharmaceutique ;
 - recherche translationnelle, études précliniques et cliniques ;
 - analyse et bio analyse ;
 - biosécurité.

- **Conseil & Ingénierie**

Le département Expertise et Process Innovants intervient en :

- conseil en management technologique ;
- expertise multi physique et modélisation ;
- ingénierie des procédés et des systèmes énergétiques ;
- maîtrise des risques.

Bertin Ergonomie facteur humain intervient dans les domaines de :

- la transformation digitale des métiers et des organisations ;
- l'ergonomie des systèmes complexes avec notamment la maîtrise des risques liés aux facteurs humains.

1.2.4.4 Positionnement concurrentiel (sources internes)

De manière générale, dans la défense et le nucléaire, les industriels concurrents de CNIM peuvent être, selon le contexte commercial, concurrents directs, partenaires, clients ou parfois même fournisseurs.

- **Force de dissuasion française**

Pour le programme LMJ, les principaux concurrents ou partenaires sont les grands maîtres d'œuvre industriels de la défense ou des PME/ETI spécialisées en mécanique.

- **Systèmes de projection terrestre**

Les acteurs en présence sont à la fois les grands systémiers de l'armement terrestre (General Dynamics, RheinMetall) et des PME/ETI spécialisées en mécanique.

- **Systèmes de projection maritime**

Les acteurs en présence sont les grands systémiers de la défense (Navantia, Lockheed MartinTextron,...) ou des chantiers navals locaux.

- **Nucléaire et grands instruments scientifiques**

- Nucléaire : les grands intégrateurs de systèmes : Skoda, REEL, NFM, Cegelec, Ansaldo, Babcock Noell, ONET Technologies, Nuvia, Nukem, AREVA, Eiffage CM.
- Grands Instruments Scientifiques : Cegelec, Airbus Defence and Space, Mitsubishi.

- **Industrie**

Les PME et ETI industrielles européennes pour la fabrication de pièces mécaniques à forte valeur ajoutée.

- **Bertin Technologies et ses filiales**

Selon les secteurs visés, on retrouve des acteurs très divers :

- dans la défense et la sécurité : les grands maîtres d'œuvre industriels et des équipementiers internationaux, tels que Brücker, Smith Engineering ;
- dans les équipements pour les sciences du vivant : concurrence internationale (grands industriels et distributeurs).

- **Bertin Pharma**

Les acteurs présents sont à la fois :

- les grands groupes internationaux de prestations de service pour la Pharma (grandes CROs - Contract Research Organizations – ou CDMO – Contract Development and Manufacturing Organisation - anglo-saxonnes) ;
- les PME locales spécialisées sur chaque type de services en R&D pharmaceutique (formulation de médicaments, toxicologie, immunologie, essai précliniques...);
- les fournisseurs globaux, locaux et régionaux de consommables et réactifs de laboratoires tels que VWR, Thermo-life Science ainsi que leurs réseaux de distribution.

Bertin Pharma s'appuie également sur des partenariats historiques et privilégiés avec le CEA / Direction des sciences du vivant, l'Institut de Pharmacie Industrielle de Bordeaux, Cayman Chemical (Ann Arbor, MI, USA), ou encore Proteomedix Frontiers (Sendai, Japon).

1.2.4.5 R&D et nouveaux produits

A. CNIM Division Systèmes Industriels

La Division Systèmes Industriels conduit des travaux de recherche pour maintenir ses compétences à l'état de l'art et développer des technologies et des produits en propre sur les marchés visés. On peut citer à titre d'illustration, les thématiques de recherche suivantes :

- les systèmes de projection maritime : architecture navale et concepts dérivés du L-CAT® ;
- les bateaux de soutien pour des plateformes offshore de type éoliennes ;
- les systèmes de projection terrestre : systèmes innovants de franchissement de brèches sèches et humides ;

- nucléaire : développement de la conception de systèmes de manutention du combustible, de transport et d'entreposage de combustibles usés, de portes nucléaires et SAS, d'échangeurs spéciaux, de plots composites antisismiques.

CNIM poursuit par ailleurs ses efforts de recherche dans le domaine des matériaux métalliques et composites et dans les process industriels tels que les technologies de soudage et de fabrication des matériaux composites.

B. Bertin Technologies et ses filiales

Bertin Technologies intervient sur des projets de recherche et développement pour le compte de ses clients, ainsi que sur des projets de recherche en propre pour développer des compétences et technologies sur ses marchés clé.

Bertin Technologies anime une filière « Experts » dont la finalité est non seulement de promouvoir l'excellence technique et d'en accroître la reconnaissance auprès des communautés scientifiques et industrielles mais aussi d'identifier, de développer et de valoriser en interne les talents scientifiques et techniques au sein des équipes.

Dans le cadre de projets internes ou collaboratifs, Bertin Technologies s'appuie par ailleurs sur des partenariats académiques et industriels de tout premier plan. Par sa spécificité multisectorielle et pluridisciplinaire, Bertin Technologies et ses filiales interviennent ainsi dans une dizaine de pôles de compétitivité, dont System@tic (technologies de l'information), SCS (Solutions communicantes sécurisées), Capenergies (énergies non génératrices de gaz à effet de serre), Mer PACA (développement durable et sécurité en Méditerranée), Risques (environnementaux, industriels, technologiques...), Pégase (aéronautique et spatial) ou encore Medicen (technologies innovantes pour la santé et les nouvelles thérapies).

Bertin Technologies est membre de l'ASRC (Association des structures de recherche sous contrat) et labellisée « structure de recherche contractuelle » par BPI France.

Bertin Pharma assure la Présidence de l'AFSSI (Association Française des Sociétés de Services et d'Innovation pour les Sciences du Vivant) et siège au Conseil d'Administration du pôle de Compétitivité Médicen Paris Région.

En 2016, Bertin Technologies et l'ONERA, le centre français de recherche aérospatiale, ont signé un contrat de Partenariat de Recherche et Industrie. D'une durée de trois ans, ce contrat porte sur la création d'un laboratoire commun baptisé CUBIX (pour Charges Utiles à Base d'Imageurs Spectraux) visant à développer une nouvelle génération de caméras infrarouges multi spectrales pour la télédétection de gaz.

1.2.4.6 Atouts

- Le développement à l'international du Secteur qui s'appuie sur l'ensemble des bases du Groupe CNIM ;
- l'accroissement du portefeuille de technologies propriétaires ;
- le développement de concepts originaux tels que :
 - o le L-CAT® qui a déjà trouvé ses applications auprès de la Marine nationale et à l'export ;
 - o le WindKeeper®, projet de navire dédié à la maintenance et à la sécurité des champs éoliens offshore ;
- une parfaite maîtrise des technologies de pointe et de la gestion des grands projets s'accompagnant d'une capacité d'adaptation aux besoins variés de ses clients ;
- le transfert de savoir-faire entre les différentes activités.

1.2.4.7 Stratégie et perspectives

A. Défense

En réponse aux orientations stratégiques telles qu'exprimées dans la loi de programmation militaire, le Groupe CNIM adapte son offre de défense aux nouveaux besoins des Forces, avec des investissements en France dans la cyber sécurité et un fort développement à l'international pour les systèmes de projection terrestre et maritime.

Bertin Technologies continue par ailleurs à croître fortement à l'international, grâce à son offre unique d'équipements et systèmes de détection des menaces NRBC (Nucléaires, Radiologiques, Biologiques et Chimiques), et de systèmes de surveillance optronique au profit des Forces Armées et de la sécurité civile.

B. Nucléaire et grands instruments scientifiques

CNIM continue de déployer sa stratégie de développement dans les Grands Instruments Scientifiques et Réacteurs de recherche tels qu'ITER et le RJH. Avec sa filiale Bertin Technologies, CNIM vise le marché de la rénovation du parc nucléaire français et à l'international, les projets de construction de nouvelles centrales et la participation dans l'amont/aval du cycle nucléaire.

C. Industrie

CNIM et Bertin Technologies capitalisent sur leur pluridisciplinarité, leur expertise de la conception et de la fabrication d'équipements soumis à des environnements sévères, pour se développer dans le secteur de l'espace et de l'Oil & Gas.

D. Pharma et biotechs

En 2016, Bertin Pharma a intégré de nouvelles gammes de produits à son portefeuille d'outils de bio analyse et de réactifs biologiques

En terme de prestations de R&D à forte valeur ajoutée, les axes de développement privilégiés de Bertin Pharma sont relatifs aux molécules biotechs (vaccins, protéines, anticorps thérapeutiques, thérapie génique) et dans la médication familiale (ou OTC « over the counter » : médication en vente libre). En particulier, l'entreprise a fortement investi dans des plateformes de formulation innovantes capables de répondre aux dernières tendances du marché et aux besoins des patients. Bertin Pharma complète son offre en proposant une nouvelle gamme de produits prêts à être soumis aux autorités d'enregistrement et susceptibles d'être cédés en licence à des laboratoires pharmaceutiques exploitants.

E. Développement des synergies

La mise en commun de forces commerciales et techniques de CNIM et Bertin Technologies et la multidisciplinarité des équipes permettent de proposer une offre différenciante de conception de systèmes pour le nucléaire, les grands instruments scientifiques et la défense, comme l'illustrent les projets ITER, le Laser Mégajoule et la rénovation du PFM.

Les capacités en chaudronnerie de la filiale CNIM Babcock Maroc complètent par ailleurs celles de La Seyne-sur-Mer pour des applications dans les domaines de l'Énergie et de l'Environnement.

1.2.4.8 Activité en 2016

A. CNIM Division Systèmes Industriels

a. Défense et maritime

- **Dissuasion**

Programme de remplacement du missile M45 par le missile M51

CNIM a remporté en 2016 un nouveau contrat pour le remplacement des tubes lance-missiles du sous-marin Le Terrible, ainsi qu'un contrat de réalisation de systèmes de suspension pour sous-marins.

- **Projection maritime**

L-CAT® Égypte

CNIM a livré en 2016, deux navires de débarquement amphibies L-CAT® à la Marine Égyptienne. Les L-CAT® sont des navires très innovants de conception CNIM permettant le déploiement des forces terrestres jusqu'aux rivages non aménagés à partir d'un navire de type porte-hélicoptère (BPC Mistral).

- **Projection terrestre et véhicules spéciaux**

MTM (Moyen de Transport de Munitions chimiques anciennes)

CNIM réalise depuis 2011 le contrat MTM (Moyen de transport de munitions chimiques anciennes) pour le compte de la DGA. Il comprend quatre VTM (Véhicules de transport de munitions) et deux systèmes MCV (Moyen de chargement/déchargement du véhicule). Le premier VTM a été livré en 2015 et les trois autres en 2016.

PFM (Pont flottant motorisé) Rénové

Dans le cadre du contrat notifié par la Direction Générale de l'Armement (DGA) en 2015, CNIM a réalisé en 2016 les études de rénovation et le prototypage des nouvelles fonctionnalités des PFM de l'Armée Française.

Le PFM est un moyen de franchissement continu (pont) et discontinu (portière ou ferry) pour les franchissements essentiellement logistiques réalisés en zone arrière ou lors de catastrophes naturelles.

- **Systèmes maritimes**

Les multiples compétences du Groupe CNIM permettent de proposer une offre adaptée au marché du maritime :

- des navires spéciaux qui opèrent dans des conditions difficiles : L-CAT®, WindKeeper® ;
- des équipements embarqués propres et économes : laveurs de fumées (scrubbers), machines de refroidissement par absorption, chaudières ;
- des systèmes de transfert sécurisés pour les passagers ;
- des services haut de gamme associés : ergonomie, conseil & modélisation, SLI (Soutien logistique intégré), études de marché, etc.

WindKeeper® est un navire de soutien et de maintenance des éoliennes en mer en cours d'étude chez CNIM, en partenariat avec l'armateur Compagnie Maritime Chambon. Grâce à sa forte stabilité en mer, ses équipements innovants et sa passerelle de transfert performante, WindKeeper® permet de transférer des techniciens de maintenance sur les éoliennes jusqu'à une hauteur de vague de trois mètres, doublant ainsi le taux d'accessibilité des champs par rapport à un CTV (Crew Transfer Vessel).

b. Nucléaire et grands instruments scientifiques

- **Nucléaire**

Systèmes de manutention sécurisée pour EPR

CNIM a conçu et livré la machine de transfert du combustible usé des centrales nucléaires de Taishan (Chine) et Olkiluoto (Finlande). Le système complet comprend un chariot et les pièces insérées dans le béton en interface avec la piscine de stockage du combustible usé. Le composant le plus volumineux du système est le chariot de 55 tonnes, 8 mètres de haut et 5 mètres de large.

La machine de Taishan et ses équipements sont en cours de montage et d'installation

Projet RJH – Réacteur Jules Horowitz (RJH)

Le réacteur nucléaire expérimental RJH est destiné à la recherche sur les comportements des combustibles et des matériaux pour les centrales électronucléaires afin de contribuer à la sécurité et à l'optimisation des réacteurs nucléaires existants comme au développement des futurs réacteurs. Il produira également des radioéléments pour la médecine nucléaire (imagerie médicale). Ce projet européen de recherche dans le domaine de l'énergie nucléaire inclut des accords avec le Japon et l'Inde.

En 2014, AREVA TA a confié à CNIM la réalisation des gros composants du bloc réacteur (ou « bloc pile ») constituant le cœur du réacteur Jules Horowitz (RJH). Il s'agit d'un contrat de fabrication pour lequel sont mises en œuvre les compétences et la maîtrise de CNIM dans les domaines du soudage par faisceau d'électrons et de l'usinage de pièces de grandes dimensions alliés à des exigences de précision élevées. En 2015, les travaux d'usinage des ébauches des composants ainsi que des soudures sur aluminium et acier inoxydable ont été réalisés à La Seyne-sur-mer. En 2016, la fabrication s'est poursuivie dans le strict respect des hautes exigences de qualité de ces équipements.

Projet NOVARKA

NOVARKA est une co-entreprise formée par Vinci et Bouygues, responsable de la construction de l'arche de Tchernobyl. Cette arche est un dispositif de confinement du réacteur n°4 de la centrale nucléaire de Tchernobyl, en

Ukraine, et de son sarcophage endommagé. Il s'agit d'une structure métallique en forme d'arche de 108 mètres de haut et de 162 mètres de large pour une portée de 257 mètres.

NOVARKA a confié à CNIM plusieurs contrats, en cours de réalisation :

- la membrane d'étanchéité entre arche et sarcophage ;
- un système de garage de transfert monté sur le pont principal de l'arche ;
- un chariot de maintenance du pont principal de l'arche.

- **Grands Instruments Scientifiques**

Réacteur expérimental ITER (Fusion nucléaire)

ITER est une expérience scientifique internationale qui doit démontrer la faisabilité technologique de l'énergie de fusion et ouvrir la voie à son exploitation industrielle et commerciale. Les contrats remportés depuis 2009 par CNIM concrétisent le choix stratégique du Groupe de se positionner comme un fournisseur de long terme de ce programme.

Fabrication des plaques radiales

Les plaques radiales sont des structures mécaniques réalisées en acier inox qui pèsent 5,5 tonnes ou 9,8 tonnes selon les modèles. Elles constituent le squelette des dix-huit bobines de champ toroïdal nécessaires au confinement du plasma dans l'enceinte à vide ITER. L'agence domestique européenne Fusion For Energy (F4E), en charge de la contribution des pays européens au projet ITER, a notifié en 2012 au consortium franco-italien SIMIC - CNIM, le contrat de fabrication de 70 plaques radiales.

Afin de pouvoir démarrer la fabrication des plaques, CNIM s'est attaché à finaliser en 2013 la préparation de son outil industriel. Après avoir été installé et qualifié, celui-ci est opérationnel. Le contrat de fabrication se déroule de manière nominale. 30 plaques ont été livrées en 2016. Ce contrat s'achèvera en 2017.

Mechanical Handling Equipment for In-Vessel Assembly

L'Organisation ITER a confié à CNIM le contrat Mechanical Handling Equipment for In-Vessel Assembly (MHE) en décembre 2015. Il s'agit d'étudier, de réaliser et de qualifier les moyens qui seront utilisés pendant le chantier ITER pour le montage des composants internes du réacteur.

In-Vessel Viewing System

Le groupement CNIM-Bertin a été retenu par F4E pour la fourniture de l'In-Vessel Viewing System (IVVS), un moyen télé-opéré de métrologie et d'inspection visuelle capable d'intervenir dans l'enceinte à vide du réacteur entre deux plasmas. L'expérience des contrats Laser Mégajoule a été fondamentale car elle a permis au Groupe CNIM de faire valoir une compétence unique en métrologie et en systèmes télé-opérés en environnement sévère. Avec le contrat In-Vessel Viewing System (IVVS), le Groupe CNIM s'impose comme leader dans l'étude et la réalisation de systèmes complexes.

Fabrication des bobines de champ poloïdal

Les bobines de champ poloïdales sont les six aimants supraconducteurs installés horizontalement dans la machine ITER. Parmi ceux-ci, quatre sont de dimensions trop importantes (jusqu'à 25 mètres de diamètre) pour être fabriquées loin d'ITER : c'est CNIM qui les fabriquera et les testera dans un bâtiment déjà construit par F4E à quelques mètres du bâtiment réacteur d'ITER. Signé avec F4E en décembre 2015, le contrat PF Coils Manufacturing ouvre de nouvelles perspectives pour CNIM de travaux sur le site d'ITER.

Port Plug Structures

CNIM a obtenu en 2016 auprès d'ITER Org, un contrat de fabrication pour des « traversées de passage », des tunnels permettant d'accéder au réacteur.

Un nombre important de diagnostics (équipements de mesure) vont être déployés au sein de ces traversées pour mesurer les caractéristiques du plasma et du premier écran de protection dans la chambre à vide torique. Les Port Plugs serviront à la fois de contenant protecteur pour ces diagnostics et d'étanchéité avec la chambre torique. CNIM fabriquera dans ses ateliers de La Seyne-sur-mer, 14 plugs supérieurs et 8 équatoriaux, de masse comprise entre 10 et 15 tonnes chacun.

Contrat PBT (Purpose Built Tools)

Il s'agit d'un contrat cadre remporté en 2016 pour la conception, la fourniture et l'installation sur site d'un ensemble d'outillages dédiés au montage du tokamak ITER.

Programme Laser Mégajoule – LMJ

Le Laser Mégajoule (LMJ) est une installation majeure du programme Simulation du CEA. Il sert à étudier le comportement des matériaux dans les conditions extrêmes, et grâce à l'adjonction du Laser PETAL, il est le plus puissant Laser industriel connu.

Impliqué depuis 1999 dans le programme préparatoire au LMJ, le CEA/DAM a confié en 2003 au groupement CNIM le marché Équipements de Chambre et Intégration (ECI) et en 2009 le marché Système de Conversion de Fréquence et de focalisation des faisceaux laser (SCF). À fin 2016 CNIM a fabriqué et monté sur site 6 SCF sur les 44 prévus

Depuis 2015, le groupe CNIM accompagne le CEA/DAM dans l'exploitation et le Maintien en Condition Opérationnelle (MCO) des systèmes livrés.

c. Réalisations industrielles (La Seyne-sur-Mer et filiales)

France : CNIM fabrique les structures des tuyères des boosters latéraux du lanceur Ariane V depuis 2004. En décembre 2016, les ateliers ont produit le 150ème carter de fusée.

CNIM a investi en 2016, dans de nouveaux outils industriels (soudage et usinage de grande capacité), et a obtenu de nouvelles commandes pour l'aéronautique (banc de test et outillages de montage)

Chine : CTE, la filiale chinoise de CNIM, en parallèle de la production d'escalators, continue son développement et sa diversification à travers des contrats d'équipements industriels (nucléaire, médical, infrastructure...).

Maroc : CNIM Babcock Maroc intensifie son offre de sous-traitance en chaudronnerie pour le marché européen tout en continuant son offre de service en maintenance industrielle.

B. Bertin Technologies et ses filiales

a. Systèmes et instrumentation

La Business Unit Systèmes et Instrumentation développe et commercialise des produits et systèmes d'instrumentation (équipements et systèmes de mesure, d'identification et d'analyse dans les secteurs du nucléaire, des sciences du vivant et de la défense) ; des systèmes de banalisation des déchets hospitaliers (DASRI) ; des systèmes sur cahier des charges client en particulier dans les domaines du spatial, des grands instruments scientifiques, du nucléaire et de la défense.

- **Équipements Défense**

FusionSight® : quand l'obscurité devient votre alliée

FusionSight® est un monoculaire portable lancé en 2016. Il fournit des images numériques couleur Bas Niveaux de Lumière (BNL) et des images thermiques. Particulièrement adapté aux besoins des chefs de groupe d'infanterie et des forces spéciales, cet équipement fiable et léger est efficace sur le terrain lors d'opérations, face à des ennemis dissimulés ou camouflés. Doté d'un design ergonomique répondant au besoin des utilisateurs, FusionSight® permet l'enregistrement d'images et la diffusion « live » sur un écran déporté.

SecondSight®MS intégré à bord de véhicules militaires de reconnaissance

En 2016, SecondSight®MS a été sélectionné pour équiper des véhicules blindés à destination d'un pays en Asie du Sud-Est. Installée sur le toit du véhicule, la caméra Second Sight est intégrée à l'ensemble du système de détection des menaces chimiques, biologiques et radiologiques. Chaque Second Sight®MS détecte en temps réel toute menace chimique avec une portée jusqu'à 5 km. La livraison de la première unité a été effectuée fin 2016, les trois autres seront livrées en 2017.

- **Équipements Nucléaire / Environnement**

AlphaGUARD : nouvelle génération d'appareil de mesure du gaz radioactif Radon

AlphaGUARD, l'équipement portable de mesure du gaz radon développé avec l'expertise de Saphymo, a été repensé pour effectuer des mesures instantanées ou en continu de l'activité du gaz radon. Il dispose d'une excellente ergonomie, une haute sensibilité et un affichage digital intégré. AlphaGUARD est utilisé comme référence par de nombreux scientifiques et experts internationaux pour les programmes de mesure du radon dans l'environnement, les mines, les laboratoires ainsi que pour les contrôles dans les habitations et lieux de travail.

Développement et conception du système de filtration IRWST de la centrale nucléaire de Hualong-1 (Chine)

En juin 2015, CNPE (China Nuclear Power Engineering) a notifié à Bertin Technologies un contrat de coopération technique pour la conception et la qualification sur des boucles d'essais en Europe de filtres de sécurité de l'IRWST (In-containment Refuelling Water Storage Tank) du futur réacteur de 3ème génération Hualong 1. Ce contrat a été mené avec succès en 2016 et il conforte, Bertin Technologies comme référent technologique et scientifique dans le domaine des filtres à puisard de centrales nucléaires.

- **Équipements de laboratoire / sciences du vivant**

InCellis : une nouvelle approche de l'imagerie cellulaire

Bertin a lancé en 2016 la commercialisation d'InCellis, un nouveau microscope numérique conçu pour générer des images de haute qualité et faciliter l'observation des cellules dans le domaine de la biologie cellulaire. Doté d'une caméra couleur utilisée pour des applications militaires, InCellis offre une qualité d'image inégalée dans tout son domaine d'emploi : lumière blanche, contraste de phase et fluorescence. Les équipes de Bertin ont développé une interface homme machine intuitive permettant à l'utilisateur de gagner du temps pour l'obtention de ses résultats scientifiques.

Équipements de traitement des déchets hospitaliers : succès du Sterilwave au grand export

Sterilwave permet de banaliser de manière automatique et sur site hospitalier, les Déchets d'Activités de Soins à Risques Infectieux (DASRI). L'année 2016 a confirmé son succès à l'international. Plusieurs dizaines d'équipements ont été livrés avec, à la clé, une reconnaissance mondiale auprès de l'OMS et de la World Bank.

- **Systèmes pour le Spatial**

Après avoir remporté en 2015 un premier contrat auprès d'Airbus Defence & Space portant sur l'étude et la réalisation d'un système à fibre optique, Bertin s'est vu confier en 2016 un nouveau contrat pour l'étude et la réalisation d'un système à diode laser. Ces deux systèmes seront intégrés à bord d'un satellite, dans le sondeur atmosphérique IASI-NG (Interféromètre Atmosphérique de Sondage Infrarouge – Nouvelle génération) qu'Airbus Defence & Space fournira au CNES dans le cadre du METOP-SG, le programme européen de prévision du temps et de surveillance du climat entre 2020 et le milieu des années 2040.

b. Technologies de l'information

Bertin IT propose des services et solutions logicielles pour la cyber sécurité, la cyber intelligence, le traitement de la parole et l'intelligence stratégique.

- **Cyber sécurité**

Une solution pour la gestion intégrée de « chats » de différents niveaux de confidentialité

Bertin IT a présenté en 2016 une solution logicielle permettant d'échanger depuis un poste unique des informations de différents niveaux de confidentialité par le biais de messageries instantanées. Cette alternative à la séparation physique des réseaux - qui impose une station par classe de données - améliore la performance opérationnelle tout en rationalisant le nombre de postes informatiques embarqués sur les bâtiments de la Marine. Cette solution repose sur PolyXene®, l'hyperviseur de sécurité certifié EAL 5+ et labélisé France Cybersecurity.

- **Intelligence numérique**

Bertin IT déploie une plateforme de veille technologique pour le CNES

Le Centre national d'études spatiales (CNES) s'est engagé en 2016 dans un projet de refonte de son système de veille et a choisi de mettre en place la plateforme AMI Software proposée par Bertin IT. Les objectifs du CNES sont de faire passer la veille du stade manuel au stade industriel et de construire un patrimoine informationnel à forte valeur ajoutée. Après une période d'évaluation de cinq mois, ce projet - qui concerne l'ensemble des directions du CNES - est entré dans sa phase de déploiement.

Auxipress booste sa performance avec Bertin IT

Auxipress, leader du monitoring et de l'analyse médias en Belgique, a retenu les solutions de traitement vocal (Vecsys) et d'analyse d'image proposées par Bertin IT afin d'étendre son périmètre de veille radio & TV et d'augmenter la réactivité de ses alertes de retombées médiatiques. Grâce à la transcription audio parole-texte en français et flamand et à l'extraction automatique des textes et titres contenus dans les vidéos (pixel-to-text),

Auxipress assure une surveillance approfondie sur la sphère média et propose des services innovants à ses clients avec une qualité toujours au plus haut niveau.

c. Pharma et biotechs

Bertin Pharma intervient sur les marchés des sciences du vivant et propose des outils de bio analyse et réactifs biologiques pour la recherche et le développement ainsi que des prestations de services de R&D.

Un accord pour la distribution de trousse de dosage de récepteurs nucléaires en Europe

Bertin Pharma a signé un accord avec Indigo Biosciences pour distribuer des trousse de dosages de récepteurs nucléaires en Europe. Fort d'une longue expérience en tant que distributeur et d'un réseau de distribution éprouvé, Bertin Pharma distribuera les kits mis au point par Indigo Biosciences. Les chercheurs européens auront ainsi à leur disposition plus de 40 références qu'ils pourront utiliser dans le cadre de leurs travaux sur des maladies comme les désordres métaboliques, les maladies cardiovasculaires ou l'endocrinologie.

Médicaments pour des thérapies innovantes : les évaluer pour la sécurité des patients

Bertin Pharma accompagne des sociétés de biotechnologies impliquées dans le développement d'approches thérapeutiques très innovantes que sont la thérapie cellulaire et génique. Il s'agit d'utiliser des traitements à base de vecteurs ADN pour palier notamment des déficiences de l'organisme sur certaines fonctions physiologiques. Le suivi de la bio distribution dans l'organisme fait appel à des outils analytiques spécifiques telle que la qPCR. Bertin Pharma est le partenaire hautement qualifié et expérimenté dans la pratique de cette technologie qui permet l'obtention rapide de données sensibles sur l'efficacité du traitement.

Améliorer la vie des enfants malades par l'innovation et l'expertise

Une réglementation européenne de 2007 impose aux industriels d'initier un plan de développement pédiatrique qui consiste à transposer les médicaments pour adultes aux enfants. C'est ici que commence l'expertise de Bertin Pharma : les mini-comprimés, forme galénique innovante qui permet une meilleure compliance médicamenteuse et par conséquent une meilleure efficacité du traitement. Ses atouts ? Une forme pharmaceutique aromatisée, plus facile à avaler, associant un ou plusieurs actifs et qui permet également la mise en place d'un dosage personnalisé. Un bouquet d'avantages au service des enfants pour que leurs maladies soient moins impactantes pour leur quotidien.

Développement d'un médicament pour lutter contre les maladies auto-immunes et inflammatoires

Bertin Pharma permet le développement d'un médicament de repositionnement issu des biotechnologies par l'utilisation de faibles doses d'Interleukine 2 pour lutter contre des maladies auto-immunes et inflammatoires telles que le diabète de l'enfant ou le lupus. De la prise en main de la formulation en passant par l'analyse, la fabrication de lots cliniques pour finir par la stabilité de lots pilotes, Bertin Pharma a déployé, pour le compte de la Biotech française Iltoo Pharma, un large éventail de ses compétences humaines et techniques. Cette collaboration, qui a débuté en 2013, a permis à Iltoo Pharma d'avancer sur le développement d'un de ses médicaments phares.

d. Conseil & ingénierie innovante

- **Expertise et process innovants**

Bertin propose une offre de conseil et ingénierie et propose des solutions technologiques innovantes pour l'énergie, l'environnement et l'industrie.

Réacteur ASTRID : une étude pour évaluer et améliorer la maturité des instrumentations

Bertin Technologies a été retenu par le CEA en 2016 pour réaliser une étude portant sur l'évaluation et l'amélioration du niveau de maturité des instrumentations développées pour la surveillance continue du cœur des réacteurs de 4ème génération à caloporteur sodium dans le cadre du projet ASTRID. La méthodologie proposée par Bertin Technologies est appliquée de longue date dans le cadre de ses activités de « Conseil Technologique », notamment dans les secteurs pétroliers, maritimes et de la Défense.

La maîtrise de l'impact de la météorologie et l'océanographie dans les forces armées

Airbus Defence and Space a confié fin 2016 à Bertin la réalisation d'un outil de production d'aides à la décision sur la base du produit Bertin Lab Metoc. Il s'agit d'un logiciel destiné à mesurer l'impact de la météorologie et de l'océanographie sur les opérations militaires. Il proposera une analyse fine des conditions d'environnement et permettra à la chaîne de commandement des forces armées de prendre ses décisions en tenant compte de ce facteur essentiel. L'outil logiciel sera livré en 2020.

Optimisation de performance dès la conception grâce à la réduction de modèles

Bertin Technologies participe à un projet collaboratif de réduction des modèles de phénomènes complexes (MECASIF, labellisé par le pôle de compétitivité System@tic). Pour l'industriel Fairwind, Bertin et ses partenaires ont donc modélisé, puis réduit (de deux jours à quelques secondes) le modèle du sillage derrière une éolienne. Objectif : maximiser l'électricité globale produite par la ferme en optimisant les interactions entre éoliennes. Démarré en 2014, le projet est en voie d'achèvement.

Une étude Bertin Technologies pour le projet « Smart Grid Campus » de Grenoble

Schneider Electric porte en partenariat avec la CCI de Grenoble un Projet d'Investissement d'Avenir sur le thème « Smart Grid Campus ». Le projet vise à réaliser un micro réseau énergétique à l'échelle de l'Institut des Métiers et des Techniques de Grenoble en intégrant les énergies renouvelables et les économies d'énergies, avec un double objectif de consommation d'énergie locale (autoconsommation) et de production d'énergie renouvelable. Sur une phase de faisabilité, Bertin Technologies a réalisé en 2016 une étude paramétrique à l'aide de son outil logiciel d'EMS (Energy Management System) et dans un second temps une étude de définition préliminaire des différents systèmes énergétiques intégrés.

Bertin Technologies accompagne la démarche de réduction des émissions polluantes d'un groupe agro-alimentaire

Un groupe agro-alimentaire international de transformation de matières agricoles utilisait dans son process de la vapeur produite par une chaudière charbon. Souhaitant se conformer à la réglementation sur les Grandes Installations de Combustion, ce groupe s'est engagé dans une démarche de réduction des polluants et a sollicité Bertin Technologies en 2016 pour réaliser un avant-projet sommaire de mise en conformité des émissions de la chaudière charbon. Ce projet a été l'opportunité d'une collaboration avec d'autres entités de CNIM : CNIM Babcock Services pour le changement de combustible et LAB pour le traitement des fumées.

- **Ergonomie et facteur humain**

Bertin Ergonomie facteur humain intervient sur les marchés de :

- la transformation digitale des métiers et des organisations ;
- l'ergonomie des systèmes complexes avec notamment la maîtrise des risques liés aux facteurs humains.

Bertin Ergonomie accompagne la définition du micro zoning du siège de RTE

Afin de déterminer l'aménagement de son futur siège à La Défense, RTE a souhaité être accompagné d'une expertise en ergonomie. RTE a sélectionné Bertin Ergonomie qui a proposé de mener une étude reposant sur une démarche itérative et participative et impliquant l'ensemble des acteurs du projet ainsi que les représentants des différentes équipes. Son objectif est de s'assurer que les décisions prises soient les plus respectueuses possibles des référentiels normatifs en vigueur et des besoins utilisateurs pour faciliter l'appropriation et l'acceptation du projet par les collaborateurs. L'étude a été lancée en 2016 et devrait s'achever début 2017.

Bertin Ergonomie accompagne La Poste dans la transformation de son offre

Bertin Ergonomie a été sélectionné par La Poste pour rejoindre son Vivier Innovation qui rassemble une sélection de partenaires privilégiés pour les projets à caractère innovant.

Dans ce cadre, Bertin Ergonomie accompagne La Poste dans la transformation numérique de ses services et la diversification de son offre. Diverses prestations ont été réalisées en 2016 par les ergonomes de Bertin :

- l'accompagnement de La Poste dans la mise en place d'une solution dédiée aux commerçants pour augmenter leurs ventes et se positionner sur le marché du e-commerce ;
- la formalisation d'une interface et d'un guide de style pour des services de proximité proposés par La Poste au travers de son service de distribution de courriers ;
- la conception et l'évaluation d'un site de suivi des colis dédié aux entreprises.

1.2.5 Principales évolutions depuis la fin du dernier exercice

Néant.

1.2.6 Brevets, licences et marques

Le Groupe CNIM détient un portefeuille de 139 familles de brevets, dont 87 sont étendus à l'étranger, et 108 marques.

Ces brevets couvrent les deux secteurs de la Société et notamment les traitements de fumées, les traitements de résidus, l'Énergie Solaire et les activités de la Division Systèmes Industriels.

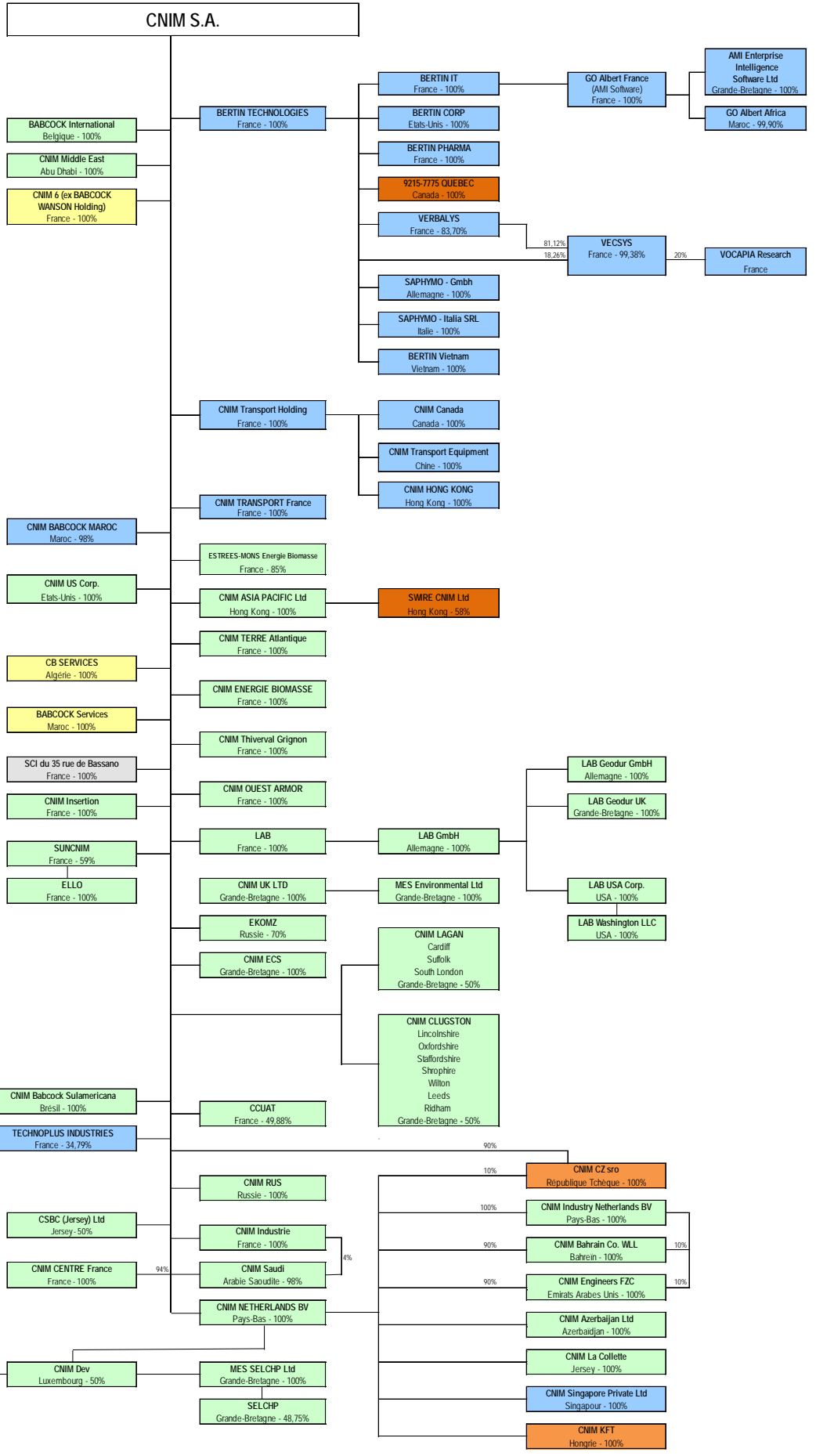
Le portefeuille du Groupe CNIM est réparti entre la société mère et les différentes filiales du Groupe, comme précisé ci-après :

- la société CNIM détient 29 familles de brevets et gère 19 marques (dont 17 lui appartiennent en propre et 2 sont gérées pour des filiales détenues intégralement) ;
- la société SUNCNIM, détenue majoritairement par CNIM, est propriétaire de 7 familles de brevets et 3 marques ;
- la société LAB, détenue à 100 % par CNIM, est propriétaire de 59 familles de brevets et 26 marques ;
- Bertin et ses filiales sont propriétaires de 44 familles de brevets et 60 marques.

Le Groupe ne réalise pas de chiffre d'affaires significatif avec des brevets détenus par des tiers.

1.2.7 Principales sociétés du Groupe CNIM au 31 décembre 2016

La liste des filiales du Groupe, par Secteur, est donnée en Note 3 de l'annexe aux comptes consolidés 2016.



- : Secteur Environnement
- : Secteur Innovation & Systemes
- : Secteur Energie
- : Sociétés Immobilières
- : En cours de liquidation

Les renseignements financiers relatifs aux principales filiales du Groupe sont notamment détaillés :

- en Note 16 de l'annexe aux comptes consolidés 2016 pour les sociétés mises en équivalence ;
- en Note 25 de l'annexe aux comptes sociaux 2016 pour les filiales et participations de la société-mère du Groupe.

Aucune société n'a été consolidée en intégration proportionnelle en 2016.

Les sociétés détenues conjointement consistent principalement en :

Secteur Environnement :

- joint-ventures constituées pour réaliser des contrats d'usines de valorisation des déchets, en partenariat avec un génie civiliste, rétrocédant à chaque partenaire sa part du contrat¹ ;
- entreprise en contrôle conjoint avec le fonds d'investissement Cube : CNIM Development, détenant des participations dans des sociétés de projet au Royaume-Uni ;
- entreprise en contrôle conjoint avec la société Novergie : CCUAT (activité d'exploitation d'usine de valorisation de déchets en France), société sans activité ;
- entreprise contrôlée par la Société, constituée avec le fonds Sociétés de Projets Industriel (SPI) : SUNCNIM S.A.S. (activité de construction clés en main de centrales solaires thermodynamiques à concentration) ;
- entreprise en contrôle conjoint avec la Caisse des Dépôts et Consignations : ELLO S.A.S. (activité de construction et d'exploitation d'une centrale de production d'électricité à partir d'énergie solaire thermodynamique).

Secteur Innovation & Systèmes :

- entreprise détenue majoritairement par la société AVA Conseil : Technoplus Industries.

Le détail des terrains et constructions détenus par les principales filiales du Groupe est donné en paragraphe 1.6.1 du document de référence.

L'essentiel des actifs, notamment immobiliers, est détenu par la société-mère du Groupe.

1.3 Prévention et gestion des risques

La Direction a procédé à une revue des risques qui pourraient avoir un effet défavorable significatif sur son activité, sa situation financière ou ses résultats (ou sur sa capacité à réaliser ses objectifs) et considère qu'il n'y a pas d'autres risques significatifs que ceux présentés ci-après.

Le rapport de la Présidente du Conseil de Surveillance sur les procédures de contrôle interne et de gestion des risques (4.3) décrit la démarche engagée par le Groupe.

Le présent chapitre présente les mesures de prévention et de gestion des principaux risques liés à l'activité.

1.3.1 Risques industriels et environnementaux

1.3.1.1 Exposition

Les activités du Groupe, que ce soit pendant les phases de construction, de maintenance, d'exploitation par elle-même ou un tiers sont soumises à des risques :

- **d'accidents aux personnes**, dont l'origine peut être une erreur de conception, des dispositifs de sécurité défaillants pendant la fabrication ou le montage, ou les conséquences d'une défaillance pendant l'exploitation. Les mesures de protection, et les taux d'accidents du travail, très inférieurs à la moyenne nationale, sont présentés dans le rapport de responsabilité sociale et environnementale, 3.2.4 ; ces dispositions incluent la prévention des maladies professionnelles et des risques psycho-sociaux ;

¹ Dans le cadre de ces joint-ventures, qui concernent exclusivement des projets au Royaume-Uni, la société est responsable de l'émission des garanties de réalisation vis-à-vis du client final au titre du contrat. La société bénéficie en contrepartie, de la part de ses partenaires, des contre-garanties équivalentes assises sur leur périmètre respectif.

- **d'incidents ayant pour conséquences des dommages à l'environnement** (à titre d'exemple, rejets accidentels au-delà des normes en vigueur), trouvant leur origine dans une erreur de conception, un défaut de maintenance ou une erreur d'exploitation. Aucun événement entraînant une pollution accidentelle ou chronique n'a été répertorié depuis plusieurs années, aucune provision n'est constituée à cet effet et il n'a pas été fait appel aux polices d'assurance dans ce domaine.

1.3.1.2 Mesures de prévention et gestion

Le détail est présenté dans le rapport de responsabilité sociale et environnementale, 3.2 – A – B – C – D.

Ces risques sont répartis sur de nombreux sites et chantiers, ce qui en diminue la criticité.

Le Groupe est particulièrement exigeant sur la prévention et le respect des règles fondamentales concernant la protection du personnel, la protection de la santé et de l'environnement :

- les délégations de responsabilité données par le Directoire au travers de son Président sont mises en application ;
- chaque établissement est doté d'un responsable hygiène et sécurité et la mise en place des procédures s'effectue en temps voulu en coopération avec les représentants du personnel ;
- chaque chantier ou intervention chez un client fait l'objet de mesures appropriées en termes de sécurité et de prévention des risques ;
- les moyens de production sont conformes aux normes de sécurité requises ;
- des observations de risques psycho-sociaux sont mis en place en tant que de besoin ;
- chaque accident ou incident corporel fait l'objet d'une enquête sur les causes et des solutions de prévention et de formation sont proposées dans l'objectif de minimiser la probabilité d'occurrence de ces risques ;
- tous les moyens sont mis en œuvre pour assurer le respect des dispositions légales ;
- la majorité des établissements et sites ont une démarche volontaire d'obtention et de maintien de certifications de type MASE (Manuel d'amélioration de la sécurité des entreprises) ou OHS 18001 (référentiel d'identification des risques et des moyens de prévention mis en place propres à une entreprise).

1.3.2 Risques généraux liés à l'activité

1.3.2.1 Exposition

De par la diversité des métiers et les Secteurs d'intervention du Groupe, les risques principaux liés à l'activité sont :

- 1) Les risques rencontrés lors de la phase commerciale, de négociation et de contractualisation des affaires.
- 2) Les risques rencontrés durant la réalisation des contrats.
- 3) Les risques postérieurs à l'exécution des contrats.
- 4) Les risques liés au contenu technologique des prestations réalisées.
- 5) Les risques liés à la conjoncture économique.

Les facteurs de risque 2, 3 et 4 concernent aussi bien les contrats de montants et de durée importants que les interventions de services sur l'existant ou les opérations d'exploitation. Des dommages réels peuvent être causés au client, du fait d'un retard de mise en route, d'une indisponibilité de son installation ou de performances insuffisantes. Toutes les mesures prises pour minimiser l'exposition ne peuvent entièrement éliminer la probabilité, aussi faible soit-elle, de survenance d'un litige du fait d'un préjudice causé à un client. Le Groupe porte donc une attention particulière aux conditions contractuelles, permettant de prévenir les risques et de contenir leurs conséquences financières. Le montant des provisions constituées est indiqué dans l'annexe aux comptes consolidés, chapitre 21. Le Groupe dispose de polices d'assurance (voir paragraphe H du même chapitre) ; il n'est jamais arrivé que le Groupe soit condamné à verser un montant de réparation supérieur aux couvertures de ces polices. Toutefois le Groupe ne peut exclure que sa responsabilité puisse se trouver engagée au-delà de sa couverture d'assurance en cas de non-respect de ses engagements contractuels.

1.3.2.2 Mesures de prévention et gestion

A. Risques en phase pré-contrat

Tous les accords de nature commerciale (agents, partenariats...) sont soumis à des règles de délégation de pouvoirs. Par ailleurs, une procédure de sélection et de suivi des agents et/ou consultants a été diffusée en octobre 2013 dans toutes les sociétés du Groupe. Les Directeurs Généraux sont responsables de la promotion et de la mise en œuvre de cette procédure dans leurs Secteurs d'activités respectifs.

Chaque Division de CNIM ou chaque filiale, rattachée à un Secteur et placée sous la responsabilité du Directeur de ce Secteur, établit ses offres techniques et commerciales.

Ces offres comprennent :

- un projet technique définissant principalement le type de matériel à fournir, les limites de fournitures et les garanties proposées au(x) client(s) ;
- une offre commerciale de prix établie (prix, révision de prix, termes de paiement, etc.) à partir des éléments du projet technique et de ceux maîtrisés et communiqués par la Direction Financière (coût horaire de la main d'œuvre, coefficients d'incorporation des frais généraux, etc.).

Les procédures de revue d'offres, adaptées à chaque Secteur ou Division ou filiale, permettent de vérifier que les risques commerciaux et techniques ont été analysés et que les instructions en termes de dispositions contractuelles, de couverture de coûts et de marge sont respectées. Les projets de montant important et/ou porteurs d'un risque spécifique, sont présentés au Président du Directoire.

Les procédures de revue d'offre identifient et prennent en compte les risques :

- financiers ;
- politiques/pays (projets export) – cf. section F ci-dessous ;
- contractuels (dont limites de responsabilité) et légaux ;
- associés au contexte du projet ;
- liés aux définitions et aux exigences qualité du produit et/ou des prestations ;
- de performances du produit ;
- portant sur les capacités industrielles à réaliser le produit ;
- de délais et pénalités ;
- de mise en service ;
- d'exploitation.

B. Risques rencontrés durant la réalisation des contrats

CNIM entreprend des projets qui peuvent être de taille significative, et dont la réalisation s'étend sur plusieurs années.

Après commande, le Directeur du Secteur ou de la Filiale concernée procède, ou fait procéder, par délégation formalisée, à une revue de contrat sur la base de la revue d'offre, des dispositions contractuelles et des objectifs liés au contrat.

Chaque contrat est mis sous la responsabilité d'un chef de projet, interlocuteur du client et garant vis-à-vis du Directeur du Secteur/Filiale du respect des obligations contractuelles.

Au-delà des risques adressés lors des revues d'offre de contrat, des aléas peuvent apparaître, liés à la conception, aux achats et fournisseurs ou sous-traitants, ou aux éventuels cotraitants, à la fabrication, au transport, ou à la construction, générant des risques sur les coûts et les délais, et pouvant impacter la rentabilité du contrat.

L'organisation de projet et les processus de suivi et de contrôle mis en place permettent d'identifier et d'atténuer ces risques ; en effet, la maison-mère et toutes les filiales font l'objet d'une revue trimestrielle Secteur par Secteur, puis affaire par affaire. Ces revues trimestrielles se déroulent en présence du Président du Directoire, du Directeur de Secteur concerné, du contrôle de gestion associé, de la Direction Financière et du chef de projet ou responsable de filiale.

C. Risques postérieurs à l'exécution des contrats

Après la livraison, les coûts pendant la période de garantie sont couverts par les provisions constituées (voir Note 22 de l'annexe aux comptes consolidés 2016).

D. Risques liés au contenu technologique des prestations

Différents facteurs propres à l'organisation du Groupe limitent les risques technologiques :

- la stratégie dans le domaine de la technologie et de la R&D qui évite toute dépendance à l'égard de brevets tiers ;
- les revues d'offre et de contrat (voir ci-dessus) qui prennent en considération les points techniques suivants : définitions du produit ou des prestations ; qualité/réalisation du produit ou des prestations ; performances du produit ; capacités industrielles à réaliser le produit ;
- les procédures qualité qui incluent des revues de conception et des programmes de contrôle ;
- la politique de formation du personnel, en particulier pour les phases de mise en route et d'exploitation.

E. Risques liés à la conjoncture économique

La diversité des activités et des clients, ainsi que la part récurrente du chiffre d'affaires liée aux services, en croissance, limitent les effets liés à la conjoncture sur le chiffre d'affaires.

F. Risques géopolitiques

Certains projets sont situés dans des pays présentant un risque géopolitique. Ils font l'objet de dispositions particulières, en premier lieu la sécurité des personnels intervenant.

L'analyse des risques pays est incluse dans le paragraphe 1.3.3 "Risques juridiques".

1.3.3 Risques juridiques

1.3.3.1 Exposition

La plupart des risques juridiques rejoignent les risques de contractualisation exposés au paragraphe 1.3.2 du même chapitre.

En outre, le Groupe, qui a de nombreuses filiales, doit s'assurer que toutes se conforment aux lois et réglementations de leurs pays.

Le Groupe n'a fait l'objet d'aucune condamnation relative à ce risque ; les provisions pour litiges contractuels et autres risques sont mentionnées dans l'annexe aux comptes consolidés, Note 22 pour les comptes 2015.

- Les litiges provisionnés sont principalement relatifs à l'exécution de contrats : problèmes de réalisation technique : réserves client, non-respect du planning ou des performances techniques pouvant conduire à des pénalités, demandes d'interventions complémentaires ou de remplacement de composants ;
- problèmes liés aux partenaires, fournisseurs et sous-traitants : demandes de dédommagement ou plus-value, non-exécution d'engagements ;
- problèmes de résiliation anticipée pouvant donner lieu pour le Groupe au versement d'une indemnité de résiliation.

Les principaux montants provisionnés au 31 décembre 2016 concernent le cas 1, soit dans le cadre de négociations transactionnelles, soit dans le cadre de litige en phase d'expertise judiciaire.

Par ailleurs, ni CNIM ni aucune de ses filiales n'a ou n'a été, notamment au cours des 12 derniers mois, partie à des procédures gouvernementales, judiciaires ou arbitrales susceptibles de remettre en cause ces évaluations.

1.3.3.2 Mesures de prévention et gestion

La Direction Juridique du Groupe est chargée de mettre en jeu toutes les mesures préventives permettant d'éviter des litiges et la mise en cause des sociétés du Groupe, et notamment :

- de contrôler l'établissement et la mise à jour des conditions générales d'achat et de vente ;

- de donner un avis sur tout document susceptible d'engager la Société et/ou ses filiales, en particulier les offres et contrats, soit directement, soit via des instructions et documents-types ;
- de gérer avec les avocats nationaux et internationaux de la Société/et ou ses filiales toute réclamation émanant de tiers susceptibles de mettre en jeu la responsabilité du Groupe et assurer toute défense ou recours devant les juridictions concernées (tribunaux, cours arbitrales) ;
- d'examiner périodiquement les différents litiges, leurs évolutions, les risques encourus, les couvertures d'assurance et les provisions constituées.

Une réunion spécifique, à laquelle participe le Directeur Financier Groupe et, si besoin, le Directeur de Secteur concerné, se tient plusieurs fois par an pour analyser l'évolution des sinistres et contentieux, leurs conséquences au niveau du Groupe et, le cas échéant, définir les provisions à constituer ainsi que les mesures préventives ou correctives.

Les risques relatifs au droit de la concurrence, aux contrats de représentation ou d'apport d'affaires ou à l'anti-corruption font l'objet d'une attention particulière. À cet égard, ont été respectivement diffusées en octobre 2013 et en février 2014 – au sein du Groupe - une procédure de sélection des agents/consultants et une charte éthique. Cette dernière formalise la traduction des valeurs de CNIM et les principes que chaque collaborateur de la Société et de ses filiales se doit de respecter dans le cadre de son travail. La Direction Juridique Groupe a également en charge de veiller au respect, par chacune des filiales, des obligations de Secrétariat général.

1.3.4 Risques financiers

1.3.4.1 Risque de change

A. Risque de change opérationnel

a. Exposition

Le risque de change lié à un appel d'offre correspond au risque financier qu'encourt une société du Groupe lorsqu'elle répond à une offre dans une monnaie différente de sa monnaie de fonctionnement. Ce risque apparaît dès la soumission de l'offre, perdure tout au long de sa période de validité et ne se matérialise que si l'offre devient un contrat. Ce risque devient réel (ou certain) lorsque le contrat est signé.

b. Mesures de gestion

Conformément à la politique Groupe de gestion opérationnelle du risque de change transactionnel en phases d'offre et de contrat :

Une analyse complète du risque de change est effectuée pour chaque projet dès la période d'appel d'offres, tenant compte des flux de trésorerie entrants et sortants prévus par devise.

Tous les efforts commerciaux sont faits pour obtenir une couverture naturelle en visant à équilibrer les encaissements et décaissements prévus par devise étrangère.

Dès lors qu'il existe en phase d'appel d'offres une exposition résiduelle au risque de change, sa couverture éventuelle, fondée sur la probabilité estimée d'obtention du contrat et les conditions de marché, s'effectue au moyen de polices d'assurance export spécifiques (de type Coface) ou par des instruments financiers dérivés optionnels.

Pour chaque contrat enregistré en commande, les expositions au risque de change sont couvertes par des ventes ou des achats à terme de devises. Ces instruments sont utilisés en couverture de flux hautement probables ou certains.

Les couvertures de change des sociétés du Groupe sont prises par le département Financement/Trésorerie du Groupe, sous la responsabilité du Directeur Financier Groupe, en fonction des prévisions à terminaison d'encaissements et décaissements en devises communiquées par le chef de projet ou le responsable financier de l'entité ou de la Division concernée.

Durant toute la période de réalisation de chaque contrat concerné, le portefeuille de couvertures est ajusté en conséquence du suivi dynamique des expositions aux risques de change.

B. Risque de change financier

Au 31 décembre 2016, aucune dette financière externe n'est contractée dans une devise autre que la devise fonctionnelle de la filiale contractante.

C. Risque de change lié aux investissements nets à l'étranger

Le risque de change lié aux investissements nets à l'étranger correspond au risque de conversion (de bilan) généré par l'intégration des filiales consolidées dont la devise fonctionnelle est différente de celle de la maison-mère.

Le Groupe continue d'être peu exposé à ce risque compte tenu du poids prépondérant dans les capitaux propres consolidés des filiales intégrées dont la devise fonctionnelle est l'euro.

En conséquence, le Groupe n'a pas de couverture d'investissements nets à l'étranger.

L'impact des évolutions de change, visé aux 1.3.4.1 – B et 1.3.4.1 – C ci-dessus, est communiqué en 5.1.3 et en Note 8.B des états financiers consolidés 2016.

1.3.4.2 Risque de taux

A. Endettement

Les emprunts à taux variable qui n'ont pas vocation à être tirés de façon certaine ne sont pas couverts.

L'endettement à taux variable représente un montant non significatif au 31 décembre 2016 (cf. Note 22.A de l'annexe aux comptes consolidés 2016).

B. Trésorerie et équivalents de trésorerie

La politique de gestion de la trésorerie du Groupe vise à obtenir une rémunération légèrement supérieure à celle du marché monétaire tout en conservant une grande liquidité des actifs gérés, investis pour l'essentiel en produits de taux à échéance courte.

Le Groupe ne réalise aucun placement en actions ou obligations.

1.3.5 Risque de contrepartie

1.3.5.1 Exposition

Le risque de contrepartie correspond à la perte que le Groupe pourrait supporter en cas de défaillance des contreparties à leurs obligations contractuelles.

Le Groupe est exposé au risque de contrepartie :

- dans le cadre de ses activités opérationnelles :
 - o risque lié aux créances commerciales détenues sur des clients ;
 - o risque lié aux partenaires, sous-traitants et fournisseurs ;
- dans le cadre de ses activités de placement et de couverture.

À noter que le degré de concentration du portefeuille clients est lié à l'avancement des principaux contrats et n'est donc pas reproductible d'une année sur l'autre.

1.3.5.2 Mesures de gestion

A. Risque de crédit lié aux créances commerciales détenues sur des clients

Selon l'évaluation du risque pays, les contrats clés en main export peuvent faire l'objet de garanties couvrant :

- le risque d'interruption du marché avant son terme, en raison d'une défaillance de l'acheteur, d'un événement politique ou d'une catastrophe naturelle ;
- le risque de non-paiement ;

- le risque d'appel abusif des garanties bancaires de marché à première demande émises au profit de l'acheteur.

Dans le cadre de ses marchés privés :

- le Groupe procède avant la conclusion des contrats à une analyse du risque de crédit, notamment par consultation d'informations en provenance de sociétés spécialisées dans la fourniture de renseignements commerciaux. En phase de contractualisation, le risque de défaut de paiement est mitigé par :
 - o la négociation de techniques de paiement appropriées : lettres de crédit stand-by et/ou crédits documentaires ;
 - o la négociation des termes de paiement (acomptes et paiements progressifs en fonction du processus de production afin de couvrir au mieux les dépenses irrévocablement engagées) ;
 - o l'obtention de garanties maison-mère des clients ;

Les créances clients échues font l'objet de relances systématiques et graduées en fonction de l'antériorité des retards de paiement constatée sur la base des balances âgées clients.

Le Groupe n'a pas constaté, au cours de l'exercice 2016 et à la date du présent document de référence, de défaut de paiement(s) significatif(s) de la part de l'un ou de plusieurs de ses clients.

B. Risque de contrepartie lié aux partenaires, sous-traitants et fournisseurs

CNIM intègre dans son processus de sélection des partenaires, sous-traitants et fournisseurs une analyse de risque dont les résultats peuvent conduire :

- à décider de ne pas contracter avec tel ou tel partenaire, sous-traitant ou fournisseur ;
- à exiger du tiers concerné l'émission de garanties bancaires ;
- à adapter les conditions de paiement aux risques encourus.

Malgré ce processus, des défaillances techniques ou financières de partenaires, sous-traitants ou fournisseurs pourraient intervenir, induisant pour le Groupe des obligations supplémentaires susceptibles d'impacter ses résultats.

C. Risque de contrepartie lié aux activités de placement de trésorerie et de couverture

Le Groupe est exposé au risque de contrepartie sur le placement de ses excédents de trésorerie et au travers de l'utilisation d'instruments financiers dérivés contractés en couverture des risques de change et de taux d'intérêt. Dans ce dernier cas, le risque de contrepartie correspond à la juste valeur des instruments contractés avec une contrepartie si celle-ci est positive.

Le Groupe minimise le risque de contrepartie en limitant systématiquement le choix des contreparties bancaires à des institutions financières de premier rang.

1.3.6 Risque de liquidité

Le risque de liquidité correspond à la capacité du Groupe à disposer de ressources financières afin de faire face à ses engagements.

La Société a procédé à une revue spécifique de son risque de liquidité et elle considère être en mesure de faire face à ses échéances à venir.

À cet égard, le Groupe considère ne pas être significativement exposé au risque de liquidité. En effet, au 31 décembre 2016 :

- la trésorerie nette du Groupe (trésorerie et équivalents de trésorerie nette de l'endettement financier) s'élève à 157,7 millions d'euros contre 100,3 millions d'euros au 31 décembre 2015 ;
- par ailleurs, le Groupe dispose d'une ligne de crédit moyen terme de 120 millions d'euros, non utilisée au 31 décembre 2016, et non utilisée à la date d'enregistrement du présent document de référence. Compte tenu d'une trésorerie brute de 183,7 millions d'euros (138,4 millions d'euros au 31 décembre 2015), le niveau de liquidité théorique disponible au 31 décembre 2016 ressort à 303,7 millions d'euros (contre 258,4 millions au 31 décembre 2015) ;

- enfin et comme mentionné en Note 22.A de l'annexe aux comptes consolidés 2016, le crédit moyen terme cité ci-dessus est soumis à la clause de défaut suivante, s'appliquant aux comptes consolidés, et respectée à la clôture de l'exercice 2015 : endettement net sur Ebitda inférieur ou égal à 2,5.

L'analyse complète des emprunts et dettes financières est présentée en Note 22 de l'annexe aux comptes consolidés 2016.

1.3.7 Risques numériques et patrimoniaux

1.3.7.1 Exposition

Comme pour toutes les sociétés, la sécurité du réseau informatique et du stockage des données sont maintenant des enjeux cruciaux. Il est fondamental d'éviter une perte de données accidentelle, un arrêt prolongé du réseau, d'assurer la continuité des progiciels métiers et financiers, mais aussi de se protéger contre tout acte de malveillance, quel que soit son but.

CNIM met en place, mesure et respecte des objectifs de disponibilité très élevés pour les réseaux, les applications et d'intégrité des données dans les systèmes d'information.

1.3.7.2 Mesures de prévention et gestion

Dans chaque établissement, le responsable d'établissement est chargé de prendre toutes les mesures préventives et correctives nécessaires à la protection et à la conservation des biens mobiliers et immobiliers de la Société, mesures telles que l'entretien, la maintenance, le gardiennage, la surveillance, etc.

La Société est assurée par une police d'assurance pour elle-même et l'ensemble des sociétés du Groupe CNIM pour garantir l'intégrité de ses biens mobiliers et immobiliers, marchandises et stocks.

Cette police couvre les cas de périls majeurs tels qu'incendie, explosion, chute de foudre, tempête, grêle, effondrement, dégât des eaux, actes de vandalisme, catastrophe naturelle, ainsi que les pertes d'exploitation consécutives.

Le montant global des garanties souscrites s'élève au maximum à 150 millions d'euros. Les montants de franchise sont en rapport avec l'importance des contrats.

Une attention particulière est portée aux mesures de protection et de continuité des systèmes d'information :

- tous les systèmes font l'objet de redondances et de sauvegardes systématiques et leur disponibilité est l'axe prioritaire de la Direction des Systèmes d'Information ;
- la Société a mis en place un RSSI (Responsable sécurité des systèmes d'information) en charge de la politique sécurité et de son application, tant pour garantir la sécurité logique et physique du système d'information que le respect des réglementations ;
- les risques sur la confidentialité des données ou les cyber-attaques font l'objet d'une surveillance particulière ;
- une charte de sécurité informatique est portée à la connaissance de l'ensemble du personnel, qui a pour obligation de la respecter. Divers documents de sensibilisation à la sécurité informatique sont en outre diffusés au personnel ;
- la Société a nommé un correspondant informatique et liberté.

1.3.8 Risque de fraude

Comme toute entreprise, CNIM est susceptible d'être victime de fraudes internes ou externes. Ce risque est principalement mitigé par les mesures de prévention suivantes :

- sessions de sensibilisation au risque de fraude couvrant les fonctions exposées ;
- sous la responsabilité de la Direction Financière Groupe, diffusion, au sein de toutes les entités du Groupe, d'une alerte spécifique sur toute tentative de fraude ; subie par une des entités ;
- procédure de sélection et de suivi des agents et consultants – cf. §1.3.2.2 A) ci-dessus ;
- charte éthique ;

- ligne d'alerte éthique, i.e., possibilité de signaler au Directeur Juridique du Groupe tout manquement ou soupçon de manquement à la charte éthique ;
- code de déontologie des achats ;
- contrôles internes, manuels, semi manuels ou automatisés (séparation des fonctions incompatibles, délégations de pouvoirs, double signatures, etc.) intégrés dans l'ensemble des processus opérationnels concourant à la production de l'information comptable et financière ;
- mesures de protection et de continuité des systèmes d'information – cf. §1.3.7.2 ci-dessus.

1.3.9 Assurances

Pour éviter que certaines informations ne puissent être utilisées au préjudice des intérêts du Groupe et de ses actionnaires, notamment dans le cadre des contentieux, le Groupe veille à garder une stricte confidentialité sur le montant des primes et sur les conditions de garantie, tout spécialement sur les contrats d'assurance de responsabilité.

- Assurances de dommages aux biens : le niveau de couverture est fixé pour les assurances de dommages en fonction des capitaux à garantir ou, lorsque ce n'est pas possible, à hauteur d'un plafond correspondant au scénario catastrophe, dans les limites offertes par le marché.
- Assurances de chantiers : les montants de garantie sont, la plupart du temps, égaux à la valeur du marché.
- Assurances de responsabilité : elles garantissent les dommages aux tiers dont pourraient être responsables les sociétés du Groupe. Les activités et les tailles de ces sociétés étant très diverses, les montants de garantie sont fixés en fonction des risques encourus.

Le Groupe considère que les polices actuellement en vigueur sont en adéquation avec son profil d'exposition compte tenu des possibilités offertes par les marchés d'assurances en terme de capacités, d'étendue des couvertures et de conditions. Les assurances décrites, subissant les contraintes du marché, comprennent des exclusions et/ou des limitations, elles sont évolutives en fonction des changements de conditions du marché, ou de l'évolution des risques du Groupe.

1.3.10 Ressources humaines

Les risques liés à la santé et à la sécurité des salariés sont traités au paragraphe 1.3.1 du même chapitre.

La disponibilité des compétences est un enjeu majeur pour le Groupe, du fait de ses métiers très divers, qui requièrent des compétences variées et spécifiques, et de l'organisation des grands projets, qui impose de mobiliser des équipes en temps voulu.

Les actions menées en termes de recrutement, formation, mobilité, dialogue social et gestion des carrières, et leurs résultats, sont exposés dans le rapport de responsabilité sociale et environnementale, 3.1 – 3.2 – 3.3 – 3.4 – 3.5.

1.4 Résultats du Groupe

1.4.1 Éléments marquants de l'exercice

Le Groupe a procédé le 20 juillet 2016 à la cession au FCDE (Fonds de Consolidation et de Développement des Entreprises) des filiales Babcock Wanson (hors Babcock Wanson Maroc, renommée CNIM Babcock Maroc). En conséquence de cette cession, le périmètre concerné est traité en « activités abandonnées » à compter du 1er janvier 2016 et ne contribue pas aux commandes et chiffre d'affaires 2016.

L'activité « CNIM Babcock Services » (optimisation, réhabilitation et maintenance des installations de combustion) a été intégrée au secteur Environnement dans les présentations sectorielles ci-dessous.

Les données comparatives ont été retraitées pour tenir compte de ce rattachement.

1.4.2 Activité 2016

1.4.2.1 Commandes enregistrées

Les commandes enregistrées par le Groupe sont en forte progression en 2016 par rapport à 2015, pour le secteur Environnement et représentent 839,7 M€, le montant le plus élevé des cinq dernières années.

Au sein de chaque Secteur, la ventilation des commandes enregistrées par ligne de produits pour les exercices 2014 à 2016 est la suivante :

(en millions d'euros)

	2016	2015 retraité	2015 Publié	2014 retraité
Environnement	683,6	316,8	292,1	143,1
Innovation & Systèmes	156,1	257,9	257,9	131,1
Énergie	0	0	115,3	0,0
Total Groupe	839,7	574,7	665,3	274,2

a. Environnement

(en millions d'euros)

	2016	2015 retraité	2015 Publié	2014 retraité
Usines clés en main (EPC)	411,5	173,9	173,9	1,7
Traitements de fumées (WETS)	88,9	29,1	29,1	35,7
Exploitation (WEMS)	79,0	89,1	89,1	69,6
Solaire	57,5			
Énergie (CBS)	46,7	24,7		36,1
Total Environnement	683,6	316,8	292,1	143,1

Cinq « Business Divisions » ont été définies au sein du Secteur Environnement :

- Usines de valorisation de déchets ménagers « clés en mains » (« EPC »)
- Waste Energy Technical Solutions (« WETS », regroupant les activités de traitement de fumées pour usines de valorisation de déchets ménagers, les systèmes de traitement de fumées pour moteurs de navires marchands, les systèmes d'extraction de métaux des cendres issues de l'incinération de déchets, les prestations de services liées.
- Waste Energy Management Solutions (« WEMS »), pour les offres intégrées (développement de projets, construction et exploitation) en usines de valorisation de déchets ménagers ou biomasse
- Solaire
- CNIM Babcock Services (« CBS ») : optimisation, réhabilitation et maintenance des installations de combustion

Ces nouvelles dénominations n'ont pas généré de retraitement ou de reclassement des chiffres 2015.

- **Usines clés en main (EPC) : 411,5 millions d'euros**

Les commandes de contrats « clés en mains », enregistrées à la notification de l'ordre d'exécution et non à la signature des contrats, présentent par nature un caractère non linéaire.

Le Groupe a enregistré en 2016 les commandes relatives à la fourniture clés en main des unités de valorisation de déchets de Kemsley et Park Adfer (Royaume-Uni), ainsi que des avenants sur contrats en cours.

- **Équipements de traitement de fumées (WETS) : 88,9 millions d'euros**

Dans l'activité « Waste Energy Technical Solutions » (« WETS ») a notamment été enregistrée par LAB SA une commande importante, au Danemark, de réalisation « clé en mains » des systèmes de traitement de fumées et de

récupération de chaleur sur une nouvelle unité d'incinération de biomasse. Cette commande, ainsi que celle concernant l'usine de Gloucester, en Angleterre, permettent à la « Business Division » WETS de réaliser une forte progression des commandes hors Groupe, par rapport à 2015 et aux années antérieures.

- **Exploitation et travaux de rénovation d'usines (WEMS) : 79,0 millions d'euros**

La Division « WEMS » a enregistré la commande d'adaptation et d'optimisation de l'usine de valorisation de déchets de Colmar (France) et de Thiverval (France).

Les unités de valorisation de déchets ménagers ou biomasse exploitées par le Groupe au 31 décembre 2016 sont les suivantes :

- France : Thiverval (78), Pluzunet et Lantic (22), Saint-Pantaléon de Larche (19), Plouharnel (56), Nesle et Estrées-Mons (80) ;
- Royaume-Uni : Stoke-on-Trent, Wolverhampton, Dudley ;
- Azerbaïdjan : Bakou.

- **Solaire : 57,5 millions d'euros**

En 2016, le Groupe, à travers sa filiale SUNCNIM, a enregistré la commande de la centrale solaire de Llo (Pyrénées-Orientales). Il s'agit de la première centrale en France utilisant la technologie Fresnel, de solaire à concentration.

- **CNIM Babcock Services : 46,7 millions d'euros**

Les enregistrements de commandes 2016 de CNIM Babcock Services sont en très forte progression par rapport à 2015, avec notamment des contrats significatifs de réparation de chaudières de forte puissance sur le site d'Arcelor Mittal à Fos-sur-Mer.

b. Innovation & Systèmes

(en millions d'euros)

	2016	2015 retraité	2015 Publié	2014 retraité
Division Systèmes Industriels	67,8	162,7	162,7	80,4
Filiales Bertin	88,3	95,2	95,2	50,7
Total Innovation & Systèmes	156,1	257,9	257,9	131,1

- **Division Systèmes Industriels : 67,8 millions d'euros**

Après un niveau d'enregistrement de commandes élevé en 2015, concernant notamment les contrats suivants :

- Équipements relatifs au programme ITER ;
- Intégration d'équipements, dans le domaine de la Dissuasion ;
- Équipements dans le domaine de la projection terrestre (Ponts Flottants Motorisés) ;
- Fourniture de 220 escaliers mécaniques pour le métro de Canton (Chine).

La Division Systèmes Industriels a signé en 2016 différents contrats notamment dans le cadre du programme ITER.

- **Sous-groupe Bertin : 88,3 millions d'euros**

La ventilation par activité est la suivante :

- Systèmes et Instrumentation : 60 %
- Technologies de l'information : 7 %
- Conseil : 17 %
- Pharma : 16 %

Au sein de l'activité « Systèmes et Instrumentations », la part des équipements de mesure de la radioactivité est importante, avec l'intégration de la société Saphymo en 2015.

1.4.2.2 Carnet de commandes

L'évolution du carnet de commandes, pour chacun des Secteurs du Groupe est la suivante :

(en millions d'euros)

	Carnet au 01-01-2016 (publié)	Variation de périmètre	Re-classement	Carnet au 01-01-2016 (retraité)	2016		Carnet au 31-12-2016	Commandes/CA	Carnet en nombre mois CA
					Commandes	C.A			
Environnement	287,6		12,6	300,2	683,6	331,6	652,2	2,06	23,6
Innovation & Systèmes	305,6			305,6	156,1	208,3	253,4	0,75	14,6
Énergie	37,9	(25,3)	(12,6)	-	-	-	-	-	-
Total Groupe	631,1	(25,3)	0,0	605,8	839,7	539,9	905,6	1,56	20,1

Le montant des variations de périmètre correspond au carnet de commandes, au 1er janvier 2016, des filiales Babcock Wanson cédées. Le reclassement correspond à l'intégration de CNIM Babcock Service dans le secteur Environnement.

Le carnet de commandes du Groupe augmente de +49,5 % (à périmètre constant) et s'établit à 905,6 millions d'euros au 31 décembre 2016.

Il représente, pour le secteur Environnement, l'équivalent de deux ans de chiffre d'affaires 2016.

1.4.3 Résultats consolidés

Le compte de résultat du Groupe pour les exercices 2015 et 2016 est résumé ci-dessous :

(en millions d'euros)

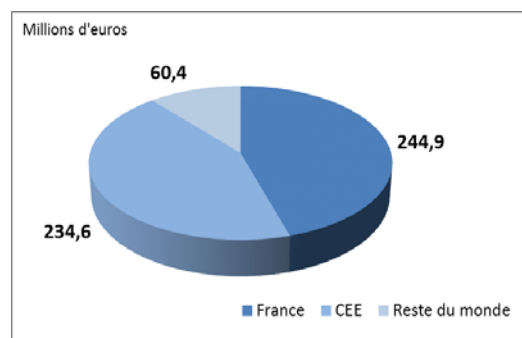
	2016	2015 retraité	2015
Chiffre d'affaires	539,9	635,9	727,0
EBITDA	38,5	57,2	63,8
Résultat opérationnel courant	22,2	42,1	47,1
Autres produits & charges	(3,2)	(0,6)	(0,6)
Résultat Opérationnel	19,1	41,4	46,5
Sociétés mises en équivalence	2,6	3,3	3,3
Résultat opérationnel après quote-part du résultat net des sociétés mises en équivalence	21,7	44,7	49,8
Résultat financier total	(0,6)	2,7	2,9
Résultat avant impôts	21,0	47,4	52,7
Charge d'impôt	(7,1)	(16,1)	(17,6)
Résultat net de la période	14,0	31,3	35,0
Résultat net des activités abandonnées	34,1	3,7	-
Dont intérêts minoritaires	(1,6)	(0,8)	(0,8)
Résultat net (part du Groupe)	49,7	35,8	35,8

L'exercice 2016 est caractérisé par :

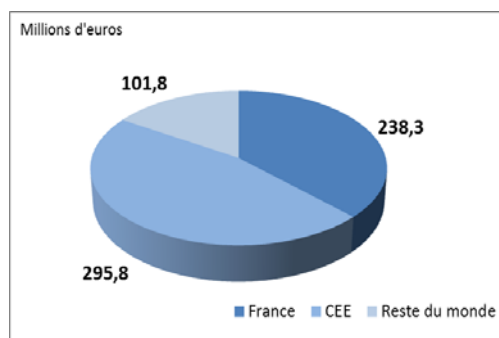
- une évolution positive des commandes enregistrées et du carnet de commandes, détaillée en paragraphe 1.2 ;
- un chiffre d'affaires plus bas que l'année précédente, cette baisse étant essentiellement due à l'activité de réalisation d'usines clé en mains de valorisation de déchets ménagers (secteur Environnement) ;
- un résultat opérationnel courant impacté par ce niveau d'activité plus faible ;
- un résultat net se situant à un niveau positif élevé, avec la cession des filiales Babcock Wanson.

1.4.3.1 Chiffre d'affaires par zone géographique

2016 - France : 45,4 % Export : 54,6 %



2015 - France : 37,5 % Export : 62,5 %



L'activité à l'exportation reste extrêmement significative pour le Groupe, avec une part "hors France" du chiffre d'affaires – principalement en Europe – représentant 54,6 % du total.

1.4.3.2 Chiffre d'affaires et résultat opérationnel courant

(en millions d'euros)

	2016					2015 retraité				
	CA	EBITDA	EBITDA /CA	ROC	ROC/CA	CA	EBITDA	EBITDA /CA	ROC	ROC/CA
Environnement	331,6	16,8	5,1%	12,9	3,9%	418,3	33,1	7,9%	30,4	7,3%
Innovation & Systèmes	208,3	21,7	10,4%	9,3	4,5%	217,6	24,1	11,1%	11,7	5,4%
Total	539,9	38,5	7,1%	22,2	4,1%	635,9	57,2	9,0%	42,1	6,6%

Le chiffre d'affaires global du Groupe est en baisse de 15,1 % par rapport à 2015 :

- -20,7 % pour le Secteur Environnement,
- -4,3 % pour le Secteur Innovation & Systèmes ;

Le résultat opérationnel courant se situe à 4,1 % du chiffre d'affaires en 2016, contre 6,6 % en 2015.

L'évolution du résultat opérationnel courant du Groupe est principalement liée au « creux » d'activité du secteur Environnement ; l'activité de réalisation d'usines clés en mains est plus faible en 2016 qu'en 2015. Cette baisse est à mettre en perspective avec le caractère non linéaire de l'activité pour ce type de marché d'une part, et de l'évolution favorable du carnet de commandes au 31 décembre 2016 d'autre part.

a. Secteur Environnement

Le Secteur Environnement a réalisé en 2016 un chiffre d'affaires de 331,6 millions d'euros.

La rentabilité opérationnelle du Secteur s'établit en 2016 à 3,9 % du chiffre d'affaires ; cette rentabilité est pénalisée par le niveau d'activité (Business Divisions « EPC » et « WETS »), des frais d'implantation commerciale dans de nouvelles zones géographiques (Business Division « WEMS ») et un résultat encore négatif de la Business Division Solaire, en démarrage.

Le résultat de CNIM Babcock Services, avec un chiffre d'affaires en progression de 5,8 %, se rapproche de l'équilibre, après une année 2015 difficile.

Ce Secteur, ne requérant pas d'investissement corporel, a un EBITDA proche de son résultat opérationnel.

b. Secteur Innovation & Systèmes

Le chiffre d'affaires du Secteur Innovation & Systèmes est en léger repli par rapport à 2015, avec deux évolutions contrastées :

- Division Systèmes Industriels – 14,8 % ; cette baisse de chiffre d'affaires est liée principalement aux avancements respectifs 2015/2016 de contrats dans les activités « Défense » et « Grands Instruments Scientifiques » ;
- Bertin + 12,7 %, la Business Unit « Bertin Systèmes et Instrumentation » progressant fortement.

Le résultat opérationnel courant du Secteur Innovation & Systèmes s'élève à + 9,3 millions d'euros en 2016, contre + 11,7 millions d'euros en 2015 et - 5,1 millions d'euros en 2014.

Le résultat 2015 de la Division Systèmes Industriels avait été favorablement impacté par des éléments non récurrents.

Concernant les Business Units Bertin, l'augmentation du chiffre d'affaires « Bertin Systèmes et Instrumentation », et la finalisation de l'intégration des sociétés Saphymo, ont permis d'améliorer le résultat global, l'activité « Technologies de l'Information » restant déficitaire.

Le Secteur Innovation & Systèmes se caractérise par une forte capacité d'innovation, avec historiquement des programmes de développement majeurs, et une base industrielle forte permettant d'associer à cette capacité d'innovation une capacité de réalisation industrielle.

Il est donc plus consommateur d'investissements technologiques et industriels, avec une part significative d'amortissements dans le compte de résultat.

L'EBITDA du Secteur, à 21,7 millions d'euros, représente 10,4 % du chiffre d'affaires.

Les activités des deux Secteurs sont très différentes :

- réalisations « clés en mains », exploitation d'unités de valorisation énergétique, contrats de services - dans le domaine de la thermique, pour l'Environnement ;
- développement et réalisation de produits de petite et moyenne série - dans le domaine de la mécanique et de l'électromécanique, pour Innovation & Systèmes.

Ces différences de nature entre les activités exercées au sein de chacun des Secteurs ne permettent pas d'établir une analyse comparative pertinente de leurs résultats.

1.4.3.3 Résultat non courant

Le résultat non courant du Groupe est impacté en 2016 par la dépréciation du goodwill de Bertin « Technologies de l'Information », à hauteur de 3 millions d'euros, compte tenu d'un décalage dans les perspectives de développement de l'activité et d'une évolution du taux d'actualisation pris en compte dans l'estimation de la valeur recouvrable de cette Business Unit.

1.4.3.4 Résultat des sociétés mises en équivalence

(en millions d'euros)

	2016	2015
Quote-part des résultats net des entreprises mises en équivalence	2,6	3,3

Le résultat 2016 des sociétés mises en équivalence s'élève à 2,6 millions d'euros, essentiellement lié aux filiales opérant dans le Secteur Environnement.

1.4.3.5 Résultat financier

(en millions d'euros)

	2016	2015 retraité	2015
Solde produits frais financiers	0,0	(0,0)	0,2
Change	(0,3)	3,6	3,6
Autres	(0,3)	(0,9)	(0,9)
Résultat Financier	(0,6)	2,7	2,9

Le résultat financier 2016 se décompose en :

- écarts de change : (0,3) million d'euros

Les écarts de change 2015 avaient été impactés par la décision de l'Azerbaïdjan de passer à un taux de change flottant le 21 décembre 2015, la facturation de la filiale de CNIM dans ce pays étant exprimée en euros ;

- autres produits et charges financiers, intégrant principalement des dépréciations d'actifs financiers : (0,3) million d'euros.

1.4.3.6 Impôt

(en millions d'euros)

	2016	2015 retraité	2015
Charge d'impôt	(7,1)	(16,1)	(17,6)

La charge d'impôt, incluant la cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises, représente 38,3% du résultat avant impôts, hors résultat des sociétés mises en équivalence.

1.4.3.7 Résultat net des activités abandonnées

Le résultat net des activités abandonnées se décompose en :

- résultat après impôt des sociétés cédées, du 1er janvier 2016 à la date de cession (20 juillet 2016) : 2,1 millions d'euros ;
- plus-value de cession des sociétés cédées, après impôt : 32,0 millions d'euros.

1.4.3.8 Résultat net

L'évolution du résultat net consolidé "Part du Groupe", hors intérêts minoritaires qui concernent principalement la société Vecsys, filiale de Bertin Technologies, et la société SUNCNIM, est la suivante :

(en millions d'euros)

	2016	2015
Résultat net (part du Groupe)	49,7	35,8

Le résultat net du Groupe progresse et s'établit, compte tenu des éléments non courants de l'exercice, à 9,2 % du chiffre d'affaires.

1.4.4 Définitions

"Commandes enregistrées" :

- les contrats de fourniture d'installation « clés en mains » sont enregistrés en commande à leur mise en vigueur effective ;
- les contrats de prestations récurrentes, du type exploitation d'usines de valorisation de déchets, sont enregistrés en commande, pour la part relative à l'exercice, en début d'exercice ou à leur date de signature.

"Carnet de commandes" :

- le carnet de commandes à une date donnée correspond au chiffre d'affaires restant à comptabiliser sur les commandes enregistrées soit le prix de vente à terminaison moins le chiffre d'affaires cumulé comptabilisé à l'avancement.

"EBITDA" : L'EBITDA est défini par :

- résultat opérationnel ;
- hors dotation aux amortissements de l'exercice ;
- hors dépréciation d'actifs non courants ;
- hors impact des cessions d'actifs non courants.

"Free Cash Flow" : le "Free Cash Flow", ou "Cash Flow Libre", est défini par :

- EBITDA ;
- plus variation de besoin en fonds de roulement ;
- moins investissements (nets des désinvestissements) ;

- moins impôts.

“**Trésorerie Brute**” : correspond au montant « trésorerie » à l’actif du bilan :

- équivalents de trésorerie ;
- trésorerie (disponibilités).

“**Trésorerie nette de tout endettement**” : la trésorerie nette de tout endettement, dont le calcul est détaillé en 1.6.5, correspond à la position nette des postes suivants :

- trésorerie brute ;
- passif financier courant et non courant (cf. Note 22 de l’annexe aux comptes consolidés).

1.5 Investissements, immobilisations corporelles importantes

1.5.1 Les principales immobilisations du Groupe

L’évolution des immobilisations par Secteur d’activité est la suivante :

	Environnement		Innovation & Systèmes		Énergie		Total Groupe	
	31.12. 2016	31.12. 2015 (retraité)	31.12. 2016	31.12. 2015 (retraité)	31.12. 2016	31.12. 2015 (retraité)	31.12. 2016	31.12. 2015 (retraité)
Immobilisations Incorporelles	9,1	8,2	16,0	15,7		0,4	25,1	24,3
Goodwill	31,2	31,2	14,7	17,7		3,0	45,9	51,9
Immobilisations corporelles	28,3	20,7	34,9	39,0		11,2	63,2	70,9
Immobilisations financières	11,1	9,4	1,8	2,0		0,1	12,9	11,4

Énergie (retraité) = filiales Babcock Wanson uniquement, les autres sociétés étant reclassées en secteur Environnement.

Nota : les quotes-parts de situation nette de sociétés mises en équivalence ne sont pas incluses dans les immobilisations financières indiquées ci-dessus ; elles concernent principalement le Secteur Environnement, et sont détaillées en Note 16 de l’annexe aux comptes consolidés. Les variations de postes par rapport à 2015 sont commentées en annexe 1.5.2.

1.5.1.1 Secteur Environnement

Ce Secteur se caractérise par de faibles montants d’immobilisations corporelles, en liaison avec une activité principale d’ensemblier pour la fourniture clés en main d’usines de valorisation de déchets ménagers.

Les principaux investissements de ce Secteur sont de nature financière.

La majeure partie des immobilisations financières du Groupe a été réalisée en quote-part de capital et prêts subordonnés dans des sociétés de projets ayant acquis auprès du Groupe des usines de valorisation de déchets ménagers et en ayant confié l’exploitation au Groupe.

Les quotes-parts du Groupe dans ces sociétés de projet sont consolidées par la méthode de mise en équivalence (voir chapitre 5 “États financiers”, Note 16 de l’annexe aux comptes consolidés).

1.5.1.2 Secteur Innovation & Systèmes

Ce Secteur se caractérise par :

- une forte capacité d’innovation, avec historiquement des programmes de développement majeurs ;
- une base industrielle forte (établissement de La Seyne-sur-Mer, usines en Chine et au Maroc) permettant d’associer à cette capacité d’innovation une capacité de réalisation industrielle. À ce titre, le Secteur Innovation & Systèmes porte les principales immobilisations corporelles du Groupe (sociétés CNIM, CNIM Transport Equipment et CNIM Babcock Maroc).

Le Groupe dispose sur ses sites de La Seyne-sur-Mer de moyens et d'équipes de production permettant l'usinage de grande dimension et de grande précision, l'usinage grande vitesse, le soudage conventionnel et spécial (faisceau d'électrons notamment), la chaudronnerie et le travail sur les matériaux de synthèse (composite et polyuréthane).

Les goodwill sont détaillés en Note 13 de l'annexe aux comptes consolidés pour l'exercice 2016.

Concernant les immobilisations corporelles, la part des terrains et constructions se détaille comme suit :

	TERRAINS			CONSTRUCTIONS	
	Lieu		Surface	Bâtiments industriels	Bureaux
	Pays	Ville	(m ²)	(m ²)	(m ²)
Babcock Services	Maroc	Casablanca	132 248		
Bertin Technologies	France	Tarnos (40)	9 362		956
		Aix (13)	4 693		3 086
Bertin Pharma	France	Martillac (33)	6 800	930	570
CNIM Transport Equipment	Chine	Gaoming		19 515	
SCI Bassano du 35 rue de Bassano	France	Paris 8 ^e			1 395
CNIM	France	Brégaillon	81 000	15 950	9 195
		Lagoubran	197 000	27 030	770
		Mouissèques	40 000	17 000	1 000
		La Seyne-sur-Mer (83)	318 000	59 980	10 965

La société CNIM Transport Equipment – CTE (Chine, Gaoming) bénéficie d'un bail d'une durée de cinquante ans pour un terrain de 39 315 m². Le droit au bail est enregistré en immobilisations incorporelles, pour un montant net au 31 décembre 2016 de 7 522 647 CNY/1 027 594 euros.

Les immobilisations de Bertin Technologies à Aix-en-Provence font l'objet d'un financement par crédit-bail, à échéance 2020.

L'affectation des sociétés à chaque Secteur est détaillée en Note 3 de l'annexe aux comptes consolidés.

1.5.2 Les investissements du Groupe

(en millions d'euros)

	Environnement		Innovation & Systèmes		Énergie		Total	
	2016	2015 (retraité)	2016	2015 (retraité)	2016	2015 (retraité)	2016	2015 (retraité)
Immobilisations Incorporelles	1,4	3,9	5,4	3,9	-	0,1	6,8	8,0
Immobilisations corporelles	9,1	7,5	5,2	3,0	-	0,6	14,3	11,1
Actifs financiers	0,0	0,0	0,0	0,2	-	0,0	0,0	0,2
Total	10,5	11,4	10,6	7,1	0,0	0,7	21,1	19,2

Les investissements de développement ont été en 2016 moins importants dans l'activité « Solaire » mais restent significatifs au niveau du Groupe.

La hausse des investissements corporels en 2016 est notamment due aux travaux de rénovation du siège social.

1.5.3 Programme d'investissements

Le Groupe a engagé au 31 décembre 2016 des programmes d'investissement relatifs :

- aux investissements annuels de maintien requis pour chacune de ses bases industrielles ;

- à des participations en capital à des sociétés de projet dans le domaine de la valorisation de déchets ménagers - pour des opérations en financement de projet - sous réserve de décisions favorables de clients dans le cadre de processus compétitifs.

1.6 Financement du Groupe – Trésorerie

Les flux de trésorerie du Groupe pour les exercices 2015 et 2016 sont résumés comme suit :

(en millions d'euros)

	2016	2015
Résultat net	48,1	35,0
<i>Moins : Résultat net des activités abandonnées</i>	<i>(34,1)</i>	<i>(3,7)</i>
Résultat net des activités poursuivies	14,0	31,3
Charges et produits sans incidence sur la trésorerie	18,2	33,9
Capacité d'autofinancement des activités poursuivies	32,1	65,2
Impôts et variation du BFR	14,5	(22,6)
<i>Autres flux liés aux activités abandonnées</i>	<i>2,3</i>	<i>9,1</i>
Flux généré par (affecté à) l'activité (A)	49,0	51,8
Acquisitions - cessions d'entreprises	(0,7)	13,4
Acquisitions d'immobilisations corporelles et incorporelles	(21,3)	(18,4)
Autres	5,6	2,0
<i>Flux liés aux activités abandonnées</i>	<i>43,0</i>	<i>(0,7)</i>
Flux net provenant des (affecté aux) investissements (B)	26,7	(3,6)
Dividendes versés (cf note 1.6.7)	(17,0)	(15,4)
Émissions / Remboursement d'emprunts	(11,7)	(7,6)
Actions propres	(0,1)	(0,0)
<i>Flux liés aux activités abandonnées</i>	<i>0,1</i>	<i>0,2</i>
Flux net provenant du (affecté au) financement (C)	(28,7)	(22,8)
Intérêts financiers versés (D)	(0,2)	0,0
Variation taux de change (activités poursuivies) (E)	(2,0)	5,3
<i>Variation taux de change (activités abandonnées) (F)</i>	<i>(0,3)</i>	<i>(0,3)</i>
Variation de trésorerie (A+B+C+D+E+F)	44,4	30,4
Trésorerie de fin d'exercice (*)	181,3	136,9
Trésorerie de début d'exercice	136,9	106,6
Variation de trésorerie	44,4	30,4

(*) Trésorerie brute (détaillée en paragraphe 1.6.5 moins concours bancaires courants)

1.6.1 Capacité d'autofinancement

Nota : la capacité d'autofinancement intègre l'EBITDA, les variations de provisions non retraitées dans l'EBITDA, le résultat financier hors coût de l'endettement financier net.

La capacité d'autofinancement des activités poursuivies s'établit à 32,1 millions d'euros en 2016, contre 65,2 millions d'euros en 2015.

Cette évolution résulte :

- de l'évolution de la rentabilité opérationnelle détaillée en paragraphe 1.3.2 ;
- de l'évolution des dotations / reprises de provisions liée à l'avancement du carnet de commandes.

1.6.2 Variation du besoin en fonds de roulement

Les postes de BFR sont détaillés ci-dessous, au 31 décembre des années 2015 et 2016.

(en milliers d'euros)

	2016	2015	Variation BFR (postes de bilan) (*)	Variation BFR (TFT)	Activités abandonnées	Variation BFR (TFT) (activités poursuivies)
Actif						
Stocks et encours	24,5	40,8	(16,3)	(4,2)	0,4	(4,5)
Avances et acomptes versés s/commandes	6,2	3,8	2,3	2,6	0,3	2,4
Clients & comptes rattachés (inclus FAE)	174,3	174,6	(0,3)	20,9	(3,0)	24,0
Produits à recevoir sur affaires en cours	46,9	51,6	(4,7)	(1,7)	0,2	(1,9)
Charges constatées d'avance	5,2	7,3	(2,1)	(0,6)	0,0	(0,7)
Autres créances (sociales, fiscales...)	59,2	49,5	9,7	11,9	(0,7)	12,7
S/T ACTIF	316,2	327,6	(11,4)	29,0	(2,9)	31,9
Passif						
Avances et acomptes reçus s/commandes	(20,7)	(10,1)	(10,6)	(13,2)	0,7	(13,9)
Fournisseurs	(116,1)	(117,3)	1,2	(8,0)	3,7	(11,7)
Produits constatés d'avance	(157,9)	(137,1)	(20,8)	(33,1)	(2,0)	(31,1)
Dettes sociales et fiscales	(64,3)	(73,2)	8,9	0,1	(0,1)	0,2
Autres dettes	(4,1)	(8,7)	4,6	1,1	0,2	0,9
S/T PASSIF	(363,1)	(346,4)	(16,7)	(53,1)	2,4	(55,5)
Besoin en Fonds de Roulement	(46,9)	(18,8)	(28,1)	(24,1)	(0,4)	(23,6)

(*) Les variations du BFR au bilan intègrent les écarts de change et les variations de périmètre.

Les besoins en fonds de roulement du Groupe (BFR) sont négatifs, à l'ouverture et à la clôture de chacun des trois derniers exercices et constituent donc une ressource, d'un montant de 46,9 millions d'euros au 31 décembre 2016.

Compte tenu de son activité, fortement marquée par les contrats long terme, le Groupe peut connaître des variations significatives de son besoin en fonds de roulement, liées aux positionnements respectifs dans le temps des échéanciers de paiement clients et du programme de réalisation.

1.6.3 Investissements

Les investissements du Groupe sont détaillés dans la partie 1.5.2 du document de référence.

Les flux nets liés aux investissements intègrent :

- en 2016, la cession des filiales Babcock Wanson ;
- en 2015, l'apport en fonds propres réalisé par le fonds SPI à SUNCNIM.

1.6.4 Dividendes

Le Groupe a procédé en 2016 à la distribution d'un dividende de 5,90 euros par action, selon la résolution approuvée par l'Assemblée générale mixte du 24 mai 2016 ; ce dividende a été mis en paiement le 4 juillet 2016, soit un montant net versé, compte tenu des actions en auto détention, de 17,0 millions d'euros.

1.6.5 Trésorerie du Groupe

L'évolution de la trésorerie du Groupe, nette de tout endettement, est la suivante :

(en millions d'euros)

	2016	2015
Équivalents de trésorerie	20,7	67,3
Trésorerie	163,0	71,1
Trésorerie Brute	183,7	138,4
Passif financier non courant	(15,9)	(16,9)
Passif financier courant	(10,1)	(21,2)
Trésorerie Nette de tout endettement	157,7	100,3

La trésorerie du Groupe – nette de tout endettement - est en progression de 57,4 millions d'euros par rapport au 31 décembre 2015.

1.6.6 Endettement

(en millions d'euros)

	31.12.2016			31.12.2015		
	Passif Financier non courant	Passif Financier courant	Total	Passif Financier non courant	Passif Financier courant	31.12. 2015
Crédit de financement de l'investissement dans la société de projet Kogeban			0,0		0,5	0,5
Crédit de financement de l'investissement dans la société de projet Estrées-Mons	0,8	0,6	1,4	1,4	0,6	2,0
Crédit de financement dans l'acquisition de la société Vecsys (sous-groupe Bertin)			0,0		0,1	0,1
Crédit de financement de projets de R&D dans la société Saphymo France	1,6	0,4	2,0	1,2	0,4	1,6
Crédit de financement d'investissements dans la société AMI France	0,4	0,0	0,4	0,3	0,1	0,4
Crédit de financement des travaux de la SCI Bassano	3,4	1,1	4,5	2,5	0,5	3,0
Financement court terme CNIM Singapour			0,0		4,5	4,5
Avance de la CDC capitalisable - Elo			0,0		0,6	0,6
Avances remboursables	5,1	0,8	5,8	5,8	1,4	7,2
Cessions de créances	4,0	4,7	8,7	5,0	7,2	12,2
Retraitements crédit baux, autres	0,6	0,2	0,8	0,7	3,7	4,4
Sous-Total	15,9	7,8	23,6	16,9	19,7	36,6
Concours bancaires, comptes courants		2,4	2,4		1,5	1,5
Total	15,9	10,1	26,0	16,9	21,2	38,1

L'endettement du Groupe s'établit à 26,0 millions d'euros au 31 décembre 2016, en baisse de 12,1 millions d'euros par rapport au 31 décembre 2015, cette baisse provenant principalement des éléments suivants :

- pas de tirage à fin 2016 sur la ligne de financement mise en place au titre d'un contrat réalisé à Singapour ;
- moindre recours aux cessions de créances.

La maturité du passif financier non courant, ainsi que la ventilation du remboursement annuel des prêts moyen terme, sont communiquées en Note 22 de l'annexe aux comptes consolidés.

Covenants :

- Le crédit de financement des investissements de la société CNIM relatifs à la société Estrées-Mons est soumis à deux covenants semestriels liés aux comptes consolidés qui sont respectés à la clôture de l'exercice 2016, la trésorerie nette du Groupe étant positive : endettement net sur fonds propres inférieur à 0,80 et endettement net sur EBITDA inférieur à deux ;
- le crédit moyen terme 2014 ainsi que le crédit de financement des travaux du siège social sont soumis à un covenant semestriel lié aux comptes consolidés : endettement net sur EBITDA inférieur ou égal à 2,5, respecté à la clôture de l'exercice 2016, la trésorerie nette du Groupe étant positive ;

Les sociétés mises en équivalence portant un endettement, détaillé en Note 16 de l'annexe aux comptes consolidés, sont des sociétés constituées dans le cadre de construction/exploitation d'usines de valorisation de déchets ménagers réalisées en financement de projet, avec un financement sans recours, notamment vis-à-vis du Groupe CNIM.

Liquidités disponibles

(en millions d'euros)

	31.12.2016	31.12.2015
Trésorerie brute	183,7	138,4
Ligne crédit moyen terme	120,0	120,0
Tirage sur ligne moyen terme	-	-
S/T Liquidités	303,7	258,4

La ligne moyen terme de 120 millions d'euros mise à disposition du Groupe n'est pas tirée au 31 décembre 2016.

1.6.7 Capitaux propres

L'évolution des capitaux propres du Groupe est la suivante :

(en millions d'euros)

	2016	2015
Au 1er janvier	152,0	127,6
Résultat de l'exercice	49,7	35,8
Distribution de dividendes	(17,0)	(15,4)
Autres : écarts de conversion, variation de périmètre	(5,5)	4,0
Au 31 décembre	179,3	152,0

L'évolution du poste « Autres » résulte principalement :

- en 2015, de l'apport du fonds Société de Projets Industriels dans la société SUNCNIM et de la variation des écarts de conversion ;
- en 2016, de la variation des écarts de conversion.

1.6.8 Autres éléments

Les cautions bancaires de marché détaillées en Note 26 de l'annexe aux comptes consolidés correspondent à des garanties bancaires émises dans le cadre de réalisation de contrats, les principaux types de garanties émises étant les suivants :

- restitution d'acompte, couvrant le risque pour le client que CNIM ne réalise pas le contrat malgré le versement de l'acompte ; la durée de validité de ces garanties est déterminée par les reprises d'acompte définies dans l'échéancier contractuel de facturation / paiement ;
- performance, couvrant le risque pour le client que CNIM ne tienne pas ses engagements de délai de réalisation ou de performance ; la durée de validité de ces garanties est déterminée par la durée de réalisation contractuelle (de l'ordre de trois ans dans le cas de contrats de fourniture clés en main d'usines de valorisation de déchets ménagers pour le Secteur Environnement) ;

- engagements de garantie post-réception couvrant le risque pour le client que CNIM ne tienne pas ses engagements d'intervention au titre de la garantie contractuelle sur l'équipement livré ; la durée de validité de ces garanties est déterminée par la durée de la période de garantie contractuelle.

1.7 Comptes sociaux de CNIM SA

1.7.1 Résultats

Les principaux éléments du compte de résultat 2016 sont présentés ci-dessous : (en millions d'euros)

	2016	2015
Chiffre d'affaires	319,8	384,7
Résultat d'exploitation	3,9	13,4
Résultat financier	11,7	33,5
Résultat exceptionnel	(2,1)	0,9
Résultat avant impôts et participation	13,6	47,9
Participation	0,0	(0,2)
Charge/produit d'impôt	5,6	4,1
Résultat net social	19,2	51,7
Résultat net / chiffre d'affaires	6,0%	13,4%

Le chiffre d'affaires de la Société baisse de 16,9 % par rapport à 2015, en liaison avec la réduction d'activité 2016 pour le secteur Environnement.

Le résultat d'exploitation 2016 s'établit à 3,9 millions d'euros, impacté par une activité plus faible et des efforts de développement commercial dans de nouvelles zones géographiques.

Le résultat financier, de + 13,6 millions d'euros intègre principalement des produits financiers de participations (cf. Note 18 de l'annexe aux comptes sociaux).

Le résultat net, à + 19,2 millions d'euros, représente 6,0 % du chiffre d'affaires.

1.7.2 Trésorerie

Les flux de trésorerie de la Société sont résumés ainsi :

(en millions d'euros)

	2016	2015
Résultat net total	19,2	51,7
Charges et produits sans incidence sur la trésorerie	10,6	4,0
Capacité d'autofinancement	29,8	55,7
Variation du BFR	1,8	(12,6)
Flux liés à l'activité	31,7	43,2
Flux liés aux investissements	(1,0)	(16,3)
Dividendes versés	(17,0)	(15,5)
Émissions / Remboursement d'emprunts	(1,7)	(1,8)
Autres	(3,3)	7,1
Flux liés aux financements	(22,0)	(10,2)
Variation de trésorerie	8,7	16,6
Trésorerie de fin d'exercice	45,8	37,1
Trésorerie de début d'exercice	37,1	20,4
Variation de trésorerie	8,7	16,6

La trésorerie de la Société s'améliore grâce à une bonne maîtrise des flux liés à l'activité et une forte baisse des investissements financiers ; l'année 2015 avait été marquée par l'investissement dans la société SUNCNIM.

1.7.3 Autres éléments

- Conditions de règlement fournisseurs

Au 31 décembre 2016 :

(en milliers d'euros)	Total soldes fournisseurs	Non échu	Total échu	0 - 30 jours	30 - 60 jours	+ de 60 jours
Fournisseurs France	22 747	13 170	9 579	4 566	809	4 204
	100%	58%	42%	20%	4%	18%
Dont commandes antérieures 01/01/2012	149		149			149
Dont fournisseurs France Groupe	9 909	4 737	5 171	3 928	39	1 204
Dont litiges	133		133			133
Solde	12 558	8 432	4 126	637	770	2 719
Fournisseurs étrangers	37 127	17 581	19 546	8 590	1 640	9 315
	100%	47%	53%	23%	4%	25%
Dont fournisseurs étrangers Groupe	5 682	663	5 020	715	0	4 305
Total	59 874	30 751	29 125	13 156	2 449	13 520
	100%	51%	49%	22%	4%	23%
Dont fournisseurs Groupe	15 591	5 400	10 191	4 643	39	5 509

Au 31 décembre 2015 :

(en milliers d'euros)	Total soldes fournisseurs	Non échu	Total échu	0 - 30 jours	30 - 60 jours	+ de 60 jours
Fournisseurs France	19 965	14 009	5 956	1 759	1 293	2 904
	100%	70%	30%	9%	6%	15%
Dont commandes antérieures 01/01/2009	7 393	6 052	1 341	365	412	564
Dont fournisseurs France Groupe	130		130			130
Dont litiges	0		0			
Solde	12 442	7 957	4 485	1 394	881	2 210
Fournisseurs étrangers	23 245	5 843	17 402	2 068	4 716	10 618
	100%	25%	75%	9%	20%	46%
Dont fournisseurs étrangers Groupe	9 400	639	8 761	587	1 430	6 744
Total	43 210	19 852	23 358	3 827	6 009	13 522
	100%	46%	54%	9%	14%	31%
Dont fournisseurs Groupe	16 794	6 691	10 103	952	1 842	7 308

- **Résultats de la société au cours des cinq derniers exercices**

(en milliers d'euros pour les données monétaires)

	Exercice 2012 (45e exercice) 12 mois	Exercice 2013 (46e exercice) 12 mois	Exercice 2014 (47e exercice) 12 mois	Exercice 2015 (48e exercice) 12 mois	Exercice 2016 (49e exercice) 12 mois
1. Situation financière en fin d'exercice					
Capital social	6 056	6 056	6 056	6 056	6 056
Nombre d'actions émises	3 028 110	3 028 110	3 028 110	3 028 110	3 028 110
Nombre d'obligations convertibles en actions					
2. Résultat global des opérations effectives					
Chiffre d'affaires	469 943	551 933	541 507	384 717	319 832
Bénéfice avant impôts, participation, amortissements & provisions	33 794	50 080	23 523	49 337	29 270
Impôts sur bénéfices	8 284	- 3 083	- 2 257	4 063	5 627
Participation	- 561	- 402	- 285	- 205	23
Bénéfices après impôts participation, amortissement & provisions	15 770	35 359	23 621	51 742	19 214
Résultat distribué	10 088	103 883	16 200	16 550	-
3. Résultat des opérations réduit à une seule action					
Bénéfice après impôts et participation mais avant amortissements & provisions	14	15	7	19	11
Bénéfices après impôts, participation, amortissements & provisions	5	12	8	17	6
Dividende	3,40	35,00	5,35	5,90	-
4. Personnel					
Effectifs moyens de l'exercice	1 050	1 097	1 096	1 026	997
Montant de la masse salariale	56 280	59 691	59 852	56 619	56 007
Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux (SS, œuvres sociales, etc...)	26 819	27 233	27 435	25 153	25 569

2 ACTIONNARIAT, TITRE EN BOURSE

2.1 Actionnariat

2.1.1 Capital social et droits de vote

2.1.1.1 Montant du capital souscrit

Le capital social de CNIM, d'un montant de 6 056 220 euros, est divisé en 3 028 110 actions, d'une valeur nominale de deux euros chacune, entièrement libérées et toutes de même catégorie. Les actions sont soit nominatives, soit au porteur, au choix de l'actionnaire.

Le capital de CNIM est réparti tel qu'indiqué au 2.1.1.7 ci-dessous et à la Note 21 de l'annexe aux comptes consolidés, pour la part en autocontrôle, pour l'exercice clos au 31 décembre 2016.

2.1.1.2 Actions non représentatives du capital

À la date d'enregistrement du présent document de référence, il n'existe aucun titre non représentatif du capital de la Société.

2.1.1.3 Actions détenues par l'émetteur lui-même

Lors de l'Assemblée générale ordinaire et extraordinaire du 24 mai 2016 (dixième résolution), le Directoire a été autorisé à acheter les actions de la Société dans la limite d'une détention globale de 10 % du capital de la Société, et ce, conformément à l'article L. 225-209 du Code de commerce.

Cette autorisation est valable pour une durée de dix-huit mois à compter de la date de l'Assemblée générale précitée.

Le prix unitaire est de 200 euros par action au maximum à l'achat, sous réserve des ajustements liés aux éventuelles opérations sur le capital de la Société ; le montant global affecté à ce programme de rachat d'actions ne peut en conséquence être supérieur à 60 562 200 euros.

Ce programme de rachat d'actions a pour objectifs :

- de permettre l'annulation de ces titres par voie de réduction de capital ;
- de les conserver ou de les remettre dans le cadre d'opérations de croissance externe ;
- d'animer le marché du titre CNIM ;
- de permettre l'attribution d'actions gratuites au profit des salariés ou dirigeants de la Société ou du Groupe CNIM au sens des dispositions des articles L. 225-197-1 et suivants du Code de commerce ;
- de consentir des options d'achat d'actions aux salariés ou dirigeants de la Société ou du Groupe CNIM dans le cadre des dispositions de l'article L. 225-179 et suivants du Code de commerce.

Pour ces deux derniers objectifs, le Conseil de Surveillance doit donner son accord préalable et en fixer les modalités.

Les achats sont réalisés par l'intermédiaire d'un prestataire de services d'investissement dans le cadre d'un contrat de liquidité et d'animation du marché du titre.

Les opérations de rachat ainsi autorisées doivent être réalisées dans le respect des conditions et obligations posées par les articles L. 225-209 à L. 225-212 du Code de commerce, par le Règlement européen n° 2273/2003 du 22 décembre 2003, par l'article L. 451-3 du Code monétaire et financier et par les dispositions du Règlement général de l'Autorité des marchés financiers, s'agissant :

- du volume acquis pour les transactions concourant à la formation du cours ;
- du montant du prix d'acquisition ;
- et des périodes d'abstention.

En particulier, elles ne doivent pas représenter plus de 25 % du volume quotidien moyen des actions négociées sur le marché, apprécié sur la base du volume quotidien moyen au cours des vingt jours de négociation précédant le cours de l'achat, ni être réalisées à un prix supérieur à celui de la dernière opération indépendante.

Les informations requises au titre de l'article L. 225-211 du Code de commerce figurent à la Note 21 de l'annexe aux comptes consolidés.

Par ailleurs, lors de l'Assemblée générale ordinaire et extraordinaire du 24 mai 2016 (quatorzième résolution), le Directoire a également été autorisé à réduire le capital social par annulation d'actions propres détenues par la Société.

Le Directoire, conformément aux dispositions de l'article L. 225-209 du Code de commerce, est autorisé à annuler, sur ses seules décisions, en une ou plusieurs fois, tout ou partie des actions que la Société détient ou pourra détenir en conséquence de l'utilisation des diverses autorisations d'achat d'actions données par l'Assemblée générale au Directoire, dans la limite de 10 % du capital par période de vingt-quatre mois.

Cette autorisation est valable pour une durée de dix-huit mois à compter de la date de l'Assemblée générale précitée.

L'Assemblée générale a également délégué au Directoire, avec faculté de subdélégation dans les conditions légales, tous pouvoirs pour réaliser la ou les réductions du capital consécutives aux opérations d'annulation autorisées par la quatorzième résolution, impartir de passer les écritures comptables correspondantes, imputer la différence entre la valeur d'achat des actions annulées et leur valeur nominale sur tous postes de primes et réserves disponibles, procéder à la modification corrélative des statuts, et d'une façon générale pour accomplir toutes formalités nécessaires.

2.1.1.4 Valeurs mobilières convertibles, échangeables ou assorties de bons de souscription

À la date d'enregistrement du présent document de référence, il n'existe aucune valeur mobilière donnant accès au capital de la Société.

2.1.1.5 Conditions du droit d'acquisition et/ou obligation attaché au capital souscrit, mais non libéré

L'ensemble des délégations et autorisations données au Directoire par l'Assemblée générale ordinaire et extraordinaire du 24 mai 2016 est synthétisé au sein du rapport de gestion du Directoire de la Société.

2.1.1.6 Historique du capital social

Le montant du capital social de la Société visé au 2.1.1.1 ci-dessus est inchangé sur les trois derniers exercices.

2.1.1.7 Répartition du capital social et des droits de vote

Pour mémoire, la société Soluni, premier actionnaire de la Société, a acquis le 17 juillet 2014 des sociétés Compagnie Nationale de Navigation (« CNN ») et Martin GmbH für Umwelt - und Energietechnik (« Martin GmbH ») l'intégralité de leurs participations représentant respectivement 566 010 Actions (soit 18,69 % du capital de la Société) et 310 518 Actions (soit 10,25 % du capital de la Société), représentant au total 28,94 % du capital de la Société.

Après acquisition des blocs précités et l'offre publique d'achat simplifiée qui s'en est suivie, Soluni détenait, à titre individuel, au 31 décembre 2015, 1 708 633 actions de la Société représentant 2 538 402 droits de vote, soit 56,43% du capital et 57,89% des droits de vote de la Société. Le détail de la répartition du capital au 31 décembre 2016 figure ci-après.

(i) Il ressort de la liste des actionnaires au nominatif au 31 décembre 2016, qu'à cette même date, le plus important actionnaire de la Société était :

Situation au 31.12.2016	Nombre d'actions	%	Nombre de droits de vote	% théorique	% exerçable
Soluni SA	1 708 633	56,43 %	3 417 266	62,66 %	64,46 %
Total	1 708 633	56,43 %	3 417 266	62,66 %	64,46 %

À la même date du 31 décembre 2016, l'ensemble constitué par Soluni SA, Mme Christiane Dmitrieff et les autres membres de la famille Dmitrieff (dont M. Nicolas Dmitrieff) détenait 1 712 735 actions représentant 56,56 % du capital et 64,61 % des droits de vote exerçables (62,81 % des droits de vote théoriques).

Compte tenu des informations dont dispose la Société, la répartition du capital social et des droits de vote au 31 décembre 2015 et au 31 décembre 2016 était la suivante :

Actionnariat de CNIM au 31 décembre 2015						
Actionnaires	Nombre d'actions	Nombre de droits de vote théoriques	Nombre de droits de vote exerçables	% du capital	% des droits de vote théoriques (1)	% des droits de vote exerçables (2)
Soluni S.A.	1 708 633	2 538 402	2 538 402	56,43%	57,89%	59,97%
Mme Christiane Dmitrieff	1 295	2 590	2 590	0,04%	0,06%	0,06%
Autres membres famille Dmitrieff	2 805	5 609	5 609	0,09%	0,13%	0,13%
Groupe familial Dmitrieff(3)	1 712 733	2 546 601	2 546 601	56,56%	58,08%	60,16%
Fraeli S.A.	452 650	755 571	755 571	14,95%	17,23%	17,85%
Frel S.A.	1 700	3 400	3 400	0,06%	0,08%	0,08%
M. François Herlicq	12 065	20 080	20 080	0,40%	0,46%	0,47%
Groupe familial Herlicq (4)	466 415	779 051	779 051	15,40%	17,77%	18,40%
CNIM Participation (actionnariat salariés)	97 640	167 111	167 111	3,22%	3,81%	3,95%
Auto détention	145 618	145 618	-	4,81%	3,32%	-
Contrat de liquidité (Exane BNP Paribas)	6 216	6 216	-	0,21%	0,14%	-
Autocontrôle	151 834	151 834	-	5,01%	3,46%	-
Public	599 488	740 259	740 259	19,80%	16,88%	17,49%
TOTAL	3 028 110	4 384 856	4 233 022	100,00%	100,00%	100,00%

(1) Ce nombre est calculé sur la base de l'ensemble des actions auxquelles sont attachés des droits de vote, y compris les actions privées de droit de vote, conformément à l'article 223-11 du Règlement général de l'Autorité des marchés financiers relatif au calcul des franchissements des seuils de nombre de droits de vote.

(2) À titre d'information, nombre calculé "net" des actions privées de droits de vote.

(3) La société Soluni est contrôlée par Mme Christiane Dmitrieff par l'intermédiaire de la société Arnina dont elle détient la majorité du capital et dont le gérant est M. Nicolas Dmitrieff.

(4) Le sous-groupe Fraeli / FREL / M. François Herlicq est principalement détenu par la famille Herlicq.

Actionnariat de CNIM au 31 décembre 2016						
Actionnaires	Nombre d'actions	Nombre de droits de vote théoriques	Nombre de droits de vote exerçables	% du capital	% des droits de vote théoriques (1)	% des droits de vote exerçables (2)
Soluni S.A.	1 708 633	3 417 266	3 417 266	56,43%	62,66%	64,46%
Mme Christiane Dmitrieff	1 295	2 590	2 590	0,04%	0,05%	0,05%
Autres membres famille Dmitrieff [Lucile Dmitrieff + Nicolas Dmitrieff + Nikita Dmitrieff + Sophie Dmitrieff]	2 807	5 611	5 611	0,09%	0,10%	0,11%
Groupe familial Dmitrieff (3)	1 712 735	3 425 467	3 425 467	56,56%	62,81%	64,61%
Franeli S.A.	452 750	905 400	905 400	14,95%	16,60%	17,08%
Frel S.A.	1 700	3 400	3 400	0,06%	0,06%	0,06%
M. François Herlicq	11 315	22 630	22 630	0,37%	0,41%	0,43%
Groupe familial Herlicq (4)	465 765	931 430	931 430	15,38%	17,08%	17,57%
CNIM Participation (actionnariat salariés)	91 412	181 694	181 694	3,02%	3,33%	3,43%
Auto détention	145 618	145 618	-	4,81%	2,67%	-
Contrat de liquidité (Exane BNP Paribas)	6 262	6 262	-	0,21%	0,11%	-
Autocontrôle	151 880	151 880	-	5,02%	2,78%	-
Public	606 318	763 190	763 190	20,02%	13,99%	14,39%
TOTAL	3 028 110	5 453 661	5 301 781	100,00%	100,00%	100,00%

(1) Ce nombre est calculé sur la base de l'ensemble des actions auxquelles sont attachés des droits de vote, y compris les actions privées de droit de vote, conformément à l'article 223-11 du Règlement général de l'Autorité des marchés financiers relatif au calcul des franchissements des seuils de nombre de droits de vote.

(2) À titre d'information, nombre calculé "net" des actions privées de droits de vote.

(3) La société Soluni est contrôlée par Mme Christiane Dmitrieff par l'intermédiaire de la société Arnina dont elle détient la majorité du capital et dont le gérant est M. Nicolas Dmitrieff.

(4) Le sous-groupe Franeli / FREL / M. François Herlicq est principalement détenu par la famille Herlicq.

Actionnariat de CNIM au 28 février 2017						
Actionnaires	Nombre d'actions	Nombre de droits de vote théoriques	Nombre de droits de vote exerçables	% du capital	% des droits de vote théoriques (1)	% des droits de vote exerçables (2)
Soluni S.A.	1 708 633	3 417 266	3 417 266	56,43%	62,68%	64,48%
Mme Christiane Dmitrieff	1 295	2 590	2 590	0,04%	0,05%	0,05%
Autres membres famille Dmitrieff [Lucile Dmitrieff + Nicolas Dmitrieff + Nikita Dmitrieff + Sophie Dmitrieff]	2 807	5 611	5 611	0,09%	0,10%	0,11%
Groupe familial Dmitrieff (3)	1 712 735	3 425 467	3 425 467	56,56%	62,83%	64,64%
Fraeli S.A.	452 750	905 400	905 400	14,95%	16,61%	17,09%
Frel S.A.	1 700	3 400	3 400	0,06%	0,06%	0,06%
M. François Herlicq	11 315	22 630	22 630	0,37%	0,42%	0,43%
Groupe familial Herlicq (4)	465 765	931 430	931 430	15,38%	17,08%	17,58%
CNIM Participation (actionnariat salariés)	89 972	179 944	179 944	2,97%	3,30%	3,40%
Autodétention	145 618	145 618	-	4,81%	2,67%	-
Contrat de liquidité (Exane BNP Paribas)	7 038	7 038	-	0,23%	0,13%	-
Autocontrôle	152 656	152 656	-	5,04%	2,80%	-
Public	606 982	762 511	762 511	20,04%	13,99%	14,39%
TOTAL	3 028 110	5 452 008	5 299 352	100,00%	100,00%	100,00%

(1) Ce nombre est calculé sur la base de l'ensemble des actions auxquelles sont attachés des droits de vote, y compris les actions privées de droit de vote, conformément à l'article 223-11 du Règlement général de l'Autorité des marchés financiers relatif au calcul des franchissements des seuils de nombre de droits de vote.

(2) À titre d'information, nombre calculé "net" des actions privées de droits de vote.

(3) La société Soluni est contrôlée par Mme Christiane Dmitrieff par l'intermédiaire de la société Arnina dont elle détient la majorité du capital et dont le gérant est M. Nicolas Dmitrieff.

(4) Le sous-groupe Fraeli / FREL / M. François Herlicq est principalement détenu par la famille Herlicq.

(ii) Salariés

Dans le cadre du Plan d'Épargne d'Entreprise, le personnel détenait au 31 décembre 2016, via le FCPE CNIM Participation, 91 412 actions de la Société, soit 3,02 % du capital.

2.1.1.8 Franchissements de seuils intervenus pendant l'exercice (Art. L. 233-13 du Code de commerce)

Néant.

2.1.2 Droits de vote

Les statuts de la Société prévoient qu'un droit de vote double est conféré à toutes les actions entièrement libérées pour lesquelles il sera justifié d'une inscription nominative depuis au moins deux ans, au nom du même actionnaire, dans les conditions prévues par la loi.

Par ailleurs, aucune restriction statutaire n'est applicable à l'exercice des droits de vote et aux transferts d'actions. Les statuts de la Société prévoient cependant qu'en cas de franchissement du seuil de 2,5 % du capital ou des droits de vote ou un multiple de ce pourcentage, toute personne physique ou morale, agissant seule ou de concert, est tenue de déclarer à la Société, conformément auxdits statuts, dans les quinze jours de ce franchissement de seuil, le nombre total d'actions qu'elle possède par lettre recommandée avec accusé de réception.

Le non-respect de cette obligation est sanctionné par la privation de droits de vote des actions excédant la fraction qui aurait dû être déclarée, et ce, pendant un délai de deux ans suivant la date de la régularisation de la situation par une déclaration régulière. Cette sanction ne s'applique qu'à la demande, consignée dans le procès-verbal de l'Assemblée générale, d'un ou plusieurs actionnaires détenant au moins 2,5 % du capital ou des droits de vote de la Société.

Enfin, aucune convention en vigueur n'a été portée à la connaissance de la Société en application de l'article L. 233-11 du Code de commerce.

2.1.3 Contrôle de la société

Jusqu'au 16 juillet 2014, aucun des actionnaires présentés au chapitre 2.1.1.7 du présent document de référence ne contrôlait la Société au sens de l'article L. 233-3 du Code de commerce. Depuis le 17 juillet 2014, la société Soluni contrôle la Société au sens de l'article L. 233-3 du Code de commerce.

Cette prise de contrôle fait suite à l'acquisition, le 17 juillet 2014, par Soluni auprès des sociétés Compagnie Nationale de Navigation et Martin GmbH für Umwelt und Energietechnik, de la totalité de leurs participations dans la société CNIM, soit au total 876 528 actions CNIM, représentant 28,94% du capital de la Société. Cette acquisition a donné lieu au dépôt auprès de l'Autorité des marchés financiers d'un projet d'offre publique d'achat simplifiée (voir paragraphe 2.1.1.7).

A la connaissance de la Société, aucun actionnaire n'a déclaré d'action de concert.

La Société n'a pas adopté de mesure spécifique - autre que la nomination d'administrateurs indépendants - destinée à éviter un exercice du contrôle de manière abusive.

Le rapport sur le contrôle interne, intégré au présent document de référence, décrit les conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil de Surveillance.

2.1.4 Accords susceptibles d'entraîner un changement de contrôle

Néant.

2.1.5 Pactes d'actionnaires

Néant.

2.1.6 Engagements Dutreil

Par actes sous-seing privé en date du 21 décembre 2015, deux engagements collectifs de conservation de titres CNIM distincts ont été souscrits entre la société Soluni SA et M. Nicolas Dmitrieff d'une part, et les membres du groupe familial Herlicq d'autre part, dont un premier engagement collectif de conservation d'actions de la société CNIM

d'une durée de deux ans en application de l'article 885 I Bis du code général des impôts, et un second engagement collectif de conservation d'actions de la société CNIM d'une durée de deux ans en application de l'article 787 B du code général des impôts.

Ces engagements ont fait l'objet d'une publicité publiée par l'AMF le 8 janvier 2016 sous le numéro 216C0072.

2.2 Titre en bourse

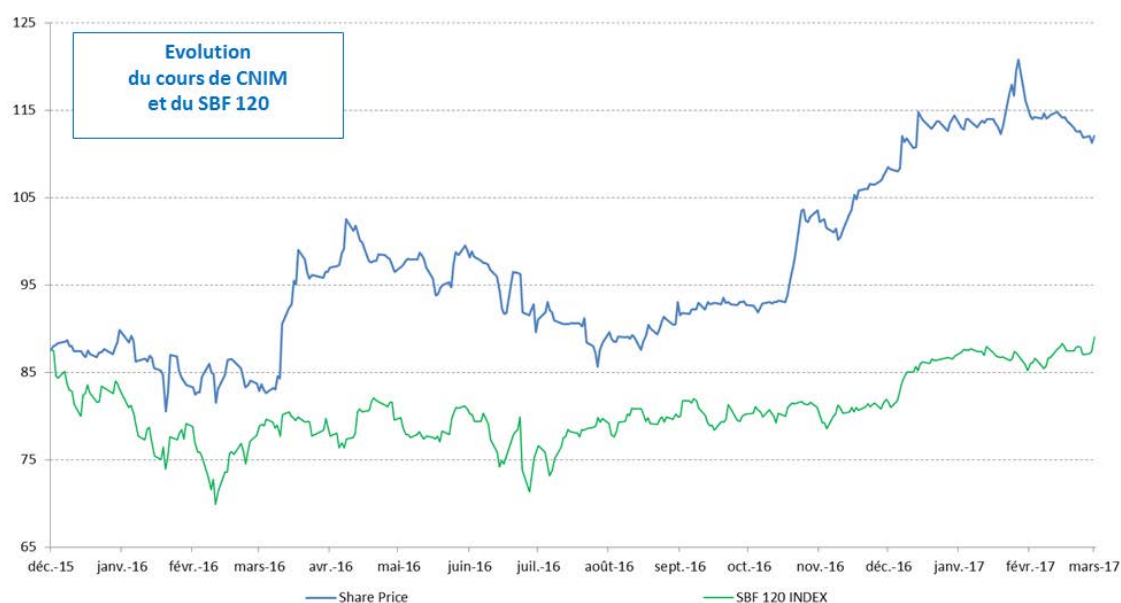
2.2.1 Cotation

L'action CNIM est cotée au sein d'un marché réglementé unique : Euronext Paris.

L'action CNIM est le seul titre coté émis par la Société.

Le titre CNIM fait partie des indices CAC All Shares.

2.2.2 Évolution du titre



Cours :

- au 31/12/2015 : 89,81
- au 30/12/2016 : 114,42

Extrêmes annuels 2016 :

- plus haut le 14/12 : 114,84
- plus bas le 20/01 : 80,5

Variation du 31/12/2015 au 31/12/2016 :

- CNIM : 27,40%
- SBF 120 : 4,69%
- CAC 40 : 4,86%

2.3 Dividendes : politique et historique de versement

L'Assemblée générale annuelle des actionnaires du 24 mai 2016 a décidé le paiement aux actionnaires d'un dividende d'un montant de 5,90 euros par action au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2015 représentant une distribution globale de 17 865 849 euros en numéraire.

Au titre des trois derniers exercices, le montant des dividendes et le montant des distributions éligibles à l'abattement de 40 %, ont été les suivants :

(En euros)	2015	2014	2013
Nombre d'actions	3 028 110	3 028 110	3 028 110
Dividende	5,90	5,35	35,00 ⁽¹⁾

⁽¹⁾Ce montant de 35 euros représente, en cumulé, le dividende de 5 euros décidé par l'Assemblée générale annuelle du 21 mai 2014 et la distribution exceptionnelle de 30 euros décidée par l'Assemblée générale du 8 septembre 2014.

Compte tenu des résultats de la Société, il a été décidé de proposer à l'Assemblée générale ordinaire et extraordinaire de la Société du 7 juin 2017 le versement d'un dividende de 6,70 euros par action pour l'exercice 2016. Ce dividende sera mis en paiement en numéraire le 4 juillet 2017.

3 RAPPORT DE RESPONSABILITÉ SOCIALE ET ENVIRONNEMENTALE

Introduction

Depuis 2012, le Groupe CNIM fournit, en complément de ses rapports de gestion, un compte rendu annuel des impacts sociaux et environnementaux de ses activités, appelé rapport de Responsabilité Sociale de l'Entreprise (RSE).

Une part importante des activités de CNIM et de son développement futur reposent sur sa capacité d'innovation en matière environnementale : production d'énergie à partir de déchets ou de biomasse, amélioration de l'efficacité énergétique des installations industrielles, diminution des rejets polluants dans l'air, énergies renouvelables. Pour ces activités, les succès commerciaux actuels et futurs du Groupe sont donc directement liés aux enjeux de développement durable et de RSE.

Fortement engagé en matière de santé et sécurité au travail et d'environnement, le Groupe mobilise et responsabilise l'ensemble de ses collaborateurs à ces enjeux majeurs, faisant de la responsabilité sociale de l'entreprise une opportunité supplémentaire de dynamique de progrès. En mettant en place une démarche RSE volontariste, CNIM entend poursuivre son développement économique, veillant à entretenir des relations équilibrées et durables avec l'ensemble de ses partenaires et parties prenantes.

Gaïa-Index souligne la forte progression des performances RSE de CNIM

CNIM figure pour la deuxième année consécutive dans le top 70 des entreprises suivies par Gaïa-Index, la filiale d'EthiFinance spécialisée dans l'analyse et la notation RSE des PME-ETI européennes. Gaïa-Index a attribué à CNIM la note de 86/100 pour sa politique RSE menée en 2015. Pour CNIM, cette performance est la preuve de l'engagement de tous, managers et équipes, en faveur d'un développement durable des activités du Groupe. Plus de 500 petites et moyennes valeurs ont été évaluées en 2016 par Gaïa-Index. Sur la base des informations collectées, les sociétés sont notées sur leur niveau de transparence et de performance. Les 70 meilleurs acteurs du panel constituent l'indice Gaïa.

3.1 Les hommes et les femmes de CNIM

3.1.1 Qui sommes-nous ?

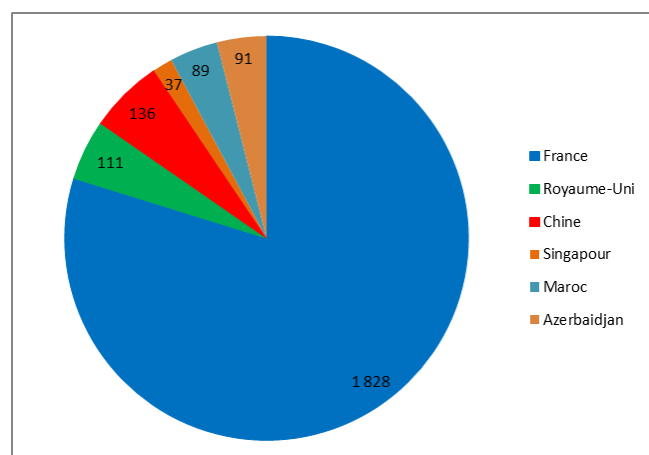
3.1.1.1 Effectif total et répartition des salariés

Effectif total* et répartition des salariés par société, par sexe et par zone géographique

	Hommes	Femmes	Total	
Bertin IT	76%	24%	43	2%
Bertin Technologies	64%	36%	533	23%
CBM	93%	7%	89	4%
CNIM Azerbaijan	91%	9%	91	4%
CNIM Centre France	100%	0%	23	1%
CNIM Énergie Biomasse	97%	3%	29	1%
CNIM Insertion	61%	39%	30	1%
CNIM Ouest Armor	97%	3%	30	1%
CNIM SA	80%	20%	977	43%
CNIM Singapour	86%	14%	37	2%
CNIM Terre Atlantique	100%	0%	16	1%
CNIM Thiverval Grignon	81%	19%	16	1%
LAB SA	79%	21%	83	4%
MES Environmental Ltd	92%	8%	111	5%
SUNCNIM	80%	20%	24	1%
Vecsys	76%	24%	25	1%
CNIM Transport Equipment	90%	10%	136	6%
Total général	79%	21%	2291	100%

* Effectif total moyen.

Les effectifs à périmètre constant par rapport à 2015 sont en baisse de 0,1%. On notera la progression de la proportion de femmes (+0,4 point) par rapport à 2015 à périmètre constant. Plus des 90% des effectifs du Groupe sont couverts par le rapport RSE. 80% des collaborateurs du périmètre de consolidation sont situés en France, le solde étant réparti entre le Royaume-Uni, l'Asie, le Maroc et l'Azerbaïdjan. 21% des collaborateurs du Groupe sont des femmes, mais il est à noter que cette moyenne est abaissée du fait des filiales qui exploitent les sites de valorisation de déchets.



Proportion de cadres, employés et ouvriers dans l'effectif total moyen

	Ingénieurs et Cadres (Managers)	Employés, Techniciens Agents de maîtrise (White collars)	Ouvriers (Blue collars)
Bertin IT	97%	3%	0%
Bertin Technologies	69%	29%	3%
CBM	16%	21%	62%
CNIM Azerbaijan	25%	31%	44%
CNIM Centre France	13%	43%	43%
CNIM Énergie Biomasse	7%	67%	26%
CNIM Insertion	1%	3%	96%
CNIM Ouest Armor	19%	47%	34%
CNIM SA	57%	24%	19%
CNIM Singapour	12%	21%	67%
CNIM Terre Atlantique	6%	6%	87%
CNIM Thiverval Grignon	11%	56%	33%
LAB SA	87%	13%	0%
MES Environmental Ltd	12%	10%	78%
SUNCNIM	73%	23%	4%
Vecsys	45%	55%	0%
CNIM Transport Equipment	24%	20%	56%
Total général	51%	25%	24%

Le Groupe CNIM est composé en majorité d'ingénieurs et cadres avec toutefois des réalités très diverses : certaines entités telles que LAB et Bertin IT sont composées à plus de 80% d'ingénieurs et cadres tandis que d'autres, filiales de l'exploitation en particulier, ont un taux plus faible eu égard à la nature de leur activité. Près d'un collaborateur sur 4 est un ouvrier, ce qui démontre l'importance des réalisations industrielles dans le Groupe.

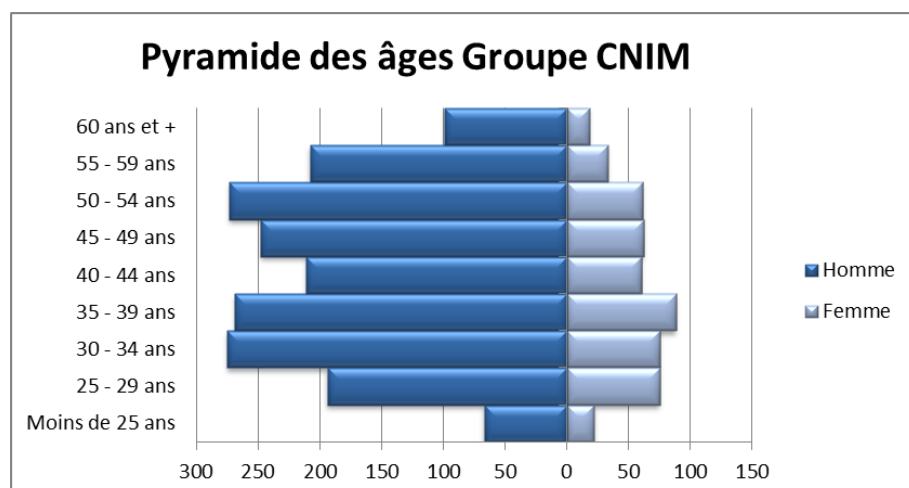
Proportion de salariés employés avec des contrats à durée déterminée / indéterminée*

	A durée déterminée	A durée indéterminée
Bertin IT	6%	94%
Bertin Technologies	3%	97%
CBM	0%	100%
CNIM Azerbaijan	16%	84%
CNIM Centre France	0%	100%
CNIM Énergie Biomasse	0%	100%
CNIM Insertion	97%	3%
CNIM Ouest Armor	0%	100%
CNIM SA	3%	97%
CNIM Singapour	0%	100%
CNIM Terre Atlantique	0%	100%
CNIM Thiverval Grignon	6%	94%
LAB SA	4%	96%
MES Environmental Ltd	4%	96%
SUNCNIM	4%	96%
Vecsys	0%	100%
CNIM Transport Equipment	43%	57%
Total général	7%	93%

* Statistiques correspondant au mois de décembre de l'année de référence, conformément à la législation française sur le bilan social.

7% des effectifs sont embauchés en contrat à durée déterminée au sein du Groupe CNIM. Il est à noter que ce taux est principalement imputable à CNIM Transport Equipment (CTE), ainsi qu'à CNIM Insertion qui propose des CDD d'insertion à la quasi-intégralité de son effectif. En excluant ces filiales au fonctionnement tout à fait spécifique, le taux d'emploi en CDD tombe à 3,5%. À titre de comparaison, le taux d'emploi en CDD/intérim en France (source INSEE : T3 2015) est de 7,4%.

Âge moyen et pyramide des âges



La moyenne d'âge du groupe est de 42 ans.

3.1.1.2 Turnover

A. Embauches

	Hommes	Femmes	Total	
< 25 ans	8%	4%	73	12%
25 – 29 ans	14%	4%	83	18%
30 – 34 ans	13%	4%	67	17%
35 – 39 ans	10%	3%	31	13%
40 – 44 ans	9%	2%	47	10%
45 – 49 ans	9%	2%	25	11%
50 – 54 ans	7%	2%	12	9%
55 – 59 ans	4%	2%	33	7%
> 60 ans	2%	0%	14	9%
Total	75%	25%	385	100%

Près de 5 recrutements sur 10 concernant des collaborateurs de moins de 35 ans, et 1 recrutement sur 4 est féminin.

Par ailleurs, il est à noter que le Groupe est attentif aux compétences et ne pratique pas de discrimination par rapport à l'âge : 18% des collaborateurs recrutés en 2016 avaient cinquante ans ou plus. En outre, près de 60% des embauches sont réalisées en CDI.

B. Départs

	Hommes	Femmes	Total		Taux de départ
< 25 ans	6%	2%	37	8%	2%
25 – 29 ans	11%	6%	78	17%	3%
30 – 34 ans	15%	4%	89	19%	4%
35 – 39 ans	10%	2%	58	12%	3%
40 – 44 ans	8%	2%	46	10%	2%
45 – 49 ans	7%	2%	42	9%	2%
50 – 54 ans	6%	1%	33	7%	1%
55 – 59 ans	5%	2%	35	7%	2%
> 60 ans	9%	2%	53	11%	2%
Total	77%	23%	471	100%	21%

Les tranches d'âge où le taux de départ est le plus important sont celles aux extrémités de la pyramide des âges. Ces catégories représentent plus de la moitié des départs. Les facteurs explicatifs sont de deux ordres : pour les plus jeunes, ils sont les principaux concernés par des contrats à durée déterminée. À l'autre extrémité, le départ à la retraite est la cause la plus fréquente. Il est à noter que les CDD représentent près de 45% des départs.

	Hommes	Femmes	Total		Taux de départ
Départ involontaire	14%	4%	82	18%	4%
Départ volontaire	36%	9%	203	45%	9%
Retraite	7%	2%	42	9%	2%
Fin de contrat	19%	9%	127	28%	6%
Total	77%	23%	454	100%	20%

Moins d'un départ sur cinq est lié à une cessation de contrat à l'initiative de l'employeur. Par ailleurs, 17 personnes ont fait l'objet d'une mobilité intra-Groupe en 2016.

3.1.1.3 Rémunération et évolution

La masse salariale annuelle 2016, comprenant les salaires et charges sociales, extraite du bilan comptable des 18 sociétés est de 147,5 millions d'euros.

À périmètre constant, la masse salariale annuelle évolue de -0,8 % entre 2015 et 2016. Cette baisse s'explique notamment par une régression des effectifs de l'ordre de 0,7%. La masse salariale moyenne par employé 2016 varie très peu par rapport à 2015 (+0,3%). À périmètre constant par rapport à 2015, la masse salariale annuelle moyenne par salarié est de 63 960 euros en 2016, une donnée qui reste stable.

3.1.2 L'organisation du travail

3.1.2.1 Le temps de travail

En conformité avec l'accord sur l'égalité professionnelle entre les hommes et les femmes signé en 2012, une « Charte relative à l'équilibre entre la vie professionnelle et la vie privée » a été élaborée fin 2013 au sein d'un groupe de travail réunissant la Direction et les organisations syndicales représentatives de CNIM SA.

L'objectif de cette charte est de favoriser l'équilibre entre la vie privée et la vie professionnelle des collaborateurs, tout en prenant en compte les impératifs de l'entreprise.

En termes d'organisation du temps de travail, les managers sont encouragés à porter attention aux points suivants :

- pour les réunions, favoriser des horaires qui ne soient pas tardifs, et les déplacements pendant les horaires de travail ;
- respecter les délais de prévenance concernant les modifications du temps de travail, en dehors des situations exceptionnelles ou urgentes ;
- veiller au respect de plages horaires pendant lesquelles les moyens de communication professionnels nomades ne doivent pas être utilisés, sauf circonstances exceptionnelles le justifiant ;
- mettre en place un système de délégation pendant les congés, afin d'organiser au mieux l'absence des collaborateurs.

Le déploiement de cette charte a été réalisé début 2014 auprès de l'ensemble des collaborateurs de CNIM SA, via différents médias internes, puis étendu à différentes sociétés du Groupe telles que Bertin Technologies. L'accord sur l'égalité entre les Hommes et les Femmes signé en 2016 y fait également référence.

3.1.2.2 Répartition des contrats : temps plein, temps partiel

	A durée déterminée	A durée indéterminée
Bertin IT	96%	4%
Bertin Technologies	94%	6%
CBM	100%	0%
CNIM Azerbaïjan	100%	0%
CNIM Centre France	100%	0%
CNIM Énergie Biomasse	100%	0%
CNIM Insertion	100%	0%
CNIM Ouest Armor	97%	3%
CNIM SA	96%	4%
CNIM Singapour	100%	0%
CNIM Terre Atlantique	100%	0%
CNIM Thiverval Grignon	100%	0%
LAB SA	95%	5%
MES Environmental Ltd	92%	8%
SUNCNIM	88%	12%
Vecsys	65%	35%
CNIM Transport Equipment	100%	0%
Total général	96%	4%

4% des collaborateurs du Groupe sont engagés à temps partiel. Cette donnée est très inférieure à la moyenne OCDE (source OCDE 2015) qui s'élève à 16,8%. La grande majorité de ces contrats à temps partiel sont des contrats choisis par les collaborateurs ; le recrutement de collaborateurs sur des contrats à temps complet est la norme.

3.1.2.3 Absentéisme

Le taux d'absentéisme du Groupe CNIM sur le périmètre de consolidation retenu s'élève à 5,5%, et est en légère augmentation par rapport à 2015.

3.2 La santé et la sécurité des collaborateurs

3.2.1 Une priorité du Directoire

Le Groupe CNIM est particulièrement exigeant sur la prévention et le respect des règles fondamentales concernant la protection du personnel, la protection de la santé et la préservation de l'environnement :

- les délégations de responsabilités données par le Président du Directoire sont mises en application ;
- chaque chantier ou intervention chez un client fait l'objet de mesures appropriées en termes de sécurité et de prévention des risques ;
- chaque accident ou incident corporel fait l'objet d'une enquête sur les causes, et des solutions de prévention et de formation sont proposées pour réduire encore plus les risques ;
- tous les moyens sont mis en œuvre pour le respect des dispositions légales.

Cet engagement du Directoire se traduit par une implication forte de l'ensemble des collaborateurs du Groupe à tous les niveaux hiérarchiques, et une reconnaissance par le biais de nombreuses certifications, que ce soit en termes de qualité, santé et sécurité, ou relatives à la préservation de l'environnement.

	SOCIETE	SITES / ACTIVITES	CERTIFICAT					
			QUALITE	SANTE & SECURITE		ENVIRON.		
			ISO 9001	OHSAS 18001	MASE	Autres	ISO 14001	Autres
SECTEUR ENVIRONNEMENT	CNIM SA	Paris	o			CEFRI	o	
	LAB SA	Lyon et La Seyne-sur-Mer	o	o	o		o	
	CNIM Thiverval Grignon	Centre de valorisation des déchets		o			o	
		Centre de tri de Thiverval Grignon		o			o	
	CNIM Ouest Armor	Centre de valorisation des déchets de Pluzunet		o			o	
		Centre de compostage des déchets et de traitement des algues vertes de Lantic		o			o	
	CNIM Centre France	Centre de valorisation des déchets de Saint Pantaléon de Larche		o			o	
	CNIM Terre Atlantique	Centre de valorisation des déchets de Plouharnel					o	
	MES ENVIRONMENTAL LTD	Centre de valorisation des déchets de Dudley	o	o		RoSPA	o	
Centre de valorisation des déchets de Stoke on Trent		o	o		RoSPA	o		
Centre de valorisation des déchets de Wolverhampton		o	o		RoSPA	o		
SECTEUR INNOVATION ET SYSTEMES	CNIM SA	Paris				CEFRI		
	CNIM SA	La Seyne-sur-Mer	o	o		CEFRI		
	CNIM Transport Equipment	Foshan (Chine)	o					
	CNIM Singapour	Singapour	o	o			o	
	Bertin Technologies	Montigny le Bretonneux, Aix en Provence, Tarnos, Thiron Gardais	o	o			o	
		Montigny le Bretonneux, Thiron Gardais, Montbonnot				CEFRI		
Energie Process Environnement - Tarnos		o	o	o		o	OPQIBI	
SECTEUR ENERGIE	CNIM SA - Babcock Services	La Plaine Saint Denis	o			CEFRI		
		Gardanne	o		o			
		Villepinte	o		o			

En 2016, compte tenu du périmètre de consolidation retenu, 81 % des collaborateurs du Groupe sont représentés dans des Comités mixtes direction et salariés d'hygiène et de sécurité visant à surveiller et à donner des avis sur les programmes de santé et de sécurité au travail.

3.2.2 Santé, sécurité : l'affaire de tous

À titre d'exemple, voici pour 2016 quelques-unes des actions mises en œuvre au niveau opérationnel pour s'assurer de l'atteinte des objectifs fixés, et de l'implication de l'ensemble du personnel à l'amélioration des conditions de santé et sécurité.

Sûreté des déplacements professionnels dans les pays à risques : un sujet prioritaire pour le Groupe

Le Groupe CNIM porte une attention particulière à l'identification et à la prévention des risques pour les déplacements professionnels de ses collaborateurs dans les pays à risques. L'organisation en matière de sûreté a été mise à jour en 2014, et communiquée à l'ensemble des collaborateurs. Cette démarche a été renforcée en 2016 par des sessions de formations et d'échanges organisées sur les principaux sites du Groupe. Destinées à toutes les personnes concernées par les déplacements dans les pays à risque (salariés, managers et assistantes), ces sessions ont permis de sensibiliser 337 personnes à ces problématiques, et de s'assurer que le processus sûreté soit connu, compris et suivi par tous.

Santé et Sécurité : une organisation dédiée pour les projets menés au Royaume-Uni

Dans le cadre de ses récentes réalisations au Royaume-Uni ces cinq dernières années (trois usines pour Veolia, deux pour Suez/Sita, une pour FCC, deux pour Viridor et une pour MVV), CNIM a développé une culture Santé et Sécurité en mettant en place un système de management particulièrement robuste, et strictement conforme aux procédures et réglementations en vigueur. La mise en œuvre de ces dispositions est gérée sur chaque site par une équipe sécurité dédiée, qui s'assure de l'implication de tous les acteurs, et du respect par chacun des règles de sécurité mises en place par l'entreprise. Afin de renforcer son implication dans le domaine de la santé et sécurité, CNIM SA organise régulièrement, sur ses sites, des audits internes ou externes, et a engagé le travail nécessaire visant à l'obtention de la certification OHSAS 18001 en 2017.

Dans le cadre de la réglementation anglaise «CDM 2015 (Construction, Design and Management)», CNIM a également mis en place une équipe dédiée, indépendante, permettant d'assurer le rôle de «Principal Design» tel que défini dans le cadre de cette réglementation.

Les statistiques viennent confirmer l'efficacité du système mis en place par CNIM au Royaume-Uni puisque sur 10 millions d'heures travaillées, le taux d'accident (Riddor*) observé chez CNIM est de 0,088, ce qui est très largement inférieur au taux moyen mesuré au Royaume-Uni de 0,4.

**Reporting of Injuries, Diseases and Dangerous Occurrences Regulations.*

Prévention des risques : 986 jours sans accident à l'atelier Composites et Polyuréthane

La prévention des risques est au cœur de la culture d'entreprise du Groupe CNIM. Une série de mesures a été mise en œuvre dans les ateliers, telles qu'une formation « Zéro Accident », la « Minute Sécurité »..., pour permettre d'identifier les situations dangereuses rencontrées au quotidien, les analyser, proposer et valider des solutions de suppression de ces situations en accord avec les responsables production. Grâce à ces mesures et au respect des consignes de sécurité, l'atelier Composites et Polyuréthane de l'établissement de La Seyne-sur-Mer a atteint le résultat significatif de 986 jours sans accident.

À La Seyne-sur-Mer, un bilan positif pour la deuxième Journée Sécurité au travail

Fort du succès rencontré par la première édition organisée en 2015, le Pôle Prévention des Risques du site de La Seyne-sur-Mer a souhaité renouveler l'opération Journée Sécurité en 2016. Cette année, l'accent a été particulièrement mis sur la sécurité routière. Les collaborateurs des ateliers et des bureaux ont eu la possibilité de participer à des ateliers interactifs sur les thèmes suivants : conduite sur piste moto, simulateur de choc en voiture, « contrôle technique » avec une vérification visuelle des éléments de sécurité des véhicules et comment remplir un constat amiable automobile. Ces ateliers ont été animés par des partenaires tels que la Maison de la Sécurité.

Plus généralement, sur l'établissement de La Seyne-sur-Mer, le nombre d'accidents avec arrêt, sans arrêt ou bénins, a été plus que divisé par deux entre 2014 et 2016, alors que sur la même période le nombre d'heures productives est en augmentation.

Mise en place d'une politique de radioprotection pour CNIM SA

CNIM SA a obtenu en décembre 2016 la certification CEFRI* pour les travaux de maintenance et d'intervention, ainsi que pour les prestations intellectuelles d'expertise dans les zones réglementées. Pour ce faire, CNIM SA a mis en place en 2016 une politique de radioprotection qui s'applique à tout son personnel, ainsi qu'à celui des entreprises intervenant pour son compte, en installations nucléaires et entités industrielles du Groupe susceptibles d'être exposées aux rayonnements ionisants. En conformité avec les exigences réglementaires en vigueur, plusieurs engagements ont été pris, notamment dans les domaines de la formation, du suivi médical, et de l'adaptation des équipements. Ils permettront à l'entreprise d'améliorer de manière continue son dispositif de radioprotection.

**Comité français de Certification des Entreprises pour la Formation et le suivi du personnel travaillant sous Rayonnements Ionisants.*

3.2.3 Les dépenses de santé et sécurité

CNIM investit pour la sécurité de ses collaborateurs. Ces investissements sont de trois ordres :

- assurer aux collaborateurs la fiabilité et la sécurité des équipements et outils de fabrication utilisés ;
- leur fournir les équipements de protection individuelle nécessaires ;

- leur dispenser les formations professionnelles nécessaires à leur sécurité.

Cet investissement se fait en concertation avec les comités mixtes direction et salariés d'hygiène et de sécurité, dans les sociétés qui en disposent.

À ce titre, la somme des dépenses de sécurité engagées est de 1,7 millions d'euros pour 2016, soit plus de 747 euros par collaborateur. Ce montant très élevé, en augmentation de 7% par rapport à 2015 et de plus de 30% par rapport à 2014, est le reflet de l'importance donnée par l'entreprise à la sécurité de ses collaborateurs.

La santé et la sécurité sont pour le Groupe une préoccupation permanente, qui se traduit sur l'ensemble des sites et pour toutes les équipes par une volonté d'amélioration continue. Ainsi, suite à un incendie sur le site de Thiverval Grignon en 2015, une collaboration a été engagée avec les experts en assurance visant à améliorer encore les dispositifs de prévention et de détection. Toutes leurs préconisations ont été prises en compte, et les travaux réalisés.

3.2.4 Accidents du travail et maladies professionnelles

- **Taux de fréquence = 18,96 (nombre d'accidents avec arrêt de travail x un million / nombre d'heures travaillées)**

En illustration de la priorité donnée par le Directoire à la santé et la sécurité des collaborateurs, le taux de fréquence des accidents du travail est largement inférieur à la moyenne nationale constatée en France (22,9 en 2015 – source : Assurance Maladie). Ce résultat est le fruit d'un investissement quotidien de l'ensemble des acteurs depuis de nombreuses années en matière de prévention des accidents.

- **Taux de gravité = 0,44 (nombre de journées perdues x 1 000 / nombre d'heures travaillées)**

Le taux de gravité des accidents du travail est de 0,44 pour l'année 2016, alors que la moyenne nationale en France s'élève à 1,4 en 2015 (source : Assurance Maladie). Ce taux plus de trois fois inférieur à la moyenne nationale est à souligner, d'autant plus du fait de la proportion significative de collaborateurs travaillant en usine, ou de manière itinérante sur chantiers, ou en intervention chez des clients.

- **Maladies professionnelles reconnues en 2016 : 2 (déclarations de maladies professionnelles en 2016 pour des salariés présents à l'effectif sur la période)**

3.3 Le développement des compétences

3.3.1 Politiques mises en œuvre en matière de formation

La politique de formation du Groupe CNIM est en ligne directe avec la stratégie de développement de l'entreprise et sa politique de gestion prévisionnelle des emplois et des compétences. Elle repose sur trois axes :

- les formations techniques ou métiers, afin d'accompagner le développement et le maintien des compétences techniques des collaborateurs du Groupe. CNIM a déployé un certain nombre de formations sur la défense, le nucléaire, le contrôle des pièces, les machines industrielles ou encore sur la conception et le fonctionnement des usines. Des formations " supports opérationnels" sont également mises en œuvre, sur la thématique des achats, le juridique, la comptabilité ou encore la qualité. Par ailleurs, nous accompagnons l'internationalisation du Groupe avec le déploiement de formations linguistiques, en visioconférence ou en présentiel.
- les formations sécurité, qui représentent près d'un quart de notre investissement formation. Ces formations vont au-delà des formations obligatoires, avec par exemple des formations gestes et postures déployées pour le personnel des Réalisations.
- les formations Corporate visent à accompagner nos managers, chefs de projets et commerciaux via des modules de plusieurs journées co-construits avec des partenaires externes. Le programme Management, qui s'étendra jusqu'en 2017, comprend 5 journées de formation par personne déclinées en 4 modules, dont la moitié est dispensée par des formateurs internes. Près de 200 managers ont été formés à ce programme en 2015 et 2016, soit environ deux tiers des managers du Groupe. Deux autres programmes pour des commerciaux, chefs de projets ou personnes amenées à interagir avec des clients ont également été organisés, avec des modules sur les ventes complexes et la gestion de projets.

En termes d'organisation, l'accent a été mis sur des modes pédagogiques variés avec notamment du "blended learning", c'est à dire des formations en présentiel couplées à des modules suivis à distance.

Comme chaque année le recours à des experts "internes" dispensant des modules plus spécifiques sur, par exemple, la sûreté de fonctionnement, le nucléaire ou sur nos logiciels métiers, a permis d'accompagner la montée en compétences des collaborateurs du Groupe. À ce titre, près d'une centaine de Formateurs internes ont suivi le programme "Conduire et animer une formation interne". Ce cursus leur permet d'endosser leur casquette de formateur avec plus d'aisance, notamment sur les aspects pédagogiques et de gestion des stagiaires in situ.

Enfin, deux collaborateurs ont suivi une période de professionnalisation en 2016, dans l'objectif de changer de métier tout en étant accompagné par un tuteur métier dédié.

Développement de l'alternance

Le Groupe CNIM encourage l'alternance (contrats d'apprentissage et de professionnalisation), qui permet à l'entreprise de faire connaître ses métiers, de former des jeunes, et de leur faire découvrir le monde professionnel. Les jeunes sont accompagnés par un tuteur qui leur transmet son savoir-faire et ses compétences, assure le suivi de la formation et fait l'interface entre l'alternant, l'entreprise et l'organisme de formation. Une formation "les bonnes pratiques tutorales" a été déployée en interne afin de les accompagner dans leur rôle de tuteur.

Des formateurs internes qui transmettent leur savoir

En 2016, le plan de formation de CNIM SA a été réalisé à 16% par des formations internes. Le Groupe compte plus de 160 formateurs internes qui travaillent sur le développement de nouveaux modules tant sur des formations techniques « métier » que sur des formations dites « transverses ». Le Groupe CNIM met un point d'honneur à développer ses propres modules de formations avec l'aide de ses collaborateurs, tout en les accompagnant sur le plan pédagogique. Les formateurs sont des personnes qui maîtrisent une compétence et/ou un savoir-faire, et qui sont volontaires pour le transmettre à d'autres collaborateurs du groupe.

Gestion Prévisionnelle des Emplois et des Compétences

Courant 2016, un vaste projet de Gestion Prévisionnelle des Emplois et des Compétences (GPEC) a été lancé au sein du Groupe. Les objectifs de cette démarche sont les suivants : anticiper les futurs besoins en compétences dans le cadre du développement stratégique de CNIM et préparer les transferts de savoir-faire entre les générations, adapter les compétences aux emplois et à leur évolution, optimiser le pilotage de nos effectifs et la performance globale de nos organisations et bien sûr accompagner les collaborateurs dans leur employabilité. Une des premières étapes du projet consiste à définir un référentiel de compétences commun et partagé pour l'ensemble des métiers du Groupe, dont une cartographie a été réalisée. Pour ce faire, plusieurs ateliers de travail d'une journée ont été organisés entre juin et décembre 2016, en impliquant systématiquement des opérationnels métiers et responsable RH. Ils ont permis de définir les pratiques professionnelles et compétences clés des différents emplois repères de certains métiers (Projet, Conception, Maintenance, Ordonnancement, Finance, RH, etc.). De nouveaux ateliers sont prévus en 2017 pour couvrir les autres métiers du Groupe et permettre à terme la mise en œuvre complète du référentiel dans la plateforme de Développement RH du Groupe. Cela permettra de disposer d'un outil intégré pour piloter l'évaluation, la formation et le développement des compétences de nos collaborateurs, mais également d'anticiper les évolutions de métier en termes de compétences et effectifs et d'accompagner la mobilité.

Un nouveau module de formation en gestion de projets

Destiné aux équipes projet intervenant dans nos activités Environnement, ce module aborde l'ensemble des étapes d'un projet, de son lancement à sa clôture contractuelle. Le format pédagogique de cette formation s'articule autour d'un business game, c'est-à-dire une alternance d'apports théoriques et de mises en situations autour d'un projet fictif. Les stagiaires travaillent tour à tour sur des thématiques telles qu'une demande d'évolution de spécifications, une négociation avec le client, une présentation de leur projet au Directoire du Groupe ou encore un incident fournisseur. Ce programme, construit sur mesure avec un partenaire externe et des opérationnels, concerne environ 150 collaborateurs sur 4 ans. En 2012 un module similaire avait été développé pour le Secteur Innovation & Systèmes où près de 163 salariés s'étaient prêtés au jeu ! Fort de ce succès, CNIM a souhaité ouvrir cette formation à encore davantage de collaborateurs.

3.3.2 Nombre d'heures de formation

En 2016, plus de 49 000 heures de formation ont été dispensées, soit en moyenne 21,4 heures par salarié. L'ensemble des dispositifs de formation disponible est utilisé afin de développer les compétences des collaborateurs. Près de 61% des salariés ont pu bénéficier d'au moins une formation au cours de l'année.

3.3.3 Entretiens d'évaluation et d'évolution de carrière

En 2016, 91 % des collaborateurs considérés dans le périmètre de consolidation ont bénéficié d'un entretien d'évaluation et d'évolution de carrière. Il est à noter que de manière générale, les entretiens de carrière sont peu répandus dans les pays anglo-saxons.

Au-delà de ce chiffre, le baromètre d'opinion réalisé en 2016 par la Direction des Ressources Humaines a permis d'évaluer que la perception des collaborateurs sur les entretiens annuels s'est améliorée, notamment sur la fixation d'objectifs précis, et un retour clair sur la performance.

3.4 La gestion de la diversité

3.4.1 Mesures prises en faveur de l'égalité entre les femmes et les hommes

Composition des organes de direction en 2016 :

- le Directoire de la Société se compose de quatre hommes ;
- le Conseil de Surveillance de CNIM est composé de douze membres dont sept hommes et cinq femmes.

Avec un Conseil de Surveillance composé à 42% d'administrateurs féminins, la gouvernance du Groupe CNIM est conforme à la loi n° 2011-103 du 27 janvier 2011 relative à l'égalité professionnelle, qui prévoit que la proportion des administrateurs de chaque sexe ne peut être inférieure à 40%.

Égalité entre les hommes et les femmes : un nouvel accord signé en 2016

Au sein du Groupe CNIM, la répartition des fonctions laisse apparaître que les femmes sont très largement majoritaires dans les fonctions support (communication, ressources humaines, finance, juridique...). Si le pourcentage des femmes occupant un emploi d'ingénieurs et de cadres a quasiment doublé en près de dix ans, les ateliers sont presque exclusivement constitués d'hommes.

La Direction de CNIM et les organisations syndicales représentatives de CNIM SA se sont réunies à plusieurs reprises en 2016 afin d'échanger sur les constats, enjeux et actions permettant de confirmer l'engagement de CNIM à veiller à l'égalité professionnelle entre les hommes et les femmes.

Les signataires de l'accord ont souhaité que les efforts se poursuivent afin de promouvoir la mixité professionnelle, notamment dans le cadre de l'accès à l'emploi et de l'articulation vie professionnelle-vie privée et veiller à éviter tout écart injustifié en matière de rémunération, de promotion professionnelle et d'accès à la formation professionnelle (à fonction égale, compétences, âge et ancienneté équivalents).

Des indicateurs précis ont été arrêtés. Ils feront l'objet d'un suivi annuel, en sus du rapport de situation comparée entre hommes et femmes qui est présenté chaque année au Comité Central d'Entreprise (CCE). Enfin, pour que les engagements pris soient connus et relayés par l'ensemble du personnel, il a été convenu d'une communication interne, à l'attention des salariés et des managers, qui sera déployée pendant la durée de validité de l'accord.

3.4.1.1 Proportion de femmes dans le Groupe CNIM*

	Hommes	Femmes
< 25 ans	75%	25%
25-29 ans	72%	28%
30-34 ans	79%	21%
35-39 ans	75%	25%
40-44 ans	78%	22%
45-49 ans	80%	20%
50-54 ans	82%	18%
55-59 ans	86%	14%
≥ 60 ans	85%	15%
Total	79%	21%

Le taux de féminisation dans l'industrie métallurgique française était de 21,9 % en 2014 (données INSEE 2014) : le taux de féminisation du Groupe CNIM est légèrement au-dessus de cette moyenne. De plus, la dynamique actuelle marque une montée du niveau de femmes dans l'effectif : sur les tranches d'âge les plus jeunes, la proportion de femmes est plus élevée que la moyenne.

3.4.1.2 Proportion de femmes dans l'effectif des ingénieurs et cadres (managers)*

	Hommes	Femmes
< 25 ans	68%	32%
25-29 ans	65%	35%
30-34 ans	73%	27%
35-39 ans	72%	28%
40-44 ans	76%	24%
45-49 ans	77%	23%
50-54 ans	87%	13%
55-59 ans	89%	11%
≥ 60 ans	91%	9%
Total	77%	23%

Seules les tranches d'âges supérieures à 50 ans ont un taux de féminisation inférieur à la moyenne nationale. Les tranches d'âges comprises entre moins de 25 ans et 50 ans ont un taux au moins égal à la moyenne du secteur de la métallurgie.

3.4.1.3 Proportion de femmes dans l'effectif des employés, techniciens et agents de maîtrise (White collars)*

	Hommes	Femmes
< 25 ans	69%	31%
25-29 ans	65%	35%
30-34 ans	72%	28%
35-39 ans	62%	38%
40-44 ans	64%	36%
45-49 ans	69%	31%
50-54 ans	60%	40%
55-59 ans	70%	30%
≥ 60 ans	57%	43%
Total	65%	35%

* Statistiques correspondant au mois de décembre de l'année de référence, conformément à la législation française sur le bilan social.

Le niveau de femmes dans l'effectif des employés, techniciens et agents de maîtrise est supérieur à la moyenne nationale sur chacune des tranches d'âges.

3.4.1.4 Indices calculés sur la base du salaire médian mensuel des hommes et des femmes, par groupe d'âge et par catégorie

	Ingénieurs et cadres (Managers)		Employés, techniciens et agents de maîtrise (White collars)		Ouvriers (Blue collars)	
	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes
< 25 ans	215	201	160	100	119	119
25-29 ans	225	219	165	168	127	NS
30-34 ans	269	253	178	165	135	119
35-39 ans	309	300	194	187	135	NS
40-44 ans	351	309	182	198	152	NS
45-49 ans	382	330	235	194	163	NS
50-54 ans	397	392	218	194	167	-
55-59 ans	419	300	220	177	167	NS
≥ 60 ans	467	368	253	167	171	-
Total	328	280	187	177	148	119

La valeur 100 est la plus faible des médianes par catégorie et par sexe.

L'écart de rémunération moyen entre les hommes et les femmes s'élève à 7,8%. Ce taux est à comparer à l'écart de rémunération entre les hommes et les femmes qui est de 16 % dans l'Union européenne (données 2016, source OIT).

Le Groupe est attentif à toutes les questions d'équité et notamment en matière de rémunération effective. Ce sujet fait l'objet d'un plan d'action particulier prévu dans l'accord sur l'égalité professionnelle entre les hommes et les femmes signé avec les partenaires sociaux en France.

Afin de prévenir la discrimination entre les hommes et les femmes, le Groupe participe chaque année à des enquêtes de rémunération. Elles permettent de positionner les rémunérations du Groupe par rapport au marché, afin de s'assurer de leur équité pour un même niveau de responsabilité, sans an de sexe. Un plan d'action sur ce sujet est également inséré dans les accords sur l'égalité professionnelle entre les hommes et les femmes signés avec les partenaires sociaux en France.

3.4.2 Politique de lutte contre les discriminations

Le contrat de génération permet au Groupe CNIM de préparer l'avenir en recrutant et en formant dès aujourd'hui la génération appelée à prendre en charge les projets du futur, tout en favorisant la transmission des savoirs et compétences acquis par nos collaborateurs les plus expérimentés.

C'est ainsi que CNIM, Bertin Technologies et LAB ont pris dans leurs accords d'entreprise des engagements chiffrés portant sur :

- le nombre de stagiaires accueillis chaque année ;
- la proportion de jeunes de moins de trente ans parmi les nouveaux embauchés ;
- le niveau de salariés de plus de cinquante ans dans les effectifs ;
- le recrutement de salariés de plus de cinquante ans ;
- l'écoute de toute demande spécifique relative à la santé et à l'aménagement du temps de travail.

Mesures prises en faveur de l'emploi et de l'insertion des personnes handicapées

Le Groupe CNIM compte quarante-cinq collaborateurs handicapés, soit 2 % de l'effectif. Quatre personnes handicapées ont été recrutées en 2016.

Attaché à la non-discrimination et à l'égalité des chances des salariés en situation de handicap, le Groupe a réaffirmé sa volonté d'agir continuellement en faveur de l'emploi, du maintien, du développement et de la formation des personnes handicapées. À ce titre, un plan d'action spécifique au handicap a été engagé depuis 2013 qui vise à :

- encourager les salariés du Groupe qui auraient un handicap à se déclarer ;
- engager une démarche dynamique pour le recrutement de personnes handicapées ;
- achats responsables : engager une démarche volontariste pour recourir aux entreprises de travail adapté (entreprises dont plus de 80 % du personnel sont des personnes handicapées).

L'ensemble des collaborateurs des filiales françaises du Groupe, ainsi que les institutions représentatives du personnel et la médecine du travail ont été informés et associés à cet engagement.

3.5 La promotion du dialogue social

3.5.1 Respect de la liberté d'association et du droit de négociation collective

La représentation du personnel au sein du Groupe

De nombreuses instances permettent d'assurer la représentation du personnel au sein du Groupe CNIM.

Quatre membres du Comité Central d'Entreprise (CCE) sont désignés pour représenter le personnel au sein du Conseil de Surveillance de CNIM SA. Par ailleurs, 3 titulaires et 3 suppléants du CCE sont désignés pour participer au Conseil de Surveillance des Fonds CNIM Participation. De plus, un représentant des salariés actionnaires est nommé au sein du Conseil de Surveillance CNIM SA. Deux membres du CCE sont également élus pour participer à l'Assemblée Générale CNIM.

Enfin, les dix sièges de représentants du personnel titulaires au Comité de Groupe sont répartis entre les quatre confédérations syndicales présentes au sein du Groupe. Sans se substituer aux instances représentatives de chacune des entités du Groupe CNIM, le Comité de groupe est une instance d'information sur la stratégie du groupe. Ce Comité est conçu comme un lieu d'échange et de discussions ; il assure ainsi la diffusion réciproque des informations entre la Direction du Groupe et les représentants des salariés. Au-delà du respect des dispositions légales, la Direction du Groupe CNIM, a souhaité, à travers un accord de Groupe, permettre à chaque organisation syndicale représentative de désigner un représentant syndical. Ces dispositions viennent refléter la volonté de CNIM de favoriser un dialogue social constructif et aussi étendu que possible.

3.5.2 Organisation du dialogue social

Le Groupe est attaché à la qualité du dialogue social au sein des différentes sociétés qui le composent. C'est par une définition de principes communs, puis des négociations dans les instances appropriées que sont abordés les différents sujets avec les partenaires sociaux, afin de tenir compte des particularités et de la diversité du Groupe. La sécurité des salariés est une priorité absolue, de ce fait, le sujet de la santé et la sécurité au travail reste un axe d'efforts permanents avec des objectifs ambitieux, et le dialogue social y joue un rôle important. Tous les Comités d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail (CHSCT) des différents établissements sont mobilisés sur ce sujet.

Dans un groupe multi-activités tel que CNIM, les relations sociales sont organisées à tous les niveaux juridiques de l'entreprise : groupe (Comité de Groupe), entreprise (Comité Central d'Entreprise) et établissement (DP, CE, CHSCT). Des réunions ont lieu tous les mois au niveau des Établissements et des réunions extraordinaires viennent répondre à des demandes exceptionnelles, aborder des sujets plus spécifiques, ou consulter les élus sur certains projets.

Par ailleurs, des réunions régulières de négociations avec les organisations syndicales permettent d'échanger autour de sujets très variés (équilibre vie privée/vie professionnelle, principes de non-discrimination, temps de travail, salaires, intéressement, etc.). Au-delà des réponses apportées aux préoccupations du personnel, relayées par leur représentant, le dialogue social constitue un vecteur essentiel pour accompagner le changement, la qualité de vie au travail du personnel et les besoins en adaptation aux marchés de notre groupe.

Plus de 80 % des salariés sont couverts par une des conventions collectives suivantes :

- la convention collective de la métallurgie (à la fois nationale et régionale) ;
- la convention collective des métiers du déchet ;
- la convention collective nationale des cadres, ingénieurs et assimilés des entreprises de gestion d'équipements thermiques et de climatisation ;
- la convention collective nationale des ouvriers, employés, techniciens et agents de maîtrise de l'exploitation d'équipements thermiques ;
- la convention collective des bureaux d'études techniques, cabinets d'ingénieurs/conseils, sociétés de conseils ;
- la convention collective de la marine marchande.

Baromètre d'opinion interne au sein du Groupe CNIM

En 2016, la Direction des Ressources Humaines du Groupe CNIM a lancé la troisième enquête d'opinion interne, après celles réalisées en 2012 puis 2014. Le périmètre des personnes interrogées a été élargi à l'ensemble des collaborateurs du Groupe en France, l'objectif étant à terme de prendre en compte toutes les sociétés du Groupe.

Les thèmes sur lesquels les collaborateurs ont été interrogés sont la perception du poste de travail ainsi que les évolutions, le management, les conditions de travail, la rémunération et les avantages, ainsi que la communication interne. Les libellés des questions sont restés identiques aux deux précédentes consultations, afin de pouvoir mesurer les évolutions.

Il ressort de ce baromètre que 97% des collaborateurs interrogés estiment avoir les compétences nécessaires à l'exercice de leur poste, 87% déclarent être satisfaits et motivés par rapport à l'intérêt de leur travail ainsi que leur niveau d'autonomie, et 83% disent pouvoir compter sur leurs collègues en cas de difficultés.

À l'issue de ce baromètre, un plan d'action est en cours de validation, qui sera ensuite déployé en 2017 et 2018. Les principaux axes de ce nouveau plan d'action porteront essentiellement sur la communication interne, le management, et la visibilité des carrières pour l'ensemble des collaborateurs.

3.5.3 Bilan des accords collectifs signés en 2016

Le Groupe CNIM entretient un dialogue social de qualité avec les partenaires sociaux. En France, ce dialogue a permis en 2016 la signature d'accords dans plusieurs domaines : la rémunération des collaborateurs, la gestion de la diversité, l'organisation du travail, et la représentation du personnel.

Liste des accords signés au niveau professionnel en 2016 concernant la rémunération des collaborateurs :

- Négociations Annuelles Obligatoires chez CNIM SA et Bertin Technologies ;
- Participation chez CNIM SA et Bertin Technologies ;
- Intéressement chez CNIM SA et Bertin Technologies ;
- Plan Épargne de Retraite Collectif (PERCO) chez CNIM SA, Bertin Technologies et LAB SA ;
- Plan d'Épargne Entreprise chez CNIM SA.

Accord signé en 2016 concernant la gestion de la diversité :

- Egalité professionnelle entre les hommes et les femmes chez CNIM SA et Bertin Technologies.

Accord signé en 2016 concernant l'organisation du travail :

- Aménagement et réduction du temps de travail chez Bertin Technologies (modulation du temps de travail sur le site de Thiron Gardais).

Accords signés en 2016 concernant la représentation du personnel :

- Protocole d'accord pré-électoral chez Bertin Technologies ;
- Classifications chez Bertin Technologies ;
- Statut collectif de substitution dans le cadre de la fusion Saphymo / Bertin Technologies.

Par ailleurs, un accord a été signé chez Bertin Technologies concernant la résiliation du contrat de travail, et les Négociations Annuelles Obligatoires ont fait l'objet d'un procès-verbal de désaccord chez LAB SA.

Il n'y a pas eu au sein du Groupe de nouvel accord signé en 2016 portant spécifiquement sur la santé et la sécurité au travail.

3.6 Notre engagement en matière d'environnement

En application de l'article de loi L225-102-1, « lorsque les filiales ou les sociétés contrôlées sont installées en France et qu'elles comportent des installations classées soumises à autorisation ou à enregistrement, les informations fournies portent sur chacune d'entre elles lorsque ces informations ne présentent pas un caractère consolidable ».

De ce fait, compte tenu de l'impossibilité de consolider l'ensemble des sites, il a été choisi de publier les données détaillées conformément à la loi.

À ce titre, les données environnementales chiffrées sont présentées comme suit :

- données consolidées pour les sociétés hors de France, pour les sociétés basées en France ne comportant pas d'installations classées soumises à autorisation ou à enregistrement, et pour les installations non classées ou non soumises à autorisations basées en France ;
- données consolidées pour les installations françaises classées selon le régime A2771 ;
- données consolidées pour les installations françaises classées selon le régime A2910-A-1 ;
- données détaillées pour le site de CNIM La Seyne-sur-Mer (voir au chapitre 3.13.2).

Par ailleurs, 9 sites intégrés au périmètre de consolidation 2016 sont des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement au regard de la législation française :

- Site de fabrication de La Seyne-sur-Mer (83) ;
- Exploitation de l'usine de Co-génération Biomasse d'Estrées-Mons (80) ;
- Exploitation de la Centrale Biomasse de Nesles (80) ;
- Unité de Compostage des Ordures Ménagères de Lantic (22) ;
- Unité de Valorisation Énergétique de Saint Pantaléon de Larche (19) ;
- Unité d'Incinération des Ordures Ménagères de Plouharnel (56) ;
- Unité de Valorisation Énergétique de Pluzunet (22) ;
- Centre de Tri de Thiverval-Grignon (78) ;
- Centre de Valorisation de Déchets de Thiverval-Grignon (78).

3.6.1 Politique générale en matière de management environnemental et politique QSE

Dans le cadre de la politique de développement durable et de sa responsabilité environnementale, le Groupe a adopté, comme pour l'ensemble des risques qu'il doit traiter, une approche préventive de l'impact environnemental de ses activités.

Le management environnemental est fortement relié aux mesures de prévention engagées en matière de santé et sécurité au travail.

La veille réglementaire et technologique, la formation, l'information et la communication avec les collaborateurs et les interlocuteurs externes (clients, fournisseurs, sous-traitants, administrations) constituent le socle de la politique Qualité, Hygiène, Sécurité, Environnement du Groupe.

Plusieurs filiales ou sites du Groupe ont engagé depuis de nombreuses années des efforts de réduction de l'empreinte écologique de leurs activités, que ce soient des sites de production, de recherche ou d'ingénierie.

Chaque établissement dispose d'un responsable Hygiène, Sécurité, Environnement, qui est le garant du suivi de la législation et de la mise en œuvre des mesures de prévention relatives aux :

- nuisances sonores ;
- traitement des déchets ;
- pollution des sols ;
- pollution de l'air ;
- contrôle des produits dangereux.

Toutes les dispositions prises sont suivies, documentées, et leur conformité à la législation et à la réglementation peut être démontrée à tout moment.

Tous ces points sont également abordés lors des réunions des Comités d'hygiène et de sécurité des différents établissements.

En 2016, le Groupe n'a fait l'objet d'aucune amende ou de sanction non pécuniaire pour non-respect des législations et des réglementations en matière d'environnement.

Le savoir-faire du Groupe, dans toutes ses activités et en particulier dans les Directions Environnement et Énergie est mis au service de l'amélioration du rendement énergétique des installations conçues, réalisées, maintenues ou exploitées par le Groupe. Celui-ci s'attache à améliorer la fiabilité et les performances de ses produits et prestations en termes d'efficacité énergétique et de diminution des rejets, afin de permettre à ses clients d'atteindre leurs propres objectifs.

Les dispositions ainsi prises ont permis au Groupe de n'avoir à verser aucune indemnité au cours de l'exercice en vertu de décisions judiciaires en matière d'environnement, et de n'avoir à provisionner aucun risque en ce domaine.

La Direction du Secteur Environnement de CNIM considère le développement durable comme l'enjeu primordial des décennies à venir.

Pour contribuer à cet objectif global, la business unit EPC met en œuvre une démarche de progrès volontaire qui structure et formalise ses actions pour un développement économique efficace, socialement équitable et écologiquement soutenable. L'objectif de la Direction est d'éliminer, autant qu'il est raisonnablement possible, tous les risques pour la santé ou la sécurité ainsi que les nuisances pouvant être causés par ses activités ou équipements au personnel du site ou à des tiers.

Elle s'applique à promouvoir dans ses offres les Meilleures Techniques Disponibles (MTD) dans le domaine de la protection de l'environnement, de l'efficacité énergétique et de la réduction des résidus. Les process développés sont optimisés dès leur conception pour limiter la consommation de ressources (énergie, eau, réactifs...), minimiser les résidus (REFIOM, catalyseurs usagés...), et valoriser les sous-produits générés (ferrailles, mâchefers, eau process etc.), tout en gardant un haut niveau de performance.

Lors des activités de construction, l'effort est porté sur la gestion des déchets de chantier et la limitation des impacts environnementaux conformément à la législation locale en vigueur et aux bonnes pratiques issues des réglementations européennes.

La business unit Waste & Energy Management Solutions (WEMS) a développé et applique strictement un système de gestion intégré pour assurer et améliorer en permanence en fonction des opportunités et de l'évaluation des risques :

- la qualité et les performances de ses produits et services, fondé sur les BAT (Best Available Technology), l'innovation et la R&D ;
- la conformité aux normes applicables en matière de santé, de sécurité et d'environnement ;
- l'empreinte environnementale de ses produits et services, en termes d'efficacité énergétique, de réduction de toutes les émissions dans l'air, le sol ou l'eau, de minimisation de la consommation d'eau et de réactifs ainsi que de la production de résidus.

L'engagement de l'entreprise en matière de management environnemental se traduit par une reconnaissance par le biais de nombreuses certifications (voir au chapitre 2.1). Cette démarche se poursuivra en 2017 par la certification ISO 14 001 ou ISO 50 001 de nouveaux sites.

3.6.2 Formation et information des salariés en matière de protection de l'environnement

En 2016, neuf sociétés du Groupe sont certifiées à la norme ISO 14 001, soit 17 sites qui intègrent les problématiques environnementales dans leur système de management (voir au chapitre 3.2.1). À ce titre, ce sont plus de mille collaborateurs qui sont régulièrement formés et/ou sensibilisés à toutes les démarches d'amélioration continue qui visent à mieux anticiper et maîtriser les risques environnementaux.

3.6.3 Montant des provisions et garanties pour risques en matière d'environnement

La veille réglementaire et les évaluations de conformité sont menées dans les différents Secteurs et filiales du Groupe de manière à minimiser le risque. En conséquence, en l'absence de risque avéré, il n'y a pas de provision pour risques en matière d'environnement inscrite en comptabilité.

En termes de garanties pour risques en matière d'environnement, le Groupe CNIM bénéficie d'une police d'assurance "atteintes à l'environnement et dommages environnementaux", qui couvre les préjudices subis par les tiers et les dommages à l'environnement. Le montant des garanties varie selon la nature des couvertures d'assurances prévues à ce contrat.

3.7 Limiter notre impact environnemental et contribuer à réduire celui de nos clients

3.7.1 Gestion des déchets et mesures prises en vue de les réduire

3.7.1.1 Gestion des déchets

Déchets des sites de valorisation énergétique de déchets

Sites hors France		Sites consolidés selon le régime A2771		Sites consolidés selon le régime A2910-A-1	
TONNAGES SORTANTS		TONNAGES SORTANTS		TONNAGES SORTANTS	
TYPE	(T)	TYPE	(T)	TYPE	(T)
Mâchefers et cendres	233 024	Mâchefers et cendres	65 653	Mâchefers et cendres	10 178
Refiom et sels	30 630	Refiom et sels	8 983	Refiom et sels	-
Métaux ferreux	16 345	Métaux ferreux	5 434	Métaux ferreux	-
Autres	29 340	Autres	152	Autres	-

Réutilisation des déchets : les 65 504 tonnes de mâchefers issus de l'activité d'incinération de déchets ont été intégralement réutilisés dans les procédés de techniques routières.

Déchets des chantiers de CNIM Division Environnement

CNIM SA : Chantiers de la Division Environnement*	
TONNAGES SORTANTS	
TYPE	(T)
Métaux	204
DIB	197
Bois	82

* Chantiers pris en compte : Leeds, Wilton, Beddington, Kemsley

Déchets des sites tertiaires*

SITES TERTIAIRES	
TONNAGES SORTANTS	
TYPE	(T)
Ferraille	14
Bois	5
Papiers / cartons	4
Divers	7

*Les déchets de certains sites tertiaires ne sont pas connus.

Déchets des sites industriels

Sites Industriels	
TONNAGES SORTANTS	
TYPE	(T)
Métaux	726
DIB	196
Bois	59
Papiers / carton	10

Plus de 64 % des déchets ont été orientés vers des filières :

- d'utilisation principale comme combustible ou autre moyen de produire de l'énergie ;
- de recyclage ou récupération des métaux et des composés métalliques ;
- de recyclage ou récupération d'autres matières inorganiques permettant ainsi leur revalorisation.

Il est à souligner que dans certains pays dans lesquels le Groupe CNIM opère, il n'existe pas de filière de valorisation des déchets. Par ailleurs, l'intégration de la société LAB Washington dans le périmètre de consolidation du rapport RSE 2016 conduit à une baisse du taux de revalorisation des déchets du Groupe, alors que dans les faits, ce nouveau procédé permet une valorisation de métaux qui n'était pas mise en œuvre jusqu'à présent.

3.7.1.2 Mesures prises en vue d'améliorer la recyclabilité et la réutilisation des déchets

Traitement des cendres : récupération et valorisation de tous les métaux résiduels présents dans les cendres

Depuis avril 2013, grâce au rachat des technologies et actifs de Geodur Recycling AG, LAB propose des solutions et des services dans le domaine du traitement des mâchefers et de la récupération des métaux ferreux, non ferreux et précieux. Deux procédés spécifiques facilitent l'extraction des métaux : le RecuLAB™ NF, un procédé de type sec qui permet l'extraction des métaux non-ferreux à partir de particules grossières, et le RecuLAB™ Au, un procédé de type humide, qui rend possible la récupération de métaux précieux tels l'argent et l'or à partir de particules fines.

LAB a signé deux contrats pour la réalisation d'usines proposant ces deux procédés en 2015 et les a livrées en 2016 : l'une aux États-Unis, dans l'État de Washington, l'autre en Suisse, dans la région de Zurich. Ces installations sont aujourd'hui opérationnelles.

Traitement des déchets hospitaliers sur site : le Vietnam choisit Sterilwave

L'année 2016 a confirmé le succès du Sterilwave de Bertin au grand export avec une croissance des commandes de plus de 50%. La filiale de CNIM a remporté plusieurs contrats au Vietnam dans le cadre d'appels d'offres de la World Bank. Plusieurs dizaines d'équipements ont été livrés avec, à la clé, une reconnaissance mondiale auprès de l'OMS et de la World Bank. La technologie Sterilwave est développée depuis plusieurs années par Bertin. Elle est basée sur un procédé innovant qui consiste à broyer dans une même cuve les déchets, puis à les chauffer à 100°C par micro-ondes pour obtenir leur désinfection microbiologique totale. Ce procédé permet ainsi de transformer des déchets à risques infectieux en déchets inertes considérés comme déchets ménagers, d'où un gain économique pour l'hôpital, un gain environnemental, mais surtout une réduction des risques de contamination biologique.

Réutilisation du matériel informatique et des déchets tertiaires

Depuis 2014, le Groupe CNIM a signé des accords de partenariat avec des Entreprises Adaptées, dans le but de recycler ou reconditionner le matériel informatique et les écrans usagés de l'ensemble de ses filiales en France d'une part, et de trier et recycler les déchets des sites tertiaires d'autre part.

Par ces accords, le Groupe CNIM contribue d'une part à l'insertion professionnelle de personnes parfois éloignées du monde de l'emploi, et d'autre part à l'économie circulaire en :

- réduisant l'impact environnemental de l'entreprise par la réduction des déchets et des émissions de CO2 associées ;
- transformant nos déchets en ressources, limitant ainsi la consommation de matières premières ;

- favorisant le réemploi.

En 2016, le partenariat portant sur la collecte, le tri et le recyclage des déchets tertiaires a permis le recyclage de 10 tonnes de papiers et cartons collectés, et de nouveaux contrats ont été signés visant à étendre le tri sélectif des déchets tertiaires sur de nouveaux sites.

3.7.1.3 Mesures prises relatives à la lutte contre le gaspillage alimentaire

Le Groupe CNIM n'achète pas, ne transforme pas, ne distribue pas ou ne commercialise pas de denrées alimentaires. Par ailleurs, seules deux sociétés du Groupe, représentant 10% de l'effectif consolidé au présent rapport, disposent d'un restaurant d'entreprise. À ce titre, compte tenu du faible enjeu que constitue le gaspillage alimentaire pour le Groupe CNIM, il n'y a pas de plan d'action spécifique engagé sur ce sujet, au-delà des mesures de vigilance et de bon sens que le Groupe exerce sur l'ensemble de ses consommations et déchets.

3.7.2 Gaz à effet de serre, et mesures visant la réduction et la réparation des rejets dans l'air

3.7.2.1 Rejets de gaz à effet de serre

Pour les sociétés hors de France, les sociétés basées en France ne comportant pas d'installations classées soumises à autorisation ou à enregistrement, et les installations non classées ou non soumises à autorisations basées en France, en 2015 les émissions de gaz à effet de serre consolidées scopes 1 et 2 sont de 347 192 teCO₂, avec une incertitude de 25%.

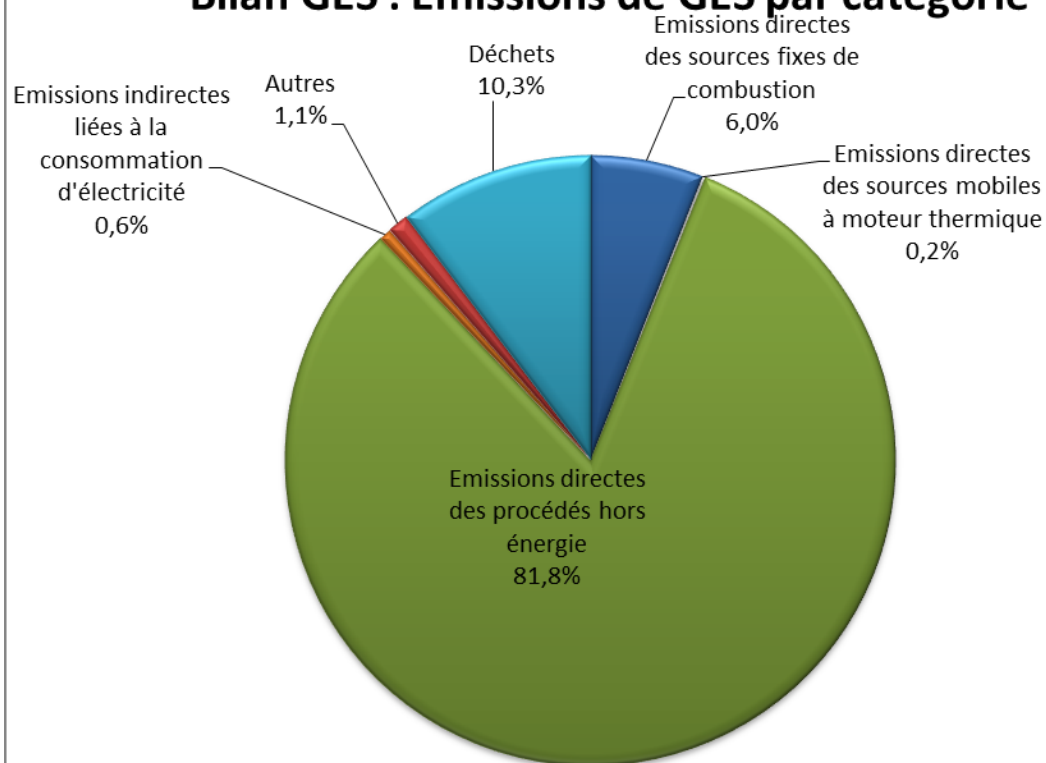
Pour les sociétés hors de France

Pour les sociétés hors de France, les sociétés basées en France ne comportant pas d'installations classées soumises à autorisation ou à enregistrement, et les installations non classées ou non soumises à autorisations basées en France, en 2016 les émissions de gaz à effet de serre consolidées scopes 1 et 2 sont de 338 057 teCO₂, avec une incertitude de 25%.

Catégories d'émissions	Numéros	Postes d'émissions	Valeurs calculées							Emissions évitées de GES Total (t CO2e)
			Emissions de GES						Incertitude (t CO2e)	
			CO2 (tonnes)	CH4 (tonnes)	N2O (tonnes)	Autres gaz (tonnes)	Total (t CO2e)	CO2 b (tonnes)		
Emissions directes de GES	1	Emissions directes des sources fixes de combustion	22 482	2	1	0	22 758	0	1 067	0
	2	Emissions directes des sources mobiles à moteur thermique	627	0	0	0	624	11	18	0
	3	Emissions directes des procédés hors énergie	267 348	0	63	66,5	312 232	378 863	84 626	146 613
	4	Emissions directes fuitives	0	0	0	0	0	0	0	0
	5	Emissions issues de la biomasse (solé et forêts)	0	0	0	0	0	0	0	0
		Sous total	290 438	2	64	66,5	336 664	376 964	84 532	146 613
Emissions indirectes associées à l'énergie	6	Emissions indirectes liées à la consommation d'électricité	0	0	0	0	2 393	0	110	0
	7	Emissions indirectes liées à la consommation de vapeur, chaleur	0	0	0	0	0	0	0	0
		Sous total	0	0	0	0	2 393	0	110	0
Autres émissions indirectes de GES	8	Emissions liées à l'énergie non incluses dans les postes 1 à 7	2 574	46	0	0	4 195	-11	190	0
	9	Achats de produits ou services	0	0	0	0	0	0	0	0
	10	Immobilisations de biens	0	0	0	0	0	0	0	0
	11	Déchets	38 203	46	0	0	38 441	0	10 638	0
	12	Transport de marchandise amont	0	0	0	0	0	0	0	0
	13	Déplacements professionnels	0	0	0	0	0	0	0	0
	14	Franchise amont	0	0	0	0	0	0	0	0
	15	Actifs en leasing amont	0	0	0	0	0	0	0	0
	16	Investissements	0	0	0	0	0	0	0	0
	17	Transport des visiteurs et des clients	0	0	0	0	0	0	0	0
	18	Transport de marchandise aval	0	0	0	0	0	0	0	0
	19	Utilisation des produits vendus	0	0	0	0	0	0	0	0
	20	Fin de vie des produits vendus	0	0	0	0	0	0	0	0
	21	Franchise aval	0	0	0	0	0	0	0	0
	22	Leasing aval	0	0	0	0	0	0	0	0
	23	Déplacements domicile travail	0	0	0	0	0	0	0	0
	24	Autres émissions indirectes	0	0	0	0	0	0	0	0
		Sous total	41 177	96	0	0	43 636	-11	10 641	0

Nota CO2b : CO2 d'origine organique (biomasse, déchets organiques), bien qu'il soit chimiquement identique au CO2 d'origine fossile, il est compté différemment dans le bilan. Ce gaz s'inscrit dans un cycle court, contrairement au CO2 d'origine fossile.

Bilan GES : Emissions de GES par catégorie

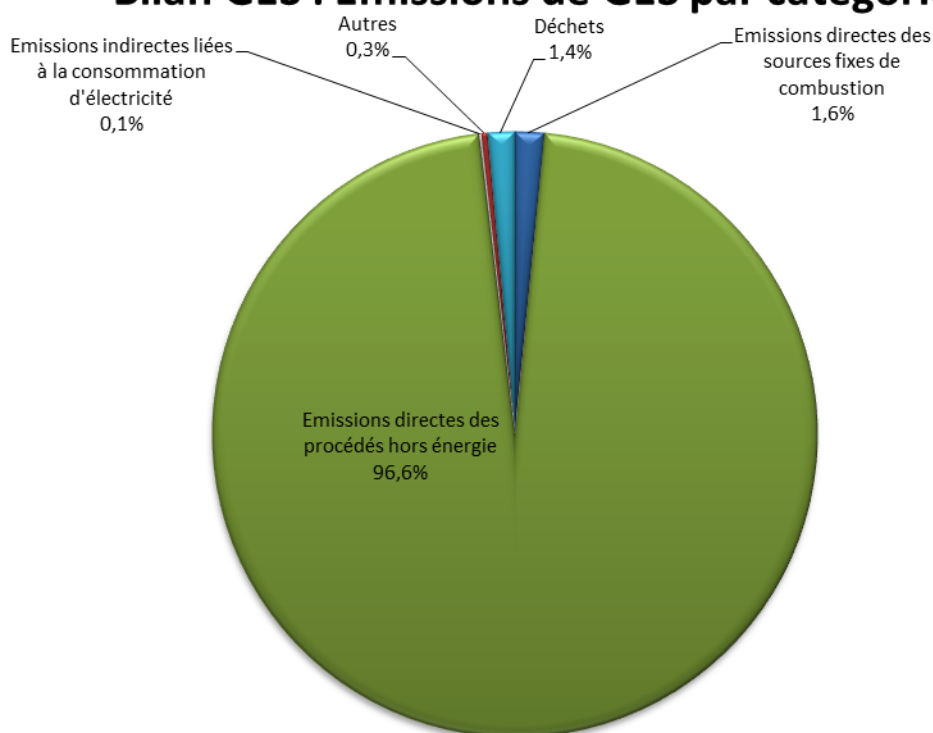


Pour les sites français consolidés selon le régime A2771

Pour les sites consolidés selon le régime A2771, en 2016 les émissions de gaz à effet de serre consolidées scopes 1 et 2 sont de 123 448 tCO₂e, avec une incertitude de 24%.

Catégories d'émissions	Numéros	Postes d'émissions	Valeurs calculées							Emissions évitées de GES	
			Emissions de GES							Incertitude (t CO ₂ e)	Total (t CO ₂ e)
			CO ₂ (tonnes)	CH ₄ (tonnes)	N ₂ O (tonnes)	Autres gaz (tonnes)	Total (t CO ₂ e)	CO ₂ b (tonnes)			
Emissions directes de GES	1	Emissions directes des sources fixes de combustion	1 932	0	0	0	1 932	2	86	0	
	2	Emissions directes des sources mobiles à moteur thermique	0	0	0	0	0	0	0		
	3	Emissions directes des procédés hors énergie	104 740	0	12	323	121 318	147 646	28 602	18 167	
	4	Emissions directes fuitives	0	0	0	0	0	0	0	0	
	5	Emissions issues de la biomasse (sols et forêts)	0	0	0	0	0	0	0	0	
		Sous total	106 672	0	12	323	123 272	147 646	28 602	18 167	
Emissions indirectes associées à l'énergie	6	Emissions indirectes liées à la consommation d'électricité	0	0	0	0	176	0	9	0	
	7	Emissions indirectes liées à la consommation de vapeur, chaleur	0	0	0	0	0	0	0	0	
		Sous total	0	0	0	0	176	0	9	0	
Autres émissions indirectes de GES	8	Emissions liées à l'énergie non incluses dans les postes 1 à 7	268	3	0	0	415	3	11	0	
	9	Achats de produits ou services	0	0	0	0	0	0	0	0	
	10	Immobilisations de biens	0	0	0	0	0	0	0	0	
	11	Déchets	1 738	2	0	0	1 784	0	560	0	
	12	Transport de marchandise amont	0	0	0	0	0	0	0	0	
	13	Déplacements professionnels	0	0	0	0	0	0	0	0	
	14	Franchise amont	0	0	0	0	0	0	0	0	
	15	Acquis en leasing amont	0	0	0	0	0	0	0	0	
	16	Investissements	0	0	0	0	0	0	0	0	
	17	Transport des visiteurs et des clients	0	0	0	0	0	0	0	0	
	18	Transport de marchandise aval	0	0	0	0	0	0	0	0	
	19	Utilisation des produits vendus	0	0	0	0	0	0	0	0	
	20	Fin de vie des produits vendus	0	0	0	0	0	0	0	0	
	21	Franchise aval	0	0	0	0	0	0	0	0	
	22	Leasing aval	0	0	0	0	0	0	0	0	
	23	Déplacements domicile travail	0	0	0	0	0	0	0	0	
	24	Autres émissions indirectes	0	0	0	0	0	0	0	0	
			Sous total	1 996	5	0	0	2 200	3	560	0

Bilan GES : Emissions de GES par catégorie

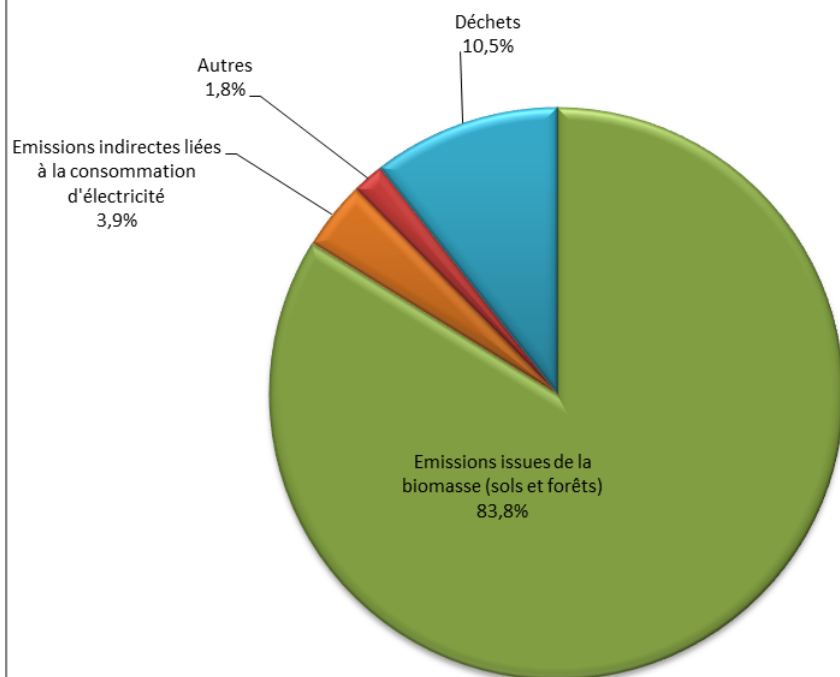


Pour les sites français consolidés selon le régime A2910-A-1

Pour les sites consolidés selon le régime A2910-A-1, en 2016 les émissions de gaz à effet de serre consolidées scopes 1 et 2 sont de 10 417 tCO₂e, avec une incertitude de 21%.

Catégories d'émissions	Numéros	Postes d'émissions	Valeurs calculées							Emissions évitées de GES	
			Emissions de GES							Incertitude (t CO ₂ e)	Total (t CO ₂ e)
			CO ₂ (tonnes)	CH ₄ (tonnes)	N ₂ O (tonnes)	Autres gaz (tonnes)	Total (t CO ₂ e)	CO ₂ b (tonnes)			
Emissions directes de GES	1	Emissions directes des sources fixes de combustion	1	0	0	0	1	0	0	0	0
	2	Emissions directes des sources mobiles à moteur thermique	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	3	Emissions directes des procédés hors énergie	0	0	0	0	0	443 960	0	71 943	0
	4	Emissions directes fuitives	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	5	Emissions issues de la biomasse (sols et forêts)	0	0	0	249	9 958	0	2 180	0	0
		Sous total	1	0	0	249	9 958	443 960	2 180	71 943	0
Emissions indirectes associées à l'énergie	6	Emissions indirectes liées à la consommation d'électricité	0	0	0	0	458	0	43	0	
	7	Emissions indirectes liées à la consommation de vapeur, chaleur	0	0	0	0	0	0	0	0	
		Sous total	0	0	0	0	458	0	43	0	
Autres émissions indirectes de GES	8	Emissions liées à l'énergie non incluses dans les postes 1 à 7	0	0	0	0	210	443 960	20	0	
	9	Achats de produits ou services	0	0	0	0	0	0	0	0	
	10	Immobilisations de biens	0	0	0	0	0	0	0	0	
	11	Déchets	1 213	2	0	0	1 252	0	444	0	
	12	Transport de marchandise amont	0	0	0	0	0	0	0	0	
	13	Déplacements professionnels	0	0	0	0	0	0	0	0	
	14	Franchise amont	0	0	0	0	0	0	0	0	
	15	Actifs en leasing amont	0	0	0	0	0	0	0	0	
	16	Investissements	0	0	0	0	0	0	0	0	
	17	Transport des visiteurs et des clients	0	0	0	0	0	0	0	0	
	18	Transport de marchandise aval	0	0	0	0	0	0	0	0	
	19	Utilisation des produits vendus	0	0	0	0	0	0	0	0	
	20	Fin de vie des produits vendus	0	0	0	0	0	0	0	0	
	21	Franchise aval	0	0	0	0	0	0	0	0	
	22	Leasing aval	0	0	0	0	0	0	0	0	
	23	Déplacements domicile travail	0	0	0	0	0	0	0	0	
	24	Autres émissions indirectes	0	0	0	0	0	0	0	0	
	Sous total	1 213	2	0	0	1 468	443 960	445	0		

Bilan GES : Emissions de GES par catégorie



Émissions évitées

La méthode Bilan Carbone permet d'estimer les émissions évitées par une activité. Dans le cas de CNIM, il s'agit de la valorisation de déchets.

Nota émissions évitées : émissions qui auraient été générées pour produire les mêmes quantités d'énergie ou de matière première, selon les modes de production « classiques » (mix énergétique national).

En 2016, les sites du Groupe CNIM hors de France ont permis des émissions évitées de 146 513 tCO₂ pour les sites hors de France, 18 167 tCO₂ pour les sites français consolidés selon le régime A2771, et 71 943 tCO₂ pour les sites français consolidés selon le régime A2910-A-1.

	Facteur d'émission	Sites hors de France
	kgCO ₂ e/MWh	MWh
Électricité vendue en Grande-Bretagne	505	153 649
Électricité vendue en Azerbaïdjan	473	145 708
Émissions évitées (teCO₂ évitées)		146 513 t.CO2e

	Facteur d'émission	Sites consolidés selon le régime A2771
	kgCO ₂ e/MWh	MWh
Électricité vendue en France	56*	68 897
Chaleur vendue en France	279	108 634
Émissions évitées (teCO₂ évitées)		18 167 t.CO2e

	Facteur d'émission	Sites consolidés selon le régime A2910-A-1
	kgCO ₂ e/MWh	MWh
Électricité vendue en France	56*	224 823
Chaleur vendue en France	279	212 734
Émissions évitées (teCO₂ évitées)		71 943

*Le facteur d'émission de la base carbone est de 72kgCO₂e/MWh pour la France, mais si on exclut la part liée à la distribution et au transport de l'électricité (qui n'est pas dans le périmètre de CNIM), il est de 56kgCO₂e/MWh. Cette valeur très basse par rapport à la Grande-Bretagne ou à l'Azerbaïdjan s'explique par la part très importante du nucléaire dans le mix énergétique français.

3.7.2.2 Mesures prises visant la réduction et la réparation des rejets dans l'air

R&D LAB

LAB dépose en moyenne 6 à 7 brevets par an dont plus des deux-tiers sont exploités immédiatement dans ses offres et réalisations industrielles. Ceux-ci lui permettent de ne pas dépendre de technologies extérieures et de pouvoir proposer les divers procédés mis en œuvre en configuration standard ou spécifique.

Ses équipes d'experts analysent et synthétisent ces besoins pour créer des produits adaptés avec les moyens matériel importants à sa disposition : le LAB Test Center et ses moyens d'investigation mobiles déployés sur les sites, dont le DemoLAB® est le meilleur exemple.

L'industrialisation est la dernière étape avant l'intégration dans le catalogue LAB. Elle permet de passer d'une installation prototype à un produit industriel fiable et performant.

Pour répondre aux besoins du secteur maritime dans le domaine de la dépollution des fumées, LAB a développé une technologie de laveurs de fumées humides commercialisée sous la marque déposée DeepBlueLAB®. Lors de la mise au point de ce nouveau produit, LAB a dû se conformer aux directives environnementales en vigueur et prendre en compte certaines données liées notamment à l'espace disponible sur les navires et aux préférences techniques imposées par les armateurs. Les laveurs marins semblent représenter une des meilleures solutions disponibles aujourd'hui devant la décision de l'Organisation Maritime Internationale (OMI) d'adopter la date initiale de 2020 pour la généralisation du taux maximal de soufre de 0,5 % pour toutes les mers du globe, mesure adoptée fin octobre 2016.

Des laveurs marins signés livrés par LAB pour trois paquebots Brittany Ferries

Dans le cadre de l'application au 1er janvier 2015 de la Directive européenne visant à réduire les émissions de soufre des navires dans les zones ECA (Emission Control Area), STX, le constructeur de paquebots français, a choisi la technologie de lavage de fumées (scrubbers marins) de LAB pour la mise aux normes de trois navires de Brittany Ferries. Il s'agit des tout premiers laveurs marins du marché à être réalisés en matériau composite, ce qui les rend plus légers, plus faciles à réparer et très compétitifs. Le marché mondial repose sur une flotte d'environ 1 000 navires à équiper pour être conformes à cette Directive. Ces premiers laveurs de nouvelle génération sont rentrés en opération courant 2016 montrant les performances attendues, et au-delà.

À Paris, le chauffage urbain passe au vert

CNIM Babcock Services et LAB Service ont rénové la chaufferie industrielle de Bercy exploitée par CPCU (Compagnie Parisienne de Chauffage Urbain). L'opération, comptant parmi les plus grands chantiers de mise aux normes environnementales menés en France ces dernières années, a consisté à convertir au gaz et au biocombustible liquide ces chaudières qui fournissent en chaleur le réseau de chauffage et d'eau chaude parisien. Au final les travaux réalisés permettent à CPCU d'annoncer une réduction des valeurs limites d'émissions de 85% pour les oxydes d'azote, 98% pour le dioxyde de soufre, 90% pour les poussières et 25% pour le dioxyde de carbone. Cette opération illustre la contribution d'un savoir-faire historique du Groupe à la réalisation des objectifs de réduction de la pollution et de transition vers des énergies renouvelables.

Bertin Technologies accompagne la démarche de réduction des émissions polluantes d'un groupe agro-alimentaire

Un groupe agro-alimentaire international de transformation de matières agricoles utilisait dans son process de la vapeur produite par une chaudière charbon. Souhaitant se conformer à la réglementation sur les Grandes Installations de Combustion, ce groupe s'est engagé dans une démarche de réduction des polluants et a sollicité Bertin Technologies en 2016 pour réaliser un avant-projet de mise en conformité des émissions de la chaudière charbon. Ce projet a été l'opportunité d'une collaboration avec d'autres entités de CNIM : CNIM Babcock Services pour le changement de combustible, et LAB pour le traitement des fumées.

3.7.3 Utilisation durable des ressources

3.7.3.1 Consommation d'eau et mesures prises en vue de la réduire

Sur le périmètre de consolidation 2016, la consommation totale d'eau du Groupe CNIM est de 1 921 654 m³, dont 1 344 647 m³ recyclés (soit 69 %), et se répartit comme suit :

	Quantité sites hors de France* (m ³)	Quantité Sites consolidés selon le régime A2771 (m ³)	Quantité Sites consolidés selon le régime A2910-A-1 (m ³)	Total
Total quantité d'eau consommée	323 941	300 779	1 309 934	1 921 654
Quantité d'eau recyclée dans la consommation totale	71 342	160 627	1 112 678	1 344 647

L'eau recyclée est :

- soit d'origine pluviale ;
- soit pompée directement depuis une station d'épuration pour être réutilisée dans le process de valorisation de déchets (avec autorisation administrative) ;
- soit issue de la réutilisation d'eau dans le process industriel.

Les centres de valorisation énergétique situés en France de Thiverval-Grignon et Pluzunet, ainsi que le site de CNIM Azerbaïdjan sont en "rejet 0" : toutes les eaux (industrielles et pluviales) sont intégralement réutilisées dans le process. Par ailleurs, des travaux ont été engagés en 2016 sur le site de CNIM Centre France en vue de supprimer tout rejet aqueux, ce qui en fera à partir de 2017 le 4ème site du Groupe en « rejet 0 ».

3.7.3.2 Consommation de matières premières et mesures prises pour améliorer l'efficacité dans leur utilisation

Optimisation des achats de matières premières

Les achats du Groupe CNIM portent essentiellement sur des pièces semi-finies, des fonctions complètes, des prestations intellectuelles et des prestations réalisées sur chantier. En conséquence, la part d'achat de matières premières est faible, et du fait du cœur de métier historique du Groupe la chaudronnerie, il s'agit principalement de matières premières métalliques (tubes, tôles...).

Pour l'activité de construction d'usines de valorisation des déchets, l'optimisation de la consommation de matières premières est un enjeu important, ce type d'installation représentant en moyenne 1 000 tonnes pour la charpente, 1 500 tonnes pour la chaudière ou 250 tonnes pour la tuyauterie. La démarche d'optimisation de la consommation de matière est systématiquement menée pour l'achat des tubes, des ballons, de la fumisterie, de la tuyauterie ou du calorifugeage, et s'effectue en trois phases :

- le choix du matériau optimum : qui doit permettre de trouver le meilleur compromis entre les caractéristiques de dimensionnement (le débit, la pression et la température), les conditions d'utilisation et le prix ;
- l'optimisation des épaisseurs installées, conformément au code de construction de la Directive des Équipements Sous Pression (DESP) et aux classes de lignes ;
- le découpage de la chaudière qui doit tenir compte des gabarits de transport ;
- le délai d'approvisionnement, qui selon le cas va permettre ou non de faire une expression de besoin aux aciéristes en longueurs finies, plutôt qu'un approvisionnement en longueurs standards qui impliquera plus de rebut.

Enfin tous les déchets métalliques sont revendus pour être revalorisés : à titre d'exemple, ce sont ainsi 407 tonnes de ferrailles, inox et tournures aluminium qui ont été recyclés sur le site industriel de La Seyne-sur-Mer en 2016.

Approvisionnement en biomasse

Les deux usines de production d'énergie à partir de biomasse situées en Picardie utilisent majoritairement de la plaquette de bois issue des forêts avoisinantes, et en complément des "broyats" industriels de bois de recyclage.

Le rayon d'approvisionnement en combustible couvre essentiellement la Picardie, et plus marginalement la Champagne Ardenne et la Haute Normandie.

Les deux installations ont des rendements de cycle élevés, de l'ordre de 60 %, obtenus grâce à la cogénération :

- production d'électricité à destination du réseau électrique français (réseau RTE)
- production de vapeur à destination de sites clients industriels situés à proximité

L'atteinte de ces rendements élevés permet de prétendre à un tarif subventionné de revente électricité vers le réseau (contrats passés avec la Commission de Régulation de l'Énergie).

3.7.3.3 Consommation d'énergie

Donnée	Unité	Quantité sites hors de France*	Quantité sites consolidés selon le régime A2771	Quantité Sites consolidés selon le régime A2910-A-1
Gaz de ville chauffage et procédés	kWh	99 396 316	5 090 000	
Fuel Ordinaire Domestique (FOD)	L	530 136	305 852	200
Carburant diesel sources mobiles (VL/PL)	L	508 988	-	195
Gazole non routier (GNR)	L	38 095	1 915	
Carburant essence sources mobiles	L	40 635	-	
Gaz chariots élévateurs (Propane)	kg	2 275	-	-
Gaz procédés (Acétylène)	m ³	2 046	144	
Électricité	kWh	66 154 046	5 172 000	13 476
Réseau de chaleur	kWh	-	-	-

*Pour les sociétés hors de France, les sociétés basées en France ne comportant pas d'installations classées soumises à autorisation ou à enregistrement, et les installations non classées ou non soumises à autorisations basées en France.

3.7.3.4 Mesures prises en vue de réduire la consommation d'énergie

Audits énergétiques

Conformément à la directive européenne 2012/27/UE et à la norme EN 16 247, des audits énergétiques sont déployés depuis 2015 dans les différentes sociétés du Groupe. Cette démarche vise à inciter les entreprises répondant à certains critères de taille ou de chiffre d'affaires à mettre en place une stratégie d'efficacité énergétique de leurs activités. Le recours à cette approche structurée permet d'identifier les opportunités d'amélioration en termes d'efficacité énergétique, les investissements qui seraient nécessaires pour les mettre en œuvre, et de quantifier les temps de retour sur investissement. Ces audits ont permis de confirmer que des démarches en vue de maîtriser les consommations énergétiques avaient déjà été engagées depuis plusieurs années sur les principaux sites.

LAB réalise son premier audit énergétique

LAB a réalisé en 2016 son premier audit énergétique réglementaire. Cet audit énergétique était composé d'un audit sur la Performance Énergétique du Système d'Information, la part de l'informatique dans la consommation d'électricité étant prépondérante, ainsi que d'un audit énergétique des transports. Plusieurs actions d'améliorations ont pu être identifiées et préconisées, telles que la rationalisation des systèmes d'impression, le réglage des climatisations des salles serveurs, ou encore l'éco-conduite.

La Seyne-sur-Mer : un plan pluriannuel de réduction de la consommation

Sur le site de La Seyne-sur-Mer, principal site du Groupe, la campagne de travaux pluriannuels engagée en vue de réduire la consommation d'énergie se poursuit. Les principales actions engagées en 2016 sont :

- à l'extérieur, campagne de remplacement des spots d'éclairage extérieurs au sodium par des leds ;
- à l'intérieur, sur 500m² de bureaux, remplacement de l'ensemble des éclairages par des leds et suppression des interrupteurs, remplacés par des détecteurs individuels ;
- campagne de pose de films de protection solaire en vue de réduire le recours à la climatisation l'été ;

- acquisition d'un logiciel permettant le suivi puis à terme le pilotage de la consommation de l'ensemble des fluides par bâtiment ;
- acquisition d'un premier véhicule électrique pour la maintenance industrielle sur site qui a remplacé un véhicule carboné.

Deux ans de travaux pour un siège social économe en énergie

En travaux depuis 2014, le siège social de CNIM à Paris a rouvert ses portes fin 2016. Le bâtiment, un hôtel particulier de la fin du 19e siècle, a fait l'objet d'une rénovation complète. L'objectif était d'une part de rassembler toutes les équipes parisiennes sur un seul et même site, et d'autre part de se conformer aux normes et réglementations en vigueur, notamment la RT 2012. Conformément à l'article 4 de la loi Grenelle 1, la RT 2012 a en effet pour objectif de limiter la consommation d'énergie primaire des bâtiments.

La mise en place d'une pompe à chaleur pour le chauffage et la climatisation n'étant pas possible du fait de la configuration du site (risque de nuisances sonores), la solution énergétique qui a été retenue est la connexion au réseau urbain de la ville de Paris, lui-même alimenté par la valorisation des ordures ménagères. L'ensemble du bâtiment est désormais piloté par un système de programmation, qui permet de gérer l'éclairage et la température en fonction des jours et heures de la semaine. Enfin, il n'y a plus d'interrupteur dans l'ensemble du bâtiment, l'éclairage étant commandé par télé-détection. L'ensemble de ces mesures permettra de ne pas dépasser les 50 kWh/m²/an.

3.7.3.5 Développement de services contribuant à améliorer l'efficacité énergétique de nos clients

Efficacité énergétique des usines de traitement des déchets

CNIM, leader mondial dans le domaine de la construction d'unités de traitement des déchets par combustion, a su allier la performance énergétique de ses installations avec la performance environnementale. CNIM est un pionnier dans le domaine de l'efficacité énergétique, avec la réalisation en 2005 de l'usine de Bilbao qui combine l'incinération de déchets et une chaudière de récupération avec turbine à gaz permettant une surchauffe et resurchauffe de la vapeur à 540°C. Cette combinaison permet de traiter les déchets avec une très haute efficacité énergétique.

Sur la base de son expérience, ainsi que sur le développement de nouveaux alliages de protection contre la corrosion, CNIM est aujourd'hui en mesure de proposer des cycles thermiques (pression et température vapeur) extrêmement poussés qui contribuent à une amélioration de la performance énergétique de ses clients de l'ordre de 10%.

Efficacité énergétique dans le traitement des fumées

Dans le cadre de ses projets, LAB intègre une offre complète d'optimisation et de récupération de chaleur au travers de systèmes de condensation des fumées, complété ou non par des systèmes de pompe à chaleur et ou d'humidification de l'air de combustion. Exemples de réalisation : Projet AARHUS (mise en service en 2016), Nordforbanding (Mise en Service en 2016), Amager (mise en service 2016) et Hofor (prise de commande 2016) et Helsingor, tous au Danemark.

CNIM remporte un contrat de modernisation du site de valorisation de déchets de Thiverval-Grignon (France)

CNIM a remporté en fin d'année 2016 un contrat de type CREM (Conception-Réalisation-Exploitation-Maintenance) pour l'optimisation énergétique du Centre de Valorisation des Déchets de Thiverval-Grignon. Le centre peut traiter une moyenne effective annuelle de 200 000 tonnes d'ordures, ainsi que 20 000 tonnes de boues de stations d'épuration urbaines ou rurales. Le projet consiste à optimiser le CVD pour répondre aux enjeux suivants :

- augmenter la valorisation énergétique issue de l'incinération des déchets ;
- améliorer la performance énergétique afin d'atteindre le seuil du critère R1 (Recovery One) européen ;
- améliorer le traitement des fumées de la ligne existante conservée, avec le remplacement du traitement actuel par voie humide en traitement par voie sèche, avec suppression du panache et réduction de la teneur en Nox ;

- réaliser un circuit pédagogique de visite.

Par ailleurs, la modification du plan de circulation permettra d'améliorer la sécurité du site, en respectant les recommandations de la Caisse Nationale d'Assurance Maladie quant au sens de marche arrière pour les bennes à ordures et les gros porteurs, et en séparant les flux entre véhicules légers et lourds. La fin des travaux est prévue pour 2019.

3.7.4 Contribuer à développer le recours aux énergies renouvelables

3.7.4.1 L'énergie solaire

SUNCNIM réalise la première centrale solaire thermodynamique Fresnel du monde avec stockage de l'énergie

SUNCNIM a finalisé en 2016 le financement de la société de projet eLlo, créée pour la construction et l'exploitation de la centrale solaire thermodynamique de Llo dans les Pyrénées-Orientales. Il s'agira de la première centrale solaire thermodynamique Fresnel au monde disposant d'un stockage de plusieurs heures. D'une puissance de 9 MWe avec stockage de l'énergie thermique, soit la consommation en électricité de plus de 6 000 ménages, la centrale solaire de Llo produira une électricité renouvelable qui sera exportée sur le réseau EDF. Eco-conçue et 100% recyclable, elle utilisera la technologie SUNCNIM des miroirs de Fresnel qui s'appuie sur la récupération de l'énergie thermique au travers de miroirs manœuvrés mécaniquement et qui renvoient le rayonnement solaire sur un récepteur, la chaudière solaire. Cette énergie thermique peut être stockée ou convertie en électricité au travers d'un cycle de production de vapeur.

Une étude Bertin Technologies pour le projet « Smart Grid Campus » de Grenoble

Schneider Electric porte en partenariat avec la Chambre de Commerce et d'Industrie de Grenoble un Projet d'Investissement d'Avenir sur le thème « Smart Grid Campus ». Le projet vise à réaliser un micro réseau énergétique à l'échelle de l'Institut des Métiers et des Techniques de Grenoble, en intégrant les énergies renouvelables et les économies d'énergies, avec un double objectif de consommation d'énergie locale (autoconsommation) et de production d'énergie renouvelable. Sur une phase de faisabilité, Bertin Technologies a réalisé en 2016 une étude paramétrique à l'aide de son outil logiciel d'EMS (Energy Management System), et dans un second temps une étude de définition préliminaire des différents systèmes énergétiques intégrés.

3.7.4.2 La biomasse

La Directive européenne 2009/28/CE du 23 avril 2009 relative à la promotion de l'utilisation de l'énergie produite à partir de sources renouvelables définit la fraction biodégradable des déchets industriels et municipaux comme étant de la biomasse, et la biomasse comme l'une des sources d'énergie renouvelable d'origine non fossile. Plus de la moitié du carbone contenu dans les déchets municipaux étant d'origine non fossile, la moitié de l'énergie provenant de leur combustion est donc considérée comme une énergie renouvelable.

Traitement des fumées pour des sites de biomasse

La société LAB, spécialisée en traitement des fumées, a signé en 2016 deux lots de traitement de fumées et de traitement des condensats sur des centrales biomasse de premier plan, incluant une forte valorisation vers la récupération d'énergie par condensation, en plus d'assurer des performances de traitement des fumées allant au-delà des standards et normes en vigueur (émissions quasi nulles). Il s'agit du projet HOFOR à Copenhague (Danemark), la plus importante centrale biomasse en construction actuellement en Europe, avec notamment une récupération de chaleur sur les fumées pour le chauffage urbain de 120MWth, et du Projet Helsingor (Danemark) signé en fin d'année, avec 15MWth de récupération de chaleur sur les fumées, pour le réseau de chaleur local. La filiale LAB Service travaille de plus sur l'importante mise en conformité du traitement des fumées pour le projet biomasse de Chilton (Royaume-Uni).

Production d'énergie à partir de biomasse

CNIM a conçu, réalisé et exploite deux installations de cogénération biomasse, qui traitent toutes deux de la biomasse propre, issue de l'exploitation forestière, de sous-produits de scierie et de broyats de bois d'emballage ou issu de l'entretien d'espaces verts.

Estrées-Mons (France) : il s'agit d'une installation de production d'énergie utilisant comme combustible de la biomasse propre. Elle produit 13 MW d'électricité, et fournit à un industriel local de l'énergie sous forme de vapeur, utilisée dans son process.

Nesle (France) : il s'agit d'une installation de production d'énergie qui utilise comme combustible de la biomasse propre. Elle permet une production d'électricité équivalente à la consommation d'une ville de 5 000 foyers, ce qui permettra d'économiser trois millions de tonnes de CO2 sur vingt ans. La capacité annuelle de l'usine est de 130 GW d'électricité et 300 GW d'énergie thermique utilisée par un industriel, à partir de 250 000 tonnes de biomasse.

Traitement des algues vertes

Dans le domaine du compostage, CNIM a développé et mis en place un processus de traitement des algues vertes basé sur la déshydratation par ventilation d'air chaud (produit par un générateur à bois). Ce procédé évite les odeurs et supprime la production de gaz toxique (hydrogène sulfuré). Après avoir repris l'exploitation du centre de valorisation de déchets de **Lantic (France)** en 2009, CNIM a tout d'abord modernisé ce site, puis a construit une unité de traitement des algues vertes d'une capacité de près de 25 000 tonnes par an en 2010. Le centre de valorisation des déchets reçoit environ 35 000 tonnes de déchets par an. Le site comprend deux unités de traitement micro biologique et une installation de stockage de déchets non dangereux. Le compost produit (environ 10 000 tonnes par an) est labellisé pour l'utilisation en agriculture biologique.

La valorisation énergétique des déchets ménagers et assimilés mise en œuvre par CNIM depuis un demi-siècle permet la récupération d'une énergie dite fatale puisque disponible et peu ou pas utilisée, ou dans le cas de mise en décharge, perdue. L'utilisation de cette énergie en lieu et place des énergies traditionnelles économise les réserves de celles-ci.

En 2016, les sites exploités par le Groupe CNIM ont ainsi produit et revendu 594 077 MWh d'électricité 321 368 MWh de chaleur, qui se répartissent comme suit :

	Sites hors de France	Sites consolidés selon le régime A2771	Quantité Sites consolidés selon le régime A2910-A-1
	MWh	MWh	MWh
Électricité vendue	299 357	69 897	224 823
Chaleur vendue		108 634	212 734

3.7.5 Mesures prises en vue de réduire les nuisances

En 2016, 100% des relevés de décibels effectués se sont révélés conformes à la réglementation.

Plaintes de riverains :

- deux plaintes concernent un site hors de France ;
- il n'y a eu aucune plainte concernant les sites consolidés selon le régime A2771 ;
- il n'y a eu aucune plainte concernant les sites consolidés selon le régime A2910-A-1.

Toutes les plaintes de riverains ont fait l'objet d'une prise en compte et d'une réponse.

Le nombre de plaintes de riverains est à nouveau en forte baisse par rapport à 2015, qui marquait déjà une baisse par rapport à 2014.

Réduction des nuisances olfactives

Les usines de valorisation des déchets conçues et construites par CNIM sont conformes aux exigences réglementaires les plus strictes en termes de niveau sonore et d'émission d'odeurs. Les halls de déchargement sont maintenus à une pression plus basse que le reste du bâtiment, de sorte que les particules odorantes sont aspirées par le ventilateur alimentant le foyer en air comburant. Elles sont alors détruites par combustion.

Sur le site de Lantic, tout est fait pour que la fermentation du compost dégage aussi peu de nuisances olfactives que possible. Une partie des déchets verts est broyée et criblée pour produire un compost végétal, qui sera ensuite

mélangé au compost brut issu des ordures ménagères pour être mûri dans des boîtes. Le compost fermente dans des boîtes spécifiques, chacune étant équipée de son propre système de soufflage et d'extraction d'air. Les boîtes sont également constituées de dalles aérauliques, qui sont alimentées en air extérieur par un ventilateur et un réseau d'air indépendant. L'air vicié aspiré dans les boîtes est canalisé vers un biofiltre qui assure le traitement des odeurs.

Pour le traitement des algues vertes, le processus consiste à traiter ces algues essentiellement constituées d'eau par un procédé de séchage dans des boîtes ventilées. Une fois structurées par du refus de criblage de déchets verts, elles sont confinées dans des boîtes dans lesquels est insufflé un débit d'air élevé. En maintenant une teneur en oxygène suffisante, le risque de fermentation est écarté : la teneur en H₂S devient négligeable. L'air vicié est là encore aspiré vers un biofiltre.

Au niveau des émissions des fumées et gênes environnementales correspondantes, les technologies développées et brevetées par LAB permettent de garantir des émissions de particules, de dioxines, de soufre, de NO_x, de mercure et autres métaux lourds, allant bien au-delà des standards et normes aujourd'hui en vigueur en Europe. Les projets menés par LAB garantissent souvent des émissions bien en-deçà des seuils et des normes environnementales en vigueur.

Réduction des nuisances sonores

Le Groupe procède régulièrement à des améliorations visant à la réduction des nuisances, même lorsque cela n'est pas une exigence réglementaire ou qu'il n'y a pas de plainte des riverains. À titre d'exemple en 2016, le site de Kogeban a procédé à la mise en place d'un cabanage autour des moto pompes alimentaires, ce qui a permis de diminuer significativement et durablement les émissions sonores.

3.7.6 Mesures prises en vue de réduire les risques de pollution environnementale

Des systèmes spatiaux fibrés et à diode laser pour prévoir le temps et le climat

Après avoir remporté fin 2015 un premier contrat auprès d'Airbus Defence & Space portant sur l'étude et la réalisation d'un système à fibre optique, Bertin s'est vu confier en 2016 un nouveau contrat pour l'étude et la réalisation d'un système à diode laser. Ces deux systèmes seront embarqués à bord d'un satellite, dans le sondeur atmosphérique IASI-NG (Interféromètre Atmosphérique de Sondage Infrarouge – Nouvelle génération) qu'Airbus Defence & Space fournira au CNES, dans le cadre du METOP-SG, le programme européen de prévision du temps et de surveillance du climat entre 2020 et le milieu des années 2040. Outre la température et l'humidité, l'instrument IASI-NG mesure plus de 25 composants atmosphériques avec une très grande précision et fournit des données ultra-détaillées, essentielles aux prévisions météorologiques, à la surveillance des pollutions et du climat.

Stations d'épurations des eaux usées : une étude pour minimiser les risques

La réglementation impose aux stations d'épuration des eaux usées une analyse visant à minimiser les risques de perte d'épuration et les risques aux personnes. Bertin a développé une approche générique pour les stations d'épuration présentant des caractéristiques similaires. En 2016, Veolia a retenu la filiale de CNIM pour réaliser une étude pilote sur deux stations dont l'exploitation lui a été confiée. Pour l'environnement et le personnel de ces stations, les bénéfices sont multiples puisque l'étude préconise des moyens pour obtenir une meilleure disponibilité du traitement des eaux usées et améliorer la sécurité des opérateurs.

Bertin Instruments : une offre dédiée à l'environnement

Certains sites industriels comme les tours de refroidissement, les usines de compostage, les centres de tri, les centres de collecte des déchets verts, ou les stations d'épuration, sont confrontés à une variété croissante de polluants chimiques, biologiques et radiologiques, qui risquent d'avoir un impact sur la santé des personnes y travaillant ou des riverains. Bertin Instruments propose une gamme de solutions dédiées à la détection et à la mesure des éléments invisibles :

- Les solutions de détection de la radioactivité, développées avec l'expertise de Saphymo, sont conçues pour satisfaire les demandes des secteurs du recyclage, la sidérurgie et la pétrochimie (portails de détection radiologique, radiamètres, balises de contrôle des déchets) ;
- Le biocollecteur Coriolis μ permet la collecte des particules de l'air directement dans un milieu liquide afin de déterminer rapidement la qualité et la contamination de l'échantillon ;

- Une gamme d'instruments polyvalents pour le contrôle du gaz radon, gaz radioactif naturellement présent dans l'environnement, permet une surveillance tout terrain et une meilleure évaluation du risque Radon associé.

AlphaGUARD : nouvelle génération d'appareil de mesure du gaz radioactif Radon

AlphaGUARD, l'équipement portable de mesure du gaz radon développé avec l'expertise de Saphymo, a été repensé pour effectuer des mesures instantanées ou en continu de l'activité du gaz radon. Il offre une meilleure ergonomie, une haute sensibilité et un affichage digital intégré. AlphaGUARD est utilisé comme référence par de nombreux scientifiques et experts internationaux pour les programmes de mesure du radon dans l'environnement, les mines, les laboratoires ainsi que pour les contrôles dans les habitations et lieux de travail.

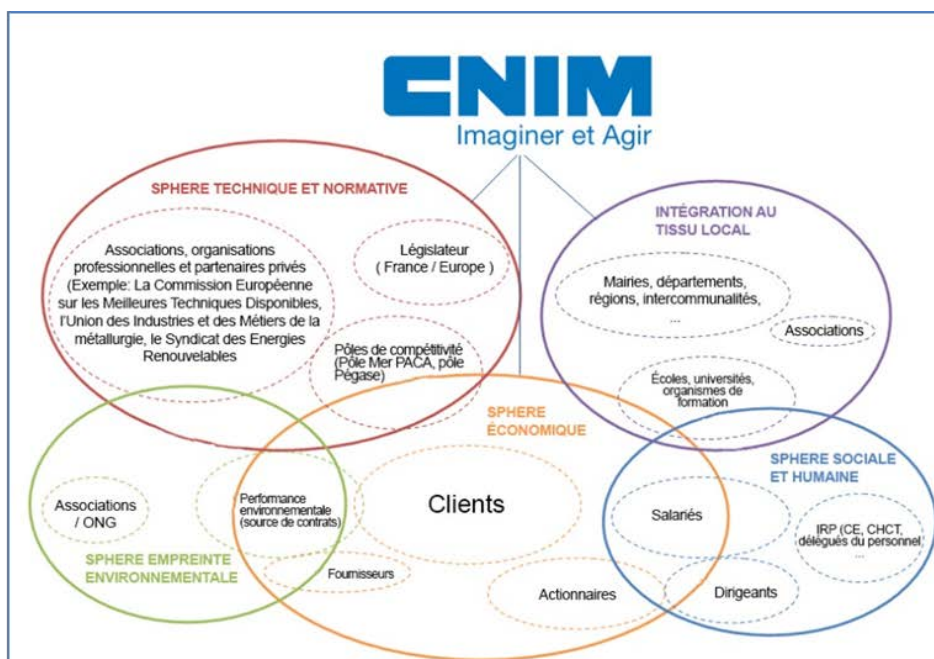
3.7.7 Mesures prises en vue de préserver la biodiversité

Tous les projets de construction ou d'extension de sites industriels de valorisation de déchets ou de production d'énergie font l'objet d'études d'impact préalables, afin d'identifier les mesures préventives à engager en vue de réduire l'impact environnemental du nouveau site. L'analyse et la préservation de la biodiversité sont systématiquement abordées dans ces études.

3.8 CNIM, une entreprise impliquée dans la société civile

3.8.1 Cartographie des parties prenantes

À partir de ses enjeux stratégiques, le Groupe CNIM s'est engagé en 2013 dans une démarche d'identification et de hiérarchisation² de ses parties prenantes. Cette cartographie, complétée par l'identification des modalités de dialogue, du niveau d'influence et des attentes réciproques de l'ensemble des parties prenantes, doit permettre au Groupe de mieux prioriser ses efforts d'écoute et de communication vis-à-vis de celles qui représentent les impacts les plus importants.



² La taille des bulles est le reflet du travail de hiérarchisation

3.8.2 Impact économique territorial de l'activité de la Société

Du fait de son positionnement sur des marchés industriels de haute technologie et d'innovation, le Groupe CNIM achète peu de produits sur catalogue ou standards. De ce fait, le nombre de fournisseurs pouvant répondre à l'ensemble de nos exigences techniques et qualité est restreint : ce sont des fournisseurs qui interviennent à l'échelle nationale voire internationale.

Par ailleurs, la forte activité de chantiers, que ce soit pour l'installation sur site des systèmes complexes pour le Secteur Systèmes Industriels, la construction de centres de valorisation de déchets ou d'installations de traitement de fumées pour le Secteur Environnement, ou les activités de service de CNIM Babcock Services, implique d'avoir également des sous-traitants de proximité.

Compte tenu du périmètre de consolidation retenu pour le rapport RSE 2016, l'impact territorial, économique et social du Groupe CNIM incluant les achats, les salaires, ainsi que les impôts et taxes, extraits du bilan comptable des 18 sociétés, est de 404,9 millions d'euros répartis sur six pays (France, Grande-Bretagne, Chine, Azerbaïdjan, Maroc et Singapour), 91% concernant la France et la Grande-Bretagne.

Ces 404,9 millions d'euros se répartissent de la façon suivante :

- 147,5 millions d'euros pour la masse salariale y compris les charges sociales ;
- 14,5 millions d'euros pour les impôts et taxes ;
- 242,8 millions d'euros pour les achats.

Par ailleurs, l'activité de la société SUNCNIM a généré 68 emplois indirects en 2016 dont 49 en France, en plus des 24 directs.

3.8.3 Prise en compte des enjeux sociaux et environnementaux des sous-traitants et fournisseurs

Compte tenu du périmètre de consolidation, la part achats du Groupe est de 330,8 millions d'euros en 2016.

Du fait des raisons évoquées ci-dessus, le Groupe CNIM a choisi de mettre en œuvre une politique d'achat par filiale et/ou Secteur d'activité, selon une approche sectorielle. Cette approche micro-économique a été préférée à une approche globale au niveau Groupe, qui, de par la consolidation d'activités et de filiales de tailles trop différentes, aurait perdu en pertinence.

Chaque Secteur et/ou filiale définit son processus de qualification des fournisseurs compte tenu de la nature de son activité :

- le questionnaire de pré-qualification des fournisseurs de CNIM SA et LAB SA comporte des questions portant sur la certification qualité, sécurité et environnementale de l'entreprise, et lorsqu'il s'agit de prestataire de services, sur l'habilitation du personnel, ou sur la vérification de matériels pouvant présenter un risque en termes de sécurité ;
- LAB a également mis en place une évaluation de ses principaux fournisseurs en fin de chantier, qui tient compte depuis 2013 de critères Hygiène, Sécurité, Environnement, et de leur certification ISO 14001 et OHSAS 18001.

L'ensemble de ces critères est pris en compte lors de la sélection du fournisseur, processus qui est adapté à la diversité des activités du Groupe et à la taille des structures qui doivent le mettre en œuvre.

3.8.4 Contribution à l'activité des pôles de compétitivité

Le Groupe CNIM et ses filiales s'impliquent pleinement dans les pôles de compétitivité qui visent à structurer des activités de R&D dans un territoire autour de thématiques définies. Le Groupe est représenté dans un certain nombre de pôles, notamment :

- le pôle Cap Énergies, qui a pour vocation la maîtrise de la consommation d'énergie et l'évolution vers des énergies non génératrices de gaz à effet de serre ;
- le pôle EMC2, qui travaille sur la thématique des technologies avancées de production ;
- le pôle Mer Méditerranée, référence internationale dans le domaine maritime et littoral ;
- le pôle Optitec, en pointe sur les domaines de l'optique, de la photonique et du traitement d'image ;

- le pôle Route des lasers, dans le domaine de la photonique ;
- le pôle Systematic, à la croisée de huit marchés technologiques à dimension sociétale (Transports, Énergie, Télécoms, Sécurité, Santé, Ville intelligente, Systèmes d'informations, Usine du futur) et de deux domaines technologiques (Logiciel Libre et Systèmes complexes).

3.8.5 Implication dans les associations et syndicats professionnels

CNIM est très impliqué dans de nombreuses associations et syndicats professionnels et environnementaux. Le Groupe CNIM est représenté et contribue activement aux travaux des organismes suivants :

- SNIDE (Syndicat national des concepteurs et constructeurs des Industries du déchet) ;
- ESWET (European Suppliers of Waste to Energy Technology) ;
- SVDU (Syndicat national du traitement et de la valorisation des déchets urbains et assimilés) ;
- FNADE (Fédération nationale des activités de la dépollution et de l'environnement) ;
- FEAD (Fédération européenne des activités de la dépollution et de l'environnement) ;
- CEWEP (Confederation of European Waste to Energy Plants) ;
- AMORCE (Association nationale des collectivités, des associations et des entreprises pour la gestion des déchets, de l'énergie et des réseaux de chaleur) ;
- SER (Syndicat des énergies renouvelables) ;
- FBE (France Biomasse Énergie) ;
- ASTEE (Association scientifique et technique pour l'eau et l'environnement) ;
- ISWA (International Solid Waste Association) ;
- Club ADEME International (Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Énergie) ;
- MEDEF International (Mouvement des entreprises de France) ;
- FIMM du Maroc (Fédération des Industries Mécaniques et Métallurgiques) ;
- CFCI du Maroc (Chambre Française du Commerce et de l'Industrie) ;
- OFATE (Office Franco-Allemand pour la Transition énergétique) ;
- Par ailleurs, CNIM UK et MES Environmental sont membres de l'ESA (Environmental Services Association).

Le Groupe est également représenté :

dans le cadre de ses activités navales :

- au Groupement des industries de construction et activités navales (GICAN), dont CNIM assure la vice-présidence des comités scientifique et technique, et ETI / PME. CNIM participe par ailleurs aux travaux d'Océan 21, programme de structuration de la filiale navale française portée par le GICAN.
- au Cluster Maritime Français (CMF).

dans le cadre de ses activités défense et sécurité terrestre :

- au GICAT, le Groupement des Industries de Défense et de Sécurité terrestres et aéroterrestres.

dans le cadre de ses activités nucléaires :

- à l'Association des Industriels Français Exportateurs du Nucléaire (AIFEN), qui représente plus de 300 entreprises et grandes associations françaises (GIIN, PFCE, PFME, PNB), couvrant tous les maillons de la chaîne de l'industrie nucléaire ;
- au Groupe Intersyndical de l'Industrie Nucléaire (GIIN), porte-parole et relais des fédérations et organisations professionnelles intervenant dans le nucléaire ;
- à la Société Française d'Énergie Nucléaire (SFEN) ;
- à la Nuclear Industry Association (NIA), l'association britannique de l'industrie nucléaire ;
- à l'Association Partenariat France Chine Électricité (PFCE ou China France Electricity Partnership). PFCE a pour objectif de promouvoir l'implication durable de PME/PMI françaises dans la réalisation du programme nucléaire chinois ;

- à l'Association Partenariat France Monde Électricité (PFME), qui assure la promotion des industriels français dans les pays ayant un programme nucléaire.

dans le cadre de ses activités de détection des menaces NBC :

- au GIE Défense NBC, qui regroupe les principales entreprises françaises du domaine d'activité NRBCE (Nucléaires, Radiologiques, Biologiques, Chimiques et Explosives).

dans le cadre de ses activités cyber-sécurité :

- à l'association HexaTrust, qui réunit des experts de la sécurité des systèmes d'information, de la cybersécurité et de la confiance numérique afin de répondre aux besoins des entreprises, des administrations et des organisations publiques et privées, soucieuses de bénéficier d'offres innovantes d'origine française, couvrant l'ensemble de leurs besoins en matière de sécurité informatique ;
- au CLUSIF (Club de la Sécurité de l'Informatique Français) ;
- au CECyF, (Centre Expert de la Cybercriminalité Français) ;
- à l'Institut de Recherche Technologique IRT SystemX ;
- à l'ACN, (Alliance pour la Confiance Numérique).

3.8.6 L'intégration à la vie locale

3.8.6.1 Actions en faveur de l'insertion

CNIM Insertion

Depuis 2009 et la création du centre de tri de Thiverval-Grignon (Yvelines, France), dont le contrat d'exploitation a été confié à CNIM, CNIM Insertion propose à des personnes en grande difficulté un accompagnement social et une activité professionnelle en vue de faciliter leur insertion. Il s'agit d'une entreprise d'insertion par activité économique dont le statut a été validé par un agrément d'État. Ces personnes sont embauchées pour 24 mois maximum, formées au métier d'opérateur de tri, et aidées dans leurs problématiques sociales mais surtout dans la recherche d'emploi, car cette activité ne doit être qu'une étape de leur parcours et permettre d'être un tremplin vers l'emploi durable. La mission de CNIM Insertion est assortie d'objectifs de sortie dynamique : le parcours de réinsertion n'est réussi que lorsque la personne a pu retrouver un emploi ou suivre une formation en lien avec ses aspirations et compétences.

Après avoir obtenu l'agrément de l'État en 2009, CNIM Insertion a été certifiée AFAQ EI/ETI en 2013 : il s'agit de la première entreprise d'insertion d'Ile-de-France à obtenir cette certification AFNOR, dont l'objectif est de valider les pratiques sociales des entreprises d'insertion.

En 2016, 67 personnes ont bénéficié d'un contrat avec CNIM Insertion, avec un taux de « sortie positive » des personnes qui ont quitté la structure qui a atteint 30% : il s'agit des personnes qui ont réussi leur insertion professionnelle par l'obtention d'un contrat à durée déterminée, d'un contrat à durée indéterminée ou d'une formation qualifiante.

Paris choisit CNIM pour son nouveau centre de tri des déchets intra-muros

Mandataire d'un groupement rassemblant plusieurs partenaires, CNIM s'est vu confier en 2015 la responsabilité de la conception, de la réalisation et de l'exploitation pendant deux ans du futur centre de tri de la ZAC Clichy-Batignolles. Il sera mis en service en 2019 et 80 personnes y seront employées dont 35 en insertion, soit presque deux fois plus qu'au centre de tri de Thiverval-Grignon. Le process intégrera les dernières technologies de tri automatique (tri optique des plastiques, tri optique des papiers, tri mécanique des différentes fractions, ...) afin de limiter les gestes manuels et orienter l'activité des agents vers le contrôle qualité. D'une capacité proche de 40 000 tonnes par an, le centre traitera « le propre et le sec » de 900 000 habitants.

3.8.6.2 Collaboration avec les établissements d'enseignement

Un partenariat pédagogique entre CNIM et SeaTech

Les synergies entre SeaTech, une école d'ingénieurs de Toulon spécialisée dans le domaine des sciences et technologies marines, et CNIM sont multiples : formation aux métiers de la mécanique, partage des enjeux techniques et industriels de demain. CNIM est impliqué dans la gouvernance de l'école et participe aux

développements pédagogiques. Dans ce cadre, le Groupe a proposé à quatre groupes d'élèves de 3ème année un exercice en rupture avec l'enseignement académique traditionnel : une mise en situation de réponse à un appel d'offre dans lequel CNIM jouait le rôle du client. Les élèves ont eu cinq mois pour remettre leur offre technico-économique, présenter une maquette 3D et soutenir leur offre à l'oral à un jury composé de quatre professeurs et six collaborateurs de CNIM. Le jury, qui s'est réuni en février 2016, a salué la créativité, la méthodologie et l'esprit d'équipe dont ont su faire preuve chacun des groupes. Cette collaboration se poursuivra en 2016-2017 sur un sujet dans le secteur naval.

Opération « Ma caméra chez les pros »

Conçu et mis en œuvre par le ministère de l'Éducation Nationale depuis 2010, le programme « Ma caméra chez les pros » permet à des élèves de collège de niveau troisième d'envisager leur orientation, leur formation et leur avenir professionnel au vu, notamment, des secteurs d'activités et métiers d'avenir dans leur région. Depuis 2013, CNIM fait partie des trois institutions et entreprises sélectionnées par l'Académie de Nice.

L'établissement de CNIM La Seyne-sur-Mer a par ailleurs signé un partenariat avec l'Institut de Soudure et ses établissements d'enseignement, qui forment les futurs cadres de l'industrie au soudage : l'ESSA, École Supérieure du Soudage et de ses Applications pour les ingénieurs, et l'EAPS, École d'Adaptation aux Professions du Soudage pour les techniciens. À ce titre, CNIM a participé au forum de l'école à Yutz en novembre 2016, et informe régulièrement les écoles des offres de stages et d'emplois proposés par l'établissement. Grâce à ce partenariat, un élève de l'ESSA a effectué son stage en entreprise chez CNIM en 2016.

Stagiaires et apprentis

Nombre de stagiaires, de personnes en contrat de professionnalisation et d'apprentissage recrutés à l'issue de leur stage ou de leur contrat en 2016 :

	Consolidation
Stagiaires recrutés au cours de l'exercice	14
Contrats de pro recrutés au cours de l'exercice	8
Apprentis recrutés au cours de l'exercice	2

3.8.6.3 Actions de partenariat

Partenariat portant sur la charte « Entreprises et Quartiers »

En signant une convention de partenariat sur la charte Entreprises et Quartiers, l'établissement de CNIM La Seyne-sur-Mer s'est engagé aux côtés des administrations locales à favoriser, à compétences égales, l'accès à l'emploi pour les habitants des quartiers populaires, ainsi qu'à agir pour le développement économique, social et culturel des quartiers prioritaires de la politique de la ville, dans des domaines tels que l'éducation et l'orientation, l'emploi, la formation... À ce titre, CNIM s'est engagé d'une part à accueillir trois élèves de collèges appartenant au réseau d'éducation prioritaire, et d'autre part à se déplacer au sein d'établissements scolaires situés en zone d'éducation prioritaire, pour présenter ses métiers et/ou animer des simulations d'entretien d'embauche. C'est à ce titre que CNIM a participé en 2016 au forum Entreprises du collège Henri Wallon à La Seyne-sur-Mer. Par ailleurs, CNIM dispense en interne une formation en droit social à destination des managers qui inclut un module sur les critères discriminants en communication de recrutement.

3.9 Éthique et loyauté des pratiques

3.9.1 Actions engagées pour prévenir la corruption

3.9.1.1 La charte éthique du Groupe

Le Directoire a décidé de mettre en place au niveau du Groupe une charte éthique afin de formaliser les valeurs que chaque collaborateur du Groupe doit observer dans le cadre de son travail. Elle a pour objet de couvrir les sujets suivants :

- le respect de la personne et de son travail ;

- le respect de la santé, de la sécurité et de l'environnement ;
- le respect des lois et des réglementations ;
- la loyauté et l'intégrité ;
- les opérations sur titres CNIM ;
- l'utilisation des biens de la Société.

3.9.1.2 Le code de déontologie des achats du Groupe

Depuis 2013, le Groupe CNIM a établi et met en œuvre le code de déontologie des achats du Groupe CNIM.

Ce code de déontologie :

- concerne les acheteurs ainsi que tous les collaborateurs du Groupe susceptibles d'influencer l'acte d'achat ;
- définit les règles de comportement et les standards d'éthique à respecter dans le cadre d'une activité d'achat ;
- attire l'attention des collaborateurs sur l'impact que peuvent avoir leurs relations avec les fournisseurs et partenaires sur l'image du Groupe ;
- clarifie la notion de conflit d'intérêt.

3.9.1.3 Sensibilisation du personnel au risque de fraude

En 2013, une première session de sensibilisation au risque de fraude avait été organisée à destination des managers. En 2014, le déploiement s'est poursuivi par une sensibilisation des acheteurs et donneurs d'ordre lors d'une session de formation sur les Fondamentaux du métier achat, qui intégrait les recommandations à mettre en œuvre en termes d'éthique. Depuis 2015, le programme de formation Management intègre également une sensibilisation au risque de fraude. En cumulé, ce sont à ce jour plus de 500 collaborateurs qui ont été formés ou sensibilisés, dont 99 sur 2016.

3.9.1.4 La gestion des agents et consultants

Enfin le Groupe CNIM s'est également doté d'une procédure de sélection et de suivi des agents et/ou consultants, qui couvre les aspects suivants :

- les critères de sélection ;
- la recherche de candidats, qui s'appuie entre autres sur un questionnaire d'information à remplir par l'agent ;
- l'approbation du choix de l'agent ;
- la rédaction du contrat d'agent ;
- le suivi et l'archivage du dossier.

3.10 Respect des droits de l'homme

3.10.1 Nos valeurs

Les valeurs de la Société sont l'Excellence, la Créativité, l'Engagement et la Confiance. Elles s'appuient sur le respect de la personne, du droit et des règles internes en vigueur au sein de la Société.

Excellence	de notre expertise métier et de nos savoir-faire ; de notre outil industriel ; de nos prestations et de nos réalisations collectives.
Créativité	de nos solutions pour anticiper et répondre aux attentes de nos clients ; de nos équipes pour proposer des solutions performantes et compétitives.
Engagement	des actionnaires du Groupe dans la durée ; auprès de nos clients en leur offrant qualité, adaptabilité et performance ;

	auprès de nos partenaires, en développant une relation équilibrée et durable ; auprès de nos collaborateurs, en favorisant la réalisation de leurs ambitions.
Confiance	comme ciment de nos relations sociales ; comme base de nos relations avec nos clients ; au cœur de notre action pour bâtir avec responsabilité et enthousiasme de nouveaux succès.

3.10.2 Droits de l'homme : les achats s'engagent

Compte tenu des ambitions du Groupe de développer ses activités hors Europe, et d'une nouvelle réglementation en Grande-Bretagne entrée en vigueur en 2017, le « Modern Slavery Act », un plan d'action spécifique a été déployé dans les différentes Directions des Achats, en vue de s'assurer du respect des droits de l'homme par les fournisseurs et sous-traitants. Ce plan d'action affirme l'engagement du Groupe à respecter et à faire respecter, par les sociétés du Groupe et par ses partenaires économiques, les principes et les droits de la Déclaration de l'Organisation Internationale de 1998, qui promeut le travail décent à travers le monde et des conventions fondamentales. Ce plan d'action se décline de la manière suivante :

- Déclaration d'Engagement du Directoire ;
- Politique Achat Groupe décrivant les engagements RSE du Groupe, et nos attentes vis-à-vis de nos partenaires économiques ;
- Intégration dans nos Conditions Générales d'Achat d'une clause relative au respect des droits de l'homme ;
- Intégration dans le questionnaire de qualification des fournisseurs d'un engagement relatif au respect des droits de l'homme ;
- À compter de 2017, missions d'audit chez les fournisseurs ou sous-traitants potentiellement à risque.

3.10.3 Autres actions engagées en faveur des droits de l'homme

Par ailleurs, le travail de fond portant sur :

- Les conditions de santé et sécurité au travail ;
- Le respect du dialogue social ;
- La lutte contre les discriminations ;
- Le droit à l'enseignement et la formation ;
- et le devoir de vigilance qu'exerce le Groupe en matière d'acquittement des cotisations sociales de ses fournisseurs et sous-traitants ;

décrits précédemment dans le rapport, a été poursuivi en 2016.

3.11 Éléments méthodologiques sur le rapport de responsabilité sociale et environnementale du Groupe CNIM en 2016 et avis externe sur la sincérité des données

Afin d'assurer la transparence et la fiabilité des données communiquées, le Groupe CNIM s'est engagé dans une démarche de vérification des informations sociales, environnementales et sociétales par la société DNV GL Business Assurance. Le périmètre est figé au 31 décembre de l'année de l'exercice.

Évolution du périmètre de consolidation : entités juridiques incluses pour le rapport 2016.

	2012	2013	2014	2015	2016
Bertin IT					o
Bertin Technologies	o	o	o	o	o
CNIM Azerbaïdjan				o	o
CNIM Babcock Maroc				o	o
CNIM Centre France		o	o	o	o
CNIM Énergie Biomasse		o	o	o	o
CNIM Insertion			o	o	o
CNIM Ouest Armor	o	o	o	o	o
CNIM SA	o	o	o	o	o
CNIM Singapour			o	o	o
CNIM Terre Atlantique				o	o
CNIM Thiverval Grignon	o	o	o	o	o
CNIM Transport Equipment			o	o	o
LAB SA	o	o	o	o	o
LAB Washington*					o
MES Environmental Ltd		o	o	o	o
SUNCNIM					o
VECSYS			o	o	o

Nota : le fond blanc permet d'identifier chaque année l'extension du périmètre de consolidation.

Les entités sélectionnées pour le reporting consolident les performances et les impacts des installations industrielles dont elles détiennent le contrôle technique opérationnel, y compris les installations opérées pour compte de tiers.

**Pour la société LAB Washington, seul le périmètre environnemental est pris en compte, les autres données étant peu significatives.*

Du fait de la cession par le Groupe CNIM en 2016 de la société Babcock Wanson Holding ainsi que de l'ensemble de ses filiales exception faite de Babcock Wanson Maroc (renommée CNIM Babcock Maroc), les sociétés Babcock Wanson France et Babcock Wanson UK, qui étaient prises en compte dans le rapport 2015, ne le sont plus à compter de 2016.

Ces sociétés représentent plus de 94 % du chiffre d'affaires consolidé du Groupe, et couvrent 91 % des effectifs répartis sur 35 sites. Les entités comprises dans le périmètre de consolidation sont reprises d'une année sur l'autre, en vue de permettre à terme la consolidation exhaustive de l'ensemble des filiales.

La liste des entités entrant dans le périmètre du rapport RSE Groupe est proposée par le Responsable RSE Groupe, et validée par le Directoire et les directions générales des filiales concernées.

Le responsable RSE Groupe est en charge de la collecte des données, de leur consolidation, de la rédaction du rapport et de l'animation des plans d'action mis en œuvre dans chaque Secteur ou filiale.

Sur le plan environnemental, le périmètre couvre l'intégralité de l'activité d'exploitation de centres de tri, de traitement et de valorisation des ordures ménagères dans le monde.

En application de l'article de loi L225-102-1, « lorsque les filiales ou les sociétés contrôlées sont installées en France et qu'elles comportent des installations classées soumises à autorisation ou à enregistrement, les informations fournies portent sur chacune d'entre elles lorsque ces informations ne présentent pas un caractère consolidable ».

De ce fait, compte tenu de l'impossibilité de consolider l'ensemble des sites, il a été choisi de publier les données détaillées conformément à la loi.

À ce titre, les informations environnementales chiffrées (chapitre 3.7) sont présentées comme suit :

- données consolidées pour les sociétés hors de France, pour les sociétés basées en France ne comportant pas d'installations classées soumises à autorisation ou à enregistrement, et pour les installations non classées ou non soumises à autorisations basées en France : Bertin IT, Bertin Technologies, CNIM AZERBAIJAN, CNIM Babcock Maroc, CNIM Insertion, CNIM SA (tous sites sauf La Seyne-sur-Mer), CNIM Singapour, CNIM Transport Equipment, LAB SA, LAB Washington, MES Environmental, SUNCNIM, Vecsys ;
- données consolidées pour les installations françaises classées selon le régime A2771 : CNIM Centre France, CNIM Ouest Armor Pluzunet, CNIM Terre Atlantique, CNIM Thiverval Grignon Centre de Valorisation des Déchets ;
- données détaillées pour les installations françaises classées selon le régime A2910-A-1 : les sites de CNIM Énergie Biomasse ;
- données détaillées pour le site de CNIM La Seyne-sur-Mer (voir au chapitre 3.13.2).

Sur les données publiées dans le présent rapport, il convient de préciser les éléments suivants :

- pour l'exercice 2016, pour assurer la livraison de l'ensemble des données attendues dans les délais impartis, des méthodes d'estimation ont été définies pour les données qui n'étaient pas disponibles. Les consommations d'eau et d'électricité non connues de certains sites tertiaires ont ainsi été estimées à partir des consommations de sites de taille similaire. Ces estimations représentent moins de 1% du total ;
- soucieux du devenir des déchets générés par ses activités, le Groupe CNIM dispose d'indicateurs sur la valorisation de ses déchets. Il s'appuie pour cela sur les définitions de déchets et de valorisation établis par les réglementations locales ;
- les émissions de CO₂ ont été calculées sur la base du tableur V7.2 de l'association Bilan carbone, avec des facteurs d'émissions provenant de la base carbone.
- compte tenu du fait que l'intégralité des transports en amont comme en aval des activités du Groupe CNIM est sous-traitée, et que les entreprises et commissionnaires de transport ne communiquent pas les émissions de CO₂ générées par ces prestations, le Groupe CNIM ne dispose pas des données permettant de communiquer sur « Les autres émissions indirectes de Gaz à Effet de Serre » (scope 3).
- pour les centres de tri ou de valorisation de déchets, les facteurs d'émissions utilisés sont de 326 kg eq. CO₂/tonne pour l'incinération des ordures ménagères (le transport n'est pas compté car il ne fait pas partie du périmètre), et de 128 kg eq. CO₂/tonne pour l'enfouissement des déchets non banals dits « DIS » ;
- l'acétylène est un gaz utilisé dans plusieurs entités ou filiales du Groupe. Non référencé dans la base carbone, il a été ajouté dans le bilan avec les caractéristiques suivantes : masse volumique 1,1 kg/m³, facteur d'émission 3,38 kg.CO₂/kg (basé sur les rapports stœchiométriques de la réaction) ;
- méthode de calcul de l'incertitude : la majeure partie des émissions étant due à l'incinération d'ordures ménagères (OM), chacune de ces émissions dépend directement du facteur d'émission de l'incinération d'OM. Ces valeurs n'étant pas indépendantes, comme les années précédentes les incertitudes ont été sommées ;
- le Groupe CNIM inclut dans ses émissions de GES directes, le CO₂ des véhicules possédés, en leasing ou loués par le Groupe et utilisés dans le cadre de ses activités industrielles et commerciales ;
- concernant les bilans de CNIM SA et du site de CNIM La Seyne-sur-Mer, le diesel consommé pour le bateau LCAT est compté dans l'onglet énergie 2, mais son impact carbone est reporté dans la ligne "émissions directe des procédés hors énergie" scope 1 point 3. Ce choix est dû à l'utilisation du LCAT qui, bien qu'étant mobile, ne s'apparente ni à du déplacement, ni à du fret, ni à de la conversion d'énergie, mais plutôt à une machine qui fait partie du site. Idem pour le propane utilisé pour les procédés, il est aussi compté dans l'onglet "Énergie 2" et reporté au poste 1 point 3.

La table de correspondance en pages suivantes permet de faire le lien entre les quarante-deux questions prévues au décret n° 2012-557 du 24 avril 2012 relatif aux obligations de transparence des entreprises en matière sociale et environnementale, et le rapport RSE du Groupe CNIM pour 2016.

Thème	Type d'information fournie par CNIM	Libellé de l'indicateur	Correspondance GRI/EFFAS	Voir au chapitre :
A. EMPLOI				
1. Effectif total et répartition des salariés par sexe et par zone géographique	Indicateur	Effectif total moyen et répartition géographique par sexe, et catégorie professionnelle	LA1 / LA13 / S03-01	Voir 3.1.1.1
2. Embauches et licenciements	Indicateur	Turnover avec répartition par âge, par sexe, et motif de départ	LA2 / S01-01	Voir 3.1.1.2
3. Rémunérations et leur évolution	Indicateur			Voir 3.1.1.3
B. ORGANISATION DU TRAVAIL				
1. Organisation du temps de travail	Texte et indicateur	Répartition des contrats : temps plein, temps partiel		Voir 3.1.2
2. Absentéisme	Indicateur		LA7	Voir 3.1.2.3
C. Relations sociales				
1. Organisation du dialogue social	Texte indicateur	Pourcentage de salariés couverts par une convention collective	LA4	Voir 3.5.2
2. Bilan des accords collectifs	Texte			Voir 3.5.3
D. Santé et sécurité				
1. Conditions de santé et sécurité au travail	Texte			Voir 3.2
	Indicateur	Pourcentage de l'effectif représenté dans un comité hygiène et sécurité	LA6 / S09-02	Voir 3.2.1
	Indicateur	Somme des dépenses de sécurité effectuées dans l'entreprise	LA6 / S09-02	Voir 3.2.3
2. Bilan des accords signés avec les organisations syndicales ou les représentants du personnel en matière de santé et de sécurité au travail	Texte			Voir 3.5.3
3. Accidents du travail, notamment leur fréquence et leur gravité, ainsi que les maladies professionnelles	Indicateur	Taux de fréquence et de gravité des accidents du travail, nombre de maladies professionnelles	LA7 / S04-02 / S04-04	Voir 3.2.4
E. Formation				
1. Politiques mises en œuvre en matière de formation	Texte			Voir 3.3.1
2. Nombre total d'heures de formation	Indicateur	Nombre total d'heures de formation, nombre d'heures par salarié, taux de formation des salariés	LA10 / S02-02	Voir 3.3.2
	Indicateur	Proportion de salariés bénéficiant d'entretiens d'évaluation et d'évolution de carrière périodiques.	LA12	Voir 3.3.3
F. Égalité de traitement				
1. Mesures prises en faveur de l'égalité entre les femmes et les hommes	Texte et indicateur	Proportion de femmes dans l'effectif	LA13 / S10-01 / S10-02	Voir 3.4.1
	Indicateur	Rapport du salaire médian des hommes et des femmes	LA14	
2. Mesures prises en faveur de l'emploi et de l'insertion des personnes handicapées	Texte et indicateur	Proportion de salariés handicapés et nombre de salariés handicapés embauchés dans l'année		Voir 3.4.2
3. Politique de lutte contre les discriminations	Texte			Voir 3.4.2
G. Promotion et respect des stipulations des conventions fondamentales de l'O.I.T. relatives :				
1. au respect de la liberté d'association et du droit de négociation collective	Texte			Voir 3.5.1
2. à l'élimination des discriminations en matière d'emploi et de profession	Texte			Voir 3.4.2
3. à l'élimination du travail forcé ou obligatoire	Texte			Voir 3.10
4. à l'abolition effective du travail des enfants	Texte			

Thème	Type d'information fournie par CNIM	Libellé de l'indicateur	Correspondance GRI/EFFAS	Voir au chapitre :
A. Politique générale en matière environnementale				
1. Organisation de la société pour prendre en compte les questions environnementales et, le cas échéant, les démarches d'évaluation ou de certification en matière d'environnement	Texte			Voir 3.6.1
	Indicateur	Nombre de sites certifiés ISO 14001		Voir 3.2.1
	Indicateur	Montant des amendes significatives pour non-respect des législations en matière d'environnement	EN28	Voir 3.6.1
	Indicateur	Nombre total de sanctions non pécuniaires pour non-respect des législations en matière d'environnement	EN28	Voir 3.6.1
2. Actions de formation et d'information des salariés menées en matière de protection de l'environnement	Texte			Voir 3.6.2
3. Moyens consacrés à la prévention des risques environnementaux et des pollutions	Texte			Voir 3.7.6
4. Montant des provisions et garanties pour risques en matière d'environnement	Indicateur			Voir 3.6.3
B. Pollution				
1 Mesures de prévention, de réduction ou de réparation de rejets dans l'air, l'eau et le sol	Texte			Voir 3.7.2.2
2. Prise en compte des nuisances sonores et de tout autre forme de pollution spécifique à une activité	Texte et indicateur	Proportion de relevés de décibels conformes à la réglementation ; nombre de plaintes de riverains		Voir 3.7.1
C. Économie circulaire : prévention et gestion des déchets				
1. Mesures de prévention, de recyclage, de réutilisation, d'autres formes de valorisation et d'élimination des déchets	Texte et indicateur	Masse totale de déchets entrants et sortants Proportion de valorisation des déchets	EN22 / E104-01	Voir 3.7.1
2. Actions de lutte contre le gaspillage alimentaire	Texte			Voir 3.7.1.3
D. Économie circulaire : utilisation durable des ressources				
1. Consommation d'eau et approvisionnement en eau en fonction des contraintes locales	Indicateur	Volumes d'eau consommés, dont eau recyclée	EN8 / EN10 / E28-02	Voir 3.7.3.1
2. Consommation en matières premières et mesures prises pour améliorer l'efficacité de leur utilisation	Texte			Voir 3.7.3.2
3. Consommation en énergie et mesures prises pour améliorer l'efficacité énergétique et le recours aux énergies renouvelables	Texte et indicateur	Consommation d'énergie directe répartie par source d'énergie primaire	EN3 / EN4 / EN5 / EN6 / EN7 / E01-01	Voir 3.7.3.3 et 3.7.3.4
4. Utilisation des sols	Non applicable	Pas d'éléments significatifs pour le Groupe		
E. Changement climatique				
1. Postes significatifs d'émissions de gaz à effet de serre générés du fait de l'activité de la société, notamment par l'usage des biens et services qu'elle produit	Indicateur	Émissions totales, directes ou indirectes, de gaz à effet de serre Émissions évitées	EN16 / EN17 / E02-01	Voir 3.7.2.1
2. Adaptation aux conséquences du changement climatique	Texte	Initiatives pour réduire les émissions des gaz à effet de serre et réductions obtenues		Voir 3.7.2.2
F. Protection de la biodiversité				
1. Mesures prises pour préserver ou développer la biodiversité	Texte			Voir 3.7.7

Thème	Type d'information fournie par CNIM	Libellé de l'indicateur	Correspondance GRI/EFFAS	Voir au chapitre :
A. Impact territorial, économique et social de l'activité de la société :				
1. en matière d'emploi et de développement régional	Texte et indicateur	Impact économique territorial de l'activité de la société	EC6	Voir 3.8.2
2. sur les populations riveraines ou locales	Texte			Voir 3.8.6
B. Relations entretenues avec les personnes ou les organisations intéressées par l'activité de la société, notamment les associations d'insertion, les établissements d'enseignement...				
1. Conditions du dialogue avec ces personnes ou organisations	Texte			Voir 3.8.6
2. Actions de partenariat ou de mécénat	Texte			Voir 3.8.6
C. Sous-traitance et fournisseurs				
1. Prise en compte dans la politique d'achat des enjeux sociaux et environnementaux	Texte			Voir 3.10.2
2. Importance de la sous-traitance et prise en compte de la responsabilité sociale et environnementale	Texte et indicateur	Part achat du Groupe		Voir 3.8.3
D. Loyauté des pratiques				
1. Actions engagées pour prévenir la corruption	Texte et indicateur	Nombre de salariés formés aux politiques et procédures anti-corruption de l'organisation	S03	Voir 3.9
2. Mesures prises en faveur de la santé et la sécurité des consommateurs	Texte	Voir chapitre relatif aux actions engagées visant à réduire les rejets dans l'air		Voir 3.7.2
3. Autres actions engagées en faveur des droits de l'homme	Texte			Voir 3.10

3.12 Évolution de l'effectif total moyen du Groupe

	2011	2012	2013	2014	2015	2016
Effectif Groupe	2 660	2 772	2 831	2 914	3 000	2 773

Nota : entre 2015 et 2016, le périmètre de consolidation du Groupe CNIM a été modifié du fait de la cession de la société Babcock Wanson Holding ainsi que l'ensemble de ses filiales, exception faite de Babcock Wanson Maroc. Afin de permettre une comparaison à périmètre constant, l'effectif total moyen du Groupe en 2015 corrigé des effectifs de ces sociétés aurait été de 2 422 collaborateurs, et de 2 483 en 2016.

3.13 Données détaillées concernant la société CNIM SA

Aux termes du décret 2012-557 du 24 avril 2012, la société CNIM SA hors sociétés filiales consolidées étant également redevable d'un rapport de Responsabilité Sociale, l'option retenue est de faire apparaître au présent chapitre l'ensemble des indicateurs et données chiffrées détaillés pour la seule société CNIM SA.

3.13.1 Les hommes et les femmes de CNIM

Embauches

	Hommes	Femmes	Total	
Moins de 25 ans	5%	4%	20	10%
25 - 29 ans	15%	4%	38	19%
30 - 34 ans	14%	5%	39	19%
35 - 39 ans	7%	5%	25	12%
40 - 44 ans	9%	1%	22	11%
45 - 49 ans	8%	1%	19	9%
50 - 54 ans	6%	0%	13	6%
55 - 59 ans	6%	4%	20	10%
60 ans et +	4%	0%	8	4%
Total général	75%	25%	204	100%

Sur collaborateurs 204 embauchés en 2016, 138 sont des salariés permanents, soit 68%.

Départs

	Hommes	Femmes	Total	
Moins de 25 ans	3%	2%	8	4%
25 - 29 ans	10%	3%	23	13%
30 - 34 ans	10%	4%	26	14%
35 - 39 ans	7%	1%	15	8%
40 - 44 ans	10%	2%	21	11%
45 - 49 ans	7%	2%	17	9%
50 - 54 ans	9%	2%	21	11%
55 - 59 ans	10%	4%	26	14%
60 ans et plus	12%	3%	27	15%
Total général	77%	23%	184	100%

Le turnover en 2016 est de 18,2%. Par ailleurs, sur 184 départs en 2016, 132 ont concerné des salariés permanents, soit 72%.

	Hommes	Femmes	Total		Taux de départ
Départs involontaires	22%	7%	53	29%	5%
Départs volontaires	25%	6%	55	31%	6%
Fin contrat	11%	2%	22	12%	2%
Retraite	19%	8%	50	28%	5%
Total général	77%	23%	180	100%	18%

Rémunération et évolution

La masse salariale annuelle 2016, comprenant les salaires et charges sociales, extraite du bilan comptable de CNIM SA est de 80,5 millions d'euros.

Absentéisme

Le taux d'absentéisme de CNIM SA s'élève à 6,8%, en légère hausse par rapport à 2015.

La santé et la sécurité des collaborateurs

En 2016, 100% des collaborateurs de CNIM SA sont représentés dans des comités mixtes direction et salariés d'hygiène et de sécurité, visant à surveiller et à donner des avis sur les programmes de santé et de sécurité au travail.

Les dépenses de santé et sécurité

La somme des dépenses de sécurité engagées par CNIM SA est de 715 milliers d'euros pour 2016, soit 732 euros par collaborateur, en très forte hausse par rapport à 2015.

Accidents du travail et maladies professionnelles

- Taux de fréquence : 9,98, en très forte diminution par rapport à 2015 (voir chapitre 2.2)
(Nombre d'accidents avec arrêt de travail x un million / nombre d'heures travaillées)
- Taux de gravité : 0,37 (Nombre de journées perdues x 1 000 / nombre d'heures travaillées)
- Maladie professionnelle reconnue en 2016 : 2
(Déclarations de maladies professionnelles en 2016 pour des salariés présents à l'effectif sur la période)

Nombre d'heures de formation

En 2016, de 19 266 heures de formation ont été dispensées aux collaborateurs de CNIM SA, soit en moyenne 20 heures par salarié, un chiffre stable par rapport à 2015.

Taux de formation de l'effectif

En 2016, 729 salariés ont bénéficié d'au moins une formation, ce qui représente 75% de l'effectif de l'entreprise.

Entretiens d'évaluation et d'évolution de carrière

En 2016, 92 % des collaborateurs de CNIM SA ont bénéficié d'un entretien d'évaluation et d'évolution de carrière.

Proportions de femmes dans la Société CNIM SA*

	Femmes	Hommes
Moins de 25 ans	35%	65%
25 - 29 ans	28%	72%
30 - 34 ans	23%	77%
35 - 39 ans	28%	72%
40 - 44 ans	21%	79%
45 - 49 ans	12%	88%
50 - 54 ans	18%	82%
55 - 59 ans	11%	89%
60 ans et +	17%	83%
Total général	20%	80%

* Statistiques correspondant au mois de décembre de l'année de référence, conformément à la législation française sur le bilan social.

L'âge moyen est d'un peu plus de 43 ans chez les hommes, et de 41 ans chez les femmes.

Indices calculés sur la base du salaire médian mensuel des hommes et des femmes, par groupe d'âge et par catégorie

	INGENIEURS ET CADRES		AGENTS DE MAITRISE		OUVRIERS		TOTAL	
	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	TOTAL H	TOTAL F
Moins de 25 ans	215	NS	138	100	131	NS	144	100
25-29 ans	241	238	162	175	151	-	208	210
30-34 ans	284	259	184	176	152	-	241	251
35-39 ans	309	296	217	194	157	-	265	275
40-44 ans	358	315	202	198	155	-	296	245
45-49 ans	375	348	249	201	165	-	296	288
50-54 ans	382	388	243	204	174	-	292	253
55-59 ans	401	292	244	199	169	-	309	243
60 ans et plus	467	402	253	168	179	-	418	231
TOTAL	345	295	216	183	161	NS	269	245

La valeur 100 est la plus faible des médianes par catégorie et par sexe.

L'écart de rémunération moyen entre les Hommes et les Femmes de CNIM SA s'élève à 9,6 %.

Mesures prises en faveur de l'emploi et de l'insertion des personnes handicapées

CNIM SA compte trente-cinq collaborateurs handicapés, soit 3,6 % de l'effectif.

Organisation du dialogue social

100 % des salariés de CNIM SA sont couverts par une convention collective, et ont accès à un dispositif de représentation du personnel.

3.13.2 Notre engagement en matière d'environnement

Formation et information des salariés en matière de protection de l'environnement

Depuis 2013, la Business Unit EPC Contract de la Division Environnement est certifiée à la norme ISO 14 001, le certificat ayant été renouvelé en juillet 2016. À ce titre, ce sont plus de 300 collaborateurs qui sont régulièrement formés et/ou sensibilisés à toutes les démarches d'amélioration continue, visant à mieux anticiper et maîtriser les risques environnementaux.

Gestion des déchets

CNIM SA : chantiers de la Division Environnement*

TONNAGES SORTANTS	
TYPE	(T)
Mâchefers	-
DIB	197
Bois	82
Métaux	204
Cartons	-
DIS	-
Autres	-

*Chantiers pris en compte : Leeds, Wilton, Beddington, Kemsley.

CNIM LA SEYNE-SUR-MER

TONNAGES SORTANTS	
YPE	(T)
Ferrailles et Tournures acier	198,05
Inox	186,38
D.I.B non valorisés	170,88
Eaux savonneuses	74,81
Sable	69,44
Bois	58,95
Huile de coupe	51,22
Aluminium et tournures aluminium	23,15
Eaux hydrocarburées	21,02
Peintures résines mastic colle	15,31
Emballages souillés non lavables	11,99
Papier Carton	9,93
Huile noire	8,19
Gravats	4,72
Chiffons souillés absorbants	3,07
Matériel informatique (DEEE hors écrans) CNIM+ATF GAIA	2,82
Solvants non halogènes	2,65
Révéléateur fixateur photo eau chimie a incinérer	2,46
Emballages métalliques ou plastiques	2,33

Par ailleurs tous les déchets métalliques du site sont revendus pour être revalorisés : en 2016, ce sont ainsi 408 tonnes de ferrailles, inox et tournures aluminium qui ont été recyclés.

Rejets de gaz à effet de serre

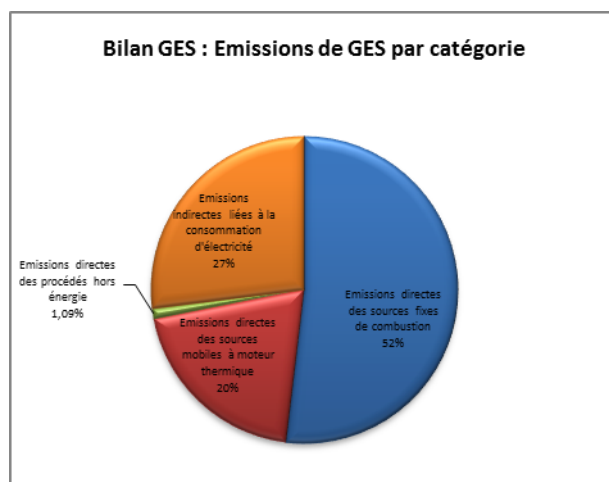
Sur 2016, les émissions de gaz à effet de serre consolidées scopes 1 et 2 de la société CNIM SA sont de 2 149 tCO₂, avec une incertitude de 5,5%, dont 1 626 tCO₂ pour CNIM LS avec une incertitude de 6,2%.

Bilan GES de CNIM SA

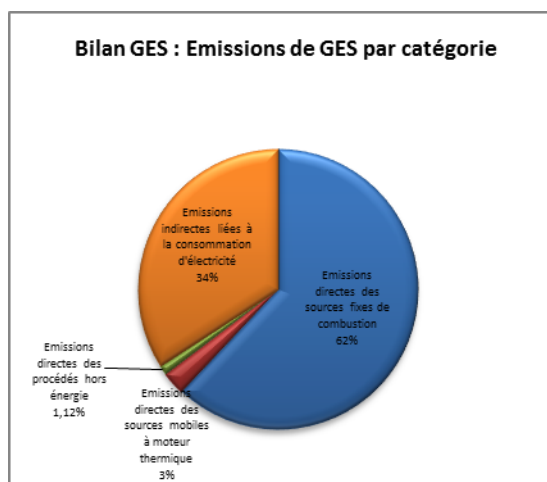
Catégories d'émissions	Numéros	Postes d'émissions	Valeurs calculées							Emissions évitées de GES Total (t CO ₂ e)	
			Emissions de GES						Incertitude (t CO ₂ e)		
			CO ₂ (tonnes)	CH ₄ (tonnes)	N ₂ O (tonnes)	Autres gaz (tonnes)	Total (t CO ₂ e)	CO ₂ b (tonnes)			
Emissions directes de GES	1	Emissions directes des sources fixes de combustion	1 099	0	0	0	1 116	0	50	0	
	2	Emissions directes des sources mobiles à moteur thermique	427	0	0	0	431	24	41	0	
	3	Emissions directes des procédés hors énergie	19	0	0	1	23	1	2	0	
	4	Emissions directes fuitives	0	0	0	0	0	0	0	0	
	5	Emissions issues de la biomasse (sols et forêts)									
		Sous total	1 546	0	0	1	1 570	25	65	0	
Emissions indirectes associées à	6	Emissions indirectes liées à la consommation d'électricité	0	0	0	0	579	0	54	0	
	7	Emissions indirectes liées à la consommation de vapeur, ch	0	0	0	0	0	0	0	0	
		Sous total	0	0	0	0	579	0	54	0	
Autres émissions indirectes de GES	8	Emissions liées à l'énergie non incluses dans les postes 1 à 7	248	3	0	0	486	-25	21	0	
	9	Achats de produits ou services	0	0	0	0	0	0	0	0	
	10	Immobilisations de biens	0	0	0	0	0	0	0	0	
	11	Déchets	0	0	0	0	0	0	0	0	
	12	Transport de marchandise amont	0	0	0	0	0	0	0	0	
	13	Déplacements professionnels	0	0	0	0	0	0	0	0	
	14	Franchise amont	0	0	0	0	0	0	0	0	
	15	Actifs en leasing amont	0	0	0	0	0	0	0	0	
	16	Investissements	0	0	0	0	0	0	0	0	
	17	Transport des visiteurs et des clients	0	0	0	0	0	0	0	0	
	18	Transport de marchandise aval	0	0	0	0	0	0	0	0	
	19	Utilisation des produits vendus	0	0	0	0	0	0	0	0	
	20	Fin de vie des produits vendus	0	0	0	0	0	0	0	0	
	21	Franchise aval	0	0	0	0	0	0	0	0	
	22	Leasing aval	0	0	0	0	0	0	0	0	
	23	Déplacements domicile travail	0	0	0	0	0	0	0	0	
	24	Autres émissions indirectes	0	0	0	0	0	0	0	0	
			Sous total	248	3	0	0	486	-25	21	0

Répartition des émissions de CO₂e par catégorie :

Pour CNIM SA :



Pour CNIM La Seyne-sur-Mer :



Consommation d'eau

La consommation totale d'eau de CNIM SA en 2016 est de 32 654 m³ (dont 31 001 m³ pour CNIM La Seyne-sur-Mer).

Consommation d'énergie

Donnée	Unité	Quantité CNIM SA	Quantité CNIM La Seyne-sur-Mer
Gaz de ville chauffage et procédés	kWh	5 399 055	5 371 306
Fuel Ordinaire Domestique (FOD)	L	5 407	
Carburant diesel sources mobiles (VL/PL)	L	163 979	10 270
Gazole non routier (GNR)	L	40 499	8 160
GNR maritime	L	7 201	7 201
Carburant essence sources mobiles	L	1 244	1 244
Gaz chariots élévateurs (GPL)	kg	5 078	5 078
Gaz procédés (Acétylène)	m ³	963	1
Électricité	kWh	9 578 807	9 182 249

Mesures prises en vue de réduire les nuisances

En 2016, 100 % des relevés de décibels effectués sur les sites de CNIM SA se sont révélés conformes à la réglementation. Par ailleurs, aucune plainte de riverains n'a été déposée.

3.13.3 CNIM, une entreprise impliquée dans la société civile

Impact économique territorial de l'activité de la société

L'impact territorial, économique et social en France de la société CNIM SA pour ce qui concerne les salaires, impôts et taxes, et les achats, est de 158,8 millions d'euros.

France		158 801
	Masse salariale (y.c. charges sociales)	80 471
	Impôts et taxes	5 292
	Achats	73 038

Chiffres en milliers d'euros

Prise en compte des enjeux sociaux et environnementaux des sous-traitants et fournisseurs

La part achat de CNIM SA est de 191,8 millions d'euros en 2016, dont 73 millions d'euros commandés à des fournisseurs et sous-traitants en France.

Nombre de stagiaires, de personnes en contrat de professionnalisation et d'apprentissage recrutés en 2016

	Consolidation
Stagiaires recrutés au cours de l'exercice	4
Contrats de pro recrutés au cours de l'exercice	4
Apprentis recrutés au cours de l'exercice	1

Sensibilisation du personnel au risque de fraude

En 2016, 75 collaborateurs de CNIM SA ont participé au programme de formation Management qui intègre une sensibilisation au risque de fraude, en plus des 95 personnes déjà formées les années précédentes.

3.14 Avis sur la sincérité des données

Avis externe de DNV GL – Business Assurance France.

Exercice clos le 31 décembre 2016.

DNV·GL

RAPPORT DE VERIFICATION

Avis externe DNV GL - Business Assurance France Exercice clos le 31/12/2016

A l'attention de la Direction Générale,

Introduction

DNV GL – Business Assurance France, accrédité par le COFRAC sous le numéro 3-1091 (dont la portée est disponible sur le site www.cofrac.fr) a été mandaté suite à la demande du Groupe CNIM pour mener des travaux de vérification¹ des informations présentées dans le rapport de responsabilité sociale, environnementale et sociétale de l'entreprise inclut au rapport financier du Document de Référence 2016 du Groupe CNIM (ci-après nommé « le rapport »), et exprimer un avis sur la sincérité des données dans le cadre de l'application des dispositions du décret n°2012-557 du 24 avril 2012 (Loi Grenelle II du 12 juillet 2010).

Le Groupe CNIM est responsable de la collecte, de l'analyse, de la consolidation et de la présentation des informations sociales, environnementales et sociétales contenues dans le rapport concerné. Notre responsabilité dans la conduite de notre mission de vérification est uniquement engagée auprès de la Direction du Groupe CNIM, et en accord avec les termes de références acceptés avec celle-ci.

Il nous appartient d'émettre des conclusions sur ces informations, en attestant que les informations sont présentes dans le rapport ou en signalant celles omises et non assorties d'explications ainsi qu'en produisant un avis sur la sincérité des informations présentées.

Notre avis repose sur l'hypothèse que les informations qui nous ont été mise à notre disposition pour conduire notre mission par CNIM SA sont exhaustives, suffisantes et authentiques.

Périmètre de la vérification

Le périmètre de nos travaux de vérification convenu avec le Groupe CNIM inclut les aspects suivant :

- Procéder à l'analyse du contexte et des orientations en matière de développement durable et des conséquences sociales, environnementales et sociétales associées ;
- Vérifier la conformité des informations communiquées au regard des exigences législatives et réglementaires,

notamment induites par la loi Grenelle II du 12 juillet 2010 le décret 557 d'application du 24 avril 2012, l'arrêté du 13 mai 2013, et en particulier :

- Attester de la présence, dans le rapport des informations prévues par l'article R 225-105-1 ou, pour les informations omises, d'une explication prévue au troisième alinéa de l'article R225-105 du Code du Commerce.
- Exprimer un avis sur la sincérité des informations notamment en examinant le processus de collecte visant à l'exhaustivité et à la cohérence des informations.

Méthodologie de la Vérification

Les informations qualitatives et données quantitatives contenues dans le rapport ont été examinées en accord avec les exigences du Décret n°2012-557 du 24 avril 2012 et de l'arrêté du 13 mai 2013.

Dans le cadre de la vérification conduite dans les locaux de l'Entreprise du 12 au 24 Février 2017 et complétée par une relecture documentaire hors site les 27 et 28 Février de la version finale du rapport RSE (version du 27 Février 2017), nous avons étudié les différents éléments constitutifs du reporting et conduit les travaux suivants :

- Analyse de la fiabilité, du niveau de déploiement et d'appropriation du protocole de reporting des données quantitatives, des flux d'informations et des dispositions de contrôle et de gestion des risques ;
- Etude de la sincérité des données et des sources relatives aux déclarations, constituant les informations contenues dans le rapport ;
- Examen et revue des documents, fichiers et toutes informations transmises et mises à dispositions par l'Entreprise ;
- Conduite de plus de 20 interviews individuelles ou en groupe avec plus d'une trentaine de représentants de l'entreprise à différents niveaux hiérarchiques, notamment auprès de personnes en charge du reporting au niveau des entités suivantes :
 - CNIM AZERBAIDJAN (Usine « Waste to Energy » de Baku) ;
 - CNIM Babcock Maroc (site de Casablanca) ;
 - Bertin Technologies (site de Montigny, France) ;
 - CNIM Babcock Services (Site de St Denis, France) ;
 - CNIM SA (Site de La Seyne sur Mer, France).

DNV GL – BUSINESS ASSURANCE FRANCE
Parc Technoland – ZI Champ Dolin – 1 allée du Lazio – 69800 Saint Priest
Tel : +33 (0)4 78 90 91 40 | Fax : +33 (0)4 78 90 52 78 | dnvgl.fr/certification

Avis n. PRJC-554724-2016-AST-FRA
Page 1 / 2

- Ces sites représentent une contribution aux informations consolidées finales de l'ordre de 65% pour les informations sociales et de 8% à 40% pour les informations environnementales.
- Réalisation suivant nos procédures pour les informations les plus importantes :
 - de tests par échantillonnage, de contrôles de cohérence et de vérification des données à partir de preuves documentaires pour les données quantitativesⁱⁱ ;
 - de vérifications à partir de preuves documentaires et d'entretiens auprès de leurs auteurs pour les informations qualitatives.

Du fait du recours à l'utilisation de techniques d'échantillonnages ainsi que des autres limites inhérentes au fonctionnement de tout système d'information et de contrôle interne, le risque de non-détection d'une anomalie significative dans les Informations RSE ne peut être totalement éliminé.

Conclusions

Attestation de présence

Nous attestons de la présence dans le rapport du Groupe CNIM de toutes les informations prévues dans la liste établie sous la responsabilité de la Direction de du Groupe CNIM, sur la base du décret 557 du 24 avril 2012 et pour le périmètre de vérification qui nous a été confié. Concernant les données pour lesquelles aucun indicateur n'est fourni, les justifications présentées au sein du rapport apparaissent recevables au regard de l'activité de l'entreprise et de ses impacts.

Avis sur la sincérité des informations communiquées dans le rapport de responsabilité sociale, environnementale et sociétale inclut au rapport financier :

- Sur la base de nos travaux, nous n'avons pas relevé d'anomalie significative de nature à remettre en cause le fait que les Informations RSE, prises dans leur ensemble, sont présentées, de manière sincère ;

ⁱ DNV GL – Business Assurance France entend par vérification le processus décrit par l'article L.225-102-1 du code de commerce (Loi Grenelle II du 12 juillet 2010), aboutissant à l'émission d'un avis au sens dudit texte.

ⁱⁱ *Informations sociales* : effectif total et répartition par sexe, par âge et par zone géographique ; embauches et les licenciements ; rémunérations et leur évolution ; organisation du travail ; conditions de santé et de sécurité au travail ; bilan des accords signés avec les organisations syndicales ou les représentants du personnel en matière de santé et de sécurité au travail ; politiques mises en œuvre en matière de formation ; nombre total d'heures de formation ; mesures prises en faveur de l'égalité entre les femmes et les hommes ; mesures prises en faveur de l'emploi et de l'insertion des personnes handicapées ; politique de lutte contre les discriminations ; respect de la liberté d'association et du droit de négociation collective.

Informations environnementales : actions de formation et d'information ; moyens consacrés à la prévention des risques environnementaux et des

- Pour les informations qualitatives, les interviews que nous avons pu mener n'ont pas permis d'identifier d'écarts ou d'allégations injustifiées dans la version finale du rapport qui nous a été présentée ;
- Les éventuelles erreurs mineures relevées au cours de la mission ont fait l'objet d'un traitement immédiat avant la publication du rapport final.

Recommandations

Notre rapport de mission contient les observations ainsi que les recommandations restituées au Management de l'entreprise. Toutefois, celles-ci n'affectent pas nos conclusions sur le rapport soumis à vérification.

Compétences et indépendance de DNV GL – Business Assurance France

DNV GL est un leader mondial dans les services relatifs à la contribution au Développement Durable, y compris les prestations de Vérification des rapports.

DNV GL – Business Assurance France n'a pas été impliqué dans la préparation des informations ou des données contenues dans le rapport, sauf celles concernant cet Avis. DNV GL – Business Assurance France assure une totale impartialité concernant les travaux que nous avons menés et une indépendance complète envers les parties interrogées au cours du processus de vérification.

Pour DNV GL,

Jean-Christophe
CARRAU
Responsable
de Vérification

Marc-Antoine
HORENFELD
Responsable du Contrôle
de la Vérification

Lyon, le 28 Février 2017

pollutions ; mesures de prévention, de réduction ou de réparation de rejets dans l'air, l'eau et le sol affectant gravement l'environnement ; prise en compte des nuisances sonores et de toute autre forme de pollution spécifique à une activité ; mesures de prévention, de recyclage, de réutilisation, d'autres formes de valorisation et d'élimination des déchets ; consommation d'eau et approvisionnement en eau en fonction des contraintes locales ; consommation de matières premières et mesures prises pour améliorer l'efficacité dans leur utilisation ; consommation d'énergie, mesures prises pour améliorer l'efficacité énergétique et recours aux énergies renouvelables ; postes significatifs d'émissions de gaz à effet de serre générés.

Informations sociétales : impact territorial en matière d'emploi et de développement régional ; conditions du dialogue avec les personnes ou les organisations intéressées par l'activité de la société ; prise en compte dans la politique d'achat des enjeux sociaux et environnementaux ; sous-traitance et prise en compte dans les relations avec les fournisseurs et les sous-traitants de leur responsabilité sociale et environnementale.

4 GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE

4.1 Organes d'administration, de direction et de surveillance

La Société est une société anonyme à Directoire et Conseil de Surveillance dont les actions sont cotées en France à Euronext Paris. Elle est soumise à la réglementation française.

Jusqu'au 31 décembre 2012, la Société se référait au code AFEP-MEDEF en matière de gouvernement d'entreprise.

Compte tenu de son statut de valeur moyenne et de l'intérêt qu'il y aurait pour la Société, cette dernière a étudié en 2013 les dispositions du code MiddleNext et a considéré celui-ci comme plus adapté. C'est dans ces conditions que, lors de sa réunion du 28 mars 2013, le Conseil de Surveillance a décidé de se référer, en matière de gouvernance, au code MiddleNext de gouvernement d'entreprise pour les valeurs moyennes et petites dans son intégralité (recommandations R1 à R15), toutes les recommandations contenues dans ledit code étant suivies. À la suite de la révision, en septembre 2016, du code MiddleNext de gouvernement d'entreprise pour les valeurs moyennes et petites, désormais dénommé « code de gouvernement d'entreprise MiddleNext », la Société a revu, lors de la réunion du Conseil de Surveillance du 9 mars 2017, les points de vigilance édictés par ce code et a confirmé que les recommandations R1 à R2 et R4 à R19 contenues dans ledit code sont suivies. S'agissant de la recommandation R3, le Conseil de Surveillance a pris acte que Mme Sigrid Duhamel et M. Louis-Roch Burgard ont une relation de proximité avec le Président du Directoire. Le Conseil de Surveillance a par ailleurs constaté que cette proximité n'altérerait pas leurs capacités d'analyse et de décision et que, de surcroît, eu égard à l'engagement pris par Mme Sigrid Duhamel et M. Louis-Roch Burgard à agir de façon indépendante, le Conseil a décidé de les considérer comme des membres du Conseil indépendants.

Le rapport de la Présidente du Conseil de Surveillance sur les procédures de contrôle interne et de gestion des risques est établi sur la base de ce code.

Le Conseil de Surveillance s'est également doté d'un règlement intérieur destiné à préciser les modalités de son fonctionnement, en complément des dispositions légales, réglementaires et statutaires de la Société et se réfère, pour l'élaboration de ce règlement intérieur, au code du gouvernement d'entreprise.

Les tableaux ci-après font apparaître le nom des membres du Directoire et du Conseil de Surveillance à la date de dépôt du présent document de référence, leur âge, les dates de première nomination et d'expiration des mandats occupés par ces personnes au sein de la Société, la fonction principale qu'elles exercent en dehors de la Société, ainsi que les mandats occupés dans toutes sociétés au cours des cinq dernières années.

Les mandats exercés par les personnes listées ci-dessous sont donnés au 31 décembre 2016 sur la base des informations actualisées ou connues au jour du dépôt du présent document de référence auprès de l'Autorité des marchés financiers.

4.1.1 Composition du Directoire

Les membres du Directoire peuvent être contactés au siège social de la société CNIM, 35 rue de Bassano, 75008 Paris. À la suite de la démission de Madame Catherine Delcroix de son mandat de membre du Directoire le 31 décembre 2014, le Directoire de la Société était composé de trois membres, dont son Président, à savoir, M. Nicolas Dmitrieff, M. Stefano Costa et M. Philippe Demigné et ce, jusqu'au 10 mars 2016, date à laquelle un nouveau Directoire a été nommé. Le Directoire est actuellement composé de M. Nicolas Dmitrieff (qui en est le Président), M. Philippe Demigné, M. Stanislas Ancel et M. Christophe Favrelle. La durée des mandats des membres du Directoire est de quatre ans.

À noter que, à compter du 10 mars 2016, un Comité de Direction a été mis en place. Ce Comité de Direction est composé des membres du Directoire et de M. François Darpas, Directeur des Ressources Humaines, de la Communication et des Systèmes d'Information ainsi que de M. Éric Chadenier, Directeur Juridique, Achats Corporate et RSE Groupe. Dans le cadre de la stratégie et de la politique générale définie par le Directoire, le Comité de Direction assure le pilotage des différentes activités concourant à l'objet social de l'organisation de la Société et du Groupe.

M. Nicolas Dmitrieff

Né le 8 avril 1970, nationalité française

Adresse professionnelle : 35, rue de Bassano - 75008 Paris

Président du Directoire

Date d'entrée en fonction : 27 juillet 2009

Mandat expirant à la date de l'Assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice 2019

Autres mandats en cours

France

Président CNIM Transport Holding SAS, CNIM Transport France SAS

Représentant de l'associé CNIM, Gérant SCI du 35 rue de Bassano

Représentant de l'associé CNIM, Président de SUNCNIM SAS, CNIM1, CNIM2, CNIM3, CNIM4, CNIM6

Administrateur LAB SA, Bertin Technologies SAS, Bertin Pharma

Étranger

Directeur général CNIM Middle East

Administrateur CNIM Hong Kong Ltd, CNIM Transport Equipment, CNIM Singapore Private Ltd, CNIM Engineers FZC, CNIM Bahrain Co. WLL, CNIM Asia Pacific Ltd

Gérant Arnina (hors Groupe)

Représentant permanent de CNIM, associé de CNIM Saudi

Représentant permanent de CNIM, administrateur de SMA (hors Groupe)

Mandats expirés au cours des cinq derniers exercices

France

Administrateur Babcock Wanson France (jusqu'au 20 juillet 2016)

Représentant de CNIM SA, Président de CNIM 5 (jusqu'au 20 juillet 2016)

Étranger

Administrateur CNIM Technology FZC (jusqu'au 14 août 2012)

M. Stefano Costa (fin du mandat de membre du Directoire le 10 mars 2016)

Né le 19 août 1946, nationalité italienne

Adresse professionnelle : 35, rue de Bassano - 75008 Paris

Membre du Directoire

Date d'entrée en fonction : 9 juin 2005

Mandat expirant à la date de l'Assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice 2015.

Autres mandats en cours

France

Administrateur LAB SA Administrateur CCUAT

Étranger

Administrateur, co-gérant LAB GmbH

Administrateur, CNIM Bahrain Co. WLL, CNIM US Corp.

Mandats expirés au cours des cinq derniers exercices

France

Président du Conseil d'Administration LAB SA (jusqu'au 7 juillet 2016)

Étranger

Co-gérant LAB GmbH (jusqu'au 7 juillet 2016)

Administrateur

CNIM Clugston (Oxfordshire) Ltd (jusqu'au 8 mars 2012), CNIM Lagan (Cardiff) Ltd (jusqu'au 12 avril 2012), CNIM Clugston (Shropshire) Ltd (jusqu'au 31 juillet 2012), CNIM Lagan (South London) Ltd (jusqu'au 5 février 2013), CNIM Clugston (Ridham) Ltd (jusqu'au 15 mars 2013), CNIM Clugston (Leeds) Ltd (jusqu'au 1er octobre 2013), CNIM Clugston (Wilton) Ltd (jusqu'au 4 mars 2014), CNIM Asia Pacific Ltd (jusqu'au 7 mars 2016), CNIM Azerbaijan Ltd (jusqu'au 21 septembre 2016), CNIM Development (jusqu'au 11 octobre 2016), MESE Ltd (jusqu'au 7 novembre 2016), CNIM ECS Ltd (jusqu'au 7 novembre 2016), CNIM UK Ltd (jusqu'au 7 novembre 2016), MES Selchp Ltd, Dudley Waste Services Ltd, Handford Waste Services Ltd, Wolverhampton, Handford Waste Services Holdings Ltd, SELCHP Ltd.

M. Philippe Demigné

Né le 30 avril 1961, nationalité française

Adresse professionnelle : 35, rue de Bassano - 75008 Paris

Membre du Directoire

Date d'entrée en fonction : 1er septembre 2009

Mandat expirant à la date de l'Assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice 2019

Autres mandats en cours

France

Directeur général CNIM Transport France SAS

Président, administrateur Bertin Technologies SAS, Bertin Pharma SAS, Bertin IT, Verbalys SA, Vecsys SA, Go Albert France SAS

Vice-Président du Conseil de Surveillance Sitia SA (Hors Groupe)

Étranger

Président, administrateur CNIM Babcock Maroc, CNIM Canada Inc., 9215-7775 Québec Inc., Bertin Corp,

Administrateur CNIM Middle East, CNIM Hong Kong, CNIM Singapore Private Ltd, AMI Enterprise Intelligence Software Ltd, CNIM Transport Equipment

Gérant Go Albert Africa SARL

Mandats expirés au cours des cinq derniers exercices

France

Président, administrateur Saphymo (jusqu'au 29 juillet 2016)

Étranger

Président, administrateur Go Albert Africa (jusqu'au 13 octobre 2016)

M. Stanislas Ancel

Né le 3 mai 1974, nationalité française

Adresse professionnelle : 35, rue de Bassano - 75008 Paris

Membre du Directoire

Date d'entrée en fonction : 10 mars 2016

Mandat expirant à la date de l'Assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice 2019

Autres mandats en cours

France

Président ELlo

Administrateur LAB SA, SUNCNIM

Étranger

Administrateur CNIM Asia Pacific, CNIM US Corp., CNIM Middle East, LAB Geodur GmbH

Mandats expirés au cours des cinq derniers exercices

France Néant

Étranger

Directeur Général CNIM Middle East (jusqu'au 24 octobre 2016)

M. Christophe Favrelle

Né le 15 octobre 1960, nationalité française

Adresse professionnelle : 35, rue de Bassano - 75008 Paris

Membre du Directoire

Date d'entrée en fonction : 10 mars 2016

Mandat expirant à la date de l'Assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice 2019

Autres mandats en cours

France

Président CNIM Industrie

Administrateur LAB SA, SUNCNIM, Bertin Technologies, Go Albert France, Bertin It

Représentant permanent de Bertin Technologies, administrateur de Verbalys et de Vecsys

Étranger

Gérant Babcock Services

Administrateur CNIM Middle East, CNIM Azerbaijan, Babcock International, CNIM Engineers FZC, LAB US Corp., CNIM Asia Pacific, CNIM Development, CNIM Netherlands BV, CNIM Industry Netherlands BV.

Directeur CNIM Hong Kong, CNIM Singapore Private Ltd.

Représentant permanent de CNIM SA, gérant de CNIM Babcock Maroc

Mandats expirés au cours des cinq derniers exercices

France

Administrateur Saphymo (jusqu'au 29 juillet 2016)

Étranger

Administrateur Babcock Wanson UK (jusqu'au 17 juin 2016), Babcock Wanson España (jusqu'au 20 juin 2016), Babcock Wanson Italia (jusqu'au 23 juin 2016), Babcock Wanson Polska (jusqu'au 4 juillet 2016), Babcock Wanson Caldeiras (jusqu'au 4 juillet 2016).

Les sociétés hors Groupe dans lesquelles les membres du Directoire détiennent des mandats ne sont pas cotées.

4.1.2 Composition du Conseil de Surveillance

Le Conseil de Surveillance de CNIM est composé de douze membres dont sept hommes et cinq femmes. Sur ces douze membres, six membres personnes physiques ou morales représentent les familles Dmitrieff et Herlicq et deux membres du Conseil de Surveillance ont été considérés comme indépendants au regard des critères édictés par le code MiddleNext, dans les conditions évoquées au point 4.1. L'assemblée générale des actionnaires qui s'est tenue le 24 mai 2016 a décidé de réduire la durée des mandats des membres du Conseil de Surveillance de six à quatre ans, et ce, avec effet immédiat sur les mandats en cours. Les informations relatives au fonctionnement du Conseil de Surveillance sont insérées au 4.3 du présent document de référence.

Il est à noter que, lors de sa réunion du 28 mars 2013, le Conseil de Surveillance a adhéré au code MiddleNext de gouvernement d'entreprise pour les valeurs moyennes et petites dans son intégralité (recommandations R 1 à R 15). À la suite de la révision, en septembre 2016, du code MiddleNext de gouvernement d'entreprise pour les valeurs moyennes et petites, désormais dénommé « code de gouvernement d'entreprise MiddleNext », la Société a revu, lors de la réunion du Conseil de Surveillance du 9 mars 2017, les points de vigilance édictés par ce code et a confirmé que les recommandations R1 à R2 et R4 à R19 contenues dans ledit code sont suivies. S'agissant de la recommandation R3, le Conseil de Surveillance a décidé que Mme Sigrid Duhamel et M. Louis-Roch Burgard, qui remplissent les critères d'indépendance mais qui ont une relation de proximité avec le Président du Directoire, sont considérés comme des membres du Conseil indépendants tel que cela a été explicité au 4.1 ci-avant. Le Conseil de Surveillance s'est également doté d'un règlement intérieur destiné à préciser les modalités de son fonctionnement, en complément des dispositions légales, réglementaires et statutaires de la Société et se réfère, pour l'élaboration de ce règlement intérieur, au code de gouvernement d'entreprise MiddleNext. Le règlement intérieur du Conseil de Surveillance est disponible sur le site internet de la Société (www.cnim.com). Enfin, à la suite du décès du Président

du Conseil de Surveillance, M. Vsevolod Dmitrieff, le 19 mars 2016, le Conseil de Surveillance a nommé, le 24 mai 2016, Mme Christiane Dmitrieff comme Présidente du Conseil de Surveillance.

M. Vsevolod Dmitrieff († 19 mars 2016)

Né le 16 août 1922, nationalité française

Président du Conseil de Surveillance

Date d'entrée en fonction : 28 novembre 2002

Mandat expirant à la date de l'Assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice 2017

Autres mandats en cours

France

Administrateur Soluni (hors Groupe)

Représentant permanent de CNIM au Conseil d'Administration LAB SA

Étranger

Administrateur CNIM Hong Kong Ltd

Représentant permanent de CNIM au Conseil de Surveillance Société monégasque d'assainissement (SMA) (hors Groupe)

Administrateur délégué SCI Socilas (hors Groupe)

Mandats expirés au cours des cinq derniers exercices

France

Membre du Conseil de Surveillance Anteriority SA (jusqu'au 10 juin 2010)

Étranger

Administrateur CNIM Canada (jusqu'au 5 juillet 2010), CNIM España

Mme Christiane Dmitrieff

Née le 26 janvier 1935

Nationalité française

Présidente du Conseil de Surveillance à compter du 24 mai 2016

Date d'entrée en fonction : 28 novembre 2002

Mandat expirant initialement à la date de l'Assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice 2019, mais expirant désormais à la date de l'Assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice 2017, compte tenu de la réduction, avec effet immédiat, de la durée des fonctions des membres du Conseil de Surveillance de six à quatre ans décidée par l'assemblée générale du 24 mai 2016

Autres mandats en cours

France

Président-Directeur Général Soluni SA (hors Groupe)

Étranger

Co-gérante SCI Socilas (hors Groupe),

SCI Sonathan (hors Groupe), SCI Les Granges (hors Groupe)

Mandats expirés au cours des cinq derniers exercices

France Néant

Étranger Néant

M. François Canellas

Né le 20 avril 1936, nationalité française

Vice-Président du Conseil de Surveillance

Date d'entrée en fonction : 22 juin 2006

Mandat expirant initialement à la date de l'Assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice 2018, expiré le 24 mai 2016 compte tenu de la réduction, avec effet immédiat, de la durée des fonctions des membres du Conseil de Surveillance de six à quatre ans décidée par l'Assemblée générale du 24 mai 2016, renouvelé pour quatre ans lors de

cette même Assemblée générale et expirant à la date de l'Assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice 2019

Autres mandats en cours

(la totalité de ces mandats concerne les sociétés du Groupe CNIM)

France

Administrateur LAB SA

Étranger

Administrateur CNIM Hong Kong Ltd

Mandats expirés au cours des cinq derniers exercices

France

Administrateur Babcock Wanson SA (jusqu'au 20 juillet 2016)

Étranger

Administrateur Néant

M. Richard Armand (mandat expiré le 24 mai 2016)

Né le 23 janvier 1938, nationalité française

Membre du Conseil de Surveillance indépendant

Date d'entrée en fonction : 28 novembre 2002

Mandat expirant initialement à la date de l'Assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice 2017 mais expiré le 24 mai 2016 compte tenu de la réduction, avec effet immédiat, de la durée des fonctions des membres du Conseil de Surveillance de six à quatre ans décidée par l'assemblée générale du 24 mai 2016

Autres mandats en cours

France Néant

Étranger Néant

Mandats expirés au cours des cinq derniers exercices

France

Membre du Comité de surveillance de Solving International

Étranger Néant

M. Louis-Roch Burgard

Né le 16 décembre 1969, nationalité française

Membre du Conseil de Surveillance indépendant

Date d'entrée en fonction : 24 mai 2016

Mandat expirant à la date de l'Assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice 2019

Autres mandats en cours

France

Président Blue Green European Holdings (BGEH) (hors Groupe), Cise TP (hors Groupe), FINASAUR (hors Groupe), NOVASAUR (hors Groupe), SAUR International (hors Groupe), STEREAU (hors Groupe)

Directeur Général Holding Infrastructure des Métiers de l'Environnement (HIME) (hors Groupe), SAUR (hors Groupe)

Gérant SAUR Loisirs (hors Groupe)

Administrateur APRR (hors Groupe), AREA (hors Groupe), EIFFARIE (hors Groupe), MACQUARIE Autoroutes de France (hors Groupe), ADELAC (hors Groupe), Edmond de Rothschild (hors Groupe)

Membre du Comité d'audit Edmond de Rothschild (hors Groupe)

Étranger Néant

Mandats expirés au cours des cinq derniers exercices

France

Président Vinci Concessions (hors Groupe)

Étranger

Membre et Président du Conseil de surveillance SAUR Polska (hors Groupe)

Administrateur Marafiq SAUR Operation & Maintenance Co (MASA) (hors Groupe), Gestion y Technicas del Agua (Gestagua) (hors Groupe)

Mlle Lucile Dmitrieff

Née le 6 janvier 1967, nationalité française

Membre du Conseil de Surveillance

Date d'entrée en fonction : 1er septembre 2009

Mandat expirant initialement à la date de l'Assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice 2019, mais expirant désormais à la date de l'Assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice 2017, compte tenu de la réduction, avec effet immédiat, de la durée des fonctions des membres du Conseil de Surveillance de six à quatre ans décidée par l'assemblée générale du 24 mai 2016

Autres mandats en cours

France

Administrateur Soluni (hors Groupe)

Étranger Néant

Mandats expirés au cours des cinq derniers exercices

France Néant

Étranger Néant

Mme Sophie Dmitrieff

Née le 21 juin 1964, nationalité française

Membre du Conseil de Surveillance

Date d'entrée en fonction : 30 novembre 2015

Mandat expirant initialement à la date de l'Assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice 2020, mais expirant désormais à la date de l'Assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice 2018, compte tenu de la réduction, avec effet immédiat, de la durée des fonctions des membres du Conseil de Surveillance de six à quatre ans décidée par l'assemblée générale du 24 mai 2016

Autres mandats en cours

France

Administrateur Soluni (hors Groupe)

Étranger Néant

Mandats expirés au cours des cinq derniers exercices

France Néant

Étranger Néant

Mme Sigrid Duhamel

Née le 1er décembre 1965, nationalité française

Membre du Conseil de Surveillance indépendant

Date d'entrée en fonction : 24 mai 2016

Mandat expirant à la date de l'Assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice 2019

Autres mandats en cours

France

Président CBRE Global Investors France (hors Groupe)

Membre du Conseil de Surveillance Selectirente (hors Groupe)

Administrateur et membre du Comité d'Audit Trustee de Urban Land Institute (ULI) (hors Groupe), Foncière des Régions (hors Groupe)

Étranger Néant

Mandats expirés au cours des cinq derniers exercices

France

Président Trustee de Urban Land Institute (ULI) (hors Groupe) (jusqu'à fin 2016)

Administrateur Association des Directeurs Immobiliers (ADI) (hors Groupe) (jusqu'à fin 2015)

Étranger Néant

FREL SA représentée par

Mlle Agnès Herlicq

Née le 9 juin 1963, nationalité française

Membre du Conseil de Surveillance

Date d'entrée en fonction : 28 novembre 2002

Mandat expirant initialement à la date de l'Assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice 2018, mais expirant désormais à la date de l'Assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice 2016, compte tenu de la réduction, avec effet immédiat, de la durée des fonctions des membres du Conseil de Surveillance de six à quatre ans décidée par l'Assemblée Assemblée générale du 24 mai 2016

Autres mandats en cours de Mlle Herlicq à titre personnel

France

Directeur Général FREL SA (hors Groupe)

Administrateur FRANELI SA (hors Groupe)

Étranger Néant

Mandats expirés au cours des cinq derniers exercices

France

Gérant SARL HerBP (hors Groupe) (jusqu'au 29 décembre 2014)

Au Service du Client (hors Groupe) (jusqu'au 13 février 2014)

Étranger Néant

M. André Herlicq

Né le 30 avril 1961, nationalité française

Membre du Conseil de Surveillance

Date d'entrée en fonction : 28 novembre 2002

Mandat expirant initialement à la date de l'Assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice 2019, mais expirant désormais à la date de l'Assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice 2017, compte tenu de la réduction, avec effet immédiat, de la durée des fonctions des membres du Conseil de Surveillance de six à quatre ans décidée par l'Assemblée générale du 24 mai 2016

Autres mandats en cours

France Co-gérant SCI Phanies (hors Groupe)

Étranger Néant

Mandats expirés au cours des cinq derniers exercices

France Néant

Étranger Néant

M. Stéphane Herlicq

Né le 12 mai 1962, nationalité française

Membre du Conseil de Surveillance

Date d'entrée en fonction : 1er septembre 2009

Mandat expirant initialement à la date de l'Assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice 2019, mais expirant désormais à la date de l'Assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice 2017, compte tenu de la réduction, avec effet immédiat, de la durée des fonctions des membres du Conseil de Surveillance de six à quatre ans décidée par l'Assemblée générale du 24 mai 2016

Autres mandats en cours de M. Herlicq à titre personnel

France

Président Pliq-One SAS

Représentant de Pliq-One SAS, Président de Sanitval SAS

Gérant Nelo SARL,

Étranger Néant

Mandats expirés au cours des cinq derniers exercices

France

Gérant Pliq-One SARL (jusqu'au 17 décembre 2014)

Étranger Néant

JOHES SAS représentée par

M. Jean-François Vaury (mandat expiré le 24 mai 2016)

Né le 22 novembre 1949, nationalité française

Membre du Conseil de Surveillance indépendant Date d'entrée en fonction : 28 novembre 2002

Mandat expirant à la date de l'Assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice 2015

Autres mandats en cours de M. Jean-François Vaury à titre personnel

France

Président JOHES SAS (hors Groupe)

Président du Comité de suivi H&A (hors Groupe),

Robodrill Holding SAS (hors Groupe)

Membre du Comité de suivi Sikinos (Arelec) SAS (hors Groupe)

Membre du Comité stratégique Teeo (hors Groupe), BF Holding (hors Groupe), Base Innovation (hors Groupe)

Membre du Conseil d'administration Automatic Sea Vision (hors Groupe), Uge (hors Groupe)

Vice-Président Green Services Group

Représentant permanent de GS Group

au Conseil d'administration de Greensolver

Gérant Cure Energie Production (hors Groupe)

Étranger Néant

Mandats expirés au cours des cinq derniers exercices

France

Président Cicald Participations SAS (hors Groupe) (jusqu'en juillet 2011)

Directeur Général Cicald Gestion SAS (hors Groupe) (jusqu'en juillet 2011)

Valens SAS (jusqu'en juillet 2011)

Administrateur Siraga SA (hors Groupe) (jusqu'à fin 2012)

GPL Industrie (hors Groupe) (jusqu'à fin 2013)

Président du Comité de surveillance

Axicorp SAS (jusqu'à fin 2012)

Membre du Comité de surveillance

Cari Finance SAS (jusqu'en janvier 2010)

DP Logiciels SAS (hors Groupe) (jusqu'à fin 2013)

Administrateur, membre du Comité stratégique, membre du Comité des nominations et rémunérations, membre du Comité de sécurité

Entrepose Contracting SA (hors Groupe) (jusqu'en mars 2013)

Représentant permanent de JOHES (SAS)

au Conseil de surveillance de Superba (hors Groupe) (jusqu'en septembre 2014)

Étranger Néant

M. Jean-Pierre Lefoulon (mandat expiré le 24 mai 2016)

Né le 19 octobre 1932, nationalité française

Membre du Conseil de Surveillance indépendant

Date d'entrée en fonction : 28 novembre 2002

Mandat expirant à la date de l'Assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice 2015

Autres mandats en cours

France

Administrateur Advicenne (hors Groupe), Pharmaleads (hors Groupe)

Membre du Conseil d'orientation et de surveillance

Crédit municipal de Lille (hors Groupe)

Étranger Néant

Mandats expirés au cours des cinq derniers exercices

France

Président Value Invest (hors Groupe)

Administrateur Matis (hors Groupe)

Étranger Néant

M. Johannes Martin

Né le 26 septembre 1954, nationalité allemande

Membre du Conseil de Surveillance

Date d'entrée en fonction : 22 octobre 2009

Mandat expirant initialement à la date de l'Assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice 2017, expiré le 24 mai 2016 compte tenu de la réduction, avec effet immédiat, de la durée des fonctions des membres du Conseil de Surveillance de six à quatre ans décidée par l'Assemblée générale du 24 mai 2016, renouvelé pour quatre ans lors de cette même Assemblée générale et expirant à la date de l'Assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice 2019

Autres mandats en cours

France Néant

Étranger

Directeur Général Ituma GmbH (hors Groupe), Martin Vermögenswerwaltungs GbR (hors Groupe)

Président du Conseil d'Administration Martin AG für Umwelt – und Energietechnik (hors Groupe)

Mandats expirés au cours des cinq derniers exercices

France

Néant

Étranger

Président, gérant Martin GmbH für Umwelt – und Energietechnik (hors Groupe) (jusqu'au 30 septembre 2016)

Directeur Général

Martin Familien GmbH & Co.KG (hors Groupe)

Martin Vermögenswertungs GmbH & Co.KG (hors Groupe) (jusqu'au 1er avril 2014)

Josef Martin Feuerungsbau GmbH (hors Groupe) (jusqu'au 30 septembre 2016)

Martin GmbH für Umwelt – und Energietechnik représentée par

M. Ulrich Martin (depuis le 1er janvier 2017 ⁽¹⁾)

Né le 21 novembre 1984, nationalité allemande

Membre du Conseil de Surveillance

Date d'entrée en fonction : 29 janvier 2004

Mandat expirant initialement à la date de l'Assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice 2019, mais expirant désormais à la date de l'Assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice 2017, compte tenu de la réduction, avec effet immédiat, de la durée des fonctions des membres du Conseil de Surveillance de six à quatre ans décidée par l'Assemblée générale du 24 mai 2016

Autres mandats en cours de M. Ulrich Martin à titre personnel

France Néant

Étranger

Directeur Général Martin GmbH für Umwelt- und Energietechnik, Josef Martin Feuerungsbau GmbH

Membre du Conseil de surveillance Martin AG für Umwelt- und Energietechnik, Explo Engineering AG

Directeur Martin biopower Pty Ltd, Martin WtE Australia Pty Ltd

Mandats de M. Ulrich Martin à titre personnel expirés au cours des cinq derniers exercices

France Néant

Étranger Néant

⁽¹⁾ jusqu'au 31 décembre 2016, la société Martin GmbH für Umwelt - und Energietechnik était représentée par M. Ludwig von Mutius :

Autres mandats en cours de M. Ludwig von Mutius à titre personnel:

France Néant

Étranger

Membre du Conseil d'Administration

Martin AG für Umwelt – und Energietechnik (hors Groupe)

Mandats de M. Ludwig von Mutius à titre personnel expirés au cours des cinq derniers exercices:

France Néant

Étranger Président du Conseil d'Administration Martin AG für Umwelt – und Energietechnik (hors Groupe) (jusqu'en mai 2015)

Directeur Général, gérant Martin GmbH für Umwelt – und Energietechnik (hors Groupe) (jusqu'en novembre 2015)

M. Alain Sonnette

Représentant les salariés actionnaires de la Société

Né le 5 novembre 1961, nationalité française

Membre du Conseil de Surveillance

Date d'entrée en fonction : 30 novembre 2015

Mandat expirant initialement à la date de l'Assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice 2020, mais expirant désormais à la date de l'Assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice 2018, compte tenu de la réduction, avec effet immédiat, de la durée des fonctions des membres du Conseil de Surveillance de six à quatre ans décidée par l'Assemblée générale du 24 mai 2016

M. François Herlicq

Membre d'honneur du Conseil de Surveillance

Autres mandats en cours

France

Président du Conseil d'Administration

FREL SA (hors Groupe)

Président-Directeur Général

FRANELI SA (hors Groupe)

Étranger Néant

Mandats expirés au cours des cinq derniers exercices

France Néant

Étranger Néant

4.1.3 Composition des comités d'audit et stratégique

La composition des comités d'audit et stratégique est détaillée dans le tableau ci-dessous.

Nom, prénom, titre ou fonction des administrateurs	Administrateur indépendant Préciser (oui/non)	Année première nomination	Échéance du mandat (AG statuant sur les comptes de l'exercice)	Comité d'audit Préciser (Membre/Président)	Comité stratégique Préciser (Membre/Président)	Expérience et expertise apportées
Dmitrieff Christiane Présidente du Conseil de Surveillance	non	2002	2017	Membre	Membre	
Canellas François Vice-Président du Conseil de Surveillance	non	2006	2019	Président	Membre	
Dmitrieff Lucile Membre du Conseil de Surveillance	non	2009	2017	Membre	Membre	
Dmitrieff Sophie Membre du Conseil de Surveillance	non	2015	2018	Membre	Membre	
Duhamel Sigrid Membre du Conseil de Surveillance	oui	2016	2019	Membre	Membre	
FREL SA Membre du Conseil de Surveillance, dont le représentant permanent est Herlicq Agnès	non	2002	2016	Membre		
Herlicq André Membre du Conseil de Surveillance	non	2002	2017		Membre	
Herlicq Stéphane Membre du Conseil de Surveillance	non	2009	2017		Membre	
Martin Johannes Membre du Conseil de Surveillance	non	2009	2019	Membre	Membre	
Burgard Louis-Roch Membre du Conseil de Surveillance	oui	2016	2019	Membre	Président	
MARTIN GmbH Membre du Conseil de Surveillance, dont le représentant permanent est MARTIN Ulrich (depuis le 01.01.17)	non	2004	2017			
Sonnette Alain Membre du Conseil de Surveillance, représentant les salariés actionnaires	non	2015	2018			

4.1.4 Biographie des membres du Directoire et du Conseil de Surveillance

Directoire

Dmitrieff Nicolas

Après ses études à l'université Paris IV-Sorbonne, Nicolas Dmitrieff a fondé Alpaga SA (1995-1999) (associé) puis a été Directeur Associé de B2L (groupe BBDO) (1999-2000).

Fondateur d'Anteriority SA (2000-2004), membre du Conseil de Surveillance, chargé de mission, Président du Comité stratégique et membre du Comité d'audit (2004-2009) de CNIM SA. Il a été nommé Président du Directoire en 2009.

Costa Stefano (membre du Directoire jusqu'au 10 mars 2016)

Stefano Costa a débuté sa carrière en tant qu'ingénieur nucléaire dans un centre de recherche et a travaillé pendant quelques années sur les réacteurs à eau bouillante, il est parti ensuite au Canada pour rejoindre Énergie atomique du Canada Ltd. Il deviendra plus tard Directeur Général de la Division Nucléaire du groupe danois "Ansaldo Volund", appartenant à l'époque au groupe italien "Finmeccanica".

Il rejoint le Groupe CNIM en 2001 dans lequel il est membre du Directoire et Directeur Général de la Direction Environnement. Il quitte ses fonctions de membre du Directoire et Directeur Général de la Direction Environnement le 10 mars 2016.

Demigné Philippe

Diplômé de l'école Polytechnique (promotion 1982) et d'un MBA de l'INSEAD (1992), Philippe Demigné occupe depuis 1999 le poste de Président de la société Bertin Technologies. Suite au rachat de Bertin Technologies par le Groupe CNIM en 2009, Philippe Demigné prend la tête de la Direction de la "Division Systèmes Avancés" du Groupe, aujourd'hui rebaptisée "CNIM Systèmes Industriels". Il est également membre du Directoire de CNIM.

Ancel Stanislas

Directeur général du secteur Environnement de CNIM depuis début 2016, Stanislas Ancel était depuis 2014 Directeur général délégué de ce secteur, en charge du développement des activités de valorisation énergétique en Europe et au Moyen-Orient et de l'activité solaire. Entre 2009, année où il rejoint le Groupe, et 2013, Stanislas Ancel était précédemment directeur des missions stratégiques du Groupe puis secrétaire général et directeur de l'établissement de La Seyne-sur-Mer au sein de l'activité CNIM Systèmes Industriels. Il a commencé sa carrière chez Deloitte, avant de rejoindre le groupe Lafarge chez Edifixio, filiale en charge du marketing industriel du groupe. Stanislas Ancel est ingénieur diplômé de l'École centrale de Lyon (promotion 1998). Il est membre du Directoire de CNIM depuis le 10 mars 2016.

Favrelle Christophe

Après avoir exercé différentes responsabilités au sein de P.M.E en France et à l'étranger et ce, dans divers secteurs d'activités, Christophe Favrelle intègre le Groupe CNIM en 1991. Il a occupé différentes fonctions au sein de la Direction Financière de CNIM : consolidation statutaire, suivi administratif et fiscal de l'activité internationale, contrôle de gestion Groupe, comptabilité générale de la société mère du Groupe, évolution du système d'information de gestion, etc., avant de devenir, en 2005, Responsable de la Direction Financière de la société mère du Groupe, représentant plus de la moitié du chiffre d'affaires du Groupe. Il est nommé au poste de Directeur Financier Groupe en 2010. Christophe Favrelle est diplômé d'HEC. Il est membre du Directoire de CNIM depuis le 10 mars 2016.

Conseil de Surveillance

Dmitrieff Vsevolod († 19 mars 2016)

Ingénieur à la société languedocienne de recherches et d'exploitations minières (1946-1953), ingénieur au bureau minier de la France d'outre-mer (1953-1957), chef des services techniques (1957) puis Directeur Technique (1961-1966) de la compagnie sénégalaise des phosphates de Taïba, Directeur (1966), Directeur attaché au Président (1969), administrateur (1970), Directeur Général Adjoint (1972), Vice-Président (depuis 1978), Vice-Président-Directeur Général (1980-1981), Président-Directeur Général (1981-2002) puis Président du Conseil de Surveillance de CNIM jusqu'à son décès le 19 mars 2016.

Dmitrieff Christiane

Fille du créateur de CNIM André Herlicq, Mme Christiane Dmitrieff a été membre du Conseil d'Administration de CNIM de 1996 à 2002. Elle est membre du Conseil de Surveillance depuis 2002 puis Présidente du Conseil de Surveillance de CNIM à compter du 24 mai 2016.

Canellas François

Ingénieur civil du génie maritime, François Canellas est également titulaire d'une maîtrise en sciences économiques. En 1964, il débute sa carrière chez CNIM et occupe successivement divers postes de gestion et de direction. Sous sa direction, CNIM est devenu au fil des ans l'un des principaux acteurs dans le domaine du traitement des déchets. François Canellas a également lancé de nouvelles activités industrielles dans le domaine de la mécanique et de la thermique, accélérant dans le même temps, la réorganisation, le développement et par conséquent l'autonomie du Groupe. Directeur Général Adjoint de 1983 à 1997, année où il devient Directeur Général, il est nommé par la suite Président du Directoire en 2002. En 2006, il a été nommé vice-Président du Conseil de Surveillance, Président du Comité d'audit et membre du Comité stratégique.

Armand Richard (mandat expiré le 24 mai 2016)

Ancien élève de l'école polytechnique, ingénieur du corps des Mines et special student de l'université de Harvard, Richard Armand commence sa carrière au service des Mines de Metz en 1964. De 1967 à 1974 il est successivement adjoint du Directeur Général, Directeur des Carrières et Directeur Général Adjoint de la Division Conseil en Management de la Société d'économie et de mathématiques appliquées (SEMA). De 1974 à 1978, il occupe les fonctions de Sous-Directeur, puis de Directeur Adjoint de la Société générale, en charge de la promotion des affaires auprès des grands groupes. De 1978 à 1998, il exerce plusieurs fonctions chez Pechiney : Directeur des Ressources Humaines et de la Communication, Directeur de la branche Métaux et Matériaux nouveaux, Président de Produits chimiques Ugine-Kuhlmann (PCUK), Président de la Compagnie européenne du zirconium (Cezus). De 1987 à 1998, il est membre du Comité exécutif de Pechiney. Il prend sa retraite en 1998 et devient jusqu'en 2005 délégué général de l'association des Entreprises pour l'environnement (EPE).

Burgard Louis-Roch (depuis le 24 mai 2016)

Louis-Roch Burgard a passé l'essentiel de sa carrière au sein du groupe Vinci (2002-2014) où il a occupé différents postes opérationnels avant d'être nommé Président de Vinci Concessions et d'être membre du Comité exécutif du groupe Vinci. Depuis 2015, il était partner chez LBO France. Il a commencé sa carrière comme Inspecteur des Finances (1998 à 2002). Louis-Roch Burgard est diplômé de Sciences Po Paris, de l'ESCP et de l'ENA. Louis-Roch Burgard est Président Exécutif du Groupe SAUR depuis le 1er janvier 2017.

Dmitrieff Lucile

Diplômée de l'ENSBA (École nationale supérieure des Beaux-Arts de Paris). Lucile Dmitrieff exerce la profession de thérapeute.

Dmitrieff Sophie

Titulaire d'une maîtrise de géographie et diplômée de l'ESSEC, Sophie Dmitrieff a exercé plusieurs fonctions (audit interne, financement de projets, contrôle de gestion) au sein de différentes sociétés du groupe CNIM de 1992 à 2001. En 2003, elle crée l'ONG péruvienne Econtinuidad Peru dont elle assure la direction.

Duhamel Sigrid (depuis le 24 mai 2016)

Diplômée de l'ESTP et titulaire d'un MBA de l'Insead, après un début de carrière comme ingénieur chez Bouygues Construction, Sigrid Duhamel mène des opérations de fusions-acquisitions chez Carrier (1996-1999) puis Cap Gemini. Consultante chez Eric Salmon & Partners entre 2000 et 2004, elle part ensuite pour Londres où elle prend le poste « senior director » chargée du « business development » Europe de Tishman Speyer. En 2009, elle devient directeur des opérations de promotion immobilière à l'international chez Carrefour Property, avant de rejoindre PSA Peugeot Citroën en tant que directeur immobilier groupe en 2011. Sigrid Duhamel est présidente de la filiale française de CBRE Global Investors depuis décembre 2014.

Herlicq André

M. André Herlicq est membre du Conseil de Surveillance de CNIM depuis 2002.

Herlicq Stéphane

Diplômé de l'École Centrale de Paris en 1985, option Bâtiment, Stéphane Herlicq démarre sa carrière chez Olivetti. Après huit années chez le constructeur, il rentre en 1996 dans le service chez Steria où il développe les premières activités de CRM pour les banques et les Telecom. En 2000, il est nommé Directeur Technique Europe du Sud / Moyen-Orient dans une start-up américaine. De 2002 à 2006, il part à Copenhague comme CEO de Steria Danemark, puis est nommé Directeur de Steria Nice. En 2009, il rachète Sanitval, PME locale de génie climatique dont il assure depuis la présidence.

Lefoulon Jean-Pierre (mandat expiré le 24 mai 2016)

Diplômé de l'École Polytechnique, de l'École Supérieure des Télécommunications et du Conservatoire National des Arts et Métiers, Jean-Pierre Lefoulon a débuté sa carrière à la Direction des Télécommunications de Paris (1958-1961), puis a exercé successivement les fonctions d'ingénieur conseil à la BNCI spécialisé dans le financement des grands ensembles industriels à l'exportation, puis a poursuivi sa carrière à la BNP en tant que secrétaire général de la Division Internationale, secrétaire général de la Banexi (banque d'affaires de la banque) et enfin Directeur des Affaires Monétaires et Financières, exerçant en parallèle des fonctions d'administrateur de plusieurs filiales de BNP.

Martin Johannes

Diplômé de l'université technique de Berlin d'ingénieur en sciences de l'environnement en 1983, Johannes J. E. Martin a commencé sa carrière chez Martin GmbH für Umwelt - und Energietechnik à Munich, Allemagne. Il a débuté comme ingénieur de projet, responsable pour les activités de la société en Suisse. En 1986, Johannes Martin a pris la responsabilité pour les activités de R&D et ajoutant un nouveau département dans les structures de l'entreprise. En 1987, il prend la responsabilité du département de technologie, y compris la construction, la mise en route, le service après-vente et la R&D. De 1991 à septembre 2016, Johannes Martin a été Directeur Général Gérant de l'entreprise. Depuis le 1er octobre 2016, Johannes Martin a pris sa retraite de l'entreprise Martin GmbH für Umwelt - und Energietechnik, dont il reste actionnaire, et dont il a confié la direction à son fils Ulrich Martin.

Sonnette Alain

Titulaire d'un BAC F1, Alain Sonnette démarre sa carrière chez Alstom-Le Bourget au bureau d'études. De 1983 à 1998, il occupe chez Babcock Entreprise, à La Courneuve, le poste de dessinateur Installation Générale puis de chef de groupe. En 1998, il devient chef de groupe chez CNIM à La Seyne-sur-Mer. En 2003, il prend la responsabilité du bureau d'études de la Division Environnement de CNIM à La Seyne-sur-Mer.

Depuis 2005, Alain Sonnette est responsable du bureau d'études de la Division Environnement de CNIM Installation Générale à La Seyne-sur-Mer et à Saint Aubin (91).

Vaury Jean-François (mandat expiré le 24 mai 2016)

Ancien élève de l'école normale supérieure, agrégé de mathématiques, Jean-François Vaury a commencé sa vie professionnelle au sein du groupe Schlumberger, comme ingénieur en prospection pétrolière au Moyen-Orient, puis dans le département relations humaines du Groupe aux États-Unis. Rentré en France en 1980, il a rejoint le Boston Consulting Group comme conseiller en stratégie, puis le groupe de capital investissement IDI, et a créé en 1988 la société Ciclad, spécialisée dans l'organisation et le financement de transmission de PME, et la gestion de fonds

d'investissement associés. En 2011, il a cédé le contrôle de Ciclad à un groupe de collaborateurs. Il accompagne les repreneurs de Ciclad, tout en se redéployant dans le secteur des énergies renouvelables.

4.1.5 Condamnations, faillites, conflits d'intérêts et autres informations

Sur la base des déclarations des membres du Directoire et du Conseil de Surveillance à la Société, il n'existe, à la connaissance de la Société, au cours des cinq dernières années, (i) aucune condamnation pour fraude prononcée contre un membre du Directoire ou du Conseil de Surveillance de la Société, (ii) aucun membre du Directoire ou du Conseil de Surveillance de la Société n'a été associé à toute faillite, mise sous séquestre ou liquidation, (iii) aucune incrimination et/ou sanction publique officielle n'a été prononcée contre ces personnes par des autorités statutaires ou réglementaires (y compris des organismes professionnels désignés), et (iv) aucun membre du Directoire ou du Conseil de Surveillance de la Société n'a été empêché par un tribunal d'agir en qualité de membre d'un organe d'administration, de direction ou de surveillance d'un émetteur, ni d'intervenir dans la gestion ou la conduite des affaires d'un émetteur.

À la connaissance de la Société, il n'existe à la date d'enregistrement du présent document de référence, aucune situation pouvant donner lieu à un conflit entre les devoirs, à l'égard de la Société, des membres du Directoire ou du Conseil de Surveillance et leurs intérêts privés et/ou d'autres devoirs. Outre les dispositions du Code de commerce applicables en matière de conventions réglementées, le règlement intérieur du Conseil de Surveillance dispose que tout membre du Conseil de Surveillance a l'obligation de faire part au Conseil de Surveillance de toute situation de conflit d'intérêts, même potentiel, et doit s'abstenir de participer au vote de toute délibération du Conseil de Surveillance pour laquelle il serait dans une telle situation de conflit d'intérêts.

Aucun contrat de service prévoyant l'octroi d'avantages aux termes d'un tel contrat n'existe entre un membre du Directoire ou du Conseil de Surveillance et la Société ou ses filiales. Il n'existe pas d'arrangement ou d'accord conclu avec les principaux actionnaires.

Par ailleurs, il n'existe pas, à la connaissance de la Société, de restrictions acceptées par les membres du Conseil de Surveillance concernant la cession de leurs éventuelles participations dans le capital social de la Société.

Enfin, la composition du Conseil de Surveillance reflétant de manière appropriée la présence de l'actionnaire de référence constitué par le groupe familial Dmitrieff dans le capital de la Société, il existe des liens familiaux entre certains des membres du Conseil de Surveillance et du Directoire :

- M. Nicolas Dmitrieff, Président du Directoire, est le fils de Mme Christiane Dmitrieff, Présidente du Conseil de Surveillance ;
- Mlle Lucile Dmitrieff, membre du Conseil de Surveillance, est la sœur de M. Nicolas Dmitrieff ;
- Mme Sophie Dmitrieff, membre du Conseil de Surveillance, est également la sœur de M. Nicolas Dmitrieff ;
- Mlle Agnès Herlicq, représentant permanent de la société FREL SA, membre du Conseil de Surveillance, est la sœur de MM. André et Stéphane Herlicq, tous deux membres du Conseil de Surveillance. Agnès Herlicq, André Herlicq et Stéphane Herlicq sont cousins de Sophie, Lucile et Nicolas Dmitrieff.

Il n'existe aucun lien familial entre les autres membres du Directoire ou du Conseil de Surveillance.

4.1.6 Fonctionnement du Conseil de Surveillance et des comités qui le composent

Renvoi au chapitre 4.3.2.

4.2 Rémunération des mandataires sociaux

Les informations relatives à la rémunération des dirigeants mandataires sociaux et des mandataires sociaux non dirigeants de la Société figurant dans la présente section du document de référence sont présentées conformément aux recommandations et tableaux du code de gouvernement d'entreprise MiddleNext révisé en septembre 2016. . Les membres du Directoire, exception faite de son président, ont conservé le bénéfice de leur contrat de travail qui préexistait à la date de leur nomination en qualité de membre du Directoire. À ce titre, ils bénéficient d'une rémunération composée d'une part fixe et d'une part variable. Chacun des deux membres du Directoire, MM. Philippe Demigné et Stanislas Ancel, étant en charge d'un Secteur d'activité, la part variable de leur rémunération

respective est fixée par le Conseil de Surveillance en fonction du résultat du Secteur dont ils ont respectivement la charge. M. Stanislas Ancel bénéficie d'un appartement de fonction et d'une voiture de fonction. M. Christophe Favrelle, membre du Directoire et Directeur Financier du Groupe, bénéficie également d'une part variable liée aux performances globales du Groupe ainsi qu'aux opérations financières spécifiques réalisées durant l'exercice. M. Christophe Favrelle bénéficie d'un appartement de fonction. Le Président du Directoire est, quant à lui, rémunéré au titre de ses fonctions de Président du Directoire, cette rémunération se composant d'une part fixe et d'une part variable, le montant de cette dernière étant déterminé en fonction du résultat net part du Groupe.

Le Président du Directoire bénéficie par ailleurs d'un avantage en nature correspondant à une assurance garantie sociale des chefs et dirigeants d'entreprises.

M. Nicolas Dmitrieff et M. Philippe Demigné bénéficient par ailleurs, au même titre que les salariés "hors classe", tel que ce terme est défini par la convention collective nationale de la métallurgie, du régime supplémentaire de retraite à prestations définies (article 39 du Code général des impôts) et du régime supplémentaire de retraite à cotisations définies (article 83 du Code général des impôts).

Sous réserve de ce qui précède, aucun des membres du Directoire ne bénéficie d'autre avantage en nature, ni d'option de souscription ou d'achat d'actions ni d'attribution gratuite d'actions, ni d'indemnités dues ou susceptibles de l'être à raison de la cessation ou du changement de fonctions, ni d'indemnités relatives à une clause de non-concurrence.

Les membres du Conseil de Surveillance perçoivent chacun la somme de 8 000 euros au titre du paiement annuel des jetons de présence au titre de leur participation aux réunions du Conseil de Surveillance.

Les membres du Comité d'audit et du Comité stratégique reçoivent chacun une rémunération annuelle fixe d'un montant de 20 000 euros au titre de leur participation à ces comités.

La Présidente du Conseil de Surveillance perçoit une rémunération annuelle de 250 000 euros et le Vice-Président du Conseil de Surveillance perçoit quant à lui une rémunération annuelle de 150 000 euros.

4.2.1 Montant des rémunérations des dirigeants mandataires sociaux et des mandataires sociaux non dirigeants de la société

4.2.1.1 Rémunération des membres du Directoire

Les membres du Directoire, exception faite de son Président, ont conservé le bénéfice de leur contrat de travail qui préexistait à la date de leur nomination en qualité de membre du Directoire et sont donc rémunérés à ce titre et non au titre de leur mandat.

Tableau récapitulatif des rémunérations de chaque dirigeant mandataire social

Dmitrieff Nicolas (Président du Directoire)	Exercice 2014		Exercice 2015		Exercice 2016	
	Montants dus	Montants versés	Montants dus	Montants versés	Montants dus	Montants versés
Rémunération fixe ⁽¹⁾	-	379 782 €		393 039 €		431 472 €
Rémunération variable annuelle ⁽¹⁾⁽²⁾	-	601 540 €		648 400 €		715 820 €
Jetons de présence	-	néant		néant		néant
Avantages en nature ⁽³⁾	-	22 294 €		10 413 €		10 571 €
Total	-	1 003 616 €		1 051 852 €		1 157 863 €

(1) Base brute avant impôt.

(2) Rémunération variable, fixée par décision du Conseil de Surveillance du 7 avril 2011, égale à 2 % du résultat net consolidé du Groupe.

(3) Cotisations assurance mandataire social et retraite, article 83.

Costa Stefano (membre du Directoire jusqu'au 10.03.16)	Exercice 2014		Exercice 2015		Exercice 2016	
	Montants dus	Montants versés	Montants dus	Montants versés	Montants dus	Montants versés
Rémunération fixe ⁽¹⁾		260 231 €		270 010 €		270 010 €
Rémunération variable annuelle ⁽¹⁾⁽²⁾		500 000 €		800 000 € ⁽³⁾		100 000 €
Jetons de présence		néant		néant		néant
Avantages en nature ⁽⁴⁾		12 015 €		14 894 €		6 523 €
Total		777 162 €		1 095 132 €		376 533 €

(1) Base brute avant impôt.

(2) Rémunération variable, octroyée par le Conseil de Surveillance, et liée aux performances globales du Secteur Environnement (telles qu'évolution des commandes enregistrées, évolution du chiffre d'affaires, évolution du résultat opérationnel).

(3) Ce montant inclut la rémunération variable annuelle due au titre de l'exercice 2014, à hauteur de 500 000 euros et une avance sur rémunération variable annuelle due au titre de l'exercice 2015, autorisée par le Conseil de Surveillance de la Société lors de sa réunion du 26 novembre 2015, à hauteur de 300 000 euros.

(4) Cotisations retraite, article 83.

Demigné Philippe (membre du Directoire)	Exercice 2014		Exercice 2015		Exercice 2016	
	Montants dus	Montants versés	Montants dus	Montants versés	Montants dus	Montants versés
Rémunération fixe ⁽¹⁾		260 231 €		270 010 €		300 001 €
Rémunération variable annuelle ⁽¹⁾⁽²⁾		150 000 €		175 000 €		200 000 €
Jetons de présence		néant		néant		néant
Avantages en nature ⁽³⁾		12 015 €		14 894 €		néant
Total		422 246 €		447 676 €		500 001 €

(1) Base brute avant impôt.

(2) Rémunération variable, octroyée par le Conseil de Surveillance, et liée aux performances globales du Secteur Innovation & Systèmes (telles qu'évolution des commandes enregistrées, évolution du chiffre d'affaires, évolution du résultat opérationnel).

(3) Cotisations retraite, article 83.

(4) Versement de congés payés sur le PERCO.

Ancel Stanislas (membre du Directoire)	Exercice 2014		Exercice 2015		Exercice 2016	
	Montants dus	Montants versés	Montants dus	Montants versés	Montants dus	Montants versés
Rémunération fixe ⁽¹⁾						250 003 €
Rémunération variable annuelle ⁽¹⁾⁽²⁾						150 000 €
Jetons de présence		néant		néant		néant
Avantages en nature ⁽³⁾						13 619 €
Total		€		€		413 622 €

(1) Base brute avant impôt.

(2) Rémunération variable, octroyée par le Conseil de Surveillance, et liée aux performances globales du Secteur Environnement (telles qu'évolution des commandes enregistrées, évolution du chiffre d'affaires, évolution du résultat opérationnel).

(3) Véhicule et appartement de fonction.

Favrelle Christophe (membre du Directoire)	Exercice 2014		Exercice 2015		Exercice 2016	
	Montants dus	Montants versés	Montants dus	Montants versés	Montants dus	Montants versés
Rémunération fixe ⁽¹⁾						200 005 €
Rémunération variable annuelle ⁽¹⁾⁽²⁾						50 000 €
Jetons de présence		néant		néant		néant
Avantages en nature ⁽³⁾						6 523 €
Total		€		€		256 528 €

(1) Base brute avant impôt.

(2) Rémunération variable, octroyée par le Conseil de Surveillance, et liée aux performances globales du Groupe (telles qu'évolution des commandes enregistrées, évolution du chiffre d'affaires, évolution du résultat opérationnel, évolution du résultat net), ainsi qu'aux opérations financières spécifiques réalisées durant l'exercice.

(3) Appartement de fonction.

Dirigeants mandataires sociaux	Contrat de travail ⁽¹⁾		Régime de retraite supplémentaire	
	Oui	Non	Oui ⁽²⁾	Non
Dmitrieff Nicolas Président du Directoire Date début mandat : 27.07.09 Date fin mandat : AG statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31.12.19		X	X	
Costa Stefano Membre du Directoire Date début mandat : 09.06.05 Date fin mandat : 10.03.16	X		X	
Demigné Philippe Membre du Directoire Date début mandat : 01.09.09 Date fin mandat : AG statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31.12.19	X		X	
Ancel Stanislas Membre du Directoire Date début mandat : 10.03.16 Date fin mandat : AG statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31.12.19	X			X
Favrelle Christophe Membre du Directoire Date début mandat : 10.03.16 Date fin mandat : AG statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31.12.19	X			X

(1) Le Président du Directoire n'a pas de contrat de travail avec la Société. Les autres membres du Directoire ont conservé le bénéfice de leur contrat de travail antérieur à leur nomination.

(2) Il s'agit d'un régime de retraite par capitalisation. La Société verse (sur une base trimestrielle) des cotisations à hauteur de 8 % de la rémunération annuelle brute – elle-même limitée à 8 plafonds de la sécurité sociale (soit 24 714,24 euros pour 2016) – qui alimentent un compte individuel ouvert chez Generali. Le bénéficiaire choisit le profil de gestion de ce compte (dynamique, équilibré, fonds euros, valeurs Europe, obligations internationales, etc.). Les sommes placées lui sont acquises, même s'il quitte l'entreprise entre temps. La sortie se fait sous forme de rente réversible à 60 % ou à 100 %.

(3) Il n'y a pas d'indemnité de départ prévue spécifiquement aux contrats de travail des membres du Directoire qui ont conservé le bénéfice de leur contrat de travail, ni au profit du Président du Directoire lequel n'a pas de contrat de travail avec la Société. Les seules indemnités de départ qui seraient dues au titre d'un contrat de travail sont celles prévues dans la convention collective de la métallurgie applicable à la Société.

4.2.1.2 Rémunération des membres du Conseil de Surveillance

Tableau sur les jetons de présence et les autres rémunérations perçues par les mandataires sociaux non dirigeants

Mandataires sociaux non dirigeants	Montants versés au cours de l'exercice 2014	Montants versés au cours de l'exercice 2015	Montants versés au cours de l'exercice 2016
Dmitrieff Vsevolod († 19.03.16)			
Jetons de présence	8 000 €	8 000 €	1 600 €
Autres rémunérations	270 008 €	290 008 €	94 350 €
Total			
Canellas François			
Jetons de présence	8 000 €	8 000 €	8 000 €
Autres rémunérations	190 000 €	190 000 €	190 000 €
Total			
Armand Richard (mandat expiré le 24.05.16)			
Jetons de présence	8 000 €	8 000 €	3 200 €
Autres rémunérations	20 000 €	20 000 €	Néant
Total			
Dmitrieff Christiane			
Jetons de présence	8 000 €	8 000 €	8 000 €
Autres rémunérations	Néant	Néant	185 838 €
Total			
Dmitrieff Lucile			
Jetons de présence	8 000 €	8 000 €	8 000 €
Autres rémunérations	Néant	Néant	40 000 €
Total			
Dmitrieff Sophie			
Jetons de présence	N/A	Néant	8 000 €
Autres rémunérations	N/A	Néant	40 000 €
Total			
Herlicq André			
Jetons de présence	8 000 €	8 000 €	8 000 €
Autres rémunérations	20 000 €	20 000 €	20 000 €
Total			
Herlicq Stéphane			
Jetons de présence	8 000 €	8 000 €	8 000 €
Autres rémunérations	20 000 €	20 000 €	20 000 €
Total			
Lefoulon Jean-Pierre (mandat expiré le 24.05.16)			
Jetons de présence	6 000 €	8 000 €	3 200 €
Autres rémunérations	20 000 €	20 000 €	5 000 €
Total			
FREL SA			
Jetons de présence	8 000 €	8 000 €	8 000 €

Autres rémunérations	20 000 €	20 000 €	20 000 €
Total			
JOHES SA (mandat expiré le 24.05.16)			
Jetons de présence	8 000 €	8 000 €	3 200 €
Autres rémunérations	20 000 €	20 000 €	Néant
Total			
Martin Johannes			
Jetons de présence	8 000 €	8 000 €	8 000 €
Autres rémunérations	Néant	Néant	20 000 €
Total			
Martin GmbH für Umwelt – und Energietechnik			
Jetons de présence	8 000 €	8 000 €	8 000 €
Autres rémunérations	Néant	Néant	Néant
Total			
Duhamel Sigrid (nommée par l'Assemblée générale du 24 mai 2016)			
Jetons de présence	Néant	Néant	4 800 €
Autres rémunérations	Néant	Néant	40 000 €
Total			
Burgard Louis-Roch (nommé par l'Assemblée générale du 24 mai 2016)			
Jetons de présence	Néant	Néant	4 800 €
Autres rémunérations	Néant	Néant	40 000 €
Total			
Total			
Sonnette Alain			
Jetons de présence	Néant	Néant	Néant
Autres rémunérations	(1)	(1)	(1)
Total			
TOTAL	674 008 €	696 008 €	807 988 €

(1) Le salaire versé au membre du Conseil de Surveillance représentant les salariés actionnaires, et qui a un contrat de travail avec la Société ou l'une de ses filiales, n'est pas communiqué.

4.2.1.3 Options de souscription ou d'achat d'actions

Il n'existe pas, au sein de la Société, d'options de souscription ou d'achat d'actions attribuées aux dirigeants mandataires sociaux par l'émetteur ou par toute société du Groupe. Il n'y a donc pas eu d'option de souscription ou d'achat d'action levée durant l'exercice.

Il n'existe pas, au sein de la Société, d'options de souscription ou d'achat d'actions attribuées aux salariés non mandataires sociaux par l'émetteur ou par toute société du Groupe.

4.2.1.4 Attribution gratuite d'actions

Il n'existe pas, au sein de la Société, d'actions attribuées gratuitement aux mandataires sociaux par l'émetteur ou par toute société du Groupe.

4.2.2 Engagements de retraite conclus au bénéfice des mandataires sociaux

La Société a mis en place en 1987 un régime de retraite à prestations définies pour les cadres supérieurs, directeurs salariés « hors classe », tels que définis par la Convention Collective Nationale de la Métallurgie.

Le régime couvre les salariés qui remplissent les conditions suivantes le jour de leur départ à la retraite :

- être cadre hors classe, tel que défini par la Convention Collective Nationale de la Métallurgie, ou mandataire social ;
- être âgé de 60 ans au moins ;
- terminer sa carrière au sein de la société CNIM, et liquider ses pensions des régimes de droit commun.

La rémunération de référence utilisée pour le calcul de la retraite supplémentaire est la moyenne des trois meilleurs salaires bruts annuels des sept dernières années civiles d'activité, revalorisés selon l'évolution de l'indice ICHT-IME.

Cette retraite supplémentaire donne droit à une pension égale à 0,80 % de la rémunération de référence par année d'ancienneté ; elle est plafonnée à 15 % de la rémunération de référence en cas de liquidation à 60 ans, + 0.8 % par année, sans pouvoir être supérieure à 25 % de la rémunération de référence.

Par ailleurs, à l'occasion du renouvellement des mandats de membres du Directoire de Messieurs Nicolas Dmitrieff et Philippe Demigné, le Conseil de Surveillance a réexaminé leur statut au regard de la Loi n° 2015-990 du 6 Août 2015 dite «Loi Macron», lors de sa réunion du 10 mars 2016. Les décisions prises par le Conseil de Surveillance dans ce contexte sont en ligne sur le site internet de la Société (<https://www.cnim.com/sites/default/files/fichiers/communiques-d-information-permanente/communiquere-nouvellement-du-mandat-du-directoire-de-cnim-11-03-16.pdf>).

Ensuite, afin de se conformer aux dispositions combinées des articles L 225-79-1 et L 225-90-1 du Code de commerce telles qu'elles ont été modifiées par la Loi n° 2015-990 du 6 Août 2015 dite « Loi Macron », l'Assemblée générale des actionnaires de la Société, qui s'est tenue le 24 mai 2016, a approuvé (i) d'une part les droits conditionnels futurs dont Monsieur Nicolas Dmitrieff bénéficie à compter du 10 mars 2016, date du renouvellement de son mandat de membre et Président du Directoire, au titre des engagements de retraite à prestations définies répondant aux caractéristiques des régimes mentionnés à l'article L 137-11 du Code de la sécurité sociale et soumis aux dispositions de l'article L 225-90-1 du Code de commerce, et qui constituent la poursuite des engagements précédemment approuvés par l'Assemblée générale et (ii) d'autre part, les droits conditionnels futurs dont Monsieur Philippe Demigné bénéficie à compter du 10 mars 2016, date du renouvellement de son mandat de membre du Directoire, au titre des engagements de retraite à prestations définies répondant aux caractéristiques des régimes mentionnés à l'article L 137-11 du Code de la sécurité sociale et soumis aux dispositions des articles L 225-79-1 et L 225-90-1 du Code de commerce, et qui constituent la poursuite des engagements au titre de son contrat de travail, précédemment approuvés par l'Assemblée générale.

Un régime supplémentaire de retraite à cotisations définies (régime par capitalisation) a été souscrit auprès d'un organisme assureur. Ce régime intégralement financé par l'employeur est basé sur une cotisation de 8 % assise sur la rémunération annuelle brute, plafonnée à 8 plafonds annuels de la Sécurité Sociale (soit 24 714,24 euros pour 2016), qui alimente un compte individuel auprès de l'organisme assureur. Le bénéficiaire choisit le profil de gestion de ce compte.

Le montant total des retraites générales et des retraites spécifiques au personnel « hors classe » et aux mandataires sociaux ne peut être supérieur à 65 % de la rémunération de référence.

L'ensemble de ce régime de retraite supplémentaire au bénéfice des cadres « hors classe » et mandataires sociaux a été autorisé par le Conseil de Surveillance en date du 27 octobre 2005.

Les versements effectués au titre du régime de retraite à prestations définies pour l'ensemble des bénéficiaires du régime, les versements n'étant pas individualisés, ont été de 500 000 euros en 2016.

Les charges sociales et fiscales associées ont représenté un montant de 120 000 €.

Le montant estimatif des pensions annuelles au titre du régime de retraite supplémentaires à prestations définies au 31 décembre 2016 s'élève pour les mandataires sociaux, à :

- Nicolas Dmitrieff : 69 900 €
- Stefano Costa : 108 509 €

- Philippe Demigné : 74 064 €

Ces montants sont calculés sur la base de l'ancienneté acquise au 31 décembre 2016 et de la rémunération actuelle.

Ces montants sont théoriques car ils ne tiennent pas compte des conditions de réalisation, telles que par exemple l'âge minimum de 60 ans ou le fait de terminer sa carrière au sein de la société CNIM.

Aucun versement n'a été effectué au titre du régime de retraite à cotisations définies en 2016.

Les montants des pensions liées au régime de retraites à cotisations définies n'ont pas été estimés pour les mandataires sociaux, compte tenu de l'absence d'information sur le profil de gestion retenu par chaque bénéficiaire.

4.3 Rapport de la Présidente du Conseil de Surveillance sur les procédures de contrôle interne et de gestion des risques³ (RFA)

Conformément aux dispositions de l'article L. 225-68 du Code de commerce, j'ai l'honneur, dans le cadre du présent rapport, de vous rendre compte de la composition du Conseil de Surveillance de la société CNIM (la "Société") et de l'application du principe de représentation équilibrée des femmes et des hommes en son sein, des conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil de Surveillance et des procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place par la Société et de vous présenter les principes et les règles arrêtés par le Conseil de Surveillance pour déterminer les rémunérations et avantages de toute nature accordés aux mandataires sociaux.

4.3.1 Composition du Conseil de Surveillance

Le Conseil de Surveillance est actuellement composé de douze membres :

Mme Christiane Dmitrieff, Présidente du Conseil ;

M. François Canellas, Vice-Président du Conseil ;

Mme Sophie Dmitrieff ;

Mlle Lucile Dmitrieff ;

FREL SA, dont le représentant permanent est **Mlle Agnès Herlicq** ;

M. André Herlicq ;

M. Stéphane Herlicq ;

Martin GmbH für Umwelt – und Energietechnik, dont le représentant permanent est **M. Ulrich Martin** ;

Mme Sigrid Duhamel ;

M. Louis-Roch Burgard ;

M. Johannes Martin ;

M. Alain Sonnette.

Vous trouverez en annexe au présent rapport la liste des fonctions exercées par les membres du Conseil de Surveillance dans la Société, les dates de prise d'effet et d'expiration de leur mandat, ainsi que les fonctions et mandats exercés par chacun d'eux dans d'autres sociétés.

Les membres du Conseil de Surveillance indépendants sont au nombre de deux :

Mme Sigrid Duhamel ;

M. Louis-Roch Burgard.

Il est rappelé que l'indépendance se caractérise notamment par l'absence de relation financière, contractuelle, de proximité ou familiale significative susceptible d'altérer l'indépendance du jugement.

Aux termes des dispositions du règlement intérieur du Conseil de Surveillance de la Société, sont pris en compte, pour apprécier l'indépendance des membres du Conseil, les critères suivants :

³ Jusqu'au 31 décembre 2012, la société se référait au code AFEP-MEDEF en matière de gouvernement d'entreprise.

Depuis le 28 mars 2013, le Conseil de Surveillance a décidé de se référer, en matière de gouvernance, au code MiddleNext de gouvernement d'entreprise pour les valeurs moyennes et petites. Le Conseil de Surveillance a confirmé, lors de sa réunion du 9 mars 2017, adhérer au code de gouvernement d'entreprise MiddleNext dans sa nouvelle version de septembre 2016.

- ne pas avoir été, au cours des cinq dernières années, et ne pas être salarié ni mandataire social dirigeant de la Société ou d'une société de son groupe ;
- ne pas avoir été, au cours des deux dernières années, et ne pas être en relation d'affaires significative avec la Société ou son groupe (client, fournisseur, concurrent, prestataire, créancier, banquier, etc.) ;
- ne pas être actionnaire de référence de la Société ou détenir un pourcentage de droit de vote significatif ;
- ne pas avoir de relation de proximité ou de lien familial proche avec un mandataire social ou un actionnaire de référence ;
- ne pas avoir été, au cours des six dernières années, commissaire aux comptes de l'entreprise.

Étant précisé que le conseil peut, sous réserve de justifier sa position, considérer qu'un de ses membres est indépendant alors qu'il ne remplit pas tous ces critères ou, qu'à l'inverse, un de ses membres remplissant les critères n'est pas indépendant.

S'agissant de Mme Sigrid Duhamel et de M. Louis-Roch Burgard, qui remplissent les critères d'indépendance mais qui ont une relation de proximité avec le Président du Directoire, le Conseil de Surveillance, eu égard au fait que cette proximité n'altérerait pas leurs capacités d'analyse et de décision et que, de surcroît, Mme Sigrid Duhamel et M. Louis-Roch Burgard ont pris l'engagement d'agir de façon indépendante, a décidé de les considérer comme des membres du Conseil indépendants.

En ce qui concerne le principe de représentation équilibrée des femmes et des hommes au sein du conseil, la question de la nomination de femmes à compétences égales sera posée à l'occasion de chaque nomination d'administrateur, étant précisé que la proportion des femmes au sein du Conseil de Surveillance de la Société s'élève à ce jour à 45 %.

4.3.2 Conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil de Surveillance

4.3.2.1 Conditions de préparation des travaux du conseil

La Présidente et le Vice-Président du conseil sont chargés de convoquer le Conseil de Surveillance et d'en diriger les débats.

Le Conseil a mis en place en son sein deux comités, dont le rôle est de l'assister sur certaines missions spécifiques.

Chaque comité a un rôle d'étude, d'analyse et de préparation de certaines délibérations du conseil relevant de sa compétence et d'étude sur les sujets ou projets que le conseil ou son président soumet à son examen. Il n'a aucun pouvoir de décision. Il émet dans son domaine de compétence des recommandations, des propositions ou des avis, selon le cas. Il a un pouvoir consultatif et agit sous l'autorité du conseil, dont il est une émanation.

Les dénominations et attributions actuelles de ces comités sont exposées ci-après, étant précisé que chacun de ces comités examine par ailleurs toute question entrant dans le champ de ses compétences qui lui est soumise.

4.3.2.2 Comité d'audit

Ce comité assure le suivi :

- du processus d'élaboration de l'information financière ;
- de l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques ;
- du contrôle légal des comptes consolidés par les Commissaires aux Comptes ;
- de l'indépendance des Commissaires aux Comptes.

Plus particulièrement, le Comité d'audit a pour mission :

1 – En ce qui concerne les comptes :

- de procéder à l'examen des comptes annuels et semestriels ;
- d'examiner la pertinence et la permanence des méthodes comptables adoptées pour l'établissement des comptes sociaux et consolidés ;
- d'examiner le périmètre de consolidation et, le cas échéant, les raisons pour lesquelles certaines sociétés contrôlées ne seraient pas consolidées ;

- d'assurer le suivi du processus d'élaboration de l'information financière.

Étant précisé que son rôle à cet égard ne consiste pas tant à entrer dans le détail des comptes que d'assurer le suivi des processus qui concourent à leur établissement et d'apprécier la validité des méthodes choisies pour traiter les opérations significatives.

2 – En ce qui concerne l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques :

- de prendre connaissance des résultats de travaux de l'audit interne et/ou de l'audit externe réalisés sur ce sujet afin de s'assurer, le cas échéant, que des plans d'actions appropriés ont été mis en place.

3 – En ce qui concerne le suivi des règles d'indépendance et d'objectivité des Commissaires aux Comptes :

- d'examiner les questions relatives à la nomination, au renouvellement ou à la révocation des Commissaires aux Comptes de la Société et au montant des honoraires à fixer pour l'exécution des missions de contrôle légal ;
- de superviser les règles de recours aux Commissaires aux Comptes pour des travaux autres que le contrôle légal et, plus généralement, de veiller au respect des principes garantissant l'indépendance des Commissaires aux Comptes ;
- d'examiner chaque année avec les Commissaires aux Comptes les montants des honoraires d'audit versés par la Société et ses filiales aux entités des réseaux auxquels appartiennent les Commissaires aux Comptes ;
- d'examiner les conclusions des Commissaires aux Comptes et leurs recommandations, ainsi que les suites qui leur sont données.

Le Comité d'audit est actuellement composé de sept membres : M. François Canellas, qui en est Président, Mmes Christiane Dmitrieff, Lucile Dmitrieff, Sophie Dmitrieff et Sigrid Duhamel, la société FREL SA, dont le représentant permanent est Mlle Agnès Herlicq, et M. Louis-Roch Burgard. Tous les sept sont membres du Conseil de Surveillance. Au cours de l'exercice 2016, le Comité d'audit s'est réuni quatre fois. Ont été portés à l'ordre du jour de ces réunions les sujets suivants :

- revue des comptes annuels et consolidés de l'exercice 2015 et des comptes consolidés condensés du premier semestre 2016, à l'appui des présentations des comptes par la Direction Financière Groupe ;
- restitution par les Commissaires aux Comptes de leurs travaux d'audit des comptes annuels et consolidés de l'exercice 2015 et d'examen limité des comptes consolidés du premier semestre 2016 ;
- restitution par les Commissaires aux Comptes de leurs travaux de revue du contrôle interne réalisés dans le cadre de leur mission de certification des comptes annuels et consolidés de l'exercice 2015 ;
- présentation par les Commissaires aux Comptes de leur approche d'audit des comptes annuels et consolidés de l'exercice 2016 ;
- présentation par les Commissaires aux Comptes des implications pratiques pour le Groupe CNIM de la réforme européenne relative au contrôle légal des comptes annuels et consolidés ;
- analyse de l'indépendance des Commissaires aux Comptes ;
- présentation du plan d'audit interne annuel 2016/2017 approuvé en Directoire ;
- présentation des principales conclusions relatives aux missions effectuées dans le cadre du plan d'audit interne annuel 2015/2016 ;
- bilan à mi d'année 2016 des actions réalisées depuis juin 2012 en matière d'audit interne et de constitution du référentiel de contrôle interne Groupe ;
- exposé des principes clefs de la norme IFRS 15 « produits des activités ordinaires tirés de contrats conclus avec des clients » et de la démarche CNIM de transition IFRS 15.

La Société se conforme aux recommandations de l'AMF, dans son "rapport final sur le Comité d'audit" du 22 juillet 2010, sur les points suivants :

- nomination et composition du Comité d'audit ;
- définition par le règlement intérieur du Conseil de Surveillance des principes de fonctionnement du Comité d'audit ;
- communication au Comité d'audit dans les délais et présentation détaillée, en présence des Commissaires aux Comptes, des éléments clés de la communication financière, après validation par le Directoire ;
- communication par la Direction Générale des plans d'audit annuels validés par le Directoire, et restitution, en présence des Commissaires aux Comptes, des missions d'audit interne menées dans le cadre de ces plans annuels ;

- revue par le Comité d'audit du rapport de la Présidente du Conseil de Surveillance sur les procédures de contrôle interne et de gestion des risques.

4.3.2.3 Comité Stratégique

Ce comité a pour mission principale d'assister le Conseil de Surveillance dans la définition des grandes orientations stratégiques de la Société et de ses filiales, tant en termes de métiers que d'implantations géographiques. Le Comité stratégique analyse notamment les projets de développement, de prises de participations dans des sociétés tierces, de désinvestissements et de constitutions de partenariats à plus ou moins long terme.

Il est actuellement composé de M. Louis-Roch Burgard, qui en est Président, de Mmes Christiane Dmitrieff, Sophie Dmitrieff, Lucile Dmitrieff, Sigrid Duhamel, de MM. François Canellas, Johannes Martin, André Herlicq et Stéphane Herlicq. Au cours de l'exercice 2016, le Comité stratégique s'est réuni une fois.

4.3.2.4 Conditions d'organisation des travaux du Conseil de Surveillance

Le fonctionnement du Conseil de Surveillance est régi par les dispositions d'un règlement intérieur.

Ce règlement intérieur peut être consulté sur le site internet de la Société.

Le Conseil de Surveillance se réunit au minimum une fois par trimestre. Il entend à cette occasion le rapport du Directoire sur la gestion de la Société.

Au cours de l'exercice 2016, il s'est réuni cinq fois, respectivement les 10 mars, 24 mai (avant l'Assemblée générale), 24 mai (après l'Assemblée générale), 31 août et 15 novembre. À ces réunions, étaient présents 100% des membres du Conseil de Surveillance. Au cours de ces réunions, outre l'audition du rapport du Directoire sur le fonctionnement de la Société, les points suivants ont notamment été évoqués :

- autorisations globales annuelles données au Directoire dans le cadre des limites statutaires ;
- examen des comptes sociaux et consolidés arrêtés par le Directoire ;
- rapport du Conseil de Surveillance à l'Assemblée générale ;
- rapport de la Présidente du Conseil de Surveillance sur les procédures de contrôle interne et de gestion des risques ;
- examen des comptes du premier semestre ;
- examen des conventions réglementées ;
- compte-rendu par le Directoire des opérations d'investissements et financières réalisées au cours de l'exercice et préalablement autorisées ;
- autorisations d'émissions de garanties pour le compte des filiales.

Conformément aux dispositions de l'article L. 823-17 du Code de commerce, les Commissaires aux Comptes sont, en particulier, convoqués à toutes les réunions du Conseil de Surveillance qui examinent les comptes annuels et semestriels.

Les représentants du Comité d'entreprise sont convoqués à toutes les réunions du conseil. Ils ont assisté à toutes les réunions du conseil qui se sont tenues au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2016.

Le Conseil de Surveillance peut conférer à un ou plusieurs de ses membres tous mandats spéciaux pour un ou plusieurs sujets déterminés.

Outre les attributions qui lui sont conférées par la loi et les statuts de la Société, le Conseil de Surveillance examine les opérations suivantes, lesquelles ne peuvent être effectuées par le Directoire qu'avec l'accord préalable du Conseil de Surveillance :

- émissions de valeurs mobilières, quelle qu'en soit la nature, susceptibles d'entraîner une modification du capital social ;
- opérations significatives susceptibles d'affecter la stratégie de CNIM et de son Groupe et de modifier la structure financière de son périmètre d'activité, l'appréciation du caractère significatif étant faite par le Directoire sous sa responsabilité ;
- opérations dépassant un montant fixé chaque année par le Conseil de Surveillance pour :
- toutes décisions d'investissement figurant au bilan au niveau de l'actif immobilisé ;
- tous échanges, avec ou sans soulte, portant sur des biens, titres ou valeurs ;

- participation à la création de toutes sociétés, souscription à toutes émissions d'actions, de parts sociales ou d'obligations, hors opération de trésorerie ;
- délivrance ou obtention de tous prêts, crédits ou avances.

La cession d'immeubles par nature, la cession totale ou partielle de participations, la constitution de sûretés et les cautions, avals et garanties, font également l'objet d'une autorisation du Conseil de Surveillance dans les conditions fixées par le Code de commerce.

Le montant annuel des jetons de présence fixé, le cas échéant, par l'Assemblée générale des actionnaires est réparti par le conseil entre les membres du Conseil de Surveillance en fonction de l'assiduité des membres du conseil et du temps qu'ils consacrent à leur fonction.

Il est rappelé que l'Assemblée générale des actionnaires qui s'est tenue le 24 mai 2016 a fixé à 125 000 euros le montant des jetons de présence à répartir au titre de l'exercice 2016.

En application des dispositions de son règlement intérieur, le Conseil de Surveillance a, lors de sa réunion en date du 9 mars 2017, décidé de verser des jetons de présence au titre de l'exercice 2016, (i) à hauteur de 8 000 euros à Mesdames Christiane Dmitrieff, Sophie Dmitrieff et Lucile Dmitrieff ainsi qu'à Messieurs François Canellas, Johannes Martin, Stéphane Herlicq, André Herlicq et aux sociétés FREL et Martin GmbH, (ii) à hauteur de 4 800 000 euros à Madame Sigrid Duhamel et à Monsieur Louis-Roch Burgard, (iii) à hauteur de 3 200 euros à Messieurs Richard Armand, Jean-Pierre Lefoulon et la société JOHES et (iv) à hauteur de 1 600 euros à Monsieur Vsevolod Dmitrieff, étant précisé que M. Alain Sonnette a fait savoir au Conseil qu'il avait décidé d'y renoncer.

4.3.3 Contrôle interne et gestion des risques

La gestion des risques vise à couvrir l'ensemble des activités, processus et actifs de la Société. Elle comprend un ensemble de moyens, de comportements, de procédures et d'actions adaptés aux caractéristiques propres de la Société et de l'ensemble de ses filiales destinés à permettre aux dirigeants de maintenir les risques à un niveau acceptable.

Le contrôle interne est un dispositif défini et mis en œuvre par la Société qui vise à assurer :

- l'application des instructions et des orientations fixées par le Directoire ;
- le bon fonctionnement des processus internes de la Société, notamment des processus concourant à la sauvegarde de ses actifs ;
- la fiabilité des informations financières ;
- la conformité aux lois et règlements.

Et qui, d'une manière générale, contribue à la maîtrise des activités de la Société, à l'efficacité de ses opérations et à une utilisation efficiente de ses ressources.

Les dispositifs de gestion des risques et de contrôle interne participent ainsi de manière complémentaire à la maîtrise des activités de la Société.

Toutefois, les dispositifs de contrôle interne et de gestion des risques, aussi bien conçus et appliqués soient-ils, ne peuvent, comme tout système de contrôle, fournir une garantie absolue que ces risques soient totalement éliminés.

4.3.3.1 Processus d'évaluation et de gestion des risques

A. Cartographie des risques

Une cartographie des risques a été effectuée, menée en trois étapes :

- recensement des principaux risques internes ou externes pouvant constituer un obstacle à l'atteinte des objectifs du Groupe ;
- analyse et évaluation des risques selon une échelle qualitative de leur criticité en prenant en compte leur impact financier, humain ou de réputation et leur possible occurrence ;
- traitement des risques visant à les maintenir dans les limites acceptables via leur suppression, leur réduction, leur transfert ou leur acceptation.

B. Gestion des risques

La cartographie des risques a permis de préciser les principaux facteurs de risques propres au Groupe. Ces risques se présentent en cinq grandes familles :

- les risques industriels et environnementaux ;
- les risques généraux liés à l'activité ;
- les risques juridiques ;
- les risques financiers ;
- les risques numériques et patrimoniaux.

Si l'un ou plusieurs de ces risques devaient se matérialiser, les activités, la situation financière, les résultats et le développement du Groupe pourraient s'en trouver affectés. L'ensemble des facteurs de risques est détaillé dans le chapitre 1.3.1.3 du rapport du Directoire.

4.3.3.2 Procédures de contrôle interne

A. Acteurs du contrôle interne

a. Directoire

Le Directoire veille à l'existence d'un dispositif de contrôle interne comptable et financier et en organise la surveillance. Ce dispositif vise à produire une information comptable et financière fiable et à donner en temps utile une image fidèle des résultats et de la situation financière de la Société. À cette fin, le Directoire s'assure que le dispositif aborde les points suivants :

- l'organisation et le périmètre de responsabilités des fonctions comptable et financière afin que le Groupe soit doté de dispositifs d'identification des risques et de contrôle propres à assurer la fiabilité de l'information comptable et financière publiée par la société-mère ;
- la formalisation et la diffusion de règles comptables et de procédures (manuels des normes et de procédures) ;
- les obligations de conservation des informations, données et traitements informatiques concourant directement ou indirectement à la formation des états comptables et financiers ;
- l'existence de mesures visant à assurer la conservation et la sécurité des informations, données et traitements informatiques concourant directement ou indirectement à la formation des états comptables et financiers (plans de continuité, en particulier dans le domaine informatique, archivage permettant de répondre aux obligations réglementaires, etc.) ;
- l'examen régulier de l'adéquation aux besoins des dispositifs évoqués ci-dessus et des moyens mis à disposition des fonctions comptable et financière (en personnel, en outils par exemple informatiques, etc.).

Le Directoire s'assure de la mise en place d'un dispositif de pilotage visant à analyser et maîtriser les principaux risques identifiables ayant un impact potentiel sur l'élaboration de l'information comptable et financière publiée par la Société.

En particulier, il s'assure que les normes et procédures diffusées au sein de la Société tiennent compte de l'évolution des besoins du Groupe et de son environnement (notamment réglementaire).

Il veille à la définition et s'assure de la mise en place d'un dispositif de contrôle de gestion répondant aux besoins de fiabilité de l'information comptable et financière publiée, à savoir :

- il s'assure que le système d'information non comptable éventuellement utilisé à des fins de pilotage des activités fait l'objet de rapprochement avec le système d'information comptable ;
- il s'assure également de la qualité des prévisions publiées ou utilisées dans le cadre des appréciations de valeur d'actifs et de dettes ou pour toute autre information comptable et financière publiée.

Ceci suppose que le dispositif de contrôle de gestion soit organisé de façon à permettre l'adéquation à ces besoins et la qualité de ces informations et prévisions.

Le Directoire veille à la définition et à la mise en place de processus d'enregistrement comptable des opérations majeures (acquisitions ou cessions d'activité, restructurations, conclusions de contrats-clés) et de processus de validation de ces enregistrements.

Il veille à la mise en place de procédures d'arrêt de certains comptes jugés sensibles (traitement de la comptabilisation des produits, analyse de la valeur des actifs-clés).

Le Directoire établit les comptes (y compris l'annexe) en vue de leur arrêté. À cet effet, il :

- précise et explique les principales options de clôture et les estimations impliquant un jugement de sa part ;
- met en évidence les changements de principes comptables et en informe le Conseil de Surveillance ;
- s'assure de l'analyse des grands équilibres financiers (ratios d'endettement, liquidités, disponibles, couverture) ; identifie et explique les facteurs d'évolution des résultats ;
- établit les états financiers sociaux et consolidés en vue de leur arrêté, en les accompagnant des commentaires et analyses de la Direction Financière ;
- définit la stratégie de communication financière (indicateurs, modalités, etc.) et propose ou arrête les termes des communiqués financiers.

En tant que responsable de l'établissement des comptes et de la mise en œuvre des systèmes de contrôle interne comptable et financier, le Directoire échange avec les Commissaires aux Comptes :

- il s'assure que les Commissaires aux Comptes ont revu les principes comptables retenus et les options comptables qui ont un impact significatif sur la présentation des états financiers ;
- il prend connaissance auprès des Commissaires aux Comptes du périmètre et des modalités de leur intervention. Il s'informe également des conclusions de leurs travaux d'audit sur les comptes et de revue du contrôle interne dans la limite des processus opérationnels et informatiques contribuant à la production de l'information comptable et financière ;
- il s'assure, le cas échéant, que les Commissaires aux Comptes sont informés des faiblesses majeures de contrôle interne identifiées au cours de l'exercice et susceptibles d'avoir une incidence significative sur l'information comptable et financière publiée.

b. Le Conseil de Surveillance

Le Conseil de Surveillance exerce un contrôle permanent sur la gestion du Directoire. À ce titre, il vérifie notamment auprès du Directoire que les dispositifs de pilotage et de contrôle sont de nature à assurer la fiabilité de l'information financière publiée par la Société et à donner une image fidèle des résultats et de la situation financière de la Société et du Groupe.

Pour pouvoir effectuer ce contrôle :

- un travail préparatoire est effectué par le Comité d'audit ;
- il est informé des caractéristiques essentielles des dispositifs de pilotage de la Société et du Groupe et notamment des dispositifs de suivi des risques, de contrôle de gestion et de suivi du financement et de la trésorerie ;
- le cas échéant, il est informé des changements de méthodes comptables et des options comptables retenues par la Société qui ont un impact significatif sur les états financiers ;
- il veille à la qualité du processus de sélection des Commissaires aux Comptes notamment au regard des critères de compétence et d'indépendance de ceux-ci ;
- il est informé des événements significatifs intervenus dans l'activité et de la situation de trésorerie ;
- de plus, il est informé des projets majeurs d'investissement, de cession ou de financement ;
- le Conseil de Surveillance reçoit l'assurance des Commissaires aux Comptes qu'ils ont eu accès à l'ensemble des informations nécessaires à l'exercice de leurs responsabilités ;
- il est informé des modalités d'intervention des Commissaires aux Comptes ainsi que des conclusions de leurs travaux ;
- il reçoit l'assurance des Commissaires aux Comptes qu'ils ont suffisamment avancé leurs travaux au moment de l'arrêt des comptes pour être en mesure de communiquer toutes remarques significatives.

B. Processus de pilotage de l'information comptable et financière

Ce pilotage est assuré par la Direction Financière et par le Directoire.

a. Principes

Afin d'assurer une cohérence d'ensemble au niveau de ce processus, la Société veille à ce que :

- la séparation des fonctions soit conçue de façon à permettre un contrôle indépendant. Cette séparation des fonctions s'efforce de dissocier les tâches et fonctions relevant de l'opérationnel, de la protection des biens et de leur enregistrement comptable ;
- les noms des personnes pouvant engager la Société et les différents niveaux d'approbation requis selon le type d'engagement soient définis et mis à la disposition des personnes chargées de l'enregistrement comptable afin de leur permettre de s'assurer que les opérations ont été correctement approuvées.

Dans le cadre de l'établissement des comptes consolidés, la Société vérifie qu'il existe un dispositif organisé et documenté destiné à assurer l'homogénéité des données comptables et financières consolidées publiées.

- une documentation permette de fixer et de faire connaître, au sein de la Société, les principes de comptabilisation et de contrôle des opérations et de leurs flux ;
- les circuits d'information permettent :
- l'exhaustivité de la capture des événements économiques pour chaque processus amont ;
- une centralisation régulière des données vers la comptabilité ;
- une homogénéisation des données comptables ;
 - o les contrôles portent sur la mise en œuvre de ces circuits d'informations ;
 - o un calendrier d'élaboration des informations comptables et financières soit diffusé au sein du Groupe pour les besoins des comptes publiés de la société-mère ;
 - o chaque collaborateur impliqué dans le processus d'élaboration de l'information comptable et financière ait accès à l'information nécessaire pour appliquer, faire fonctionner et/ou surveiller le dispositif de contrôle interne ;
 - o la Direction Financière dispose d'une autorité lui permettant de faire valoir la règle comptable ;
 - o les procédures permettent de vérifier si les contrôles mis en place ont été effectués ;
 - o un manuel de procédures comptables précise les règles et principes comptables utilisés au sein du Groupe ;
 - o une veille réglementaire permette d'appréhender et d'anticiper les évolutions de l'environnement de la Société ;
 - o des contrôles spécifiques soient effectués sur les points qui seraient identifiés comme sensibles concernant des aspects comptables.

b. Organisation et sécurité des systèmes d'information

Les processus suivants mettent sous contrôle des composantes de l'outil de production de l'information comptable :

- la tenue de la comptabilité est faite au moyen de systèmes informatisés avec une organisation claire et formalisée et avec une sécurité physique et logique des systèmes et données informatiques ;
- l'organisation et le fonctionnement de l'ensemble du système d'information font l'objet de règles précises en matière d'accès au système de validation des traitements et de procédure de clôture, de conservation des données et de vérifications des enregistrements ;
- des procédures et des contrôles permettent d'assurer la qualité et la sécurité de l'exploitation, de la maintenance et du développement (ou du paramétrage) des systèmes de comptabilité et de gestion ainsi que des systèmes alimentant directement ou indirectement les systèmes comptables et de gestion ;
- il existe des contrôles clés dans le système d'information (blocage des doubles saisies, existence de seuils à la saisie, accès limités pour certaines transactions) ;
- la Société est en mesure de répondre aux obligations spécifiques de l'administration fiscale :

- la conservation des données traitées est assurée par des applications informatiques qui concourent à la constitution d'enregistrements comptables ou à la justification d'un événement transcrit dans les documents contrôlés par l'administration fiscale ;
- en termes de documentation : il existe une description des règles de gestion des données et des fichiers, mise en œuvre dans les programmes informatiques et ayant des incidences sur la formation des résultats comptables et fiscaux et sur les déclarations fiscales.

c. Organisation de la fonction comptable et de gestion

L'organisation de la fonction comptable et de gestion est basée sur l'exactitude et l'exhaustivité de l'information disponible pour tous les acteurs de l'entreprise. Ceci repose notamment sur l'enregistrement simultané des données dans les comptabilités générale et analytique (i.e. de gestion) : les dépenses externes, les recettes, mais aussi la ventilation de la paie du personnel en fonction des affectations du temps passé sur les différents contrats.

- **Reporting comptable et de gestion**

Périodicité et organisation des arrêtés

Le Groupe et donc sa maison-mère sont organisés pour publier des comptes semestriels au 30 juin et au 31 décembre. La pertinence des informations comptables et la tenue des dates de publication des comptes sont principalement assurées par la diffusion des procédures d'arrêtés de fin de période, l'analyse critique périodique des éléments constitutifs du résultat et des litiges/contentieux en cours.

Cycle de prévisions de résultats et analyses de gestion

Le Groupe procède quatre fois par an à la révision des principaux éléments constitutifs de ses résultats. Ces révisions concernent à la fois les prévisions commerciales, l'évaluation des résultats à terminaison des contrats, les frais de fonctionnement et donc, les prévisions de résultat de la maison-mère et des filiales. À cette occasion, chaque contrat significatif fait l'objet d'une revue devant le Président du Directoire.

Normalisation comptable Groupe

La maison-mère diffuse des instructions de clôture auprès des sociétés consolidées précisant notamment le calendrier d'arrêté des comptes et le planning de remontée des liasses de consolidation et autres informations nécessaires à la consolidation des comptes. Chaque société du Groupe, maison-mère ou filiale, décline sa propre note d'instruction.

Les états financiers consolidés sont établis conformément au référentiel IFRS en vigueur au sein de l'Union européenne (Note 1 de l'annexe aux comptes consolidés).

- **Planification/formalisation des procédures d'arrêtés**

Procédures de contrôle pré-arrêtés et traitement des corrections

Avant tous les arrêtés, les services comptables s'assurent de l'exhaustivité des informations enregistrées et de tous les travaux préalables à ces arrêtés tels que : rapprochements bancaires, inventaires physiques des stocks, existence d'une vision à terminaison de tous les contrats et analyse critique de tous les litiges et contentieux en cours.

La préparation des arrêtés consiste aussi en l'analyse détaillée de tous les comptes de tiers (fournisseurs, clients, personnel de l'entreprise ou tiers extérieurs).

La maison-mère s'assure par ailleurs que toutes les entités à comptabilité décentralisée ainsi que les filiales ont bien les moyens humains et matériels de fournir en qualité et en temps voulu leurs propres comptes auprès de leurs auditeurs et auprès de leur maison-mère.

Pour préparer l'établissement des comptes consolidés à l'intérieur du Groupe, chaque société circularise toutes les autres sociétés de façon à éliminer toutes les prestations internes.

Documentation des estimations ou options comptables

La Société travaille sur des contrats long terme, dont le chiffre d'affaires et le résultat sont comptabilisés à l'avancement. La prévision à terminaison est essentielle dans la détermination du résultat de la période. Il est donc préparé, en vue des arrêtés et à la suite des prévisions périodiques mentionnées ci-dessus, un document de résultat

prévisionnel à terminaison pour chaque contrat concerné. Un document similaire est fourni pour tous les litiges et contentieux en cours avec l'avis de la Direction Juridique ou de l'avocat en charge du dossier.

Audit externe

Une visite intermédiaire des auditeurs externes est réalisée avant l'arrêté annuel des comptes afin de vérifier les procédures de contrôle interne et d'analyser les résultats prévisionnels à terminaison des contrats à long terme, qui resteront en cours à la fin de l'exercice.

Les auditeurs externes remettent les conclusions de leurs travaux d'audit des comptes et de revue du contrôle interne à l'occasion de réunions de synthèse organisées en premier lieu au niveau des filiales puis au niveau du Groupe, auprès de la Direction Financière Groupe, du Comité d'audit et du Directoire.

Les diligences qui ont sous-tendu l'analyse présentée par ce rapport impliquent le contrôle :

- du respect des règles de gestion du Groupe ;
- de la sauvegarde des actifs ;
- de la prévention et de la détection des fraudes et des erreurs ;
- de l'exactitude et l'exhaustivité des enregistrements comptables ;
- de l'établissement en temps voulu d'informations comptables et financières fiables.

Compte tenu de toutes les procédures décrites, la Présidente du Conseil de Surveillance considère qu'elle a une assurance raisonnable sur la qualité du contrôle interne du Groupe.

C. Conformité aux lois et règlements

Les lois et règlements en vigueur fixent des normes de comportement que le Groupe intègre à ses objectifs de conformité.

La Direction Juridique du Groupe assiste et conseille certaines entités du Groupe au cas par cas et assure :

- une veille juridique afin de connaître les diverses règles qui sont applicables au Groupe ;
- une information des collaborateurs concernés sur celles des règles qui les concernent spécifiquement ;
- un suivi des grands dossiers d'acquisition ou de contentieux pouvant avoir un impact sur le Groupe.

D. Procédures relatives aux engagements et à la prise d'affaires

La Direction Juridique du Groupe est chargée de mettre en jeu toutes les mesures préventives permettant d'éviter des litiges et la mise en cause des sociétés du Groupe, et notamment :

- de contrôler l'établissement et la mise à jour des conditions générales d'achat et de vente ;
- de donner un avis sur tout document susceptible d'engager la Société et/ou ses filiales, en particulier les offres et contrats, soit directement, soit via des instructions et documents-types ;
- de gérer avec les avocats nationaux et internationaux de la Société toute réclamation émanant de tiers susceptible de mettre en jeu la responsabilité du Groupe et assurer toute défense ou recours devant les juridictions concernées (tribunaux, cours arbitrales) ;
- d'examiner périodiquement les différents litiges, leurs évolutions, les risques encourus, leurs adéquations avec les couvertures d'assurance et les provisions constituées.

La Direction Juridique du Groupe s'appuie sur des conseils externes chaque fois qu'elle le juge utile.

Une réunion spécifique, à laquelle participe le Directeur Financier et, si besoin, le Directeur de Secteur concerné, se tient par ailleurs plusieurs fois par an pour analyser l'évolution des sinistres et contentieux, leurs conséquences au niveau du Groupe et, le cas échéant, définir les provisions à constituer ainsi que les mesures préventives ou correctives.

Les risques relatifs au droit de la concurrence, aux contrats de représentation ou d'apport d'affaires ou à l'anti-corruption font l'objet d'une attention particulière.

La Direction Juridique a également en charge de veiller au respect, par chacune des filiales, des obligations en termes de Secrétariat Général.

E. Information et communication

Afin d'être efficace, le dispositif de contrôle interne doit faire l'objet d'une communication adéquate en vue de sa mise en œuvre par l'ensemble du personnel du Groupe. Le contrôle interne est d'autant plus pertinent qu'il est fondé sur des règles de conduite et d'intégrité portées par les organes de gouvernance et communiquées à tous les collaborateurs. Il ne saurait, en effet, se réduire à un dispositif purement formel en marge duquel pourraient survenir des manquements graves à l'éthique, aux principes de contrôle interne et aux valeurs du Groupe.

4.3.4 Principes et règles arrêtés par le Conseil de Surveillance pour déterminer les rémunérations et avantages de toute nature accordés aux mandataires sociaux

Les membres du Directoire, exception faite de son Président, ont conservé le bénéfice de leur contrat de travail qui préexistait à la date de leur nomination en qualité de membre du Directoire. À ce titre, ils bénéficient d'une rémunération composée d'une part fixe et d'une part variable. Chacun des membres du Directoire en charge d'un Secteur d'activité, à savoir, MM. Stanislas Ancel et Philippe Demigné, a droit au paiement d'une part variable de leur rémunération respective, laquelle est fixée par le Conseil de Surveillance en fonction du résultat du Secteur dont ils ont respectivement la charge. M. Stanislas Ancel bénéficie d'un appartement de fonction et d'une voiture de fonction. M. Christophe Favrelle, membre du Directoire et Directeur Financier Groupe a également droit au paiement d'une part variable de sa rémunération, fixée par le Conseil de Surveillance en fonction des performances globales du Groupe et d'opérations financières spécifiques réalisées durant l'exercice. M. Christophe Favrelle bénéficie d'un appartement de fonction. Le Président du Directoire est, quant à lui, rémunéré au titre de ses fonctions de Président du Directoire, cette rémunération se composant d'une part fixe et d'une part variable, le montant de cette dernière étant déterminé en fonction du résultat net part du Groupe.

Le Président du Directoire bénéficie par ailleurs d'un avantage en nature correspondant à une assurance garantie sociale des chefs et dirigeants d'entreprises.

Messieurs Nicolas Dmitrieff et Philippe Demigné bénéficient par ailleurs, au même titre que les salariés "Hors Classe", tel que ce terme est défini par la convention collective nationale de la métallurgie, d'un régime supplémentaire de retraite à prestations définies (article 39 du Code général des impôts) et d'un régime supplémentaire de retraite à cotisations définies (article 83 du Code général des impôts).

S'agissant du régime supplémentaire de retraite à prestations définies, à l'occasion du renouvellement des mandats de membres du Directoire de Messieurs Nicolas Dmitrieff et Philippe Demigné, le Conseil de Surveillance a réexaminé leur statut au regard de la Loi n° 2015-990 du 6 Août 2015 dite «Loi Macron», lors de sa réunion du 10 mars 2016. Les décisions prises par le Conseil de Surveillance dans ce contexte sont en ligne sur le site internet de la Société (<https://www.cnim.com/sites/default/files/fichiers/communiques-d-information-permanente/communiquerenouvellement-du-mandat-du-directoire-de-cnim-11-03-16.pdf>).

Ensuite, afin de se conformer aux dispositions combinées des articles L 225-79-1 et L 225-90-1 du Code de commerce telles qu'elles ont été modifiées par la Loi n° 2015-990 du 6 Août 2015 dite « Loi Macron », l'Assemblée générale des actionnaires de la Société, qui s'est tenue le 24 mai 2016, a approuvé (i) d'une part les droits conditionnels futurs dont Monsieur Nicolas Dmitrieff bénéficie à compter du 10 mars 2016, date du renouvellement de son mandat de membre et Président du Directoire, au titre des engagements de retraite à prestations définies répondant aux caractéristiques des régimes mentionnés à l'article L 137-11 du Code de la sécurité sociale et soumis aux dispositions de l'article L 225-90-1 du Code de commerce, et qui constituent la poursuite des engagements précédemment approuvés par l'Assemblée générale et (ii) d'autre part, les droits conditionnels futurs dont Monsieur Philippe Demigné bénéficie à compter du 10 mars 2016, date du renouvellement de son mandat de membre du Directoire, au titre des engagements de retraite à prestations définies répondant aux caractéristiques des régimes mentionnés à l'article L 137-11 du Code de la sécurité sociale et soumis aux dispositions des articles L 225-79-1 et L 225-90-1 du Code de commerce, et qui constituent la poursuite des engagements au titre de son contrat de travail, précédemment approuvés par l'Assemblée générale.

Sous réserve de ce qui précède, aucun des membres du Directoire ne bénéficie d'autres avantages en nature, ni d'options de souscription ou d'achat d'actions ni d'attribution gratuite d'actions, ni d'indemnités dues ou

susceptibles de l'être à raison de la cessation ou du changement de fonctions, ni d'indemnités relatives à une clause de non-concurrence.

Les membres du Conseil de Surveillance perçoivent des jetons de présence dont le montant est fixé chaque année par le Conseil de Surveillance dans la limite du montant alloué à cet effet par l'Assemblée générale des actionnaires.

Par ailleurs, les membres du Comité d'audit et du Comité stratégique reçoivent chacun une rémunération exceptionnelle dont le montant est arrêté par le Conseil de Surveillance dans le respect des dispositions de l'article L. 225-86 du Code de commerce.

Enfin, la Présidente et le Vice-Président du Conseil de Surveillance perçoivent chacun une rémunération fixe dont le montant est arrêté par le Conseil de Surveillance.

4.3.5 Modalités particulières relatives à la participation des actionnaires à l'Assemblée générale

Tout actionnaire a le droit d'assister aux Assemblées générales et de participer aux délibérations dans les conditions prévues par la loi.

Si le Directoire le décide au moment de la convocation d'une Assemblée générale, les actionnaires peuvent participer à cette assemblée par visioconférence ou par tout moyen de télécommunication (en ce compris, Internet) permettant leur identification, dans les conditions prévues par la réglementation applicable. Le cas échéant, cette faculté est mentionnée dans l'avis de réunion et l'avis de convocation.

Sont réputés présents pour le calcul du quorum et de la majorité les actionnaires qui participent à l'assemblée par visioconférence ou par des moyens électroniques de communication permettant leur identification.

Tout actionnaire remplissant les conditions requises pour participer à une assemblée peut s'y faire représenter dans les conditions prévues par la loi.

Les actionnaires peuvent également voter par correspondance ou, sur décision du Directoire, à distance par voie électronique, dans les conditions et selon les modalités fixées par les lois et règlements, en adressant leur formulaire de vote et de procuration concernant toute Assemblée générale, soit sous forme papier, soit, si le Directoire l'a décidé, par des moyens de communication électronique, étant précisé que cette faculté est, le cas échéant, mentionnée dans l'avis de réunion et dans l'avis de convocation.

Par ailleurs, un droit de vote double est conféré à toutes les actions entièrement libérées pour lesquelles il sera justifié d'une inscription nominative depuis au moins deux ans, au nom d'un même actionnaire, dans les conditions prévues par la loi.

4.3.6 Autres éléments

En matière de gouvernement d'entreprise, la Société se réfère aux dispositions du code de gouvernement d'entreprise MiddleNext dans les conditions précisées au 4.1 ci-avant. Ce code peut être consulté sur le site internet de la Société.

Les éléments énumérés à l'article L. 225-100-3 du Code de commerce sont publiés dans le rapport de gestion intégrant la gestion du Groupe.

La Présidente du Conseil de Surveillance

4.4 Rapport du Conseil de Surveillance établi en application de l'article L.225-82-2 du Code de commerce et portant sur les principes et les critères de détermination, de répartition et d'attribution des éléments fixes, variables et exceptionnels composant la rémunération totale et les avantages de toute nature, attribuables aux dirigeants mandataires sociaux en raison de leur mandat

Conformément à l'article L.225-82-2 du Code de commerce tel qu'issu de la loi du 9 décembre 2016 relative à la transparence, à la lutte contre la corruption et à la modernisation de la vie économique (dite « Loi Sapin 2 »), nous vous présentons la politique de rémunération des dirigeants mandataires sociaux, à savoir, les principes et les critères de détermination, de répartition et d'attribution des éléments fixes, variables et exceptionnels composant la rémunération totale et les avantages de toute nature, attribuables aux dirigeants mandataires sociaux de la Société à raison de leur mandat, laquelle fait l'objet d'une résolution soumise à l'approbation de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires qui se tiendra le 7 juin 2017.

La rémunération des membres du Directoire, à savoir de Messieurs Philippe Demigné, Stanislas Ancel et Christophe Favrelle, n'entre pas dans le champ d'application de l'article L 225-82-2 du Code de commerce, ces derniers étant uniquement rémunérés au titre du contrat de travail les liant à la Société en leur qualité respective de Directeur Général de la division CNIM Innovation et Systèmes, Directeur Général du secteur Environnement et Directeur Financier Groupe.

Il est toutefois fait état de la rémunération des membres du directoire au titre de leur contrat de travail dans la partie 4.2 du document de référence en application de l'article L 225-102-1 du Code de commerce et selon la présentation et tableaux recommandés par le code de gouvernement d'entreprise MiddleNext révisé en septembre 2016 auquel la Société adhère.

De même les membres du Conseil de Surveillance représentant les salariés actionnaires titulaires d'un contrat de travail avec la Société n'entrent pas dans le champ de la politique de rémunération soumise à votre approbation.

Rémunération du Président du Directoire

- **Rémunération annuelle fixe et variable**

La politique de rémunération du Président du Directoire est arrêtée par le Conseil de Surveillance lors de sa nomination et lors de chaque renouvellement de son mandat.

Rémunération annuelle fixe

En sa qualité de Président du Directoire, Monsieur Nicolas Dmitrieff bénéficie d'une rémunération annuelle qui comprend une part fixe et une part variable.

Le montant de la rémunération fixe annuelle du Président du Directoire est déterminé en fonction de critères propres à la personne concernée et en conformité avec les pratiques de groupes comparables pour une position similaire.

Ce montant annuel est déterminé au début de chaque mandat pour l'ensemble de la durée de celui-ci et peut faire l'objet d'une révision annuelle. Il est versé mensuellement.

Le Conseil de Surveillance peut en effet décider d'augmenter la part fixe de la rémunération annuelle du Président du Directoire dans une proportion égale, pour 50%, à la moyenne des augmentations dont pourraient bénéficier les cadres III/C de la Société telle que cette classification est définie par la convention collective nationale de la métallurgie et pour 50%, à la moyenne des augmentations du comité de direction de CNIM.

En application de ces principes, la rémunération fixe du Président du Directoire, qui a été augmentée lors de la réunion du Conseil de Surveillance du 9 mars 2017 selon les critères précités, s'élèvera à 450 324 euros bruts.

Rémunération variable annuelle

Le Président du Directoire perçoit également une rémunération variable ayant pour objectif de mettre en corrélation sa rémunération avec les résultats de l'activité du groupe. Ce montant est déterminé en fonction du résultat net du Groupe et est égal à 2% du résultat annuel net consolidé part du Groupe pour l'exercice 2017.

Il est rappelé que le versement des éléments de rémunération variable décrits dans la politique de rémunération soumise à l'approbation de l'assemblée générale en 2017 au titre du vote ex-ante, sera conditionné à l'approbation de l'assemblée générale ordinaire annuelle des actionnaires qui se tiendra en 2018.

Enfin, Monsieur Nicolas Dmitrieff a droit au remboursement des frais occasionnés dans l'exercice de ses fonctions sur présentation de justificatifs.

- **Avantages de toute nature**

Contrat d'assurance chômage – perte de mandat

Le Président du Directoire bénéficie de la couverture d'assurance chômage de la garantie sociale des chefs et dirigeants d'entreprises souscrite par la Société à son profit en cas de révocation de celui-ci, permettant à Monsieur Nicolas Dmitrieff de bénéficier en temps utile de la couverture sociale nécessaire.

Cette assurance qui bénéficiait déjà auparavant au Directeur Général, a été maintenue au profit de Monsieur Nicolas Dmitrieff et autorisée par le Conseil de Surveillance lors de sa réunion du 22 octobre 2009 en tant que convention réglementée. Elle a été approuvée par l'assemblée générale des actionnaires sur rapport spécial de votre commissaire aux comptes en application de l'article L 225-86 du Code de commerce.

Régime de retraite supplémentaire à prestations définies

Le Président du Directoire bénéficie d'un régime de retraite à prestations définies (article 39 du Code Général des Impôts) répondant aux caractéristiques des régimes mentionnés à l'article L 137-11 du Code de la sécurité sociale et soumis aux dispositions de l'article L 225-90-1 du Code de commerce.

Cette retraite supplémentaire donne droit à une pension égale à 0,80 % de la rémunération de référence par année d'ancienneté, elle est plafonnée à 15 % de la rémunération de référence en cas de liquidation à 60 ans, + 0.8 % par année, sans pouvoir être supérieure à 25 % de la rémunération de référence.

La rémunération de référence utilisée pour le calcul de la retraite supplémentaire est la moyenne des trois meilleurs salaires bruts annuels des sept dernières années civiles d'activité, revalorisés selon l'évolution de l'indice ICHT-IME.

Cet avantage a été réitéré lors du Conseil de Surveillance du 10 Mars 2016 ayant statué sur le renouvellement de son mandat de Président du Directoire et a fait l'objet d'une approbation lors de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires du 24 mai 2016, en application des dispositions combinées des articles L 225-86 et L 225-90-1 du Code de commerce.

L'accroissement annuel des droits conditionnels dont bénéficie Monsieur Nicolas Dmitrieff, depuis le renouvellement de son mandat de Président du Directoire tel qu'arrêté par le Conseil de Surveillance dépend désormais de l'évolution constatée d'au moins deux des indicateurs clés du Groupe :

- progression du chiffre d'affaire, au regard de la moyenne des trois dernières années, d'au moins 5% ;
- progression du montant des commandes enregistrées, au regard de la moyenne des trois dernières années, d'au moins 5% ;
- progression du résultat opérationnel courant, au regard de la moyenne des trois dernières années, d'au moins 5%.

Le conseil de Surveillance vérifie annuellement, avant la tenue de l'assemblée générale ordinaire appelée à statuer sur les comptes du dernier exercice clos, le respect des conditions prévues et, selon le cas, détermine l'accroissement, au titre dudit exercice, des droits conditionnels bénéficiant à Monsieur Nicolas Dmitrieff.

Régime de retraite à cotisations définies

Le Président du Directoire bénéficie également comme les salariés « Hors Classe » tel que ce terme est défini par la Convention Collective Nationale de la Métallurgie, d'un régime de retraite à cotisations définies (Article 83 du Code Général des Impôts).

Ce régime intégralement financé par la Société est basé sur une cotisation de 8 % assise sur la rémunération annuelle brute, plafonnée à 8 plafonds annuels de la Sécurité Sociale, qui alimente un compte individuel ouvert chez Generali.

Le bénéficiaire choisit le profil de gestion de ce compte (dynamique, équilibré, fonds euros, valeurs Europe, obligations internationales, etc.).

Les sommes placées lui sont acquises, même s'il quitte l'entreprise entre temps. La sortie se fait sous forme de rente réversible à 60 % ou à 100 %.

Enfin il est précisé qu'en sa qualité de Président du Directoire, Monsieur Nicolas Dmitrieff n'est bénéficiaire d'aucune indemnité due au titre de la cessation de ses fonctions, ni d'options de souscription ou d'achat d'actions, ni d'attribution gratuite d'actions.

Rémunération des membres du Conseil de Surveillance

La politique de rémunération des membres du Conseil de Surveillance est arrêtée par l'assemblée générale ordinaire des actionnaires, sur proposition du Conseil de Surveillance.

La politique de rémunération des membres des comités du Conseil de Surveillance, du Président et du Vice-président du Conseil de Surveillance est arrêtée par le Conseil de Surveillance.

Conformément à l'article L.225-82-2 du Code de commerce tel qu'issu de la loi du 9 décembre 2016 (dite « Loi Sapin 2 »), ces politiques seront soumises à l'approbation de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires qui se tiendra le 7 juin 2017.

- **Jetons de présence**

L'assemblée générale des actionnaires peut allouer aux membres du Conseil de Surveillance des jetons de présence.

Le Conseil de Surveillance répartit lesdits jetons de présence entre les membres du Conseil.

L'enveloppe des jetons de présence est votée chaque année par l'assemblée générale ordinaire des actionnaires. Le montant annuel des jetons de présence fixé, cas échéant, par l'assemblée générale des actionnaires est réparti par le Conseil de Surveillance en fonction de l'assiduité des membres du Conseil aux réunions du Conseil de Surveillance et aux réunions du comité d'audit et du comité stratégique et du temps qu'ils consacrent ainsi à leur fonction, conformément aux dispositions de l'article 4 du règlement intérieur du Conseil de Surveillance.

Les jetons de présence dus au titre d'un exercice sont versés au cours de l'exercice suivant.

Les membres du Conseil de Surveillance perçoivent chacun la somme globale de 8 000 euros de jetons de présence au titre de leur participation aux réunions du Conseil de Surveillance pour l'exercice précédent. Cette somme est calculée *pro-rata temporis* de leur participation aux réunions du Conseil de Surveillance.

Les membres du Conseil de Surveillance participant aux réunions du comité d'audit et/ou du comité stratégique perçoivent en outre chacun la somme globale de 20 000 euros de jetons de présence au titre de leur participation aux réunions de l'un et/ou l'autre de ces comités précédents. Cette somme est calculée *pro-rata temporis* de leur participation aux réunions de l'un ou l'autre de ces comités.

Les membres du Conseil de Surveillance ne perçoivent aucune rémunération variable.

- **Rémunération du Président et du Vice-Président du Conseil de Surveillance**

Le Président et le Vice-Président du Conseil de Surveillance bénéficient d'une rémunération fixe annuelle dont le montant est déterminé par le Conseil de Surveillance. Le Conseil de Surveillance peut décider d'augmenter la rémunération annuelle fixe du Président du Conseil de Surveillance dans la même proportion que l'augmentation dont pourraient bénéficier les cadres H.C de la Société.

La rémunération fixe annuelle de Madame Christiane Dmitrieff, en sa qualité de Présidente du Conseil de Surveillance, a été fixée lors de sa nomination en 2016 à 250 000 euros bruts et n'a pas évolué par rapport à celle de son prédécesseur, qui avait été elle-même fixée par le Conseil de Surveillance du 22 juin 2006. Elle est versée mensuellement.

La rémunération fixe de Monsieur François Canellas en sa qualité de Vice-Président du Conseil de Surveillance a été fixée par le Conseil de Surveillance du 31 octobre 2006 à 150 000 euros bruts et n'a pas évolué depuis. Elle est versée mensuellement.

Le Conseil de Surveillance

4.5 Rapport du Conseil de Surveillance sur le rapport du Directoire

Mesdames, Messieurs,

Le Directoire de notre Société vous a convoqués à une Assemblée générale ordinaire et extraordinaire, conformément à la loi et aux statuts afin de vous rendre compte de la situation et de l'activité de notre Société durant l'exercice clos le 31 décembre 2016 et de soumettre à votre approbation les comptes dudit exercice et l'affectation du résultat.

Nous vous rappelons que, conformément à l'article L. 225-68 du Code de commerce, le Conseil de Surveillance doit présenter à l'Assemblée générale annuelle ses observations sur le rapport du Directoire ainsi que sur les comptes de l'exercice. Nous vous précisons que le Directoire a communiqué au Conseil de Surveillance les comptes annuels, les comptes consolidés et le rapport du Directoire conformément aux dispositions de l'article L. 225-68 du Code de commerce.

Après avoir vérifié et contrôlé les comptes annuels et le rapport du Directoire, nous estimons que ces documents ne donnent lieu à aucune observation particulière.

Nous espérons que l'ensemble des propositions que vous a fait le Directoire dans son rapport recevra votre agrément, et que vous voudrez bien adopter les résolutions qui vous sont soumises.

Le Conseil de Surveillance

4.6 Rapports des Commissaires aux Comptes

4.6.1 Rapport des commissaires aux comptes, établi en application de l'article L. 225-235 du code de commerce, sur le rapport de la Présidente du Conseil de Surveillance de la société CNIM

Exercice clos le 31 décembre 2016

Aux Actionnaires

En notre qualité de commissaires aux comptes de la société Constructions Industrielles de la Méditerranée (CNIM) et en application des dispositions de l'article L. 225-235 du code de commerce, nous vous présentons notre rapport sur le rapport établi par le Président de votre société conformément aux dispositions de l'article L. 225-68 du code de commerce au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2016.

Il appartient au Président d'établir et de soumettre à l'approbation du conseil de surveillance un rapport rendant compte des procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place au sein de la société et donnant les autres informations requises par l'article L. 225-68 du code de commerce relatives notamment au dispositif en matière de gouvernement d'entreprise.

Il nous appartient :

- de vous communiquer les observations qu'appellent de notre part les informations contenues dans le rapport du Président, concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière, et
- d'attester que ce rapport comporte les autres informations requises par l'article L. 225-68 du code de commerce, étant précisé qu'il ne nous appartient pas de vérifier la sincérité de ces autres informations.

Nous avons effectué nos travaux conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France.

Informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière

Les normes d'exercice professionnel requièrent la mise en œuvre de diligences destinées à apprécier la sincérité des informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière contenues dans le rapport du Président. Ces diligences consistent notamment à :

- prendre connaissance des procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière sous-tendant les informations présentées dans le rapport du Président ainsi que de la documentation existante ;
- prendre connaissance des travaux ayant permis d'élaborer ces informations et de la documentation existante ;
- déterminer si les déficiences majeures du contrôle interne relatif à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière que nous aurions relevées dans le cadre de notre mission font l'objet d'une information appropriée dans le rapport du Président.

Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur les informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques de la société relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière contenues dans le rapport du Président du conseil de surveillance, établi en application des dispositions de l'article L. 225-68 du code de commerce.

Autres informations

Nous attestons que le rapport du Président du conseil de surveillance comporte les autres informations requises à l'article L. 225-68 du code de commerce.

Fait à Neuilly-sur-Seine, le 9 mars 2017

Les commissaires aux comptes

Deloitte & Associés
Stéphane MENARD

PricewaterhouseCoopers Audit
Édouard DEMARCO

4.6.2 Attestation des Commissaires aux Comptes

Attestation des Commissaires aux Comptes sur les informations communiquées dans le cadre de l'article L. 225-115 4° du Code de commerce relatif au montant global des rémunérations versées aux personnes les mieux rémunérées pour l'exercice clos le 31 décembre 2016

Assemblée Générale d'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2016

Aux Actionnaires,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société et en application de l'article L. 225-115 4° du code de commerce, nous avons établi la présente attestation sur les informations relatives au montant global des rémunérations versées aux personnes les mieux rémunérées pour l'exercice clos le 31 décembre 2016, figurant dans le document ci-joint.

Ces informations ont été établies sous la responsabilité de votre Directeur Financier. Il nous appartient d'attester ces informations.

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons effectué un audit des comptes annuels de votre société pour l'exercice clos le 31 décembre 2016. Notre audit, effectué selon les normes d'exercice professionnel applicables en France, avait pour objectif d'exprimer une opinion sur les comptes annuels pris dans leur ensemble, et non pas sur des éléments spécifiques de ces comptes utilisés pour la détermination du montant global des rémunérations versées aux personnes les mieux rémunérées. Par conséquent, nous n'avons pas effectué nos tests d'audit et nos sondages dans cet objectif et nous n'exprimons aucune opinion sur ces éléments pris isolément.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences, qui ne constituent ni un audit ni un examen limité, ont consisté à effectuer les rapprochements nécessaires entre le montant global des rémunérations versées aux personnes les mieux rémunérées et la comptabilité dont il est issu et vérifier qu'il concorde avec les éléments ayant servi de base à l'établissement des comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2016.

Sur la base de nos travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur la concordance du montant global des rémunérations versées aux personnes les mieux rémunérées figurant dans le document joint et s'élevant à 3 936 480 euros avec la comptabilité ayant servi de base à l'établissement des comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2016.

La présente attestation tient lieu de certification de l'exactitude du montant global des rémunérations versées aux personnes les mieux rémunérées au sens de l'article L. 225-115 4° du code de commerce.

Neuilly-sur-Seine, le 15 mars 2017

Les Commissaires aux Comptes

Deloitte & Associés

Stéphane MENARD

PricewaterhouseCoopers Audit

Édouard DEMARCO

4.7 Programme de rachat d'actions

Renvoi au 2.1.1.3 du présent document de référence.

5 ÉTATS FINANCIERS

Les comptes sont présentés en milliers d'euros.

5.1 Comptes consolidés au 31 décembre 2016^(RFA)

5.1.1 État de la situation financière

5.1.1.1 ACTIF

(en milliers d'euros)

ACTIF	NOTE	31.12.2016	31.12.2015
ACTIF NON COURANT			
Immobilisations incorporelles	12	25 095	24 305
Goodwill	13	45 912	51 874
Immobilisations corporelles :			
Terrains		8 604	13 762
Constructions		22 756	21 428
Instal. techniques. mat. & outil. industriels		19 698	20 586
Autres		6 250	7 438
Immobilisations corporelles en cours		5 935	7 641
S/Total Immobilisations corporelles	14	63 242	70 855
Immobilisations financières :			
Actifs financiers	15	12 852	11 433
Participations dans les entreprises associées	16	46 160	52 419
S/Total Immobilisations financières		59 012	63 851
Impôts différés actifs	9.C	10 582	16 279
TOTAL ACTIF NON COURANT		203 843	227 165
ACTIF COURANT			
Stocks et en-cours	17	24 476	40 814
Avances et acomptes versés sur commandes		6 154	3 820
Clients & comptes rattachés	18	174 273	174 579
Produits à recevoir sur affaires en cours	18	46 905	51 630
Autres créances	18	61 800	52 405
Trésorerie	20	183 704	138 402
Charges constatées d'avance	18	5 198	7 261
TOTAL ACTIF COURANT		502 509	468 911
TOTAL DES ACTIFS CONSOLIDÉS		706 352	696 075

5.1.1.2 PASSIF

(en milliers d'euros)

PASSIF	NOTE	31.12.2016	31.12.2015
CAPITAUX PROPRES PART DU GROUPE			
Capital		6 056	6 056
Primes		7 237	7 237
Réserves		116 239	102 923
Résultat Net		49 742	35 791
CAPITAUX PROPRES PART DU GROUPE	21	179 274	152 007
Intérêts ne donnant pas de contrôle (Réserves)		8 160	8 572
Intérêts ne donnant pas de contrôle (Résultat)		(1 660)	(752)
Intérêts ne donnant pas de contrôle		6 500	7 820
PASSIF NON COURANT			
Emprunts et Dettes financières		15 853	16 894
Dérivés non courants		(0)	(0)
S/T Passif financier non courant	22	15 853	16 894
Provisions pour engagements retraite et avantages assimilés	24	30 879	36 226
Provisions non courantes	23	36 274	45 530
Impôts différés Passif	9.C	231	663
PASSIF NON COURANT		83 237	99 312
PASSIF COURANT			
Avances et acomptes reçus sur commandes		20 725	10 098
Fournisseurs	20	118 499	119 474
Dettes Fiscales et Sociales (hors impôt exigible)		64 320	73 303
Passif d'impôts exigibles		2 300	5 115
Passif financier courant	22	10 117	21 207
Provisions courantes	23	59 384	61 929
Autres dettes		4 109	8 730
Produits constatés d'avance	19	157 888	137 078
PASSIF COURANT		437 341	436 935
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS CONSOLIDÉS		706 352	696 075

5.1.2 Compte de résultat consolidé

(en milliers d'euros)

	NOTE	31.12.2016	31.12.2015 (* Retraité	31.12.2015 Publié
Chiffre d'affaires	5	539 860	635 879	726 990
Production stockée		(3 719)	183	199
Subventions d'Exploitation		13 673	13 634	14 384
Autres produits courants		9 597	10 655	11 011
Achats et variation de stocks		(252 450)	(314 111)	(348 819)
Autres achats externes		(96 420)	(98 750)	(110 518)
Impôts, taxes et assimilés		(6 594)	(7 775)	(8 623)
Salaires et traitements		(119 242)	(116 794)	(141 091)
Charges sociales		(48 051)	(47 126)	(56 906)
Participation		(311)	(740)	(1 050)
Sous total charges de personnel		(167 604)	(164 659)	(199 047)
Dotation aux Amortissements		(16 265)	(15 413)	(16 971)
Variation des Provisions		9 159	(9 123)	(10 124)
Autres charges courantes		(6 996)	(8 456)	(11 363)
Résultat opérationnel courant		22 241	42 063	47 118
Autres produits (charges) non courants	7	(3 154)	(635)	(629)
RESULTAT OPERATIONNEL	5	19 088	41 428	46 489
QP du résultat net des entreprises mises en équivalence	16	2 572	3 266	3 266
RESULTAT OPERATIONNEL APRES QUOTE PART DU RESULTAT NET DES ENTREPRISES MISES EN EQUIVALENCE		21 659	44 695	49 755
Produits financiers		518	964	1 128
Coûts financiers		(540)	(972)	(902)
Coût de l'endettement financier net	8	(22)	(8)	226
Écarts de change	8	(335)	3 635	3 644
Autres produits (charges) financiers	8	(267)	(956)	(936)
RESULTAT FINANCIER TOTAL		(624)	2 671	2 934
RESULTAT AVANT IMPOT		21 035	47 366	52 689
Charge d'impôt sur le résultat	9	(7 075)	(16 053)	(17 650)
RESULTAT NET		13 960	31 312	35 039
RESULTAT NET DES ACTIVITES ABANDONNEES	11	34 121	3 727	
RESULTAT NET DE LA PERIODE		48 081	35 039	35 039
Dont résultat attribuable aux intérêts ne donnant pas le contrôle		(1 660)	(752)	(752)
Dont résultat attribuable aux actionnaires		49 742	35 791	35 791
Résultat net par action attribuable aux actionnaires		17,3	12,2	12,2
Résultat par action des activités poursuivies		4,9	10,7	12,2
Résultat net par action des activités abandonnées		11,9	1,3	0,0

(*) cf Note 4

5.1.3 État du résultat global

(en milliers d'euros)

	31/12/2016	31/12/2015 retraité
Résultat de l'exercice	48 081	35 039
Éléments du résultat global non recyclables (Brut d'impôt)		
- réévaluation des engagements au titre des régimes à prestations définies	(1 108)	889
Impôt sur les éléments du résultat global non recyclables	(323)	(58)
Éléments du résultat global recyclables (Brut d'impôt)		
- pertes et profits de conversion des états financiers des filiales en monnaie étrangère	(5 749)	(5 445)
- pertes et profits relatifs à la réévaluation d'actifs financiers disponibles à la vente		
- partie efficace des profits et des pertes sur instruments de couverture de flux de trésorerie	2 020	(600)
Impôt sur les éléments du résultat global recyclables		
- des pertes et profits relatifs à la réévaluation d'actifs financiers disponibles à la vente		
- de la partie efficace des profits et des pertes sur instruments de couverture de flux de trésorerie	(737)	62
Quote-part des entreprises mises en équivalence dans les éléments recyclables du résultat global	412	320
Éléments du résultat global des activités abandonnées	634	389
Résultat global total	43 230	30 596
Dont résultat attribuable aux actionnaires ne donnant pas de contrôle	(1 551)	(934)
Dont résultat attribuable aux actionnaires	44 781	31 529

5.1.4 Variation des capitaux propres consolidés

(en milliers d'euros)

	Capitaux propres part du Groupe									Intérêts ne donnant pas de contrôle	TOTAL
	Capital	Prime	Réserve de réévaluation AFS	Réserve couverture	Réserve engagement retraite	Autres réserves	Écart de conversion	Résultat consolidé	Total		
Au 01.01.2015	6 056	7 237	158	(239)	(9 369)	84 736	6 618	32 420	127 617	(759)	126 858
Affectation du résultat 2014						32 420		(32 420)	0		0
Distribution de dividendes						(15 380)			(15 380)	0	(15 380)
Résultat 2015								35 791	35 791	(752)	35 039
Autres éléments du résultat global				(254)	1 025		(5 032)		(4 261)	(182)	(4 443)
S/T Résultat global 2015	0	0	0	(254)	1 025	0	(5 032)	35 791	31 529	(934)	30 596
Variation du pourcentage d'intérêt sans perte de contrôle (1)						7 884			7 884	9 863	17 747
Annulation opérations sur actions propres						(18)			(18)		(18)
Autres (2)						375			375	(350)	25
Au 31.12.2015	6 056	7 237	158	(493)	(8 344)	110 017	1 586	35 791	152 007	7 820	159 826
Au 01.01.2016	6 056	7 237	158	(493)	(8 344)	110 017	1 586	35 791	152 007	7 820	159 826
Affectation du résultat 2015						35 791		(35 791)	0		0
Distribution de dividendes						(16 963)			(16 963)		(16 963)
Résultat 2016								49 742	49 742	(1 660)	48 081
Autres éléments du résultat global				1 702	(1 552)		(5 111)		(4 961)	109	(4 852)
S/T Résultat global 2016	0	0	0	1 702	(1 552)	0	(5 111)	49 742	44 781	(1 551)	43 230
Variation de périmètre (3)						(601)			(601)	230	(371)
Annulation opérations sur actions propres						50			50		50
Autres									0		0
Au 31.12.2016	6 056	7 237	158	1 209	(9 896)	128 294	(3 525)	49 742	179 274	6 500	185 774

(1) Variation du pourcentage d'intérêt de SUNCNIM

(2) IFRIC 21 (part du Groupe) et obligations d'achat des titres des actionnaires minoritaires de Saphymo Italia (intérêts ne donnant pas le contrôle)

(3) Variation du pourcentage d'intérêts de VECSYS et Ello

5.1.5 Tableau des flux de trésorerie

(en milliers d'euros)

	31/12/16	31/12/2015 retraité
Résultat net	48 081	35 039
Moins : Résultat net des activités abandonnées	(34 121)	(3 727)
Résultat net des activités poursuivies	13 960	31 312
Élimination de la quote-part de résultat des entreprises mises en équivalence	(2 572)	(3 266)
Élimination des amortissements et provisions	13 450	20 827
Élimination des plus ou moins-values de cession	125	305
Capacité d'autofinancement après coût de l'endettement financier et impôt	24 963	49 178
Élimination de la charge d'impôt	7 075	16 053
Élimination du coût de l'endettement financier net	82	8
Capacité d'autofinancement avant coût de l'endettement financier et impôt	32 120	65 239
Incidence de la variation du BFR lié à l'activité (y compris dettes liées au personnel)		
Stocks	4 545	1 700
Avances et acomptes versés	(2 538)	(8 807)
Variation des clients et autres créances	(33 923)	97 620
Avances et acomptes reçus	13 902	(311)
Variation des fournisseurs et autres dettes	41 661	(94 777)
Total	23 648	(4 574)
Impôts payés (incluant la C.V.A.E)	(9 105)	(17 981)
Autres flux liés aux activités abandonnées	2 287	9 094
Flux net généré par (affecté à) l'activité (A)	48 950	51 778
Acquisitions (cessions) d'entreprises (ou activités) nettes de la trésorerie acquise (1)	(686)	(4 070)
Cessions d'intérêts sans perte de contrôle (2)		17 500
Acquisitions d'immobilisations corporelles et incorporelles	(21 265)	(18 355)
Acquisition d'actifs financiers	(698)	0
Cessions actifs financiers	503	0
Variation des avances et prêts consentis	1 451	(1 535)
Cession d'immobilisations corporelles et incorporelles	1	24
Dividendes reçus des sociétés mises en équivalence	4 353	3 503
Flux liés aux activités abandonnées	43 013	(702)
Flux net provenant des (affecté aux) investissements (B)	26 672	(3 636)
Dividendes versés par la société mère	(16 963)	(15 402)
Cession (acquisition) nette d'actions propres	(77)	(17)
Émissions d'emprunts	2 932	14 089
Remboursements d'emprunts	(11 181)	(16 528)
Intérêts financiers versés	(181)	(1)
Autres opérations de financement	(3 490)	(5 139)
Flux liés aux activités abandonnées	59	235
Flux net provenant du (affecté au) financement (C)	(28 901)	(22 765)
Incidence de la variation des taux de change (D)	(1 997)	5 290
Incidence de la variation des taux de change activités abandonnées (E)	(317)	(303)
VARIATION DE TRESORERIE A+B+C+D+E	44 407	30 366
Équivalent de trésorerie	20 718	67 274
Trésorerie	162 986	71 127
Trésorerie brute	183 704	138 401
Concours bancaires courants	(2 357)	(1 460)
Trésorerie de clôture	181 348	136 941
Dont trésorerie des activités poursuivies	181 348	130 411
Dont trésorerie des activités abandonnées		6 530
VARIATION DE TRESORERIE	44 407	30 364

(1) Impact de l'augmentation de capital et de la trésorerie eLLIO suite au changement de mode de consolidation, paiement partiel du reliquat sur acquisition INVEN en 2016

(2) Apport en fonds propres du fonds SPI (BPI France) à SUNCNIM

5.1.6 Annexe

Cette annexe fait partie intégrante des comptes consolidés au 31 décembre 2016.

NOTE 1 Bases de préparation des états financiers consolidés, principes et méthodes comptables

A. Normes applicables

Les états financiers consolidés couvrent les périodes de douze mois arrêtées aux 31 décembre 2016 et 2015.

Les états financiers consolidés au 31 décembre 2016 de CNIM, sont établis conformément au référentiel IFRS adopté par l'Union européenne au 31 décembre 2016. Ils ont été arrêtés par le Directoire le 6 mars 2017.

CNIM est une société anonyme, dont le siège social est domicilié au 35 rue de Bassano, à Paris.

Ce référentiel intègre les normes comptables internationales (IAS et IFRS) et les interprétations du Comité d'interprétation (SIC et IFRIC) applicables de manière obligatoire au 31 décembre 2016.

Les états financiers consolidés du Groupe sont établis conformément aux normes internationales d'information financière (« IFRS ») et aux interprétations IFRIC et SIC telles qu'adoptées par l'Union européenne au 31 décembre 2016. Les normes IFRS sont disponibles sur le site internet de la Commission européenne :

http://ec.europa.eu/internal_market/accounting/ias_en.htm

a. Normes applicables à compter du 1^{er} janvier 2016

Les principes comptables retenus sont identiques à ceux utilisés dans la préparation des comptes consolidés annuels pour l'exercice clos le 31 décembre 2016, à l'exception de l'adoption des nouvelles normes et interprétations suivantes :

- l'amendement IAS 1 « Première application des IFRS » sur les notes annexes ;
- l'amendement IAS 16 « Immobilisations corporelles » et IAS 38 « Immobilisations incorporelles » sur les méthodes d'amortissement ;
- l'amendement IFRS 2 « Paiement fondé sur des actions » ;
- l'amendement IFRS 8 « Information sectorielle ».

L'application de ces normes n'a pas d'effet sur les comptes présentés nécessitant un retraitement des données comparatives.

b. Nouveaux textes IFRS pouvant être appliqués par anticipation en 2016

La Société n'a pas appliqué par anticipation les nouvelles normes IFRS ou modifications de normes qui ont été publiées par l'IASB mais qui ne sont pas encore effectives.

c. Nouveaux textes IFRS non encore adoptés par l'Union européenne

Les états financiers du Groupe au 31 décembre 2016 n'intègrent pas les éventuels impacts des normes et amendements non encore adoptés par l'Union européenne, à savoir :

- IFRS 9 - instruments financiers
- IFRS 15 - Produits des activités ordinaires tirés des contrats avec des clients
- IFRS 16 - Contrats de location
- Amendements à IAS 7 « initiative concernant les informations à fournir » ;
- Amendements à IAS 12 « Comptabilisation d'impôts différés actifs au titre de pertes non réalisées ».

Le Groupe a initié une première analyse de quelques contrats type représentatifs des différentes activités existantes, au regard de la norme IFRS 15. L'objectif est d'analyser en 2017, pour chaque activité du Groupe, une liste de contrats représentant une part significative du chiffre d'affaires, de façon à pouvoir communiquer l'impact du changement de normes dans les annexes aux comptes annuels 2017. Le Groupe ne prévoit pas d'application anticipée de la norme IFRS15, et utilisera lors de la première application de cette norme la méthode rétrospective intégrale.

Le Groupe n'utilise pas la méthode des jalons techniques, mais la méthode d'avancement par les coûts pour mesurer le pourcentage d'avancement des contrats entrant dans le champ d'application de la norme IAS11.

B. Principes comptables et méthodes d'évaluation

a. Règles de consolidation

• Périmètre de consolidation

Les sociétés sur lesquelles le Groupe exerce un contrôle exclusif sont consolidées par intégration globale. Celui-ci est présumé exister lorsque le Groupe détient plus de 50 % des droits de vote et qu'il n'existe pas d'accords particuliers ou de droits accordés à une autre partie et affectant de manière significative le pouvoir de décision du Groupe sur les politiques financières et opérationnelles de l'entité.

Les sociétés contrôlées conjointement sont comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence. Le contrôle conjoint implique l'existence d'un accord requérant le consentement unanime des partenaires sur les décisions stratégiques.

Les sociétés dans lesquelles CNIM, sans en avoir le contrôle exclusif ou conjoint, exerce une influence notable, sont mises en équivalence. L'influence notable est présumée quand le Groupe détient au moins 20 % des droits de vote.

L'entrée (la sortie) d'une entité dans le périmètre de consolidation est effective à la date de prise (perte) de contrôle.

À partir du 1er janvier 2010 et conformément à IAS 27R, les acquisitions complémentaires d'intérêts réalisées après le regroupement d'entreprises et ne conférant pas le contrôle sont comptabilisées comme des transactions de capitaux propres. Il en est de même des cessions d'intérêts sans perte de contrôle. Avant l'application de ce texte et en l'absence de précision du référentiel IFRS, le Groupe comptabilisait la différence entre le coût d'acquisition (pour les acquisitions) ou la contrepartie reçue (en cas de cession) et la valeur comptable des intérêts minoritaires acquis/cédés, en goodwill (en cas d'acquisition) ou en résultat (en cas de cession).

• Dates de clôture

Toutes les sociétés consolidées le sont sur la base de comptes arrêtés au 31 décembre 2016.

b. Comptabilisation des regroupements d'entreprises

Les regroupements d'entreprises sont comptabilisés conformément à IFRS 3, d'application obligatoire et prospective aux exercices ouverts depuis le 1er juillet 2009.

À la date d'acquisition, correspondant à la date à laquelle le contrôle de l'entreprise acquise est obtenu :

- les actifs identifiables acquis et les passifs repris sont évalués à la juste valeur à la date d'acquisition (montant net des actifs et passifs acquis à leur juste valeur) ;
- le coût du regroupement correspond à la juste valeur des contreparties transférées par l'acquéreur, augmenté, en cas d'acquisition partielle, du montant des participations ne donnant pas le contrôle de l'entreprise acquise évalué soit sur la base de la quote-part de l'actif net acquis (y compris ajustements de juste valeur), soit sur la base de la valeur globale de l'entreprise (option disponible au cas par cas pour chaque regroupement d'entreprises) et de la juste valeur de participations antérieurement détenues ;
- les frais directement attribuables à l'acquisition (frais de transaction) sont comptabilisés en charges au cours de la période pendant laquelle ils sont encourus et les services reçus ;
- les ajustements de prix éventuels sont valorisés à leur juste valeur même s'il n'est pas probable qu'une sortie de ressources soit nécessaire à l'extinction de l'obligation (et sont réévalués ultérieurement en contrepartie du compte de résultat) ;
- le goodwill est déterminé comme la différence entre le coût du regroupement d'une part et le montant net des actifs et passifs acquis à leur juste valeur d'autre part.

En cas d'acquisition par étapes, la quote-part détenue antérieurement à la prise de contrôle dans l'entreprise acquise est réévaluée à sa juste valeur, à la date de prise de contrôle, et le produit ou la perte correspondante est enregistrée en résultat.

Les goodwill peuvent faire l'objet d'un ajustement rétrospectif dans un délai d'un an consécutif à la date d'acquisition pour tenir compte de l'estimation définitive de la juste valeur des actifs et des passifs acquis. Au-delà de ce délai, tout changement ultérieur de juste valeur est comptabilisé directement en résultat.

- **Regroupements d'entreprises antérieurs au 1^{er} janvier 2010**

Ceux-ci étaient comptabilisés de façon identique à IFRS 3R à l'exception des points suivants :

- les frais d'acquisition directs faisaient partie du coût d'acquisition ;
- les clauses d'ajustements de prix faisaient également partie du coût du regroupement si le paiement était probable et évaluable de manière fiable et les modifications du montant qui venaient en correction du coût affectaient par conséquent le montant du goodwill ;
- les intérêts minoritaires (participations ne donnant pas le contrôle) sous IFRS 3R ne pouvaient être comptabilisés que sur la base de la juste valeur des actifs nets acquis ;
- en cas d'acquisition par étapes, le principe du coût s'appliquait, le coût d'acquisition total correspondait à la somme des coûts de chaque tranche acquise, et la réévaluation de la quote-part d'actif net antérieurement détenue était comptabilisée en capitaux propres.

c. Méthodes de conversion des comptes exprimés en devises étrangères

Les états financiers du Groupe sont établis en Euro, qui est la monnaie de fonctionnement et de présentation de la société-mère.

Les comptes des filiales dont la monnaie de fonctionnement est différente de la monnaie de présentation du Groupe sont convertis en Euro selon la méthode suivante :

- les actifs et les passifs sont convertis sur la base des cours de change en vigueur à la clôture de l'exercice ("cours de change de clôture") ;
- les comptes de résultat et les flux de trésorerie sont convertis sur la base des cours de change moyens de l'exercice ;
- les écarts de conversion résultant de la variation entre les cours de change de clôture de l'exercice précédent et ceux de l'exercice en cours, ainsi que ceux provenant de la différence entre le cours de change moyen et le cours de change de clôture de l'exercice en cours sont comptabilisés en écarts de conversion dans les capitaux propres consolidés.

d. Conversion des transactions libellées en devises étrangères

Les transactions libellées en devises étrangères sont enregistrées au cours de change en vigueur à la date où elles sont réalisées.

À la date de clôture, les actifs et passifs monétaires libellés en devises étrangères sont convertis au cours de clôture. Les différences de change résultant de cette conversion sont comptabilisées en résultat financier.

Des modalités de comptabilisation spécifiques s'appliquent en cas d'opérations de couvertures (y compris couvertures naturelles) éligibles à une comptabilité de couverture, dont les principes sont décrits en paragraphe s) ci-après.

e. Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût amorti correspondant au coût d'acquisition historique ou de production diminué du cumul des amortissements et des éventuelles pertes de valeur.

Les frais financiers directement attribuables à l'acquisition, la construction ou la production d'une immobilisation corporelle sont incorporés au coût de cette immobilisation.

Conformément à la norme IAS 17, les biens financés par un contrat de location qui, en substance, transfère la quasi-totalité des risques et avantages liés à la propriété de l'actif au locataire sont considérés comme des biens acquis par emprunt ("contrats de location/financement"). Dès le début de la période de location, ces biens sont comptabilisés à l'actif en immobilisations corporelles en contrepartie d'un passif classé en dettes financières. L'actif est comptabilisé pour un montant correspondant au plus bas de la valeur de marché ou de la valeur actualisée des paiements minimaux au titre de la location. Au cours de la période de location, les paiements sont ventilés entre la charge financière et le remboursement de la dette de manière à obtenir, au titre de chaque période, un taux d'intérêt périodique constant sur le solde restant dû au passif.

L'amortissement de la valeur brute des immobilisations corporelles est réparti sur la durée d'utilité attendue des principaux composants associés aux actifs, sur le mode linéaire, sous déduction d'une valeur résiduelle de 10 % s'agissant des actifs constitutifs de la catégorie "bâtiments Génie civil".

Dans le cadre de contrats de location-financement, si la transmission de la propriété à la fin du contrat est certaine, l'actif est amorti sur sa durée d'utilité. Dans le cas contraire, les actifs sont amortis sur la durée la plus courte entre la durée d'utilité et la durée du contrat.

Les principales durées d'utilité retenues sont :

	Durée
Bâtiments Génie civil	30 ans
Aménagements d'installations	10 ans
Voiries	20 ans
Matériel et outillage	10 ans
Éléments roulants (portique, pont, grue)	5 à 8 ans
Petit matériel	8 ans
Outillage	5 ans
Appareils de contrôle	8 ans
Matériel de transport (véhicules automobiles)	4 ans
Petit matériel de manutention	5 ans
Mobilier et matériel de bureau	5 à 10 ans
Matériel de sécurité	4 ans
Matériel informatique	2 à 5 ans

f. Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles sont comptabilisées au bilan pour leur juste valeur, leur coût d'acquisition historique ou leur coût de production en fonction du mode d'acquisition de ces actifs.

Les frais financiers directement attribuables à l'acquisition, la construction ou la production d'une immobilisation incorporelle sont incorporés au coût de cette immobilisation.

Le montant comptabilisé à l'origine est ensuite diminué des cumuls des amortissements et des éventuelles pertes de valeur.

Les immobilisations incorporelles comprennent principalement les brevets, les logiciels informatiques et les frais de recherche et de développement.

- **Frais de recherche et de développement**

Les frais de recherche et de développement sont comptabilisés en charges dans l'exercice au cours duquel ils sont encourus.

Les frais de développement :

- non dissociables des contrats ne sont pas immobilisés et sont inclus dans les coûts des contrats ;
- dans le cas contraire, sont immobilisés à l'actif dès lors qu'ils satisfont aux six critères d'activation prévus par IAS 38, paragraphe 21, dont celui relatif à la rentabilité future de chaque projet concerné.

Les immobilisations incorporelles sont amorties linéairement en fonction de leurs durées d'utilité respectives.

Les principales durées d'utilité retenues sont :

- concessions, brevets et licences : de cinq à dix ans ;
- logiciels informatiques : trois à cinq ans ;
- frais de développement : cinq ans.

S'agissant des concessions, brevets et licences, les durées d'utilité retenues correspondent à la période la plus courte entre celle évaluée à partir de facteurs économiques et celle évaluée à partir des facteurs juridiques.

g. Tests de perte de valeur des goodwill

Les goodwill ne sont pas amortis mais font l'objet d'un test de perte de valeur au minimum une fois par an et dès lors qu'apparaissent des indices de perte de valeur. Pour ce test, les goodwill sont alloués aux Unités Génératrices de Trésorerie (UGT), qui correspondent à des ensembles homogènes générant des flux de trésorerie identifiables et largement indépendants.

La définition des UGT constitue un jugement de la direction reposant sur la réunion, au niveau du plus petit ensemble d'actifs possible, de critères d'homogénéité en termes de réalisation et de niveau de pouvoir opérationnel.

Le groupe Bertin a été restructuré par métiers au cours de l'année 2016, ce qui a entraîné une modification des UGT en vue de refléter l'organisation opérationnelle interne au sein du groupe Bertin (voir ci-après)

L'affectation des UGT par Secteur est la suivante :

- le Secteur Environnement comporte quatre UGT : « Environnement-construction », « Environnement-Exploitation », « CNIM Babcock Services » et « Solaire »
- le Secteur Innovation & Systèmes comporte quatre UGT : « CNIM Systèmes Industriels » et « Bertin Technologie », « Bertin IT », « Bertin Pharma » ;

Les tests de dépréciation consistent à comparer la valeur recouvrable de chaque Unité Génératrice de Trésorerie à laquelle un goodwill est affecté à sa valeur nette comptable. Pour déterminer la valeur recouvrable, le Groupe estime en premier lieu la valeur d'utilité de chaque UGT selon la méthode des flux de trésorerie futurs actualisés ou le cas échéant sa juste valeur. Selon cette méthode :

- les flux de trésorerie d'exploitation attendus correspondent à des flux prévisionnels sur l'année en cours et les deux années suivantes, et à la projection de flux normatifs la quatrième et la cinquième année ; ils sont calculés après prise en compte d'un impôt normatif sur le résultat d'exploitation ;
- le taux d'actualisation appliqué reflète le coût moyen pondéré du capital par UGT, prenant en compte un taux sans risque, une prime de risque "marché", et une prime liée à la taille du Groupe et à la faible liquidité de ses titres ;
- ce taux d'actualisation est un taux après impôt, appliqué à des flux de trésorerie après impôt, ce qui conduit à un résultat identique à celui qui serait obtenu en appliquant, comme requis par IAS 36, un taux d'actualisation avant impôt à des flux de trésorerie d'exploitation avant impôt ;
- la valeur recouvrable est l'addition de la valeur actualisée des flux de trésorerie d'exploitation et de la valeur terminale actualisée calculée sur la base d'un flux normatif représentatif de l'activité à long terme, en tenant compte d'un taux de croissance à l'infini.

Si la valeur recouvrable ainsi obtenue est inférieure à la valeur comptable de l'UGT, cette dernière est ramenée à sa valeur recouvrable et la perte de valeur est immédiatement enregistrée au compte de résultat, en premier lieu en contrepartie d'une réduction de la valeur du goodwill, puis sur les autres actifs en proportion de leurs valeurs comptables respectives.

Toute dépréciation de goodwill comptabilisée est définitive.

h. Actifs financiers non courants

Les principes de comptabilisation, d'évaluation et de présentation des actifs et passifs financiers sont définis par IAS 39 "Instruments financiers : comptabilisation et évaluation", par IAS 32 "Instruments financiers : présentation" et par IFRS 7 "Instruments financiers, informations à fournir".

Les actifs financiers comprennent les actifs disponibles à la vente, les actifs détenus jusqu'à leur échéance, les actifs financiers à la juste valeur par résultat et les prêts et créances. Les instruments dérivés actifs sont classés dans la catégorie actifs financiers à la juste valeur par résultat, les dépôts de garantie afférents aux instruments dérivés sont enregistrés au coût amorti et relèvent de la catégorie prêts et créances.

- **Actifs financiers disponibles à la vente**

Les actifs financiers disponibles à la vente sont principalement constitués par des titres de participations non consolidés. Ces actifs financiers sont comptabilisés à leur juste valeur.

Toutefois, si la juste valeur n'est pas déterminable de façon fiable, et dans la mesure où aucun risque de dépréciation n'est identifié, les actifs financiers sont comptabilisés au coût.

Les variations de juste valeur sont comptabilisées directement en capitaux propres sauf lorsqu'un test de dépréciation conduit à reconnaître une baisse significative ou prolongée de la valeur de l'actif financier, auquel cas cette perte de valeur irréversible est constatée par résultat.

Une dépréciation est constatée lorsque la valeur d'entreprise ou la valeur des capitaux propres détenus est inférieure à la valeur nette comptable.

- **Prêts et créances**

Ils comprennent les créances rattachées à des participations non consolidées.

Lors de leur comptabilisation initiale, ces prêts et créances sont comptabilisés à leur juste valeur majorée des coûts de transaction directement attribuables.

À chaque date de clôture, ces actifs sont comptabilisés au coût amorti en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif.

Une dépréciation est enregistrée en résultat lorsque la valeur recouvrable estimée du prêt ou de la créance est inférieure à sa valeur comptable.

- i. Stocks et encours de production**

Les stocks sont évalués au plus bas de leur coût de revient, selon la méthode du coût moyen pondéré, et de leur valeur nette de réalisation.

Les en-cours de production sont valorisés en tenant compte de la totalité des éléments constitutifs de leur prix de revient à l'exception des frais d'administration générale, commerciaux et financiers.

Le coût de revient des encours de production et stocks de produits finis est déterminé sur la base d'une capacité normale de production, excluant les effets potentiels d'une sous activité.

La valeur nette de réalisation correspond au prix de vente estimé diminué des coûts à encourir jusqu'à la réalisation de la vente.

- j. Chiffre d'affaires**

Le chiffre d'affaires du Groupe regroupe deux principales catégories comptables : les ventes de biens et services et les contrats de construction. La description de ces activités se trouve au paragraphe V.

Le chiffre d'affaires est évalué à la juste valeur de la contrepartie reçue ou à recevoir.

- k. Contrats de construction**

Les activités principales traitées en contrats de construction concernent principalement l'environnement, à savoir les constructions de centres de traitements des déchets, installations d'équipement de fumées et centrales solaires.

Le chiffre d'affaires et la marge des contrats en cours sont comptabilisés selon la méthode à l'avancement.

Le chiffre d'affaires à terminaison d'un contrat comprend le prix de vente initial majoré des avenants, réclamations et autres modifications dans la mesure où ils sont contractuellement acquis.

En cours de réalisation du contrat, le chiffre d'affaires et la marge sont reconnus à l'avancement des coûts du contrat.

La marge n'est reconnue que lorsque les estimations des coûts et chiffre d'affaires à terminaison sont fiables.

Le pourcentage d'avancement est déterminé par le rapport des coûts encourus sur les coûts probables à terminaison.

Dès qu'elle est identifiée, toute perte probable à terminaison est provisionnée pour sa totalité, sous déduction, le cas échéant, de la perte déjà comptabilisée, en passifs non courants.

À l'achèvement des contrats, seules demeurent au bilan les dépenses qui restent à encourir. Elles font l'objet d'une provision inscrite en passifs courants.

Conformément à l'IAS 11, les contrats de construction sont présentés comme suit au bilan :

- les paiements partiels reçus du client, avant que les travaux correspondants n'aient été exécutés, sont comptabilisés en "avances et acomptes reçus sur commandes" ;
- pour chaque contrat de construction, le chiffre d'affaires reconnu à l'avancement (minoré, le cas échéant, des provisions pour pertes à terminaison), diminué des facturations intermédiaires émises est porté :
- à l'actif du bilan, en "produits à recevoir sur affaires en cours" si le solde de ces éléments est positif ;

au passif du bilan, en "produits constatés d'avance", si le solde de ces éléments est négatif.

- l. Vente de biens et services**

Le chiffre d'affaires lié à la vente de biens et services est comptabilisé lorsqu'il est probable que les avantages économiques futurs iront au Groupe et lorsqu'ils peuvent être évalués de façon fiable. Les critères de reconnaissance spécifiques suivants doivent également être remplis pour que le chiffre d'affaires puisse être reconnu :

- les produits d'une vente de biens sont comptabilisés lorsque l'entreprise a transféré à l'acheteur les principaux risques et avantages inhérents à la propriété des biens ;
- les produits relatifs à une prestation de services sont comptabilisés en fonction du degré d'avancement de la prestation.

Les coûts relatifs à la prestation rendue (ventes de biens ou prestations de services) sont reconnus en résultat en même temps que les produits correspondants ont été comptabilisés.

m. Subventions publiques

Le Groupe bénéficie d'aides au financement de ses efforts de recherche et de développement, principalement sous forme de crédits d'impôt recherche.

Le crédit d'impôt recherche ou tout autre dispositif fiscal similaire dans d'autres juridictions, est comptabilisé en subvention d'exploitation. La reconnaissance en produit du crédit d'impôt recherche reçu sur la période peut être partiellement différée sur les périodes ultérieures dans le cas de dépenses de développement immobilisées éligibles au crédit d'impôt recherche.

n. Autres créances courantes et autres dettes courantes

Lors de leur comptabilisation initiale, les créances et dettes (hors actifs et passifs financiers) sont évaluées à la juste valeur majorée des coûts de transaction directement imputables à l'acquisition ou à l'émission de l'actif ou du passif, puis au coût amorti. La juste valeur correspond à la valeur nominale, lorsque l'effet d'actualisation est non significatif.

En conformité avec les normes IAS 39, 58 et 59, à chaque clôture il convient d'apprécier s'il existe une indication objective de dépréciation d'un actif financier ou d'un groupe d'actifs financiers.

Si une indication de dépréciation existe, le montant de la perte est égal à la différence entre la valeur comptable de l'actif et la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs estimés (hors pertes de crédit futures qui n'ont pas été subies), actualisée au taux d'intérêt effectif d'origine de l'actif financier. Une dépréciation est alors enregistrée en résultat lorsque la valeur recouvrable estimée du prêt ou de la créance est inférieure à sa valeur comptable.

o. Trésorerie et équivalents de trésorerie

Sont présentés en trésorerie et équivalents de trésorerie :

- les disponibilités bancaires (comptes bancaires, fonds de caisse...) ;
- les placements de maturité inférieure à trois mois lors de l'acquisition détenus dans le but de faire face aux engagements de trésorerie à court terme et qui sont soumis à un risque de variation de valeur négligeable, comprenant notamment les fonds classés en monétaires euros par l'AMF et ayant un rendement proche de l'Eonia capitalisé.

p. Provisions

Une provision est constituée dès lors que les conditions suivantes sont réunies :

- il existe une obligation (juridique ou implicite) à l'égard d'un tiers résultant d'événements passés ;
- le montant de l'obligation peut être estimé de façon fiable ;
- il est probable qu'elle se traduira par une sortie de ressources.

Les provisions comprennent principalement :

- les provisions pour litiges et contentieux en cours établies sur la base de la meilleure estimation du risque de sortie de ressources encouru ;
- les provisions pour garanties données aux clients évaluées sur des bases statistiques compte tenu des dépenses engagées dans le passé sur des affaires de même nature ;
- les provisions pour pertes à terminaison ;
- les provisions pour charges restant à engager sur affaires liquidées ;
- les provisions au titre des régimes à prestations définies.

Les provisions pour charges sur affaires en cours d'exécution sont classées en passif courant. Les autres provisions figurent au passif non courant.

q. Impôts courants et différés

La ligne « charge d'impôt sur le résultat » comprend la charge ou le produit d'impôt exigible et la charge ou le produit d'impôt différé.

L'impôt est comptabilisé en résultat sauf s'il se rattache à des éléments qui sont comptabilisés directement en capitaux propres, auquel cas il est comptabilisé en capitaux propres.

Les actifs et passifs d'impôts différés comptabilisés résultent pour chaque entité :

- des différences temporelles déductibles ou imposables entre les valeurs comptables et fiscales des actifs et passifs ;
- des déficits fiscaux et crédits d'impôts reportables éventuellement activés.

Les différences temporelles déductibles, déficits fiscaux et crédits d'impôt reportables ne donnent lieu à comptabilisation d'impôts différés actifs que dans la mesure où il est plus probable qu'improbable qu'ils soient récupérés au cours des années ultérieures. Pour apprécier cette probabilité, il est tenu compte des éléments suivants :

- historique des résultats fiscaux ;
- prévisions de résultats fiscaux futurs ;
- part des charges ponctuelles ne devant pas se renouveler à l'avenir et incluses dans les pertes passées.

Pour le calcul des impôts différés et en application de la méthode du report variable, le taux d'impôt retenu est celui applicable lors de la date réalisation connue ou estimée de la différence temporelle concernée compte tenu de la catégorie fiscale de cette dernière.

Les actifs et passifs d'impôt différés font l'objet d'une compensation lorsque ces éléments concernent des impôts sur le résultat prélevés par la même autorité fiscale, c'est-à-dire au niveau du groupe d'intégration ou de l'entité lorsque celle-ci n'est pas rattachée à un groupe d'intégration fiscale.

Le Groupe considère que la Contribution sur la Valeur Ajoutée des Entreprises (CVAE) répond à la définition donnée par l'IAS 12 d'un impôt sur les résultats. En conséquence, la charge de CVAE est présentée sur la ligne « impôts sur les résultats » depuis le 1er janvier 2010, y compris l'incidence des impôts différés actifs et passifs y afférents.

r. Avantages du personnel

En accord avec les lois et pratiques de chaque pays dans lequel il est implanté, le Groupe participe à des régimes de retraites, de préretraites et d'indemnités de départ.

Pour les régimes de base type sécurité sociale et autres régimes à cotisations définies, les charges correspondent aux cotisations versées. Aucune provision n'est comptabilisée, le Groupe n'étant pas engagé au-delà des cotisations à verser au titre de chaque période comptable.

Pour les régimes de retraites et assimilés à prestations définies, les provisions sont déterminées de la façon suivante et comptabilisées sur la ligne « provisions pour engagements retraites et avantage assimilés de l'état de la situation financière ».

La méthode actuarielle utilisée est la méthode des unités de crédit projetés ("projected unit credit method"), selon laquelle chaque période de service donne lieu à constatation d'une unité de droit à prestations, chacune de ces unités étant évaluée séparément pour obtenir l'obligation finale ; ces calculs intègrent des hypothèses de mortalité, de rotation du personnel, d'actualisation, de projection des salaires futurs et de rendement des actifs de couverture.

Les actifs dédiés à la couverture des engagements et qualifiés d'actifs de régime sont évalués à la juste valeur à la clôture de l'exercice et présentés en déduction des obligations.

Les écarts actuariels, relatifs aux ajustements liés à l'expérience et aux effets des changements d'hypothèses actuarielles sont comptabilisés en « autres éléments du résultat global » non recyclables, au sein des « réserves » des capitaux propres du Groupe, conformément à la norme révisée d'IAS 19.

Les provisions au titre des médailles du travail et autres avantages à long terme payés pendant la période d'activité des salariés sont évaluées sur la base de calculs actuariels comparables à ceux effectués pour les engagements de retraites, et sont comptabilisées au poste « provisions pour engagements retraites et avantage assimilés » de l'état de la situation financière consolidée. Les écarts actuariels des provisions pour médailles du travail sont enregistrés au compte de résultat.

s. Instruments dérivés et traitement de couverture

Le Groupe utilise des instruments financiers dérivés pour :

- couvrir des risques liés aux fluctuations des monnaies étrangères sur certains engagements fermes et transactions futures hautement probables par le biais de contrats de change à terme ;

- couvrir ses dettes financières à taux d'intérêt variable en taux d'intérêt fixe par le biais de contrats d'échange de taux, dès lors que l'exposition de la Société au risque de variation de taux est considérée significative.

Dans les deux cas, il s'agit de couvertures de flux futurs permettant de se prémunir contre les variations de flux de trésorerie qui pourraient affecter le résultat.

Les instruments financiers dérivés sont comptabilisés initialement à la juste valeur et sont réévalués à leur juste valeur aux dates de clôture ultérieures en contrepartie du résultat.

Dès lors que les instruments financiers dérivés contractés sont éligibles à la comptabilité de couverture, les variations de juste valeur des instruments financiers dérivés sont comptabilisées en capitaux propres recyclables pour la partie efficace, la partie inefficace étant comptabilisée en résultat financier. Les montants stockés en capitaux propres sont recyclés en résultat lorsque la transaction couverte affecte elle-même le résultat.

Pour un contrat, une couverture économique contre le risque de change peut dans certains cas être obtenue par compensation des flux d'encaissements et de décaissements libellés dans une même devise étrangère (couverture dite naturelle). Dans ce cas, la trésorerie et les autres actifs monétaires nets dédiés au contrat, libellés dans une devise étrangère donnée et utilisés à des fins de financement de dépenses futures libellés dans cette même devise peuvent être qualifiés de couvertures de flux de trésorerie en devises. Ainsi, les écarts de conversion résultant de la revalorisation de ces actifs monétaires des cours de transaction au cours de change en vigueur à la clôture sont comptabilisés en capitaux propres recyclables et repris en résultat lorsque les transactions couvertes affectent le résultat.

t. Actions propres

Les acquisitions d'actions propres sont enregistrées en diminution des capitaux propres sur la base de leur coût d'acquisition.

Les résultats de cession d'actions d'autocontrôle sont imputés directement sur les capitaux propres sans affecter le résultat net de la période.

u. Résultat par action

Le résultat net par action se calcule en divisant le résultat net part du Groupe, par le nombre moyen pondéré d'actions en circulation au cours de l'exercice.

Le résultat net dilué par action s'obtient en divisant le résultat net part du Groupe par le nombre moyen pondéré d'actions ajusté de l'impact maximal de la conversion des actions potentielles dilutives.

v. Informations sectorielles

En application à l'IFRS 8, les Secteurs opérationnels sont les suivants :

- **Environnement**

Ce Secteur inclut les lignes de produits et services suivantes :

- construction de centres de traitement de déchets ménagers et de biomasse avec valorisation énergétique ;
- installation d'équipements de traitement de fumées ;
- exploitation et travaux de rénovation de centres de traitement de déchets.
- conception et réalisation de centrales solaires thermodynamiques.
- maintenance et réhabilitation de chaudières industrielles, d'usines de traitement de déchets ménagers, installation et réhabilitation de chaufferies, mises aux normes, au travers de CNIM Babcock Services (CBS) ;

- **Innovation & Systèmes**

Ce Secteur inclut les lignes de produits et services suivantes :

- prestations d'études technologiques et mises à disposition sur projets clients de compétences techniques (ingénieurs de haut niveau) ;
- prestations de services dédiées à la recherche pharmaceutique ainsi que de développement et distribution de produits de biotechnologie ;
- prestations de services en mécanique et électronique embarquée ;
- systèmes avancés : systèmes complexes, équipements et technologies avancées pour la Défense, l'Industrie spatiale et la recherche scientifique ;

- transport : conception, fabrication, installation et entretien d'escaliers mécaniques lourds et conventionnels.

Chacun de ces Secteurs est engagé dans la réalisation et la fourniture de produits et de service présentant des synergies techniques industrielles et commerciales, et est composé de l'agrégation des UGT définies au paragraphe g) de cette note

Le principal décideur opérationnel analyse une information établie par le secteur opérationnel qui sert de base à son analyse de la performance du Groupe. Celui-ci est le Président du Directoire dont les trois autres membres sont chacun Directeur Général d'un des secteurs opérationnels présentés.

w. Passifs éventuels

Une obligation constitue un passif éventuel si le montant ne peut être estimé avec suffisamment de fiabilité, ou s'il est improbable que celle-ci donne lieu à une sortie de ressources. Les passifs éventuels constituent des engagements du Groupe et ne sont pas comptabilisés au bilan, sauf s'ils sont identifiés dans le cadre des acquisitions. Dans ce dernier cas, ils font partie des éléments identifiables reconnus.

x. Actifs non courants détenus en vue de la vente et activités abandonnées

Lorsqu'à la date de clôture, il est hautement probable que des actifs non courants ou des groupes d'actifs et passifs directement liés seront cédés, ils sont désignés comme actifs non courants ou groupes d'actifs détenus en vue de la vente. Leur cession est considérée comme hautement probable si, à la date de clôture, un plan destiné à les mettre en vente à un prix raisonnable par rapport à leur juste valeur a été engagé afin de trouver un acheteur et finaliser de manière inéluctable leur cession dans un délai maximal d'un an.

Les actifs non courants ou groupes d'actifs détenus en vue de la vente sont présentés dans des postes distincts des états financiers. Ils cessent d'être amortis et sont évalués au plus faible de leur valeur comptable et de leur juste valeur nette des coûts de la vente. Les actifs non courants ou groupes d'actifs destinés à être fermés et non cédés constituent des actifs non courants destinés à être mis au rebut et non détenus en vue de la vente.

Lorsque des actifs non courants faisant l'objet d'une cession ou détenus en vue de la vente ou destinés à être mis au rebut correspondent à une ou plusieurs lignes d'activité ou région géographique principale et distincte et doivent être abandonnés dans le cadre d'un plan unique et coordonné, ils sont qualifiés d'activités abandonnées et les flux qui leur sont relatifs font l'objet d'une présentation séparée au compte de résultat.

y. Concessions de services publics

L'interprétation IFRIC 12, relative aux concessions de services publics, porte sur les accords de concessions de services publics dans lesquels :

- le concédant contrôle ou réglemente les services à fournir par le concessionnaire, détermine à qui ils doivent être fournis et à quel tarif et ;
- le concédant dispose d'un contrôle sur l'infrastructure concédée, lorsque l'accord arrive à son terme.

En échange de la réalisation de l'infrastructure, le concessionnaire reçoit :

- soit un actif financier lorsqu'il a un droit inconditionnel à recevoir des montants de trésorerie ;
- soit un actif incorporel représentatif du droit à facturer les utilisateurs du service concédé, sans garantie du montant total à recevoir.

L'application d'IFRIC 12 au niveau du Groupe concerne les sociétés de projet anglaises HWS, DWS, WWS qui ont réalisé des usines d'incinération d'ordures ménagères et sont rémunérées par les organismes publics (Conseils municipaux) via un prix de traitement à la tonne et un tonnage minimum contractuel.

Dans la mesure où les contrats présentent des caractéristiques mixtes, la part relevant du tonnage minimum contractuel est reconnu comme un actif financier, et la part relevant des quantités traitées au-delà de ce tonnage minimum comme un actif incorporel.

- dans le cas de retraitement en actif financier, une part du chiffre d'affaires est retraitée en remboursement de créance ;
- dans le cas de retraitement en actif incorporel, il est tenu compte d'un amortissement linéaire de cet actif sur la période de concession.

NOTE 2 Principales estimations

Le Groupe CNIM peut être amené à procéder à des estimations et à retenir des hypothèses qui affectent la valeur comptable des éléments d'actif et de passif, des produits et des charges ainsi que les informations relatives aux éléments d'actif et de passif latents. Les résultats réels futurs sont susceptibles de diverger sensiblement par rapport à ces estimations.

Les estimations et les hypothèses sous-jacentes sont réalisées à partir de l'expérience passée et d'autres facteurs considérés comme raisonnables au vu des circonstances. Elles servent ainsi de base à l'exercice du jugement rendu nécessaire à la détermination des valeurs comptables d'actifs et de passifs, qui ne peuvent être obtenues directement à partir d'autres sources. Les valeurs réelles peuvent être différentes des valeurs estimées.

Les principales sources d'estimations et de jugements comptables significatives concernent les opérations liées aux contrats long-terme (marges à terminaison), l'appréciation de l'exposition éventuelle du Groupe dans le cadre de litiges avec des tiers, l'estimation de la valeur recouvrable des goodwill et l'évaluation des actifs d'impôts résultant des déficits fiscaux reportables.

En matière d'estimation sur les contrats long terme, chaque contrat fait l'objet d'une fiche prévisionnelle de résultat à terminaison et le résultat à l'avancement est calculé en fonction de ce résultat à terminaison.

En matière de litige, le Groupe procède régulièrement au recensement et à l'analyse des principaux litiges en cours et constitue, le cas échéant, les provisions nécessaires.

Quant aux goodwill, ils font l'objet d'un test de dépréciation annuel systématique selon la méthodologie décrite en paragraphe B g) de la Note 1 et en présence d'indicateurs de perte de valeur.

NOTE 3 Périmètre de consolidation

A. Variations de périmètre

Le 20 juillet 2016, le Groupe a cédé les filiales Babcock Wanson (hors Babcock Wanson Maroc renommée CNIM Babcock Maroc) (cf note 4).

Le capital de la société ELLO a été augmenté par incorporation de créances de SUNCNIM et de la Caisse des dépôts et consignations. SUNCNIM étant détenue par CNIM à hauteur de 58,8 %, le pourcentage de détention d'Ello est passé de 58,8 % à 30 %, entraînant le changement de méthode de consolidation en 2016 (consolidation par mise en équivalence).

B. Sociétés consolidées par intégration globale au 31 décembre 2016

SOCIÉTÉ	SIÈGE SOCIAL	% DE CONTRÔLE
Secteur Environnement		
Babcock International	Belgique	100 %
CNIM Azerbaïdjan	Azerbaïdjan	100 %
CNIM Asia Pacific	Hong Kong	100 %
CNIM SWIRE	Hong Kong	58 %
CNIM CZ Sro	République Tchèque	100 %
CNIM ECS	Royaume-Uni	100 %
CNIM Engineers	Émirats Arabes Unis	100 %
CNIM Insertion	France	100 %
CNIM Netherlands BV	Pays-Bas	100 %
CNIM Netherlands Industrie	Pays-Bas	100 %
CNIM Ouest Armor	France	100 %
CNIM Centre France	France	100 %
CNIM RUS	Russie	100 %
CNIM Saoudi	Arabie Saoudite	98 %
CNIM Thiverval-Grignon	France	100 %

CNIM Terre Atlantique	France	100 %
EKOMZ	Russie	70 %
Estrées-Mons Énergie Biomasse	France	85 %
LAB	France	100 %
LAB GmbH	Allemagne	100 %
LAB Geodur UK	Royaume-Uni	100 %
LAB USA Holding	États-Unis	100 %
LAB Washington	États-Unis	100 %
MES Environmental	Royaume-Uni	100 %
CNIM La Collette	Royaume-Uni	100 %
CNIM UK	Royaume-Uni	100 %
CEB-Kogeban	France	100 %
CNIM Bahrain	Bahrain	100 %
Babcock Services	Maroc	100 %
Babcock Wanson Holding	France	100 %
CNIM Babcock Services	Algérie	100 %
SUNCNIM	France	58,8 %
SOCIÉTÉ	SIÈGE SOCIAL	% DE CONTRÔLE
Secteur Innovation & Systèmes		
AMI Software (Go Albert France)	France	100 %
AMI Software (Go Albert Africa)	Maroc	100%
AMI Software (Go Albert UK)	Royaume-Uni	100 %
CNIM Babcock Maroc	Maroc	99,80 %
Bertin Corp	États-Unis	100 %
Bertin Pharma	France	100 %
Bertin Technologies	France	100 %
Bertin Vietnam	Vietnam	100 %
Bertin IT	France	100 %
CNIM Canada	Canada	100 %
CNIM KFT	Hongrie	100 %
CNIM Hong Kong	Hong Kong	99,99 %
CNIM Singapore	Singapour	100 %
CNIM Transport Equipment	Chine	100 %
CNIM Transport Holding	France	100 %
CNIM Transport France	France	100 %
Saphymo Italia	Italie	63 %
Saphymo GmbH	Allemagne	100%
Verbalys	France	100 %
Vecsys	France	99,3 %
Autres		
CNIM Industrie	France	100 %
9215-7775 Québec	Canada	100 %
SCI du 35 rue de Bassano	France	100 %

C. Sociétés mises en équivalence au 31 décembre 2016

SOCIÉTÉ	SIÈGE SOCIAL	% DE CONTRÔLE
Secteur Environnement		
CCUAT	France	49,88 %
CSBC	Jersey	50 %
Dudley Waste Services Ltd	Royaume-Uni	33,33 %
Hanford Waste Services Holding Ltd	Royaume-Uni	34,75 %
MES SELCHP	Royaume-Uni	50 %
SELCHP	Royaume-Uni	24,38 %
Wolverhampton Waste Services Ltd	Royaume-Uni	33,33 %
ELLO	France	30 %
CNIM Development	Luxembourg	50 %
Secteur Innovation & Systèmes		
Technoplus Industries	France	34,79 %

Toutes les sociétés mises en équivalence sont en contrôle conjoint à l'exception de Technoplus Industries qui est en influence notable.

NOTE 4 Évènements importants de la période

Le Groupe a procédé le 20 juillet 2016 à la cession au FCDE (Fonds de Consolidation et de Développement des Entreprises) des filiales Babcock Wanson (hors Babcock Wanson Maroc, renommée CNIM Babcock Maroc). En conséquence de cette cession et en application de la norme IFRS 5, le périmètre concerné est traité en « activités abandonnées » du 1er janvier 2016 à la date de cession.

Les éléments du compte de résultat, des autres éléments du résultat global et du tableau de flux de trésorerie relatifs à ces activités abandonnées sont isolés dans les états financiers pour toutes les périodes présentées.

Les éléments du compte de résultat, des autres éléments du résultat global et du tableau de flux de trésorerie relatifs à ces activités abandonnées sont isolés dans les états financiers pour toutes les périodes présentées.

Conformément aux dispositions de la norme IFRS5, la plus-value de cession de la vente des activités Babcock Wanson a été calculée par différence entre :

- Le prix global de cession, net des coûts directement liés à l'opération et de l'estimation des passifs futurs,
- Et l'actif net des activités Babcock, tel que reconnu dans les états financiers consolidés à la date du 30 juin 2016.

Sur cette base, la plus-value de cession sur la vente des activités Babcock Wanson s'élève à 32 063 milliers d'euros après impôt, classée au compte de résultat en « résultat net des activités non poursuivies ».

Les coûts fiscaux relatifs à la transaction s'élèvent à 1 014 milliers d'euros.

L'activité « CNIM Babcock Services » (optimisation, réhabilitation et maintenance des installations de combustion) a été intégrée au secteur Environnement dans les présentations sectorielles.

Les données comparatives ont été retraitées pour tenir compte de ce rattachement.

NOTE 5 Informations sectorielles*

Les informations sectorielles IFRS, revues par le principal décideur opérationnel, sont présentées ci-dessous.

(en milliers d'euros)

	Environnement		Innovation & Systèmes		Total	
	31/12/ 2016	31/12/ 2015 <i>Retraité</i>	31/12/ 2016	31/12/ 2015 <i>Retraité</i>	31/12/ 2016	31/12/ 2015 <i>Retraité</i>
Chiffre d'affaires	331 551	418 272	208 310	217 607	539 860	635 879
Résultat opérationnel	12 764	29 927	6 324	11 501	19 088	41 428
Résultat des entreprises mises en équivalence	2 572	3 263	0	3	2 572	3 266
Résultat opérationnel après quote part du résultat net des entreprises mises en équivalence	15 336	33 190	6 324	11 504	21 660	44 694

	Environnement		Innovation & Systèmes		Énergie		Total	
	31/12/ 2016	31/12/ 2015 <i>Retraité</i>	31/12/ 2016	31/12/ 2015 <i>Retraité</i>	31/12/ 2016	31/12/ 2015 <i>Retraité</i>	31/12/ 2016	31/12/ 2015 <i>Retraité</i>
Immobilisations incorporelles	9 072	8 191	16 024	15 742		372	25 095	24 305
Goodwill	31 171	31 171	14 741	17 741		2 962	45 912	51 874
Immobilisations corporelles	28 300	20 748	34 942	38 956		11 151	63 242	70 855
Immobilisations financières	11 093	9 360	1 759	2 006		67	12 852	11 433

Nota : Le secteur Énergie retraité comprend les actifs des filiales Babcock Wanson cédées. Les filiales Babcock Services Maroc, BWH, CB Services, et l'activité CBS de CNIM SA ont été reclassés dans le secteur Environnement.

	31/12/2016				31/12/2015 <i>Retraité</i>			
	France	Grande-Bretagne	Reste du monde	Total	France	Grande-Bretagne	Reste du monde	Total
Chiffre d'affaires (1)	244 853	197 688	97 318	539 860	238 297	215 523	182 058	635 879

(1) La répartition géographique du chiffre d'affaires est effectuée en fonction du lieu de réalisation des contrats.

	31/12/2016				31/12/2015			
	France	Grande-Bretagne	Reste du monde	Total	France	Grande-Bretagne	Reste du monde	Total
Immobilisations incorporelles	21 824	163	3 108	25 094	21 002	178	3 125	24 305
Immobilisations corporelles	44 825	712	17 706	63 242	46 630	3 279	20 947	70 856
Immobilisations financières	12 153	257	441	12 852	9 909	1 060	463	11 433

(*) Les données comparatives sont présentées après reclassement des filiales Babcock Services Maroc, BWH, CB Services et l'activité CBS de CNIM SA de la division Énergie vers le secteur Environnement.

NOTE 6 Recherche & Développement

(en milliers d'euros)

	31/12/2016	31/12/2015
Frais de R & D inscrits en charges (1)	12 593	10 155
Frais de R & D inscrits en immobilisations (2)	11 062	7 217

(1) Incluant les amortissements sur les programmes de développements immobilisés.

(2) Cf. Note 12

NOTE 7 Autres produits (charges) non courants

(en milliers d'euros)

	31/12/2016	31/12/2015
Dépréciation du Goodwill(1)	(3 000)	
Autres	(154)	(629)
Total résultat non courant	(3 154)	(629)

(1) dépréciation de l'UGT Bertin IT

NOTE 8 Résultat financier

A. Coût de l'endettement financier net

(en milliers d'euros)

	31/12/2016	31/12/2015 Retraité
Produits financiers sur équivalents de trésorerie	77	97
Autres intérêts et produits assimilés	441	867
Total produits financiers	518	964
Intérêts et charges financiers	(540)	(972)
Total coût de la dette	(540)	(972)
Total coût de l'endettement financier net	(22)	(8)

B. Autres produits et charges financiers

(en milliers d'euros)

	31/12/2016	31/12/2015 Retraité
Gains de change	10 122	22 680
Pertes de change	(10 457)	(19 045)
Solde(1)	(335)	3 635
Autres(2)	(267)	(956)
Total autres produits et charges financiers	(602)	2 679

(1) Le résultat de change 2015 était lié à la décision de l'Azerbaïdjan de passer à un taux de change flottant le 21 décembre 2015, la facturation de la filiale de CNIM dans ce pays étant exprimée en euros.

(2) Produits de participation et dotations ou reprises de provision pour dépréciation d'actifs financiers

NOTE 9 Impôts

A. Ventilation impôts exigibles / différés

(en milliers d'euros)

	31/12/2016	31/12/2015
Impôts exigibles	(5 681)	(16 572)
Impôts différés	(1 393)	519
Total impôts	(7 075)	(16 053)

B. Rapprochement entre la charge d'impôt réelle et la charge théorique

(en milliers d'euros)

	31/12/2016	31/12/2015 Retraité
Résultat opérationnel	19 088	41 428
Résultat financier	(624)	2 671
Résultat avant impôt des sociétés consolidées par intégration globale	18 463	44 099
Charge d'impôt théorique au taux en vigueur en France 34,43%	(6 357)	(15 183)
Effet des écarts de taux d'imposition par juridiction	116	2 370
Incidence des reports déficitaires	(3 119)	(1 129)
Impôt sans base(1)	(1 681)	(2 045)
Crédits d'impôt(2)	4 472	4 383
Taxes non déductibles(3)	(654)	(722)
Autres différences permanentes(4)	148	(3 841)
Autres	0	114
Charge d'impôt effective	(7 075)	(16 053)
Taux effectif d'impôt	38,32%	36,40%

(1) Principalement CVAE

(2) Effets des crédits d'impôts comptabilisés en résultat opérationnel et non taxés

(3) Principalement taxe de 3% sur les dividendes

(4) Contributions additionnelles d'impôts, impôts sur dividendes éliminés, provisions pour impôts (dotation ou reprise)

C. Ventilation de l'impôt différé

a. Impôts différés actifs

(en milliers d'euros)

	31/12/2016			31/12/2015
	-1an	+1an	TOTAL	TOTAL
Décalage provisoire fiscal / social	9 329	430	9 759	9 203
Provisions retraites	773	7 874	8 647	11 187
Activation des déficits	499	435	934	3 291
Autres (incluant CVAE)	1 057	770	1 827	1 545
TOTAL	11 658	9 509	21 167	25 226
Reclassement en titres mis en équivalence			233	
Effet des compensations actifs/passifs par société			(10 818)	(8 947)
TOTAL Bilan			10 582	16 279

Le poste « Autres » inclut notamment les impôts différés actifs liés aux contrats de location – financement, CVAE et aux retraitements d'homogénéité.

Pertes fiscales reportables : Des impôts différés actifs sont comptabilisés au titre des pertes fiscales reportables lorsque leur récupération est jugée probable. Le montant des économies potentielles d'impôt liées à des déficits non activés représente 19,4 millions d'euros.

b. Impôts différés passifs

(en milliers d'euros)

	-1an	+1an	TOTAL	TOTAL
Décalage provisoire fiscal / social	(561)	0	(561)	(359)
Décalage avancement-achèvement	(61)	(710)	(771)	(1 207)
Élimination marge interne	(7 294)		(7 294)	(4 857)
Provisions réglementées	0	(1 527)	(1 527)	(1 876)
Autres	(896)		(896)	(1 311)
TOTAL	(8 812)	(2 237)	(11 049)	(9 610)
Effet des compensations actifs/passifs par société			10 818	8 947
TOTAL Bilan			(231)	(663)

NOTE 10 Résultat par action

Résultat de base par action

(en milliers d'euros)

	31/12/2016	31/12/2015
Résultat net attribuable aux actionnaires de la société	49 742	35 791
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires(1)	2 875 328	2 927 778
Résultat par action	17,30	12,22

Résultat dilué par action

(en milliers d'euros)

	31/12/2016	31/12/2015
Résultat net attribuable aux actionnaires de la société	49 742	35 791
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires(1)	2 875 328	2 927 778
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires utilisé pour le calcul du résultat dilué par action	2 875 328	2 927 778
Résultat dilué par action	17,30	12,22

(1) Nombre d'actions hors actions auto détenues (cf.Note 21.E). Il n'existe pas d'instruments de capitaux propres dilutifs.

NOTE 11 Compte de résultat et flux de trésorerie des activités non poursuivies

La contribution des activités abandonnées se décompose comme suit :

(en milliers d'euros)

	31.12.2016	31.12.2015
Chiffre d'affaires	42 511	91 111
Production stockée	1 002	16
Subventions d'exploitation	205	750
Autres produits courants	329	356
Achats et variation de stocks	(15 234)	(34 709)
Autres achats externes	(5 450)	(11 768)
Impôts, taxes et assimilés	(567)	(848)
Salaires et traitements	(12 721)	(24 297)
Charges sociales	(4 822)	(9 781)
Participation	0	(310)
Sous total charges de personnel	(17 543)	(34 387)
Dotation aux Amortissements	(748)	(1 558)
Variation des Provisions	85	(1 001)
Autres charges courantes	(1 521)	(2 907)
Sous total résultat opérationnel courant	3 068	5 054
Autres produits (charges) non courants(1)	33 071	6
RESULTAT OPERATIONNEL	36 139	5 060
QP du résultat net des entreprises mises en équivalence	0	0
RESULTAT OPERATIONNEL APRES QUOTE PART DU RESULTAT NET DES ENTREPRISES MISES EN EQUIVALENCE	36 139	5 060
Produits financiers	72	163
Coûts financiers	(13)	71
Coût de l'endettement financier net	59	234
Écarts de change	(19)	9
Autres produits (charges) financiers	0	20
RESULTAT FINANCIER TOTAL	41	263
RESULTAT AVANT IMPOT	36 179	5 323
Charge d'impôt sur le résultat	(2 058)	(1 596)
RESULTAT NET DE LA PERIODE	34 121	3 727
Dont résultat attribuable aux intérêts ne donnant pas le contrôle	0	0
Dont résultat attribuable aux actionnaires	34 121	3 727

(1) Plus-value de cession des activités abandonnées

Les flux des activités abandonnées sont les suivants :

	31/12/16	31/12/15 Retraité
Résultat net total	34 121	3 727
Élimination des amortissements et provisions	339	1 687
Élimination des plus ou moins-values de cession	(33 077)	51
Capacité d'autofinancement après coût de l'endettement financier et impôt	1 383	5 464
Élimination de la charge d'impôt	2 058	1 596
Élimination du coût de l'endettement financier net	(59)	(235)
Capacité d'autofinancement avant coût de l'endettement financier et impôt	3 382	6 826
Incidence de la variation du BFR lié à l'activité (y compris dettes liées au personnel)		
Stocks	(387)	(2)
Avances et acomptes versés	(105)	(142)
Variation des clients et autres créances	3 380	174
Avances et acomptes reçus	(701)	487
Variation des fournisseurs et autres dettes	(1 741)	3 526
Total	446	4 042
Impôts payés (incluant la C.V.A.E)	(1 541)	(1 774)
Flux net généré par (affecté à) l'activité (A)	2 287	9 094
Acquisitions (cessions) d'entreprises (ou activités) nettes de la trésorerie acquise	43 860	0
Acquisitions d'immobilisations corporelles et incorporelles	(849)	(710)
Variation des avances et prêts consentis	(2)	7
Cession d'immobilisations corporelles et incorporelles	4	1
Flux net provenant des (affecté aux) investissements (B)	43 013	(702)
Intérêts financiers versés	59	235
Autres opérations de financement	0	0
Flux net provenant du (affecté au) financement (C)	59	235
Incidence de la variation des taux de change (D)	(317)	(303)
VARIATION DE TRESORERIE A+B+C+D	45 043	8 324

NOTE 12 Immobilisations incorporelles

	Frais de développement	Concessions, brevets et licences	Autres immos. Incorporelles	Immo-bilisations incorporelles en-cours	2016	2015
Valeurs brutes au 1er janvier	29 987	10 403	22 802	10 000	73 193	48 674
Acquisitions et augmentations	2 751	383	1 217	2 584	6 935	7 970
Cessions et diminutions		(124)		(1)	(125)	(760)
Transfert de postes	4 386		402	(4 816)	(28)	178
Variations de périmètre(1)		(219)	(3 794)		(4 013)	16 997
Écarts de conversion	0	(79)	(28)	(20)	(127)	134
Valeur brutes au 31 décembre	37 124	10 365	20 599	7 747	75 835	73 193
Amortissements au 1er janvier	22 770	9 259	16 860	0	48 888	32 510
Dotations	3 292	203	1 631	408	5 535	4 736
Reprises	0	0	0	0	0	(713)
Transfert de postes	0	0	(0)	0	0	0
Variations de périmètre(1)	0	(200)	(3 395)	0	(3 594)	12 254
Écarts de conversion	0	(66)	(23)	0	(88)	101
Amortissements au 31 décembre	26 062	9 197	15 074	408	50 740	48 888
Valeur comptable nette au 1er janvier	7 217	1 145	5 942	10 000	24 305	16 164
Valeur comptable nette au 31 décembre	11 062	1 168	5 525	7 339	25 095	24 305
Dont pertes de valeur	0	0	0	0	0	0
Dont reprise des pertes de valeur	0	0	0	0	0	0

(1) A fin 12-2016 : la variation de périmètre est relative à la cession des filiales Babcock Wanson ; En 2015, elle concerne le Groupe SAPHYMO et le groupe AMI

NOTE 13 Goodwill

A. Évolution de la valeur comptable

(en milliers d'euros)

	31/12/2016	31/12/2015
Au 1er janvier (valeur nette)	51 874	46 872
Augmentation	0	5 002
Dépréciation du Goodwill(1)	(3 000)	0
Variation de périmètre(2)	(2 963)	0
À la clôture (valeur nette)	45 912	51 874

(1) dépréciation du goodwill Bertin IT

(2) goodwill des filiales Babcock Wanson

En vue de refléter l'évolution de l'organisation du Groupe CNIM, il a été décidé de diviser l'UGT Bertin en trois UGT (Bertin Systèmes et Conseil, Bertin Technologie de l'Information, Bertin Pharma). Les résultats de ces activités peuvent être suivis aujourd'hui, suite à la restructuration de la Division Bertin effectuée au cours de l'année 2016 (fusion absorption de la société Saphymo par Bertin Technologique, apport partiel d'actif de Bertin Technologie à Bertin IT afin de regrouper les activités Technologie de l'Information).

La dépréciation du Goodwill au 31 décembre 2016 est relative à la dépréciation du Goodwill de Bertin IT.

Ventilation par UGT

	Valeur brute	Dépréciation	Valeur nette
UGT Environnement- construction	31 171	0	31 171
UGT Environnement- exploitation	0	0	0
UGT CNIM Babcock Services (CBS)	0	0	0
UGT Solaire	0	0	0
Secteur Environnement	31 171	0	31 171
UGT Bertin Technologie	8 198		8 198
UGT Bertin Pharma	4 085	1 000	3 085
UGT Bertin IT	4 158	3 000	1 158
UGT CNIM Systèmes Industriels (CSI)	2 300	0	2 300
Secteur Innovation et Systèmes	18 741	4 000	14 741
TOTAL	49 912	4 000	45 912

B. Test de perte de valeur

Les méthodes d'établissement des tests de perte de valeur et de détermination des hypothèses sont décrites en Note 1.B. g).

Les principales hypothèses utilisées pour l'évaluation de la valeur d'utilité de chacune des UGT (à l'exception des UGT du pôle Bertin) sont les suivantes :

- coût moyen pondéré du capital de 10 % ;
- taux de croissance à l'infini de 2 %.

Pour la Division Bertin, l'évaluation a été effectuée avec un coût moyen pondéré du capital de 10,9 % pour l'UGT Bertin Technologie, 10.4 % pour Bertin Pharma, 13.3 % pour Bertin IT et un taux de croissance à l'infini de 2 %.

Une dépréciation de 3 M€ a été enregistrée sur Bertin IT.

Pour l'ensemble des UGT (à l'exception de l'UGT Bertin IT), aucune dépréciation de goodwill ne serait à constater dans le cas d'un calcul de valeur d'utilité réalisé en utilisant soit :

- un taux d'actualisation augmenté de 100 bp ;
- un taux de croissance baissé de 100 bp ;
- un résultat opérationnel normatif en année 5 baissé de 5%.

Pour l'UGT Bertin IT, l'une des hypothèses ci-dessus entraînerait une dépréciation totale du goodwill net.

NOTE 14 Immobilisations corporelles

(en milliers d'euros)

	Terrains	Constructions	Inst. Techn. Mat outillage	Autres immos corporelles	Immos.corp.en cours et avances et acomptes	2016	2015
Valeurs brutes au 1er janvier	14 027	60 960	92 014	31 861	7 641	206 503	202 991
Acquisitions et augmentations		3 538	5 097	1 643	4 755	15 033	11 096
Cessions et diminutions	0	(6)	(769)	(243)		(1 017)	(11 372)
Transfert de postes	0	2 351	4 079	(89)	(6 325)	16	(177)
Variations de périmètre(1)	(5 030)	(11 735)	(19 718)	(2 410)	(90)	(38 983)	2 747
Écarts de conversion	(122)	(537)	(264)	(55)	(46)	(1 024)	1 219
Valeur brutes au 31 décembre	8 875	54 572	80 439	30 707	5 935	180 528	206 504
Amortissements au 1er janvier	266	39 532	71 428	24 423	(0)	135 649	132 428
Dotations	5	1 789	7 133	2 543	0	11 471	12 255
Reprises	0	(4)	(685)	(201)	0	(889)	(11 115)
Transfert de postes	0		155	(155)	0	0	0
Variations de périmètre	0	(9 258)	(16 795)	(2 108)	0	(28 161)	1 520
Écarts de conversion	0	(243)	(496)	(45)	0	(783)	561
Amortissements au 31 décembre	271	31 816	60 741	24 457	(0)	117 286	135 648
Valeur comptable nette au 1er janvier	13 762	21 428	20 586	7 438	7 641	70 855	70 563
Valeur comptable nette au 31 décembre	8 604	22 756	19 698	6 250	5 935	63 242	70 856
Dont pertes de valeur	0	0	0	0	0	0	0
Reprises des pertes de valeur	0	0	0	0	0	0	0

(1) À fin 12-2016 : la variation de périmètre est relative à la cession des filiales Babcock Wanson ; en 2015, elle concerne le Groupe SAPHYMO et le groupe AMI.

NOTE 15 Immobilisations financières

(en milliers d'euros)

	31/12/2016	31/12/2015
Valeurs brutes	20 304	18 494
Dépréciations	(7 453)	(7 061)
Valeur comptable nette	12 852	11 433

	31/12/2016						31/12/2015
	Valeur d'inventaire	Dépréciation	Titres	% direct ou indirect	Comptes courants d'actionnaires sans échéance définie (1)	Total	Total
S.M.A	63		63	3%		63	63
VECSYS Research	804		804	20%		804	804
Foster Wheeler Fakop	1 051	161	890	8,41%		890	890
Kogeban	1 867	173	1 694	10,87%	3 072	4 766	3 440
Cogénération Biomasse d'Estrées-Mons	613	613	0	7%	2 281	2 281	3 375
Autres	5 841	5 684	157			157	844
Total actifs financiers disponibles à la vente	10 237	6 631	3 606		5 353	8 959	9 415
Prêts	2 408		2 408			2 408	329
Autres immobilisations financières (dépôts et cautionnements)	1 526	42	1 484			1 484	1 689
Total	14 171	6 673	7 499		5 353	12 852	11 433

(1) montant du compte courant Cogénération Biomasse d'Estrées-Mons net de la dépréciation s'élevant à 780 K€.

NOTE 16 Participations dans les entreprises mises en équivalence

A. Évolution

(en milliers d'euros)

	2016	2015
Au 1er Janvier	52 419	52 281
Quote-part dans les résultats des entreprises mises en équivalence	2 572	3 266
Différence de conversion	(3 877)	1 338
Distribution	(4 353)	(3 503)
Variation de périmètre (1)	369	0
Réserve recyclable (2)	446	320
Autres (3)	(1 416)	(1 283)
Au 31 décembre	46 160	52 419

(1) variation de périmètre Ello

(2) hors variation de change

(3) variation du prêt participatif, assimilé à des titres, de CNIM Développement chez CNIM Netherlands et reclassement du retraitement de marge sur cession interne (ELLO)

B. Chiffre d'affaires – Résultat

(en milliers d'euros)

Détail des participations dans les entreprises mises en équivalence	31/12/2016					31/12/2015				
	Valeurs des participations dans les entreprises mises en équivalence	Chiffre d'affaires 100 %	Résultat net 100 %	% d'intérêt	Résultat net quote part	Valeurs des participations dans les entreprises mises en équivalence	Chiffre d'affaires 100 %	Résultat net 100 %	% d'intérêt	Résultat net quote part
CNIM Développement (1)	26 532	0	2 969	50,00%	1 485	32 069	0	3 384	50,00%	1 692
CCUAT	78	0	(11)	49,88%	(5)	216	0	310	49,88%	154
CSBC	6	0	0	50,00%	0	7	0	(5)	50,00%	(2)
DWS	2 869	10 465	233	33,33%	78	3 261	11 939	191	33,33%	64
HWS Holding Ltd	6 141	17 776	(457)	34,75%	(159)	7 219	21 675	(1 409)	34,75%	(490)
MES SELCHP	599	0	(6)	50,00%	(3)	609	0	(9)	50,00%	(5)
SELCHP	1 641	45 656	5 329	24,38%	1 299	1 074	54 015	7 486	24,38%	1 825
Technoplus Industries	4 691	12 877	(255)	34,79%	(89)	4 779	7 044	8	34,79%	3
WWS Ltd	2 713	11 143	(55)	33,33%	(18)	3 185	12 893	77	33,33%	26
Ello	889	0	(50)	30,00%	(15)					
Total	46 160				2 572	52 419				3 266

(1) Incluant les créances rattachées aux participations dans les entreprises DWS, HWS, WWS.

La société CNIM Development, ayant une activité de gestion de participations et prêts subordonnés auprès des sociétés qu'elle détient, a des produits financiers liés à la gestion de ces prêts subordonnés qui se sont élevés à 2 584 milliers d'euros en 2016 et à 3 188 milliers d'euros en 2015.

Les dividendes reçus de CNIM Development en 2016 s'élèvent à 3,6 millions d'euros.

C. Bilan – Endettement

(en milliers d'euros)

Détail des participations dans les entreprises mises en équivalence	31/12/2016			31/12/2015		
	Valeurs des participations dans les entreprises mises en équivalence	Total bilan 100%	Dettes financières 100%	Valeurs des participations dans les entreprises mises en équivalence	Total bilan 100%	Dettes financières 100%
CNIM Développement(1)	26 532	59 770	43 903	32 069	74 191	50 939
CCUAT	78	727	0	216	1 135	0
CSBC	6	1 698	23	7	1 981	27
DUDLEY Waste Services Ltd	2 869	11 129	10 180	3 261	14 297	13 675
HANDFORD Waste Services Holding Ltd	6 141	27 735	19 967	7 219	36 712	27 303
MES SELCHP	599	1 335	0	609	1 557	0
SELCHP	1 641	53 967	31 659	1 074	66 914	41 412
Technoplus Industries	4 691	26 048	3	4 779	25 512	0
Wolverhampton Waste Services Ltd	2 713	11 297	10 889	3 185	14 949	14 646
Ello	889	24 450	12 066			
Total	46 160			52 419		

(1) Incluant les créances rattachées aux participations dans les entreprises DWS, HWS, WWS

NOTE 17 Stocks

(en milliers d'euros)

	Matières premières	Marchandises	Produits finis	En-cours de production	Total
Valeurs brutes au 31.12.2015	22 956	2 667	4 311	19 408	49 342
Dépréciations au 31.12.2015	7 252	355	373	548	8 528
Valeur comptable nette au 31.12.2015	15 704	2 312	3 938	18 859	40 814
Valeurs brutes au 31.12.2016	14 688	991	1 610	13 106	30 395
Dépréciations au 31.12.2016	5 550	207	163	0	5 919
Valeur comptable nette au 31.12.2016	9 138	785	1 446	13 106	24 476

NOTE 18 Clients et autres débiteurs

A. Créances clients et comptes rattachés

(en milliers d'euros)

Créances clients et comptes rattachés	31/12/2016	31/12/2015
Créances clients non échues	71 932	103 042
Créances clients échues :		
à - d'un mois	15 875	16 985
de 1 à 3 mois	12 324	11 929
de 3 à 6 mois	7 465	5 809
de 6 à 12 mois	6 569	5 790
de + d'1 an	13 165	9 315
Créances clients brutes	127 331	152 869
Dépréciation	(6 006)	(11 287)
Créances clients nettes	121 324	141 582
Factures à établir	52 949	32 997
Clients et comptes rattachés	174 273	174 579
Produits à recevoir sur affaires en cours	46 905	51 630
S/TOTAL	221 178	226 209

Les créances échues depuis plus de six mois sont provisionnées, sauf élément spécifique permettant de valider l'absence de risque (en général un point technique à lever).

B. Autres créances d'exploitation

(en milliers d'euros)

Autres créances d'exploitation	31/12/2016	31/12/2015
Personnel et comptes rattachés	426	474
État et autres collectivités publiques	57 239	49 060
Débiteurs divers	2 416	2 880
Dérivés	1 751	427
Dépréciation autres créances	(32)	(436)
S/TOTAL	61 800	52 404
Charges constatées d'avance	5 198	7 261
TOTAL DES CREANCES	288 176	285 875

NOTE 19 Contrats de construction

(en milliers d'euros)

Au 31/12/2016	Contrats de construction	Autres	Total
Chiffre d'affaires	310 736	229 124	539 860
Avances et acomptes reçus sur commandes (1)	10 340	10 385	20 725
Retenues de garantie (2)	578		578
Produits à recevoir (3)	14 328	32 577	46 905
Produits constatés d'avance (3)	122 916	34 972	157 888
Provisions pour pertes à terminaison	7 113		7 113

Au 31/12/2015 Retraité	Contrats de construction	Autres	Total
Chiffre d'affaires	410 185	225 694	635 879
Avances et acomptes reçus sur commandes(1)	845	6 589	7 434
Retenues de garantie(2)	9 666		9 666
Produits à recevoir(3)	25 675	25 955	51 630
Produits constatés d'avance(3)	107 066	30 012	137 078
Provisions pour pertes à terminaison	9 072		9 072

(1) Acomptes clients.

(2) Facturations intermédiaires, payables sous réserve de réalisation de conditions contractuelles.

(3) Chiffre d'affaires cumulé dégagé à l'avancement sur les affaires non livrées, moins les facturations intermédiaires : montant actif lorsqu'il est positif, passif lorsqu'il est négatif, uniquement sur les contrats de construction.

NOTE 20 Instruments financiers

A. Actifs financiers

(en milliers d'euros)

	Note	31/12/2016	31/12/2015
Actifs disponibles à la vente	15	8 959	9 415
Prêts et créances au coût amorti			
Autres immobilisations financières (dépôts et cautionnements, prêts)	15	3 892	2 018
Clients et comptes rattachés		174 273	174 579
Produits à recevoir sur affaires en cours	18	46 905	51 630
Actifs financiers à la juste valeur par le résultat			
Trésorerie		162 986	71 127
Équivalents de trésorerie		20 718	67 274
Dérivés (ventes à terme)		1 751	427
Total actifs financiers		419 484	376 471

B. Équivalents de trésorerie

La politique de gestion de la trésorerie du Groupe vise à obtenir une rémunération légèrement supérieure à celle du marché monétaire tout en conservant une grande liquidité des actifs gérés, investis pour l'essentiel en produits de taux à échéance courte et en prenant un risque de contrepartie minimal.

La société-mère CNIM centralise la trésorerie en euros par un système de cash pooling, pour les sociétés françaises du groupe, de façon à optimiser la gestion des placements et des découverts.

C. Passifs financiers

(en milliers d'euros)

	Note	31/12/2016	31/12/2015
Emprunts et dettes financières	22	15 853	16 894
Dérivés courants (ventes à terme)		181	89
Fournisseurs		118 499	119 474
Autres passifs financiers courants	22	10 117	21 207
Total passifs financiers		144 650	157 664

En dehors des dérivés comptabilisés à leur juste valeur, les passifs financiers sont évalués selon la méthode du coût amorti. Les autres passifs financiers courants correspondent à la trésorerie créditrice.

Les dérivés sont constitués de ventes / achats à terme de devises (essentiellement des ventes), et quelques swaps de taux.

Le Groupe considère qu'ils sont de niveau 2, dans la mesure où il n'existe pas de marché permettant d'avoir une cotation publique de ces ventes à terme (montants / échéances identiques).

La juste valeur des instruments financiers dérivés est estimée à partir d'évaluations bancaires ou de modèles utilisés sur les marchés financiers sur la base de données à la clôture de l'exercice.

NOTE 21 Capitaux propres

A. Capital social

Au 31 décembre 2016, le capital social est de 6 056 220 euros divisé en 3 028 110 actions de deux euros de valeur nominale chacune, entièrement libérées. Il n'y a pas eu de modifications au cours de l'exercice.

B. Forme des actions

Les actions sont soit nominatives, soit au porteur, au choix de l'actionnaire.

C. Droit de vote

Les actions nominatives sont assorties d'un droit de vote double après deux années d'ancienneté.

Au 31 décembre 2016, il y avait 2 425 551 titres inscrits au nominatif avec droit de vote double.

D. Franchissement de seuil

Les statuts prévoient une déclaration de franchissement de seuil pour chaque tranche de 2,5 % en capital et en droit de vote.

E. Autocontrôle

Dans le cadre d'un programme de rachat d'actions décidé par l'Assemblée générale du 24 mai 2016, la Société a reconduit un contrat d'animation de cours auprès d'Exane. L'autocontrôle a évolué comme suit en 2016 :

	CNIM	Exane	Total
Nombre d'actions au 01.01.2016	145 618	6 536	152 154
Nombre d'actions achetées en 2016		20 738	20 738
Cours moyen des achats		93,79	93,79
Nombre d'actions vendues en 2016		20 975	20 975
Cours moyen des ventes		95,12	95,12
Nombre d'actions auto-détenues au 31.12.2016	145 618	6 299	151 917
Nombre moyen pondéré d'actions auto-détenues			152 782
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires			2 875 328
Nombre total d'actions			3 028 110

F. Dividendes proposés

Le dividende qui sera proposé lors de l'Assemblée générale du 7 juin 2017 est de 6,70 euros par action.

Le Groupe a procédé en 2016 à la distribution d'un dividende de 5,9 euros par action, approuvé par l'Assemblée générale mixte du 24 mai 2016 et mis en paiement le 4 juillet 2016.

NOTE 22 Emprunts et dettes financières

A. Ventilation au passif financier courant et non courant

(en milliers d'euros)

	31.12.2016			31.12.2015		
	Passif Financier non courant	Passif Financier courant	Total	Passif Financier non courant	Passif Financier courant	Total
Crédit de financement de l'investissement dans la société de projet Kogeban			0	0	534	534
Crédit de financement de l'investissement dans la société de projet Estrées-Mons	800	600	1 400	1 400	600	2 000
Crédit de financement dans l'acquisition de la société Vecsys (sous groupe Bertin)	0	0	0	0	125	125
Crédit de financement de projets de R&D dans la société Saphymo France	1 593	427	2 021	1 216	356	1 572
Crédit de financement d'investissements dans la société AMI France	360	20	380	320	80	400
Crédit de financement des travaux de la SCI Bassano	3 363	1 094	4 457	2 458	542	3 000
Financement court terme CNIM Singapour			0	0	4 540	4 540
Avance capitalisable - Ello			0	0	649	649
Avances remboursables	5 059	789	5 848	5 792	1 392	7 184
Cessions de créances	4 037	4 664	8 701	4 985	7 203	12 188
Retraitements crédit baux, autres	640	164	804	723	3 728	4 451
Sous-Total	15 853	7 758	23 611	16 894	19 749	36 643
Concours bancaires, comptes courants		2 360	2 360		1 458	1 458
Total	15 853	10 117	25 970	16 894	21 207	38 101

Les dettes financières à moins d'un an sont classées en passif financier courant.

- Le Groupe dispose d'une ligne de crédit moyen terme (multi-devises) de 120 millions d'euros sur une durée de 6 ans depuis décembre 2014. Cette ligne n'est pas utilisée au 31 décembre 2016.
- Ce crédit moyen terme est soumis à un covenant lié aux comptes consolidés qui est respecté à la clôture de l'exercice : endettement net rapporté à l'EBITDA inférieur ou égal à 2,5.
- En 2015, la société a contracté un emprunt de 5 millions d'euros sur une durée de 5 ans à taux fixe, pour financer les travaux du siège social du Groupe (SCI Bassano). Le tirage au 31 décembre 2015 était de 3 millions d'euros. Le solde de 2 millions d'euros a été tiré en 2016.
- Le crédit de financement des travaux du siège social de la société CNIM est soumis au même covenant que celui du crédit moyen terme 2014.
- Le crédit de financement de la société Estrées-Mons, contracté en avril 2013, est à taux variable et sur une durée de 5 ans.
- Le crédit de financement des investissements de la société CNIM relatif à la société Estrées-Mons est soumis à deux covenants semestriels liés aux comptes consolidés qui sont respectés à la clôture de l'exercice 2016, la trésorerie nette du Groupe étant positive : endettement net sur fonds propres inférieur à 0,80 et endettement net sur EBITDA inférieur à deux.

B. Détail des montants en devises

(en milliers d'euros)

Emprunts et dettes financières	31.12.2016			31.12.2015
	Total	Euros	Devises	
Moins d'un an	10 117	8 951	1 166	21 207
De un à cinq ans	14 456	14 432	24	16 752
Plus de cinq ans	1 397	1 397		142
TOTAL	25 970	24 781	1 190	38 101

Devises	Contre-valeur en milliers d'Euros	
Dirhams marocains	MAD	1 166
Dollars US	USD	24

NOTE 23 Provisions (hors engagements de retraites et avantages assimilés)

(en milliers d'euros)

	Prov. au 31/12/2015	Dotations aux provisions	Reprises de provisions utilisées	Reprises de provisions non utilisées	Écarts de conversion	Transfert de poste	Variation de périmètre	Prov. au 31/12/2016
Provisions pour litiges	8 074	3 429	(1 836)	(632)	1	361	(598)	8 799
Provisions pour perte à terminaison et pertes sur contrats	9 529	4 975	(4 614)	(22)	(133)	2 039	252	12 026
Autres provisions pour risques	27 757	5 848	(3 473)	(12 359)	(246)	(486)	(1 708)	15 333
Autres provisions pour charges	169	10	0	0	0	0	(63)	116
Total provisions non courantes	45 530	14 262	(9 923)	(13 013)	(378)	1 914	(2 117)	36 274
Provisions pour garantie	27 867	10 697	(7 792)	(9 735)	(21)	0	(1 149)	19 868
Charges sur affaires livrées	34 062	23 304	(6 938)	(7 455)	(646)	(1 914)	(897)	39 516
Total provisions courantes	61 929	34 001	(14 729)	(17 190)	(667)	(1 914)	(2 046)	59 384
Total provisions	107 459	48 263	(24 652)	(30 203)	(1 045)	0	(4 163)	95 658

A. Provisions pour perte à terminaison

Lorsqu'un contrat long terme a une perte prévisionnelle à terminaison, la perte à l'avancement est prise dans le résultat de l'exercice et la perte au-delà de l'avancement est provisionnée en "provisions pour perte à terminaison".

B. Autres provisions pour risques

Les « autres provisions pour risques » incluent essentiellement les provisions pour pénalités et réclamations clients.

C. Provisions pour garantie

Les provisions pour garantie sont constituées soit par une analyse des dépenses engagées dans le passé sur des affaires de même nature, soit par application d'un pourcentage sur le prix de vente.

La diversité des activités au sein du Groupe ne permet pas de retenir une seule méthode.

Pour l'activité qui génère les principaux montants de provision pour garantie - l'activité de construction d'usines neuves dans le secteur Environnement -, un taux de 2 % du prix de vente est appliqué, déterminé par une analyse des dépenses de garantie passées sur l'ensemble de cette activité, compte tenu du caractère techniquement similaire des contrats. Ce taux peut être augmenté en cas de problème spécifique identifié.

Pour les contrats du secteur Innovation & Systèmes – activité CSI, très spécifiques sur le plan technique, la méthode d'analyse des dépenses passées sur des contrats comparables est utilisée et conduit à des taux variant de 0,5 à 1,5 % du chiffre d'affaires.

D. Provisions pour charges sur affaires livrées

Lorsqu'un contrat est livré et réceptionné par le client, les dépenses afférentes restant à encourir sont comptabilisées en provision pour charges sur affaires livrées.

Les provisions pour charges sur affaires livrées ont une durée de vie très courte et sont consommées durant les douze mois qui suivent la livraison.

NOTE 24 Engagements de retraite et avantages assimilés

(en milliers d'euros)

	Provision au 31/12/2015	Dotations aux provisions	Reprises de provisions utilisées	Écarts actuariels	Reclassement (1)	Variation de périmètre	Écart de conversion	Provision au 31/12/2016
Provisions pour médailles du travail	543	0	(79)			(32)		432
Provisions pour engagements de retraites	35 683	1 762	(953)	1 108	(115)	(6 681)	(356)	30 447
Total	36 226	1 762	(1 033)	1 108	(115)	(6 713)	(356)	30 878

(1) Montant comptabilisé en actif financier.

A. Engagements de retraite

a. Description des régimes de retraites en vigueur dans le Groupe

Les régimes en vigueur sont les suivants :

En France

- un régime d'indemnités de départ en retraite prévoyant le versement d'un capital en fonction du nombre d'années de service et du salaire au moment du départ en retraite ;
- un régime de retraite supplémentaire à cotisations définies, pour les dirigeants en position cadre hors classe. Les cotisations sont enregistrées en charge au compte de résultat au cours de l'exercice. Il n'y a aucun engagement pour le Groupe et aucune provision n'est constituée ;
- un régime de retraite supplémentaire à prestations définies pour le personnel partant en retraite en position cadre hors classe et après soixante ans. L'engagement est provisionné.

Au Royaume-Uni

- Les salariés bénéficient d'un régime de retraite à prestations définies.

Au Maroc

- Les salariés bénéficient d'une indemnité de fin de carrière versée par l'employeur au moment du départ à la retraite.
- Les anciens salariés sont également couverts par un contrat de frais de santé.

(en milliers d'euros)

	31/12/2016				31/12/2015
	France	Royaume-Uni	Autres	Total	Total
Les montants constatés au bilan sont déterminés de la façon suivante					
Valeur de l'engagement	31 055	4 814	335	36 205	52 079
Juste valeur des actifs	(996)	(4 762)		(5 758)	(16 524)
Passif comptabilisé en fin de période	30 059	53	335	30 447	35 683
Actif comptabilisé en fin de période					128
Les variations des obligations au titre des régimes de prestations définies au cours de l'exercice sont détaillées ci-après :					
Valeur de l'engagement au début de l'exercice	31 683	18 567	1 828	52 078	49 175
Variation de périmètre(1)	(2 923)	(12 718)	(1 464)	(17 106)	1 426
Écart de conversion	0	(2 148)	(324)	(2 471)	1 223
Droits de l'année	2 567	84	228	2 879	2 818
Actualisation	618	143	15	776	1 324
Taxe	(120)		0	(120)	(120)
Cotisations salariés		17	0	17	49
Prestations versées	(1 295)	(85)	(240)	(1 621)	(3 636)
Pertes et gains actuariels	525	955	293	1 773	(180)
Valeur de l'engagement à la fin de l'exercice	31 055	4 814	335	36 205	52 079
Le tableau ci-joint indique les variations des actifs du régime au cours de l'exercice					
Valeur des actifs au début de l'exercice	505	16 019	0	16 524	15 025
Écart de conversion	0	(1 880)	0	(1 880)	919
Variation de périmètre		(10 320)		(10 320)	
Rendement attendu des actifs de couverture	(9)	156	0	147	542
Cotisations employeurs	500	443	0	943	1 100
Cotisations salariés	0	0	0	0	50
Liquidation de régime-prestations versées	0	(85)	0	(85)	(814)
Frais administratifs		0	0	0	(83)
Pertes et gains actuariels	0	430	0	430	(215)
Valeur des actifs à la fin de l'exercice	996	4 762	0	5 758	16 524
Les montants comptabilisés au compte de résultat sont les suivants					
Droits de l'année	2 570	84	228	2 882	2 818
Actualisation	618	143	15	776	1 324
Rendement des actifs	9	(156)	0	(147)	(542)
Frais administratifs	0	0	0	0	(166)
Effet liquidation	0	0	0	0	0
Charge de l'exercice	3 197	71	243	3 510	3 434

(1) La variation de périmètre concerne les sociétés SAPHYMO France et AMI France en 2015 et la sortie des sociétés Babcock Wanson en 2016

La duration moyenne pondérée de l'engagement est de 12 ans.

Les flux de prestations estimés attendus des indemnités de fin de carrière en 2017 sont de 0,5 M€.

Les contributions estimées attendues pour les régimes à prestations définies en France pour 2017 sont de 3,5 M€.

b. Hypothèses actuarielles

Les principales hypothèses utilisées pour déterminer le montant des provisions, au titre des régimes de retraite du Groupe sont les suivantes :

	31/12/2016		31/12/2015	
	En France	Au Royaume-Uni	En France	Au Royaume-Uni
Taux d'actualisation	1,50%	2,50%	2,00%	3,70%
Augmentation future des salaires	3,00%	3,35%	3,00%	1,40%
Taux d'inflation	2,00%	RPI : 3,35%	2,00%	RPI : 3,10%
		CPI : 2,15%		CPI : 1,90%
Table de mortalité	Table INSEE TGH05- TGF05	S2PXA, CMI_2015	Table INSEE TGH05- TGF05	90 % de S1PXA, CMI_2012

c. Ventilation des actifs de régimes

Les principales catégories d'actif et leur taux de rendement attendu sont les suivants :

	31/12/2016	31/12/2015
Actions	73%	65%
Obligations	3%	14%
Emprunts d'états	0%	16%
Autres (dont liquidités)	24%	4%
Total	100%	100%

L'allocation des actifs ne concerne que le Royaume-Uni.

d. Sensibilité de la dette actuarielle aux variations de taux d'actualisation

Une hausse générale de 0,25% du taux d'actualisation entraînerait une baisse de 2,7 % de la dette actuarielle en France et de 4 % au Royaume-Uni.

B. Engagements médailles du travail

Les entreprises françaises versent une prime à l'occasion de la remise de la médaille du travail. Cette prime est fonction de l'ancienneté dans l'entreprise. Le montant de la provision au 31 décembre 2016 s'élève à 432 milliers d'euros.

Le calcul de la provision pour médaille du travail au 31 décembre 2016 a été effectué selon des méthodes actuarielles tenant compte de l'âge du salarié au moment où il bénéficie des primes versées à l'occasion de la remise des médailles du travail, de la mortalité (table INSEE TGH-TGF 2005), de l'ancienneté et de la rotation du personnel. Il tient compte d'un taux d'inflation de 1,5 % et d'un taux d'actualisation de 2% (incluant l'inflation).

NOTE 25 Contrats de location

A. Contrats de location financement

Les immobilisations prises en contrat de crédit-bail ou contrat de location financement s'apparentant à un achat assorti d'un crédit sont capitalisées comme des acquisitions.

Les montants concernés par ces retraitements sont les suivants :

(en milliers d'euros)

	31/12/2016	31/12/2015
Immobilisations brutes	6 101	9 102
Amortissements	(5 140)	(7 701)
Immobilisations nettes	960	1 401
Redevances	116	117
Frais financiers	(7)	(11)
Dotations aux amortissements	(137)	(299)
Impact net	(28)	(193)

31/12/2016	Loyers de l'exercice	Dettes	- 1 an	1 à 5 ans	+ 5 ans
Immobilisations corporelles	116	374	113	261	0
TOTAL	116	374	113	261	0

31/12/2015	Loyers de l'exercice	Dettes	- 1 an	1 à 5 ans	+ 5 ans
Immobilisations corporelles	117	482	109	373	0
TOTAL	117	482	109	373	0

B. Contrats de location simple

(en milliers d'euros)

31/12/2016	Loyers de l'exercice	Paiements minimaux futurs	- 1 an	1 à 5 ans	+ 5 ans
Immobilisations corporelles					
Constructions	2 334	6 204	1 710	4 494	0
Matériel et outillage	0	0	0	0	0
Matériel Informatique	0	0	0	0	0
Matériel de transport	336	550	303	248	0
Matériel et mobilier de bureaux	349	215	144	71	0
TOTAL	3 020	6 970	2 157	4 813	0

31/12/2015	Loyers de l'exercice	Paiements minimaux futurs	- 1 an	1 à 5 ans	+ 5 ans
Immobilisations corporelles					
Constructions	2 690	6 122	1 874	4 247	0
Matériel et outillage	176	588	244	344	0
Matériel Informatique	0	40	16	24	0
Matériel de transport	1 298	2 007	938	1 069	0
Matériel et mobilier de bureaux	304	360	187	173	0
TOTAL	4 469	9 117	3 260	5 857	0

NOTE 26 Engagements hors bilan

(en milliers d'euros)

	31/12/2016	31/12/2015
Engagements donnés :		
Cautions bancaires de marchés	350 125	330 439
Engagements reçus :		
Cautions reçues des fournisseurs	145 390	129 220

Dans le cadre de la cession du sous-groupe Babcock Wanson, une garantie de passif sur les cas futurs de litiges amiante a été donnée au FCDE (Fonds de Consolidation et de Développement des Entreprises).

NOTE 27 Passifs éventuels

Il n'existe pas de passif éventuel significatif au 31 décembre 2016.

NOTE 28 Parties liées

(en milliers d'euros)

	31/12/2016	31/12/2015
1) Ventes de biens et de services		
* Entreprises associées	23 659	28 237
2) Achats de biens et de services		
* Entreprises associées	2 779	3 336
3) Créances et dettes d'exploitation		
§ Créances sur les parties liées :		
* Entreprises associées	3 118	2 146
§ Dettes envers les parties liées :		
* Entreprises associées	432	355
4) Prêts consentis		
* Entreprises associées	26 734	34 255

5) Dirigeants	Organes de Direction			
	2016		2015	
	Comité de direction et Directoire	Conseil de surveillance	Directoire	Conseil de Surveillance
Engagements financiers	-	-	-	-
Engagements de retraite	7 370	-	6 968	-
Avances et Crédits alloués	-	-	-	-
Rémunérations allouées	3 139	642	2 610	696

Tous les membres en position cadre hors classe bénéficient à ce titre, après 60 ans, d'un complément retraite à prestations définies.

Les dirigeants n'ont pas de stock-options.

Les transactions avec les parties liées ont été réalisées selon les modalités normales de marché.

A. Risques financiers

a. Risque de change

- **Risque de change opérationnel**

Exposition

Le risque de change lié à un appel d'offre correspond au risque financier qu'encourt une société du Groupe lorsqu'elle répond à une offre dans une monnaie différente de sa monnaie nationale. Ce risque apparaît dès la soumission de l'offre, perdure tout au long de sa période de validité et ne se matérialise que si l'offre devient un contrat. Ce risque devient réel (ou certain) lorsque le contrat est signé.

Mesures de gestion

Conformément à la politique Groupe de gestion opérationnelle du risque de change transactionnel en phases d'offre et de contrat :

Une analyse complète du risque de change est effectuée pour chaque projet dès la période d'appel d'offres, tenant compte des flux de trésorerie entrants et sortants prévus par devise.

Tous les efforts commerciaux sont faits pour obtenir une couverture naturelle en visant à équilibrer les encaissements et décaissements prévus par devise étrangère.

Dès lors qu'il existe en phase d'appel d'offres une exposition résiduelle au risque de change, sa couverture éventuelle, fondée sur la probabilité estimée d'obtention du contrat et les conditions de marché, s'effectue au moyen de polices d'assurance export spécifiques (de type Coface) ou par des instruments financiers dérivés optionnels.

Pour chaque contrat enregistré en commande, l'exposition résiduelle au risque de change, déterminée par devise, est couverte par l'utilisation de contrats à terme. Ces instruments sont utilisés en couverture de flux hautement probables ou certains.

Les couvertures de change des sociétés du Groupe sont prises par le département Financement/Trésorerie du Groupe, sous la responsabilité du Directeur Financier Groupe, en fonction des prévisions à terminaison d'encaissements et décaissements en devises communiquées par le chef de projet ou le responsable financier de la filiale ou du Secteur concerné.

Durant toute la période de réalisation de chaque contrat concerné, le portefeuille de couvertures est ajusté en conséquence du suivi individuel des expositions résiduelles au risque de change, conformément aux procédures internes au Groupe.

- **Risque de change financier**

Au 31 décembre 2016, aucune dette financière externe n'est contractée dans une devise autre que la devise fonctionnelle de la filiale contractante.

- **Risque de change lié aux investissements nets à l'étranger**

Le risque de change lié aux investissements nets à l'étranger correspond au risque de conversion (de bilan) généré par l'intégration des filiales consolidées dont la devise fonctionnelle est différente de celle de la maison-mère.

Le Groupe continue d'être peu exposé à ce risque compte tenu du poids prépondérant dans les capitaux propres consolidés des filiales intégrées dont la devise fonctionnelle est l'euro.

En conséquence, le Groupe n'a pas de couverture d'investissements nets à l'étranger.

b. Risque de taux

- **Endettement**

Les emprunts à taux variable qui n'ont pas vocation à être tirés de façon certaine ne sont pas couverts.

L'endettement à taux variable et non couvert au moyen de swap de taux échangeant un taux d'intérêt variable contre un taux d'intérêt fixe représente un montant non significatif au 31 décembre 2016 (cf. Note 22.B).

- **Trésorerie et équivalents de trésorerie**

La politique de gestion de la trésorerie du Groupe vise à obtenir une rémunération légèrement supérieure à celle du marché monétaire tout en conservant une grande liquidité des actifs gérés, investis pour l'essentiel en produits de taux à échéance courte.

B. Risque de contrepartie

a. Exposition

Le risque de contrepartie correspond à la perte que le Groupe pourrait supporter en cas de défaillance des contreparties à leurs obligations contractuelles.

Le Groupe est exposé au risque de contrepartie :

- dans le cadre de ses activités opérationnelles :
- risque lié aux créances commerciales détenues sur des clients ;
- risque lié aux partenaires, sous-traitants et fournisseurs ;
- dans le cadre de ses activités de placement et de couverture.

À noter que le degré de concentration du portefeuille clients est lié à l'avancement des principaux contrats et n'est donc pas reproductible d'une année sur l'autre.

b. Mesures de gestion

- **Risque de crédit lié aux créances commerciales détenues sur des clients**

Selon l'évaluation du risque géopolitique, les contrats clés en main réalisés auprès d'acheteurs publics peuvent faire l'objet de garanties couvrant :

- le risque de rupture du contrat commercial susceptible d'intervenir entre l'acceptation d'une commande et sa livraison (« risque de fabrication ») ;
- le risque de non-paiement des derniers termes de paiement une fois la livraison réalisée ;
- le risque d'appel abusif des cautions.

Dans le cadre de ses marchés privés :

le Groupe procède avant la conclusion des contrats à une analyse du risque de crédit, notamment par consultation d'informations en provenance de sociétés spécialisées dans la fourniture de renseignements commerciaux en phase de contractualisation, le risque de défaut de paiement est mitigé par :

- la négociation de techniques de paiement appropriées : lettres de crédit stand-by et/ou crédits documentaires ;
- la négociation des termes de paiement ;
- l'obtention de garanties maison-mère des clients.

Certaines filiales du Groupe disposent de contrats d'assurance-crédit classiques leur permettant d'être indemnisées des pertes subies en cas de non-paiement de leurs créances commerciales.

Les créances clients échues font l'objet de relances systématiques et graduées en fonction de l'antériorité des retards de paiement constatée sur la base des balances âgées clients.

- **Risque de contrepartie lié aux partenaires, sous-traitants et fournisseurs**

CNIM intègre dans son processus de sélection des partenaires, sous-traitants et fournisseurs une analyse de risque dont les résultats peuvent conduire :

- à décider de ne pas contracter avec tel ou tel partenaire, sous-traitant ou fournisseur ;
- à exiger du tiers concerné l'émission de garanties bancaires ;
- à adapter les conditions de paiement aux risques encourus.

Malgré ce processus, des défaillances techniques ou financières de partenaires, sous-traitants ou fournisseurs pourraient intervenir, induisant pour le Groupe des obligations supplémentaires susceptibles d'impacter ses résultats.

- **Risque de contrepartie liée aux activités de placement de trésorerie et de couverture**

Le Groupe est exposé au risque de contrepartie sur le placement de ses excédents de trésorerie et au travers de l'utilisation d'instruments financiers dérivés contractés en couverture des risques de change et de taux d'intérêt. Dans ce dernier cas, le risque de contrepartie correspond à la juste valeur des instruments contractés avec une contrepartie si celle-ci est positive.

Le Groupe minimise le risque de contrepartie en limitant systématiquement le choix des contreparties bancaires à des banques et établissements financiers de premier rang.

C. Risque de liquidité

Le risque de liquidité correspond à la capacité du Groupe à disposer de ressources financières afin de faire face à ses engagements.

La Société a procédé à une revue spécifique de son risque de liquidité et elle considère être en mesure de faire face à ses échéances à venir.

À cet égard, le Groupe considère ne pas être significativement exposé au risque de liquidité. En effet, au 31 décembre 2016 :

- la trésorerie nette du Groupe (trésorerie et équivalents de trésorerie nette de l'endettement financier) s'élève à 157,7 millions d'euros contre 100,3 millions d'euros au 31 décembre 2015 ;
- par ailleurs, le Groupe dispose d'une ligne de crédit moyen terme de 120 millions d'euros non utilisée au 31 décembre 2016. Compte tenu d'une trésorerie brute de 183,7 millions d'euros, le niveau de liquidités ressort à 303,7 millions d'euros (contre 258,4 millions au 31 décembre 2015) ;
- enfin et comme mentionné en Note 22.A, le crédit moyen terme cité ci-dessus est soumis à une clause de défaut (« covenants ») liée aux comptes consolidés qui est respectée à la clôture de l'exercice.

NOTE 30 Honoraires des commissaires aux comptes

(en milliers d'euros)

	Deloitte				PWC			
	2016 Montant	%	2015 Montant	%	2016 Montant	%	2015 Montant	%
Audit :								
• Commissariat aux comptes, certification, examen des comptes individuels et consolidés :								
CNIM	162	38%	162	32%	162	38%	162	41%
Filiales consolidées	247	57%	291	58%	188	44%	229	58%
Total	409	95%	453	90%	350	83%	391	98%
• Missions accessoires :								
CNIM	3	1%		0%	2	0%	2	1%
Filiales consolidées	19	4%	23	5%	69	16%	0	0%
Total	22	5%	23	5%	71	17%	2	1%
Total Audit	431	100%	476	94%	421	99%	393	99%
Autres prestations :								
• Juridique, Fiscal, Social		0%	30	6%	3	1%	4	1%
Total autres prestations	0	0%	30	6%	3	1%	4	1%
Total	431	100%	506	100%	424	100%	397	100%

NOTE 31 Événements postérieurs à la date de clôture

Néant.

5.2 Comptes sociaux au 31 décembre 2016^(RFA)

5.2.1 Bilan

5.2.1.1 ACTIF

(en milliers d'euros)

	Notes	31.12.2016			NET 31.12.2015
		BRUT	Amort. & Prov.	NET	
ACTIF NON COURANT					
Immobilisations Incorporelles	4	46 958	17 852	29 106	28 905
Terrains		2 878	271	2 607	2 612
Constructions		31 514	22 461	9 053	9 886
Instal. Techniques. Mat. & Outil. Industriel		45 983	38 407	7 576	11 742
Autres		11 809	9 510	2 299	2 764
Immobilisations Corporelles en cours		2 845		2 845	504
S.Total Immobilisations corporelles	5	95 029	70 650	24 379	27 509
Immobilisations financières :					
Participations non consolidées		153 152	44 950	108 203	117 360
Créances rattachées à des participations		20 626	4 147	16 479	13 763
Autres immobilisations		23 035	6 633	16 402	15 020
S.Total Immobilisations financières	6	196 813	55 730	141 083	146 144
Total actif immobilisé		338 800	144 232	194 568	202 557
Stocks et encours		11 412	4 109	7 303	11 983
Avances et acomptes versés s.commandes		2 379	15	2 364	628
Créances d'exploitation :					
Clients & comptes rattachés	7	130 365	2 847	127 518	100 169
Autres créances	7	141 381	29 965	111 416	109 952
Valeurs mobilières de placement	8	21 162		21 162	67 231
Disponibilités		133 274		133 274	17 598
Charges constatées d'avance	9	17 548		17 548	18 206
Total actif circulant		457 520	36 937	420 584	325 766
Charges à répartir sur plusieurs exercices	9	862		862	1 038
Écarts de conversion actif	15	161		161	708
TOTAL GENERAL		797 343	181 169	616 175	530 069

5.2.1.2 PASSIF

(en milliers d'euros)

PASSIF	Notes	31.12.2016	31.12.2015
Capitaux propres			
Capital		6 056	6 056
Primes		7 237	7 237
Réserve légale		606	606
Réserves		66 002	31 223
Résultat Net		19 214	51 742
Provisions réglementées	11	4 869	5 957
Capitaux propres	10	103 984	102 822
Provision pour risques et charges	12	56 922	54 167
Dettes financières			
Emprunts & Dettes / Ets de Crédit	13	5 922	8 438
Emprunts & Dettes Financières divers	13	212 169	154 307
Total dettes financières		218 092	162 745
Avances et acptes reçus s/commandes		10 340	844
Dettes d'exploitation			
Fournisseurs	13	88 738	73 759
Dettes Fiscales et Sociales	13	40 554	40 348
Total dettes d'exploitation		129 292	114 107
Autres dettes	13	829	2 218
Total dettes		140 461	117 169
Produits constatés d'avance	14	95 855	91 005
Écarts de conversion passif	14	861	2 161
TOTAL GENERAL		616 175	530 069

5.2.2 Compte de résultat

(en milliers d'euros)

	Notes	31.12.2016	31.12.2015
PRODUITS D'EXPLOITATION			
Chiffre d'affaires	17	319 832	384 717
Production immobilisée		206	1 313
Production stockée		(4 967)	(2 786)
Subventions d'Exploitation		314	(17)
Reprises d'amortissements et provisions		26 361	39 537
Transfert de charges	17	6 743	5 036
Autres produits courants		361	1 001
TOTAL PRODUITS D'EXPLOITATION		348 849	428 802
CHARGES D'EXPLOITATION			
Achats et variation de stocks		(168 007)	(224 464)
Autres charges externes		(50 023)	(52 005)
Impôts, taxes et assimilés		(5 645)	(7 022)
Charges de personnel			
Salaires et traitements		(56 007)	(56 619)
Charges sociales		(24 685)	(24 189)
Dotations aux amortissements		(8 278)	(8 652)
Dotations aux provisions		(27 326)	(34 751)
Autres charges courantes		(4 962)	(7 687)
TOTAL CHARGES D'EXPLOITATION		(344 931)	(415 388)
RESULTAT D'EXPLOITATION		3 918	13 413
PRODUITS FINANCIERS			
Sur valeurs mobilières		202	157
Sur prêts et créances et autres produits financiers		1 454	1 628
Reprises sur Provisions & Transferts de Charges		2 348	1 511
Gains de change		6 956	790
Produits de participation		16 550	36 780
TOTAL PRODUITS FINANCIERS		27 510	40 865
CHARGES FINANCIERES			
Dotations aux Amortissements & Provisions		(7 827)	(4 653)
Intérêts & Charges Financières		(944)	(935)
Pertes de change		(7 035)	(1 745)
TOTAL CHARGES FINANCIERES		(15 806)	(7 333)
RESULTAT FINANCIER	18	11 704	33 533
RESULTAT COURANT AVANT IMPOT		15 622	46 946
Produits exceptionnels		59 445	2 357
Charges exceptionnelles		(61 503)	(1 419)
RESULTAT EXCEPTIONNEL	19	(2 058)	938
Participation		23	(205)
Impôts sur les bénéfices	20	5 627	4 063
RESULTAT NET COMPTABLE		19 214	51 742

5.2.3 Tableau des flux de trésorerie

(en milliers d'euros)

	31/12/2016	31/12/2015
Résultat net	19 214	51 742
Élimination des amortissements et provisions	10 317	3 723
Élimination des plus ou moins-values de cession	303	251
Capacité d'autofinancement	29 834	55 717
Stocks et en cours	4 680	2 818
Avances et acomptes versés	(1 736)	2 104
Variation des clients et comptes rattachés	(27 349)	98 171
Autres créances et comptes de régularisation	(5 210)	5 769
Avances et acomptes reçus	9 496	(4 063)
Variation des dettes d'exploitation	27 096	(103 832)
Variation des autres dettes	(5 151)	(13 526)
Incidence de la variation du BFR lié à l'activité	1 826	(12 559)
Flux net généré par (affecté à) l'activité (A)	31 660	43 158
Acquisition d'immobilisations	(58 283)	(10 406)
Diminution des prêts aux filiales	524	231
Cession d'immobilisations	56 801	3
Incidence des restructurations (augmentation de capital)	0	(6 089)
Flux net provenant des (affecté aux) investissements (B)	(958)	(16 262)
Dividendes versés	(16 963)	(15 488)
Émissions d'emprunts	2 200	6 860
Remboursements d'emprunts	(3 895)	(8 692)
Variation mobilisation BPI	(3 332)	8 756
Cessions (acq.) d'actions propres	0	(1 685)
Flux net provenant du (affecté au) financement (C)	(21 990)	(10 250)
VARIATION DE TRESORERIE A+B+C	8 713	16 647
Trésorerie de clôture		
Valeurs mobilières de placement et actions propres	21 162	67 231
Disponibilités	133 274	17 598
Concours bancaires courants	(65)	(686)
Comptes courants filiales	(108 563)	(47 048)
	45 808	37 095
VARIATION DE TRESORERIE	8 713	37 095

5.2.4 Annexe

NOTE 1 Appartenance à un périmètre de consolidation

CNIM SA est la société-mère du Groupe CNIM.

NOTE 2 Règles et méthodes comptables

Les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2016 ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables françaises suivant les prescriptions du règlement 2014-03 du 5 juin 2014 de l'Autorité des Normes Comptables relatif au nouveau Plan Comptable Général, dans le respect du principe de prudence et de l'indépendance des exercices et en présumant la continuité de l'exploitation. L'évaluation des éléments inscrits en comptabilité a été pratiquée par référence à la méthode dite des coûts historiques.

A. Immobilisations incorporelles et corporelles

Les immobilisations incorporelles sont inscrites au bilan à leur coût d'acquisition.

a. Fonds commercial et mali technique

Suite à la modification du Code de commerce en juillet 2015 visant à transposer en droit français la directive comptable européenne de 2013, l'ANC (Règl. 2015-06 et sa note de présentation) a :

- précisé les dispositions liées à l'amortissement des fonds commerciaux et à la dépréciation dans les comptes sociaux ;
- modifié le traitement du mali technique dans les comptes sociaux.

Ces nouvelles règles sont d'application obligatoire aux exercices ouverts à compter du 1er janvier 2016.

En conséquence, un fonds commercial peut donc être affecté :

- à un groupe d'actifs lorsqu'il est dédié à ce groupe d'actifs et qu'aucune autre synergie n'est attendue avec un autre groupe d'actifs ;
- à plusieurs groupes d'actifs, si une répartition est possible sur une base raisonnable, cohérente et permanente ;
- à un regroupement de groupes d'actifs lorsqu'il ne peut pas être réparti sur chacun des groupes d'actifs de façon raisonnable et cohérente.

Les fonds de commerce qui ne font l'objet d'aucun amortissement sont soumis à un test de dépréciation annuel.

- Lorsqu'un fonds commercial non amorti a été affecté à un groupe d'actifs, il est testé au niveau de chaque groupe d'actifs ;
- Lorsqu'un fonds commercial n'a pu être affecté qu'à un regroupement de groupes d'actifs : dans un premier temps chaque groupe d'actifs auquel se rapporte le fonds commercial est testé à son niveau ; dans un second temps un test de dépréciation est réalisé au niveau du regroupement de groupes d'actifs auquel appartient le fonds commercial.

La valeur comptable de chaque groupe d'actifs ou de chaque regroupement de groupes d'actifs est comparée à sa valeur actuelle et une dépréciation est comptabilisée en cas d'indice de perte de valeur. La valeur actuelle est la plus élevée de la valeur vénale ou de la valeur d'usage calculée selon la méthode des discounted cash flow.

b. Immobilisations incorporelles

	Durée
R&D immobilisée	5 ans
Concessions, Brevets, Licences	Entre 5 et 10 ans
Logiciels informatiques	3 ans

Les durées retenues pour l'amortissement des concessions brevets et licences sont inférieures à leurs durées de protection juridique.

c. Immobilisations corporelles

- **Valorisation**

Les immobilisations sont enregistrées au coût d'acquisition. Les immobilisations acquises en devises étrangères sont converties au cours du jour de l'opération. En application de l'approche par composants, la Société utilise des durées d'amortissements différenciées pour chacun des composants significatifs d'un même actif dès lors que l'un de ces composants a une durée d'utilité différente de l'immobilisation principale à laquelle il se rapporte.

- **Amortissements**

Les amortissements inscrits en diminution de l'actif correspondent à la dépréciation calculée selon le mode linéaire en fonction de la durée de vie indiquée ci-après.

Les taux retenus découlent des durées d'utilisation suivantes :

Durées d'amortissement

	Durée		Durée
Bâtiments Génie civil ⁽¹⁾	30 ans	Appareils de contrôle	8 ans
Aménagements d'installations	10 ans	Matériel de transport (véhicules automobiles)	4 ans
Voiries	20 ans	Petit matériel de manutention	4 ans
Matériel et outillage	10 ans	Mobilier et matériel de bureau	entre 5 et 10 ans
Éléments roulants (portique, pont, grue)	5 à 10 ans	Matériel de sécurité	4 ans
Petit matériel	8 ans	Matériel informatique	2 à 5 ans
Outillage	5 ans		

(1) Valeur résiduelle : 10% de la valeur brute

B. Immobilisations financières

Les immobilisations financières sont enregistrées au coût d'acquisition, hors frais accessoires.

a. Titres de participation

Les titres et autres immobilisations financières sont estimés à leur valeur d'usage. La valeur d'usage s'apprécie en fonction des perspectives de rentabilité résultant des dernières estimations du management, de la quote-part de situation nette détenue et de la valeur de l'actif net réévalué. Lorsque cette valeur est supérieure à la valeur comptable enregistrée au bilan, cette dernière n'est pas modifiée. Dans le cas contraire, une provision pour dépréciation est enregistrée. Lorsque la situation nette est négative et que CNIM SA s'est engagé à soutenir cette filiale, une provision à la hauteur de la quote-part de la situation nette négative est comptabilisée.

b. Créances rattachées à des participations

Elles sont enregistrées à leur valeur historique et dépréciées en cas de risque de non recouvrement.

c. Titres immobilisés de l'activité de portefeuille

Ils sont enregistrés à leur coût d'acquisition et dépréciés en fonction de la situation nette et des perspectives futures.

C. Valorisation des stocks et en-cours

a. Stocks

Les stocks sont comptabilisés au coût moyen pondéré et font l'objet d'une provision pour dépréciation lorsque leur prix de revient est supérieur au dernier cours connu, ou lorsqu'un sous-emploi d'une partie du stock doit être envisagé.

b. En-cours de production

Les en-cours de production sont valorisés en tenant compte de la totalité des éléments constitutifs de leur prix de revient à l'exception des frais d'administration générale, commerciaux et financiers qui sont soldés en charge au cours de chaque exercice.

D. Contrats à long terme

Le chiffre d'affaires et la marge des contrats en cours sont comptabilisés selon la méthode de l'avancement.

Le produit pris en compte correspond au prix de vente avancé, calculé sur la base de la dernière estimation du prix de vente total du contrat, multiplié par le pourcentage d'avancement réel de l'opération.

Le pourcentage d'avancement est déterminé par le rapport des coûts encourus sur les coûts probables à terminaison.

Lorsque les prévisions de résultat font apparaître une perte, une provision pour perte à terminaison est inscrite dans le passif non courant du bilan.

À l'achèvement des contrats, seules restent au bilan les dépenses qui restent à encourir. Elles font l'objet d'une provision pour charge inscrite dans le passif courant du bilan.

Les paiements partiels reçus sur ces contrats dits de construction, avant que les travaux correspondants n'aient été exécutés, sont comptabilisés au passif sur la ligne "avances et acomptes reçus sur commandes".

Le montant des coûts encourus augmenté des profits comptabilisés et diminué des facturations intermédiaires est déterminé. Si ce montant est positif, il correspond au montant dû par le client et est comptabilisé à l'actif sur la ligne "clients et comptes rattachés". Si ce montant est négatif, il correspond au montant dû au client et est comptabilisé au passif sur la ligne "produits constatés d'avance".

Dans un souci de présentation homogène avec les comptes consolidés, les acomptes reçus des clients se rapportant à des travaux effectués ont été nettés avec les produits à recevoir à l'actif du bilan.

E. Créances et dettes

Les créances et dettes sont valorisées à leur valeur nominale.

Les créances font, le cas échéant, en fonction du risque encouru, l'objet d'une provision pour dépréciation.

F. Valeurs mobilières de placement

Les valeurs mobilières de placement sont comptabilisées à leur cours d'achat. Leur valeur d'usage est déterminée au cours moyen du dernier mois de l'exercice pour les titres cotés, au dernier prix de rachat connu pour les SICAV et à la dernière valeur liquidative pour les parts de fonds communs de placement. Les moins-values potentielles font l'objet d'une provision pour dépréciation, les plus-values latentes ne sont pas comptabilisées.

Les intérêts courus non échus sont comptabilisés seulement lorsqu'ils sont identifiables (bons du Trésor à taux fixe, certificats de dépôt, comptes à terme).

G. Provisions pour risques et charges

Ces postes comprennent principalement :

a. Provisions pour risques

- 1) Les provisions pour litiges et contentieux en cours établies sur la base de notre estimation du risque encouru.
- 2) Les provisions pour garanties données aux clients et établies soit sur des bases statistiques compte tenu des dépenses engagées dans le passé sur des affaires de même nature, soit par application d'un pourcentage sur le prix de vente.
- 3) Les provisions pour pertes à terminaison : lorsqu'un contrat long terme a une perte prévisionnelle à terminaison, la perte à l'avancement est prise dans le résultat de l'exercice et la perte au-delà de l'avancement est provisionnée en « provisions pour perte à terminaison ».
- 4) Les autres provisions pour risques : ce poste inclut les provisions pour situation nette négative - au-delà des actifs dépréciés (comptes courants, créances clients) - de filiales. Il inclut également les provisions pour risque de perte de change.

b. Provisions pour charges

Les dépenses afférentes à un contrat livré peuvent ne pas être toutes comptabilisées à la date de réception. La part non comptabilisée de ces dépenses à terminaison est passée en « Provisions pour charges sur affaires livrées ».

Les provisions pour charges sur affaires livrées ont une durée de vie très courte et sont reprises en quasi-totalité dans l'exercice suivant.

c. Provisions médaille du travail

L'entreprise verse une prime à l'occasion de la remise de la médaille du travail. Cette prime est fonction de l'ancienneté dans l'entreprise.

Le calcul de la provision pour médaille du travail a été effectué selon des méthodes actuarielles tenant compte de l'âge du salarié au moment où il bénéficie des primes versées à l'occasion de la remise des médailles du travail, de la mortalité (tables INSEE TGH et TGF 2005), de l'ancienneté et de la rotation du personnel. Il tient compte d'un taux d'inflation de 2% et d'un taux d'actualisation de 0%. La provision au 31.12.2016 s'élève à 426 K€.

H. Avances reçues sur commandes en cours

Ce poste concerne exclusivement les acomptes et factures clients encaissés sur les affaires en cours.

I. Opérations en devises

Les charges et produits en devises sont enregistrés pour leur contre-valeur à la date de l'opération, ou au cours projet dans le cadre des couvertures effectuées sur contrat. Les dettes, créances, disponibilités en devises figurent au bilan pour leur contre-valeur au cours de fin d'exercice. La différence résultant de l'actualisation des dettes et créances en devises à ce dernier cours est portée au bilan en "Écarts de conversion".

Les pertes latentes de change non compensées par une couverture font l'objet d'une provision pour risques.

J. Recherche & développement

Les frais de recherche sont enregistrés en charges dans l'exercice au cours duquel ils sont encourus.

Les frais de développement sont immobilisés à l'actif dès lors qu'ils satisfont aux critères d'activation suivants :

- la faisabilité technique nécessaire à l'achèvement de l'immobilisation incorporelle en vue de sa mise en service ou de sa vente ;
- son intention d'achever l'immobilisation incorporelle et de la mettre en service ou de la vendre ;
- sa capacité à mettre en service ou à vendre l'immobilisation incorporelle ;
- la façon dont l'immobilisation incorporelle générera des avantages économiques futurs probables ;
- la disponibilité de ressources techniques, financières et autres, appropriées pour achever le développement et mettre en service ou vendre l'immobilisation incorporelle ;
- sa capacité à évaluer de façon fiable les dépenses attribuables à l'immobilisation incorporelle au cours de son développement.

Les dépenses de développement non dissociables des contrats ne sont pas immobilisées.

K. Intégration fiscale

La convention d'Intégration fiscale applique le principe de neutralité qui laisse l'économie d'impôt à la société CNIM, tête de groupe fiscal, sans engagement à la restituer en cas de retour à une situation bénéficiaire de la filiale.

L. CICE

Un crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi (CICE) est instauré depuis l'exercice 2013 au titre des rémunérations versées sur l'exercice. La société CNIM SA comptabilise ce crédit d'impôt à recevoir en diminution des charges sociales.

L'utilisation par la Société de ce crédit d'impôt sera définie dans le cadre du processus de concertation prévu par la Loi de sécurisation de l'Emploi avec le Comité d'entreprise, avant le premier juillet de chaque année. Ce processus étant en cours, nous pouvons d'ores et déjà indiquer que le CICE sera affecté à l'amélioration de la compétitivité de la société. Il n'a pas financé une hausse des résultats distribués ni une hausse de la rémunération des dirigeants.

M. Engagements postérieurs à l'emploi

Le montant des indemnités de départ en retraite qui serait dû à l'ensemble du personnel présent au 31 décembre 2016 s'élève à 10 133 k€. Cet engagement n'est pas comptabilisé dans les comptes sociaux.

Le calcul des indemnités de départ à la retraite est établi selon des méthodes actuarielles tenant compte de l'âge des départs à la retraite de la mortalité [table INSEE TH00-02 - TF00-02 (décès)], de l'ancienneté et de la rotation du personnel. Il tient compte d'un taux d'augmentation des salaires de 1%, d'un taux d'inflation de 2% et d'un taux d'actualisation de 1,5%.

Le personnel partant en retraite en position cadre hors classe et après 60 ans bénéficie d'un complément de retraite à prestations définies.

NOTE 3 Évènements importants de la période

CNIM SA a procédé le 20 juillet 2016 à la cession au FCDE (Fonds de Consolidation et de Développement des Entreprises) des filiales Babcock Wanson (hors Babcock Wanson Maroc, renommée CNIM Babcock Maroc) via la cession des titres de sa filiale CNIM 5, détentrice des titres des sociétés cédées.

NOTE 4 Immobilisations incorporelles

(en milliers d'euros)

Nature des immobilisations	Valeur au début de l'exercice 2016	Augmentations par acquisitions	Variations par virements de poste à poste	Diminutions par cessions ou mises hors service	Valeur à la fin de l'exercice 2016
Valeurs brutes					
Frais d'établissement	-				-
Concessions, brevets, licences	3 554	141		124	3 571
Autres immobilisations incorporelles	10 822	982	124		11 927
Fonds commercial(1)	23 343				23 343
Frais de recherche et développement	4 833				4 833
Immobilisations en cours	3 285				3 285
TOTAL VALEURS BRUTES	45 836	1 122	124	124	46 958
Amortissements & Dépréciations					
Frais d'établissement	-				-
Concessions, brevets, licences	3 169	4			3 174
Autres immobilisations incorporelles	8 472	916			9 388
Fonds commercial	457				457
Frais de recherche et développement	4 833				4 833
TOTAL AMORTISSEMENTS & DEPRECIATIONS	16 932	921	-	-	17 852
VALEURS NETTES	28 905	202	124	124	29 106

(1) Détail des Fonds de commerce

Fonds de commerce BABCOCK	5 903
Fonds de commerce SACOM	347
Fonds de commerce ALFA-LAVAL (BE)	457
Fonds de commerce - Confusion de patrimoine Cittic	76
Fonds de commerce - Mali de fusion BTP/BTA	1 629
Fonds de commerce - Agence Maromme	120
Fonds de commerce - Tup CNIM Environnement	12 500
Fonds de commerce - CNIM Transport France	10
Fonds de commerce - INVEN	2 300
	<u>23 343</u>

Fonds commercial	Valeur nette	Affecté au groupe d'actifs	Nature
Inven	2 300	Thermique	Fonds commercial
Fonds commercial CBS	6 327	CBS	Fonds commercial
Mali technique Environnement	12 500	Environnement	Fonds commercial
Mali technique CSI	1 759	Innovation et système	Fonds commercial
TOTAL	22 885		

Chacun des fonds de commerce a été affecté à un groupe d'actifs qui ont fait l'objet d'un test de dépréciation selon la méthode des discounted cash flow. La valeur recouvrable étant supérieure à la valeur nette des actifs testés, aucune dépréciation n'a été constatée.

NOTE 5 Immobilisations corporelles

(en milliers d'euros)

Nature des immobilisations	Valeur au début de l'exercice 2016	Augment. par acquisitions	Var. par virement de poste à poste	Diminutions par cessions ou mises au hors service	Dépréciations Dotation (+), Reprise(-)	Valeur à la fin de l'exercice 2016
Valeurs brutes						
Terrains et aménagements	2 878					2 878
Constructions						
- Sur sol propre	17 984		16			18 000
- Sur sol d'autrui						
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions	13 147	193	180	6		13 514
<i>S/Total Constructions</i>	31 131	193	196	6	0	31 514
Installations techniques, matériel et outillage industriel	45 728	300	125	170		45 983
Autres immobilisations corporelles						
- Installations générales, agencements et aménagements divers	0					0
- Matériel de transport et manutention	951	8				959
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	9 959	868	55	33		10 850
- Emballages récupérables et divers						
<i>S/Total Autres Immos Corporelles</i>	10 911	876	55	33	0	11 809
Immobilisations en cours	504	2 841	(500)			2 845
Avances et acomptes	0					-
TOTAL VALEURS BRUTES	91 151	4 210	(124)	209	0	95 029
Amortissements & Dépréciations						
Terrains et aménagements	266	5				271
Constructions						
- Sur sol propre	13 582	172				13 754
- Sur sol d'autrui						
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions	7 663	1 048		4		8 708
<i>S/Total Constructions</i>	21 245	1 220	0	4	0	22 461
Installations techniques, matériel et outillage industriel	33 985	4 590		168		38 407
Autres immobilisations corporelles						
- Installations générales, agencements et aménagements divers	0					-
- Matériel de transport et manutention	871	42				912
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	7 276	1 324		2		8 598
- Emballages récupérables et divers	8 146	1 366	0	2	0	9 510
<i>S/Total Autres immos corporelles</i>						
TOTAL AMORTISSEMENTS & DEPRECIATIONS	63 642	7 181	0	174	0	70 650
VALEURS NETTES	27 509	(2 971)	(124)	35	0	24 379

NOTE 6 Immobilisations financières

(en milliers d'euros)

Nature des immobilisations	Montant au 31.12.2015	Augmentations	Diminutions	Montant au 31.12.2016
VALEURS BRUTES				
Titres de participation(1)	162 310	57 739	(66 897)	153 152
Créances rattachées à des participations(2)	18 323	2 777	(475)	20 626
Autres immobilisations financières				
T.I.A.P.(3)	3 538			3 538
Autres titres immobilisés	5 637			5 637
Prêts(4)	32	2 201	(8)	2 224
Actions propres(5)	11 194			11 194
Dépôt et cautionnement	467	16	(42)	442
S/Total autres immos financières	20 868	2 217	(50)	23 035
TOTAL VALEURS BRUTES	201 501	62 733	(67 422)	196 813
DEPRECIATIONS				
Titres de participation	44 950			44 950
Créances rattachées à des participations(6)	4 560	780	(1 193)	4 147
Autres immobilisations financières				
T.I.A.P.(7)	168	785		954
Autres titres immobilisés	5 637			5 637
Prêts	0			0
Actions propres	0			0
Dépôt et cautionnement	42			42
S/Total autres immos financières	5 847	785	0	6 633
TOTAL DEPRECIATIONS	55 357	1 565	(1 193)	55 730
VALEURS NETTES	146 144	61 168	(66 229)	141 083

(1) Titres de participation :

Les mouvements sur titres de participation sont :

- Augmentation de capital de CNIM Babcock Maroc pour 582 K€
- Augmentation du capital de CNIM 5 : 56 943 K€
- Cession des titres de CNIM 5 : 56 945 K€
- Réduction de capital de Babcock International : 858 K€
- Réduction de capital CNIM 6 (ex Babcock Wanson holding) : 9 093 k€
- Création de CNIM Middle East 37 K€
- Création de CNIM US : 177 K€

(2) Créances rattachées à des participations :

Les mouvements sur créances rattachées à des participations sont :

- Augmentation du prêt et capitalisation des intérêts courus à la SCI Bassano : +1 936k€
- Prêts complémentaires et capitalisation des intérêts courus auprès de la société Kogeban : +325 k€
- Prêts complémentaires et capitalisation des intérêts courus auprès de la société CBEM : +299 k€

(3) Titres immobilisés de l'activité du portefeuille (TIAP)

5 471 titres Foster Wheeler Fakop pour 1 051 k€ représentant 10,96% du capital dépréciés de 161 k€

21 487 titres Kogeban pour 1 867 k€, représentant 10,87% du capital.

2450 titres de CBEM pour 613 k€ représentant 7% du capital

(4) Prêt : essentiellement composé du crédit vendeur de 2 200k€ accordé dans le cadre de la cession du sous-groupe Babcock Wanson

(5) Actions propres :

Le nombre d'actions propres inscrit en immobilisations financières s'élève à 145 618 au 31.12.2016.

(6) Dépréciation des créances rattachées à des participations principalement composée :

- Dépréciation du prêt à la société CNIM Canada : 3 367 k€
- Dépréciation prêt CBEM : 780 k€
- Reprise de dépréciation prêt Kogeban : 1 174 k€

(7) Dépréciation des titres CBEM : 613 k€

Dépréciation des titres Kogeban : 173 k€

A. Titres de participation et dépréciation

(en milliers d'euros)

	Valeur brute	Dépréciation	Valeur nette	% détention
CNIM Netherlands	31 000		31 000	100%
CNIM Ouest Armor	40		40	100%
CNIM CTG	40		40	100%
CNIM Saoudi	1 328	1 328	0	94%
CNIM RUS	0		0	100%
EKOMZ	2		2	70%
CNIM 6 (ex BW Holding)	21 522		21 522	100%
CBM (ex BW Maroc)	6 299	5 716	583	98%
CNIM CZ SRO (ex CBCE)	3 135	2 761	375	92%
CCUAT	82		82	50%
CNIM UK / Martin E. S.	2 371		2 371	100%
Babcock International	942	677	265	100%
CNIM Industrie	60	60	0	100%
Babcock Services	5 661	1 015	4 646	100%
CB Services	11	11	0	100%
CTH	23 427	21 064	2 363	100%
CTF	12 302	12 302	0	100%
CTIPE	4	4	0	100%
Dauphine	1	1	0	100%
Bertin Technologies	15 492		15 492	100%
CSBC	1	1	0	50%
LAB	18 500		18 500	100%
Technoplus Industries	4 500		4 500	35%
SCI 35, rue de Bassano	8		8	100%
SMA	63		63	3%
CNIM Babcock Sulamerica	6	6	0	100%
CNIM Insertion (Ex STOMA)	51		51	100%
CNIM E.C.S	1		1	100%
SOMMUDIMEC	4	4	0	0%
CNIM Centre France	40		40	100%
CEB	40		40	100%
CTA	40		40	100%
EMEB	34		34	85%
CNIM Asia Pacific LTD	1		1	100%
CNIM 1 à CNIM 4	10		10	100%
SUNCNIM	5 919		5 919	59%
CNIM Middle East	37		37	100%
CNIM US	178		178	100%
TOTAL	153 152	44 950	108 203	

B. Créances rattachées à des participations

(en milliers d'euros)

	Valeur brute	Dépréciation	Valeur nette
SCI 35, rue de Bassano	9 930		9 930
CNIM Canada	3 367	3 367	0
BW Maroc	1 177	0	1 177
Kogeban	3 072		3 072
CBEM (Estrées-Mons)	3 061	780	2 281
Divers	19		19
Total	20 626	4 147	16 479

NOTE 7 État des créances

(en milliers d'euros)

Créances	Montant brut	31.12.2016		
		Échéances - 1 an	Échéances de 1 an à 5 ans	Échéances à + de 5 ans
Créances de l'actif immobilisé				
Créances rattachées à des participations	20 626	823	14 039	5 764
Prêts	2 224	634	1 590	
Dépôts et cautionnements (part des autres immobilisations financières)	442		442	
TOTAL 1	23 292	1 457	16 071	5 764
Créances clients et comptes rattachés				
Clients douteux ou litigieux	0	0		
Clients effets à recevoir	0	0		
Autres créances clients	130 365	130 365		
TOTAL 2	130 365	130 365	0	0
Autres créances d'exploitation				
Personnel et comptes rattachés	205	205		
Organismes sociaux	76	76		
État et autres collectivités publiques	38 077	38 077		
Débiteurs divers	3 235	3 235		
Groupe et associés	99 788	99 788		
TOTAL 3	141 381	141 381	0	0
Charges constatées d'avance	17 548	17 548		
TOTAL CREANCES	312 586	290 751	16 071	5 764

NOTE 8 Valeurs mobilières de placement

(en milliers d'euros)

	31.12.2016 Nombre de titres	31.12.2016 Montant	31.12.2015 Montant
Actions propres (animation du cours)	6 299	632	555
CASH INVT 2004	-	-	-
CAAM	0	0	57 445
BNP PM	0	0	834
Banque Postale	0	0	10
HSBC	604	9 852	8 363
SG MONETAIRE PLUS	0	0	24
BNP PARIBAS MONEY 3M	38	886	0
AMUNDI 6M	434	9 792	0
Certificats de dépôts			
TOTAL	7 375	21 162	67 231
Dépréciation des actions propres :		-	-
Valeur d'achat des actions propres		632	555
Valeur de marché		721	555
Plus-value latente OPCVM ayant déjà supporté l'impôt		89	5

NOTE 9 Comptes de régularisation actif

(en milliers d'euros)

	31.12.2016	31.12.2015
Charges constatées d'avance(1)	17 548	18 206
Charges à répartir(2)	862	1 038
Écarts de conversion Actif	161	708
Total	18 571	19 952

(1) Les charges constatées d'avance résultent principalement de l'avancement des affaires en cours.

(2) Étalement sur 6 ans des commissions de coordination et participation acquittées par la Société dans le cadre du renouvellement de la convention de crédit moyen terme.

NOTE 10 Variation des capitaux propres

(en milliers d'euros)

	31.12.2015	Affectation du résultat N-1	Distribution de dividendes	Dividendes sur actions propres	Variation des provisions réglementées	Résultat N	31.12.2016
Capital social	6 056						6 056
Primes	7 237						7 237
Réserve légale	606						606
Réserves	31 224	33 877		903			66 002
Provisions réglementées et subventions	5 957				(1 088)		4 869
Capitaux propres avant affectation du résultat	51 080	33 877	0	903	(1 088)		84 770
Résultat exercice	51 742	(33 877)	(16 963)	(903)		19 214	19 214
TOTAL	102 822	0	(16 963)	0	(1 088)	19 214	103 984

Au 31 décembre 2016, le capital social est de 6 056 220 euros divisé en 3 028 110 actions de deux euros de valeur nominale chacune, entièrement libéré. Il n'y a pas eu de modification au cours de l'exercice. Concernant les distributions de dividendes : cf. la Note 18.

NOTE 11 Provisions réglementées

(en milliers d'euros)

	31.12.2015	Dotation	Reprise	31.12.2016
Autres Amts dérogatoires(1)	4 423	689	1 777	3 334
Subvention d'investissement(2)	1 535			1 535
TOTAL	5 957	689	1 777	4 869

(1) Les amortissements dérogatoires concernent principalement des logiciels et de l'outillage.

(2) Les subventions d'investissement concernent principalement les projets de recherche et développement.

NOTE 12 Provisions pour risques et charges, dépréciation d'actifs

(en milliers d'euros)

Rubriques	Provisions au 31.12.2015	Reclassement (1)	Dotations de l'exercice	Reprises consommées de l'exercice	Reprises non consommées de l'exercice	Provisions au 31.12.2016
Provisions pour risques						
Provisions pour litiges	6 181	361	2 657	550	432	8 217
Provisions pour garantie	18 332		6 401	5 610	6 512	12 611
Provisions pour pertes de change	482		75	482		75
Provisions pour pertes à terminaison	5 794		420	2 726		3 489
Autres provisions pour risques	2 844	(361)	118	76	323	2 201
Total provisions pour risques	33 634		9 671	9 444	7 267	26 593
Provisions pour charges						
Engagement médaille du travail	505				79	426
Charges sur affaires livrées	20 029		19 219	3 965	5 380	29 904
Total provisions pour charges	20 533		19 219	3 965	5 460	30 329
Total provisions pour risques et charges	54 167	0	28 891	13 409	12 727	56 922
Provisions pour dépréciation d'actifs						
Immobilisations incorporelles et corporelles	482					482
Participations	49 510		780	1 193		49 097
Autres immobilisations financières	5 848		785			6 633
Total Actifs financiers	55 358	0	1 565	1 193	0	55 730
Stock matières premières	3 933		283		106	4 109
Clients	2 901		300	354		2 847
Avances et Acomptes versés s/Commandes	15					15
Autres créances	24 700		6 186	673	247	29 965
Valeurs mobilières de placement	0					0
Total provisions sur actifs circulants	31 548	0	6 769	1 027	353	36 937
Total actifs	87 388		8 335	2 220	353	93 149
Total Risques, charges et actifs	141 555		37 225	15 629	13 080	150 071
Exploitation	-		27 326		26 362	-
Financier	-		7 827		2 348	-
Exceptionnel	-		2 073		-	-
Total	-		37 225		28 710	-

NOTE 13 Emprunts et dettes

(en milliers d'euros)

	Montant brut	Degré d'exigibilité du passif		
		A moins d'un An	A + 1 an - 5ans	A + 5ans
Banques (Soldes créditeurs)	65	65		
Autres emprunts /établissements de crédit(1)	5 858	1 695	4 163	
Total Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	5 922	1 760	4 163	
Emprunts et dettes financières diverses hors groupe(2)	7 800	1 387	6 413	
Comptes courants passif (Groupe)	204 370	204 370		
Total Emprunts et dettes financières diverses	212 169	205 757	6 413	
Dettes fournisseurs	87 557	87 557		
Dettes fiscales et sociales	40 554	40 554		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés.	1 181	1 181		
Autres dettes	829	829		
Total	348 213	337 638	10 575	

(1) Détail des dettes financières auprès des établissements de crédit :

Crédit de financement de l'investissement dans la société de projet Cogénération Biomasse Estrées-Mons : 1 400 k€

Crédit de financement des travaux de la SCI Bassano : 4 458 k€

(2) Mobilisations de créances fiscales auprès de BPI : 5 424 k€ et avances remboursables 2 338 k€. La part à moins d'un an est constituée du CIR 2013 mobilisé.

NOTE 14 Comptes de régularisation passif

(en milliers d'euros)

	31.12.2016	31.12.2015
Produits constatés d'avance(1)	95 855	91 005
Écarts de conversion Passif	861	2 161
TOTAL	96 716	93 166

(1) Principalement sur affaires.

NOTE 15 Écarts de conversion

(en milliers d'euros)

	31.12.2016	31.12.2015
Écart de conversion Actif	161	708
Provisions pour risques	(75)	(482)
Net	86	226

Seuls les écarts de conversion actifs liés à des transactions non couvertes font l'objet d'une provision.

NOTE 16 Charges à payer

(en milliers d'euros)

	31.12.2016	31.12.2015
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	29 236	33 133
Dettes fiscales et sociales	17 369	18 993
Autres dettes et créditeurs divers	0	0
Total	46 605	52 126

NOTE 17 Chiffre d'affaires – production stockée

(en milliers d'euros)

	31.12.2016	31.12.2015
Chiffre d'affaires (production vendue)		
France	140 345	159 745
Export	179 486	224 973
Total chiffre d'affaires	319 832	384 717
Production stockée		
France	(4 967)	(2 786)
Export		
Total production stockée	(4 967)	(2 786)
Total	314 864	381 931

Répartition du chiffre d'affaires par Secteur opérationnel

(en milliers d'euros)

	31.12.2016	31.12.2015
Environnement(1)	228 417	277 140
Innovation et Systèmes	91 415	107 577
Total	319 832	384 717

(1) A noter que l'UGT CBS qui était incluse dans le secteur opérationnel Énergie, appartient désormais au secteur opérationnel Environnement.

Répartition du chiffre d'affaires par zone géographique

(en milliers d'euros)

	31.12.2016	31.12.2015
France	140 345	152 507
Angleterre	172 069	187 529
Autres Europe	970	30 321
Asie	44	11 865
Autres	6 403	2 495
Total	319 832	384 717

Transfert de charges

(en milliers d'euros)

	31.12.2016	31.12.2015
Transfert de charges		
Remboursement d'assurance	6 743	5 036

NOTE 18 Résultat financier

(en milliers d'euros)

	31.12.2016	31.12.2015
Produits financiers de participation(1)	16 550	36 780
Produits nets sur cessions VMP	202	157
Intérêts sur immobilisations financières	1 370	1 545
Intérêts sur créances actif circulant	84	83
Reprise provisions pertes de change	482	988
Reprise autres provisions	1 866	522
Différences positives de changes	6 956	790
TOTAL PRODUITS FINANCIERS	27 510	40 865
Dotation provision pour pertes de change	75	482
Dotation aux provisions(2)	7 752	4 171
Intérêts sur comptes courants et dépôts créditeurs	629	634
Autres frais financiers	283	225
Charges nettes sur cession de VMP	32	75
Différences négatives de change	7 035	1 745
TOTAL CHARGES FINANCIERES	15 806	7 333
RESULTAT FINANCIER	11 704	33 533

(1) Détail des "Produits financiers de participation"

Dividendes LAB	8 607
Dividendes BWH	4 879
Dividendes CNIM UK	1 840
Dividendes CTG	800
Dividendes CTA	180
Dividendes CCUAT	132
Dividendes COA	110
Dividendes SMA	2
Dividendes BWI	0
Dividendes BWCALDEIRAS	0
	<hr/>
	16 550

(2) Ce poste comprend principalement les dotations aux provisions sur :

Prêt CBEM : 780k€

Titres CBEM : 613k€

Titres KOGEBAN : 173k€

Compte courant CNIM SAOUDI : 5 793k€

Situation Nette négative CTF : 393k€

NOTE 19 Résultat exceptionnel

(en milliers d'euros)

	31.12.2016	31.12.2015
Reprise sur amortissements et provisions	1 777	2 355
Cession d'immobilisations corporelles et incorporelles	0	3
Cession immobilisations financières(1)	57 659	-
Divers	9	-
Total Produits exceptionnels	59 445	2 358
Dotations aux amortissements et provisions	2 762	843
Valeurs comptables immobilisations corporelles et incorporelles cédées	159	268
Valeurs comptables immobilisations financières cédées(1)	57 804	
Divers(1)	779	308
Total Charges exceptionnelles	61 503	1 419
RESULTAT EXCEPTIONNEL	(2 058)	939

(1) La cession des sociétés Babcock Wanson a été réalisée par :

Apport des actifs concernés (marques, titres) de Babcock Wanson Holding, renommée CNIM 6, à la société CNIM 5

Cession des titres de la société CNIM 5 au Fonds de Consolidation et de Développement des Entreprises (FCDE), pour une valeur égale à celle des apports préalables

Les produits et charges de cession d'immobilisations financières correspondent principalement à cette opération.

NOTE 20 Impôt

A. Résultat de l'intégration fiscale

(en milliers d'euros)

	Contribution au résultat fiscal intégré	Contribution à l'impôt groupe	Impôt dû hors intégration fiscale
CNIM tête de groupe	(6 904)	(2 301)	0
Contribution des filiales après utilisation des déficits reportables antérieurs à l'intégration : filiales déficitaires	(7 492)	(2 497)	
filiales bénéficiaires	16 233	5 411	4 073
Résultat groupe	1 838		
Impôt groupe à payer		613	4 073
Économie		3 461	

B. Ventilation de l'impôt

(en milliers d'euros)

	Résultat avant impôt et participation		Impôt société					Résultat net		
	Comptable	Fiscal	Autre	Taxe distribution	Economie impôt (via l'intégration fiscale)	Crédit impôt Recherche et autre	Dû	Théorique	Participation	Comptable
Courant										
. France	14 855	(6 564)	(679)	509	(3 461)	(2 259)	(5 890)	20 745	(23)	20 768
. Étranger	767	1 315	263				263	504		504
Exceptionnel	(2 058)	(2 047)			0	0	0	(2 058)	0	(2 058)
Total	13 564	(7 296)	(416)	509	(3 461)	(2 259)	(5 627)	19 191	(23)	19 214
1. France	12 797	(8 611)	(679)	509	(3 461)	(2 259)	(5 890)	18 687	(23)	18 710
2. Étranger	767	1 315	263				263	504		504
Total	13 564	(7 296)	(416)	509	(3 461)	(2 259)	(5 627)	19 191	(23)	19 214

C. Accroissements et allègements de la dette future d'impôts

(en milliers d'euros)

Nature des différences temporaires	Montant
Accroissements	
- Amortissements dérogatoires	3 334
- Écart de valeur liquidative sur OPVCM	
- Écarts de conversion actif	161
Total	3 495
IS à 34,43 % - Accroissement de la dette future d'impôts	1 203
Allègements	
- Écart de valeur liquidative sur OPVCM	2
Provisions et charges non déductibles l'année de comptabilisation,	
Résultats latents fiscalisés	
- Organic 2016	186
- Participation des salariés 2016	
- Autres provisions	2 585
- Provision pour pertes à terminaison	3 489
- Écarts de conversion passif	861
Total	7 122
- IS à 34,43 % - Allègement de la dette future d'impôts	2 452

D. Incidences des dispositions fiscales sur le résultat

(en milliers d'euros)

Résultat net de l'exercice	19 214
Dotations de l'exercice aux provisions réglementées	689
Reprises de l'exercice sur provisions réglementées	(1 777)
Réduction d'impôt du fait des dotations	(237)
Augmentation d'impôt du fait des reprises	612
Résultat hors incidence des dispositions fiscales dérogatoires	18 500

NOTE 21 Engagements de crédit-bail

(en milliers d'euros)

Postes	Coût d'entrée	Dotations aux amortissements(1)		Valeur nette
		de l'exercice	cumulées	
Matériel et outillage	1 500	150	1 350	150

(1) Amortissements qui auraient été enregistrés s'ils avaient été acquis (linéaire sur 10 ans).

Postes	Redevances payées		Redevances restant à payer	Prix d'achat résiduel
	de l'exercice	cumulées		Total à payer
Matériel et outillage	0	1605	0	0

NOTE 22 Engagements hors bilan

(en milliers d'euros)

Engagements donnés		31.12.2016	31.12.2015
Garantie de passif sur les cas futurs de litiges amiante donnée à FCDE dans le cadre de la cession du sous-groupe Babcock Wanson			
Cautions de marché		316 586	305 329
<i>dont cautions émises pour le compte des filiales</i>	Filiales		
	<i>BWF</i>	-	105
	<i>CCF</i>	304	567
	<i>CNIM CANADA</i>	-	245
	<i>CNIM Singapour</i>	3 439	3 398
	<i>COA</i>	30	131
	<i>CTA</i>	-	200
	<i>CTE</i>	6 363	4 954
	<i>CTG</i>	112	112
	<i>Engineers FZC</i>	5 500	-
	<i>LAB Washington</i>	743	
	<i>SUNCNIM</i>	14 329	
	<i>LAB GmbH</i>	-	12 454
	<i>LAB SA</i>	19 992	26 484
	<i>MESE</i>	5 612	3 864
	<i>VECSYS</i>	803	803
Total des cautions émises pour le compte des filiales		57 226	53 316

Engagements reçus	31.12.2016	31.12.2015
Cautions reçues des fournisseurs	128 350	106 666

Engagements réciproques 2016					
Devise	Type de contrat	Montant	Cours garanti	Contre devise	+/- 1 an
Achats à terme					
CNY	Achat à terme	6 350 000,00	7,6507	EUR	-1 an
GBP	Achat à terme	3 200 500,00	0,81159	EUR	-1 an
GBP	Achat à terme	116 250,00	0,85136	EUR	+1 an
SEK	Achat à terme	1 550 000,00	9,7135	EUR	-1 an
USD	Achat à terme	490 827,98	1,1145	EUR	-1 an
Ventes à terme					
GBP	Vente à terme	16 792 253,21	0,7945	EUR	-1 an
GBP	Vente à terme	10 170 302,86	0,8505	EUR	+1 an
DKK	Vente à terme	56 149 501,50	7,4381	EUR	-1 an
USD	Vente à terme	3 141 526,54	1,1083	EUR	-1 an
USD	Vente à terme	608 488,00	1,1503	EUR	+1 an
Emprunts / prêts auprès des filiales					
CAD	Vente à Terme	400 000,00	1,45	EUR	-1 an

Engagements réciproques 2015					
Devise	Type de contrat	Montant	Cours garantie	Contre devise	+/- 1 an
Achats à terme					
CAD	Achat à terme	720 000,00	1,4408	EUR	-1 an
CNY	Achat à terme	1 481 870,00	7,2703	EUR	-1 an
JPY	Achat à terme	3 265 000,00	139,15	EUR	-1 an
SEK	Achat à terme	1 550 000,00	9,058	EUR	-1 an
Ventes à terme					
GBP	Vente à terme	6 549 896,64	0,7408	EUR	-1 an
GBP	Vente à terme	10 599 793,23	0,7428	EUR	+1 an
SGD	Vente à terme	8 468 679,46	4,9192	CNY	-1 an
DKK	Vente à terme	239 255 963,05	7,4483	EUR	-1 an
DKK	Vente à terme	14 461 931,50	7,442	EUR	+1 an
USD	Vente à terme	3 348 571,53	1,1123	EUR	-1 an
USD	Vente à terme	490 827,98	1,1227	EUR	+1 an
Emprunts / prêts auprès des filiales					
CAD	Vente à Terme	400 000,00	1,45	EUR	+1 an
CNY	Achat à Terme	16 000 000,00	7,3654	EUR	-1 an
Option achetée					
CNY	Option achetée	6 400 000,00	6,85	EUR	-1 an

Avantages postérieurs à l'emploi	31.12.2016	31.12.2015
Montant des indemnités de départ en retraite qui serait dû à l'ensemble du personnel présent	10 133	10 343

NOTE 23 Effectifs

	Effectif moyen 2016
Ingénieurs et cadres	561
Collaborateurs	237
Ouvriers	190
Total	987

Conformément à la mise en application de l'article D 123-200 du Code de commerce, le nombre moyen de salariés employés au cours de l'exercice est égal à la moyenne arithmétique des effectifs à la fin de chaque trimestre de l'année civile, ou de l'exercice comptable lorsque celui-ci ne coïncide pas avec l'année civile

NOTE 24 Note concernant les dirigeants

(en milliers d'euros)

	2016			2015		
	Total dirigeants	Directoire et Comité de Direction	Conseil de surveillance	Total dirigeants	Organes	
					Directoire	Conseil de surveillance
Engagements de retraite	7 370	7 370		6 968	6 968	
Rémunérations allouées	3 780	3 138	642	2 610	2 610	696

NOTE 25 Tableau des filiales et participations

(en milliers d'euros)

Filiales et participations	Informations financières		Réserves et report à nouveau (avant affectation des résultats)	Résultat	Quote part du capital détenu (en %)	Valeur comptable des titres détenus		Prêts et avances consentis par la Société et non encore remboursés	Dividendes
	FR /ET	Capital				Brute	Nette		
A. RENSEIGNEMENTS DETAILLÉS CONCERNANT LES FILIALES ET PARTICIPATIONS CI-DESSOUS									
<u>1. Filiales (+50% du capital)</u>									
Babcock-Services	ET	6 014	(405)	(878)	100,00	5 661	4 646	1 244	0
Babcock International	ET	62	209	(5)	99,90	942	265	0	0
Bertin Technologies	FR	3 000	26 067	4 312	100,00	15 492	15 492	36 086	0
CNIM 6 (ex BWH)	FR	19 119	(1 631)	37 016	100,00	21 522	21 522	0	4 879
CB-Services	ET	9	(290)	0	100,00	11	0	291	0
CNIM CZ SRO (ex CBCE)	ET	89	(80)	0	91,67	3 135	374	0	0
CNIM Industrie	FR	39	(40)	3	100,00	60	0	10	0
CNIM Insertion	FR	38	97	12	100,00	51	51	154	0
CNIM Netherlands	ET	1 500	48 048	3 013	100,00	31 000	31 000	0	0
CNIM Russie	ET	0	4	0	100,00	0	0	5	0
CNIM Saoudi	ET	1 265	(14 986)	(3 472)	94,00	1 328	0	16 277	0
CNIM UK	ET	1 875	(1 656)	1 960	100,00	2 371	2 371	0	1 840
CNIM Ouest Armor	FR	40	947	8	100,00	40	40	0	110
CNIM Transport France	FR	5 794	(18 155)	(61)	100,00	12 302	0	13 344	0
CNIM Thiverval Grignon	FR	40	3 652	706	100,00	40	40	0	800
CNIM TRANSPORT HOLDING	FR	6 710	(4 165)	(182)	100,00	23 427	2 363	11 262	0
Ekomz	ET	2	0	0	70,00	2	2	0	0
LAB	FR	2 750	12 046	5 856	100,00	18 500	18 500	0	8 607
SCI 35, rue Bassano	FR	8	(485)	(311)	100,00	8	8	11 507	0
CNIM Centre France	FR	40	(782)	(20)	100,00	40	40	2 703	0
CNIM Énergie Biomasse	FR	40	(722)	212	100,00	40	40	1 331	0
CNIM Terre Atlantique	FR	40	51	259	100,00	40	40	0	180
Estrées-Mons Énergie Biomasse	FR	40	(12)	(16)	85,00	34	34	15	0
CNIM ECS	ET	1	900	130	100,00	1	1	0	0
SUNCNIM	FR	213	20 325	(3 984)	58,80	5 919	5 919	0	0
CNIM Babcock Maroc (ex BWM)	ET	567	29	(103)	98,00	6 299	583	3 300	0
CNIM Asia Pacific	ET	1	(2)	(17)	100,00	1	1	92	0
CNIM Middle East	ET	39	0	51	100,00	37	37	512	0
CNIM US	ET	190	0	(43)	100,00	178	178	0	0
CNIM 1	FR	3	0	(2)	100,00	3	3	1	0
CNIM 2	FR	3	0	(2)	100,00	3	3	1	0

CNIM 3	FR	3	0	(2)	100,00	3	3	1	0
CNIM 4	FR	3	0	(2)	100,00	3	3	1	0
<i>2. Participations (entre 10 et 50% du capital)</i>									
CCUAT	FR	153	15	(11)	49,88	82	82	0	132
Technoplus Industrie	FR	7 012	5 859	(255)	34,79	4 500	4 500	0	0
B. RENSEIGNEMENTS GLOBAUX CONCERNANT TOUTES LES FILIALES OU PARTICIPATIONS									
<i>1. Filiales (+50 % du capital)</i>									
a) Filiales françaises (ensemble)	FR	37 921	37 193	43 801		97 527	64 101	76 417	14 576
b) Filiales étrangères (ensemble)	ET	11 611	31 771	635		50 966	39 458	21 721	1 840
<i>2. Participations</i>									
a) Dans les sociétés françaises (ensemble)	FR	7 165	5 874	(266)		4 582	4 582	0	132
b) Dans les sociétés étrangères (ensemble)	ET	0	0	0		0	0	0	0

Pour les sociétés étrangères, les montants mentionnés ci-dessus ont été convertis au cours en vigueur au 31 décembre 2016, sauf le chiffre d'affaires et le résultat convertis au cours moyen de l'année 2016.

NOTE 26 Évènements postérieurs à la date de clôture

Néant.

6 ASSEMBLÉE GÉNÉRALE 2017

6.1 Rapport du Directoire sur les projets de résolutions proposées à l'Assemblée générale ordinaire et extraordinaire du 7 juin 2017^(RFA)

Mesdames, Messieurs,

Nous vous avons réunis en Assemblée générale ordinaire et extraordinaire à l'effet de soumettre à votre approbation, outre l'approbation des comptes sociaux et consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2016 et des autres points mentionnés dans le rapport de gestion sur cet exercice :

(i) à titre ordinaire :

- a. le renouvellement du mandat de membre du Conseil de surveillance de la société FREL S.A.,
- b. un projet d'autorisation à donner à votre Directoire d'acheter des actions de la Société dans la limite de 10 % du capital social,
- c. et un projet de résolution portant sur les principes et les critères de détermination, de répartition et d'attribution des éléments fixes, variables et exceptionnels composant la rémunération totale et les avantages de toute nature, attribuables aux dirigeants mandataires sociaux en raison de leur mandat, en application de l'article L.225-82-2 du Code de commerce.

(ii) et, à titre extraordinaire :

- a. un projet d'autorisation à donner au Directoire à l'effet de réduire le capital social par annulation d'actions propres détenues par la Société dans le cadre de programmes de rachat d'actions.

Les formalités de convocation ont été régulièrement effectuées et tous les documents prévus par les textes en vigueur ont été tenus à votre disposition dans les conditions et les délais applicables.

Les actionnaires peuvent se faire adresser, ou se faire communiquer au siège social de la société, 35, rue de Bassano, 75008 Paris, les renseignements relatifs à la candidature susvisée prévus par l'article R 225-83, 5° du code de commerce. Ils peuvent également les consulter sur le site internet de la Société.

- **Autorisation à donner au Directoire d'acheter des actions de la Société dans la limite de 10% du capital social**

L'autorisation donnée au Directoire pour acheter des actions de la Société par l'Assemblée générale du 24 mai 2016 a été donnée pour une période de dix-huit mois. Elle expirera donc avant la date de l'Assemblée générale qui sera appelée à statuer sur les comptes de l'exercice en cours.

Nous vous proposons, en conséquence, afin que le Directoire ait à tout moment la faculté d'acheter ainsi des actions de la Société, de donner au Directoire, avec faculté de délégation dans les conditions prévues par la loi, une nouvelle autorisation, conformément aux dispositions de l'article L. 225-209 du Code de commerce, de faire acheter par la Société ses propres actions, étant précisé qu'il serait décidé que cette nouvelle autorisation priverait d'effet, à hauteur de la partie non utilisée, toute autorisation ayant le même objet, et notamment l'autorisation conférée au Directoire par l'Assemblée générale du 24 mai 2016 au titre de sa dixième résolution.

Nous vous proposons de limiter cette autorisation à 302 811 actions.

Le Directoire utiliserait cette autorisation dans le respect des conditions légales et réglementaires applicables au moment de son intervention, et notamment dans le respect des conditions et obligations posées par les articles L. 225-209 à L. 225-212 du Code de commerce, par le règlement européen n°2273/2003 du 22 décembre 2003, par l'article L. 451-3 du Code monétaire et financier et par les dispositions du règlement général de l'Autorité des marchés financiers (AMF).

Cette autorisation pourrait être utilisée en vue :

- d'assurer la liquidité et d'animer le marché des actions par l'intermédiaire d'un prestataire de services d'investissement intervenant en toute indépendance dans le cadre d'un contrat de liquidité conforme aux principes énoncés par la charte de déontologie établie par l'AMAFI concernant les contrats de liquidité en

date du 8 mars 2011 figurant en annexe de la décision de l'AMF du 21 mars 2011 modifiant la décision de l'AMF du 1er octobre 2008 ;

- de remettre des actions lors de l'exercice de droits attachés à des valeurs mobilières donnant accès au capital de la Société ;
- d'attribuer des actions aux salariés ou aux mandataires sociaux de la Société ou des sociétés de son Groupe dans les conditions et selon les modalités prévues par la loi, notamment dans le cadre de la participation aux fruits de l'expansion de l'entreprise, du régime des options d'achat d'actions, par voie d'attributions gratuites d'actions dans les conditions des articles L. 225-197-1 et suivants du Code de commerce ou dans les conditions prévues par les articles L. 3332-1 et suivants du Code du travail ;
- de conserver des actions et de les remettre ultérieurement en paiement ou en échange dans le cadre d'opérations de croissance externe, dans le respect de la limite de 5 % du capital prévue au sixième alinéa de l'article L. 225-209 du Code de commerce ;
- d'annuler des actions, sous réserve d'une autorisation par l'Assemblée générale extraordinaire ;
- de mettre en œuvre toute pratique de marché qui viendrait à être admise par l'Autorité des marchés financiers, et plus généralement de réaliser toute autre opération conforme à la réglementation en vigueur.

L'acquisition, la cession ou le transfert de ces actions pourraient être réalisés, dans le respect de la réglementation en vigueur, par tous moyens, en une ou plusieurs fois, notamment sur le marché ou hors marché, notamment de gré à gré, y compris par l'intermédiaire d'instruments financiers dérivés, et à tout moment, notamment en période d'offre publique. La part du programme qui pourrait s'effectuer par négociation de blocs ne serait pas limitée et pourrait représenter la totalité du programme.

Il serait précisé que la Société pourrait, dans le cadre de cette autorisation, acquérir sur le marché ou hors marché ses propres actions au prix maximum de 200 € par action, étant précisé que ce montant pourrait être ajusté par le Directoire en cas d'opérations sur le capital de la Société, et notamment, d'augmentation de capital par incorporation de réserves, réalisée par voie d'attribution gratuite d'actions ou d'augmentation de la valeur nominale des actions.

Le montant maximal des fonds destinés à la réalisation de ce programme d'achat d'actions serait de 60 562 200 €, le total des actions détenues par la Société ne pouvant dépasser 10 % du capital social, conformément à la loi.

Nous vous proposons de fixer la durée de cette autorisation à dix-huit mois.

Nous vous proposons de conférer tous pouvoirs au Directoire pour mettre en œuvre cette autorisation, en particulier pour juger de l'opportunité de lancer un programme de rachat et en déterminer les modalités, affecter ou réaffecter les actions acquises aux différents objectifs poursuivis dans les conditions légales et réglementaires applicables, étant précisé que le Directoire pourrait déléguer à son président ou, en accord avec ce dernier, à un ou plusieurs autres de ses membres, les pouvoirs nécessaires pour réaliser l'opération, dans les conditions prévues par la loi et, notamment, passer tous ordres en Bourse, conclure tous accords en vue notamment de la tenue des registres d'achats et de ventes d'actions, effectuer toutes formalités, démarches et déclarations auprès de l'Autorité des marchés financiers et de tout autre organisme et, d'une manière générale, faire tout ce qui serait nécessaire.

Le Directoire informerait l'Assemblée générale annuelle des opérations réalisées conformément à la réglementation applicable.

- **Approbation des principes et critères de détermination, de répartition et d'attribution des éléments fixes, variables et exceptionnels composant la rémunération totale et les avantages de toute nature, attribuables au Président du Directoire, aux membres du Conseil de Surveillance et de ses comités et au Président et Vice-Président du Conseil de Surveillance**

Après avoir pris connaissance du rapport du Conseil de Surveillance établi en application de l'article L.225-82-2 du Code de commerce, présenté au chapitre 4.4 du document de référence, nous vous proposons d'approuver les principes et critères de détermination, de répartition et d'attribution des éléments fixes, variables et exceptionnels composant la rémunération totale et les avantages de toute nature, attribuables à raison de leur mandat, au Président du Directoire, aux membres du Conseil de Surveillance et de ses comités et au Président et Vice-Président du Conseil de Surveillance, tels qu'ils sont décrits dans le rapport susvisé.

- **Autorisation à donner au Directoire à l'effet de réduire le capital social par annulation d'actions propres détenues par la Société**

L'autorisation donnée au Directoire d'annuler des actions propres détenues par la Société, conférée par l'Assemblée générale du 24 mai 2016 ayant été donnée pour une période de dix-huit mois, elle expirera donc avant la date de l'Assemblée générale qui sera appelée à statuer sur les comptes de l'exercice en cours.

Nous vous proposons en conséquence, afin que le Directoire ait ainsi à tout moment la faculté d'annuler ces actions, de donner au Directoire, conformément aux dispositions de l'article L. 225-209 du Code de commerce, une nouvelle autorisation d'annuler, sur ses seules décisions, en une ou plusieurs fois, tout ou partie des actions que la Société détient ou pourrait détenir en conséquence des diverses autorisations d'achat d'actions données par l'Assemblée générale au Directoire, étant précisé qu'il serait décidé que cette nouvelle autorisation priverait d'effet, à hauteur de la partie non utilisée, toute autorisation ayant le même objet, et notamment l'autorisation conférée au Directoire par l'Assemblée générale des actionnaires en date du 24 mai 2016 aux termes de sa quatorzième résolution.

Cette autorisation serait limitée à 10 % du capital par période de vingt-quatre mois.

Nous vous proposons de déléguer au Directoire, avec faculté de subdélégation dans les conditions légales, tous pouvoirs pour réaliser la ou les réductions du capital consécutives aux opérations d'annulation qui seraient ainsi autorisées, impartir de passer les écritures comptables correspondantes, imputer la différence entre la valeur d'achat des actions annulées et leur valeur nominale sur tous postes de primes et réserves disponibles, procéder à la modification corrélative des statuts et, d'une façon générale, pour accomplir toutes formalités nécessaires.

Nous vous proposons de fixer à dix-huit mois la durée de validité de la présente autorisation.

Vos Commissaires aux Comptes établiront un rapport en conformité avec les dispositions de l'article L. 225-209 du Code de commerce.

Nous vous proposons enfin de conférer tous pouvoirs au porteur de l'original, d'un extrait ou d'une copie du procès-verbal de l'assemblée qui sera établi à l'effet d'accomplir toutes formalités de publicité, de dépôt et autres qu'il appartiendra.

C'est dans ces conditions que nous vous proposons d'adopter les résolutions dont le texte est soumis à votre approbation.

Le Directoire

6.2 Résolutions proposées à l'Assemblée générale ordinaire et extraordinaire du 7 juin 2017^(RFA)

- **À titre ordinaire**

Première résolution :

Approbation des comptes sociaux 2016

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées générales ordinaires, après avoir pris connaissance du rapport de gestion, du rapport du Conseil de Surveillance, du rapport de la Présidente du Conseil de Surveillance prévu par les dispositions de l'article L. 225-68 du Code de commerce, du rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2016 et du rapport des Commissaires aux Comptes sur le rapport de la Présidente du Conseil de Surveillance prévu par les dispositions de l'article L. 225-68 du Code de commerce, approuve, tels qu'ils lui ont été présentés, les comptes sociaux de l'exercice clos le 31 décembre 2016 se soldant par un résultat bénéficiaire de 19 213 097 €, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ces rapports, approuve le montant des dépenses et charges non déductibles des bénéfices assujettis à l'impôt sur les sociétés visées à l'article 39-4 du Code général des impôts, s'élevant à 29 646 €, et l'impôt correspondant, d'un montant de 10 207 €, et en conséquence, donne quitus de l'exécution de leur mandat au Directoire et aux membres du Conseil de Surveillance pour l'exercice écoulé.

Deuxième résolution :

Approbation des comptes consolidés 2016

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées générales ordinaires, après avoir pris connaissance du rapport de gestion, du rapport du Conseil de Surveillance, du rapport du Président du Conseil de Surveillance prévu par les dispositions de l'article L. 225-68 du Code de commerce, du rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2016 et du rapport des Commissaires aux Comptes sur le rapport du Président du Conseil de Surveillance prévu par les dispositions de l'article L. 225-68 du Code de commerce, approuve, tels qu'ils lui ont été présentés, les comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2016 établis conformément aux dispositions des articles L. 233-16 et suivants du Code de commerce, faisant ressortir un bénéfice net part du Groupe de 49 742 000 €, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ces rapports.

Troisième résolution :

Affectation du résultat

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées générales ordinaires, après avoir pris connaissance du rapport de gestion, constatant que la réserve légale est intégralement dotée et que, compte tenu de l'existence d'un report à nouveau, le bénéfice distribuable s'élève à 24 734 281 €, décide de fixer à 20 288 337 € le montant des dividendes à répartir au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2016, soit un dividende de 6,70 € par action pour chacune des 3 028 110 actions composant le capital social, étant précisé que la somme correspondant aux dividendes que la Société ne pourra pas percevoir pour les actions qu'elle possède et dont elle sera encore en possession à la date de mise en paiement du dividende sera portée au crédit du compte de report à nouveau, décide que ce dividende sera prélevé sur le bénéfice distribuable, décide que le solde du bénéfice distribuable sera affecté au compte de report à nouveau, décide que le dividende sera mis en paiement à compter du 4 juillet 2017.

Le dividende ouvrira droit, pour les personnes physiques fiscalement domiciliées en France, à un abattement de 40 % conformément aux dispositions du 2° du 3 de l'article 158 du Code général des impôts.

Il est rappelé que les dividendes distribués au titre des trois derniers exercices ont été les suivants :

(en euros)	2015	2014	2013
Nombre d'actions	3 028 110	3 028 110	3 028 110
Dividende	5,90	5,35	35,00

Quatrième résolution :

Conventions réglementées

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées générales ordinaires, après avoir pris connaissance du rapport spécial des Commissaires aux Comptes sur les conventions visées à l'article L. 225-86 du Code de commerce et statuant sur ce rapport, approuve successivement, dans les conditions de l'article L. 225-88 dudit code, chacune des conventions qui y sont mentionnées.

Cinquième résolution :

Fixation des jetons de présence

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées générales ordinaires, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion, prend acte des jetons de présence versés aux membres du Conseil de Surveillance pour les trois derniers exercices, soit un total de :

- 96 000 € pour l'exercice 2014, versés en juillet 2015 ;
- 92 000 € pour l'exercice 2015 versés en juillet 2016 ;
- 92 800 € pour l'exercice 2016, qui seront versés en juillet 2017 ;

et approuve en tant que de besoin ce montant, décide de fixer à 494 000 € le montant global des jetons de présence qui pourra être versé aux membres du Conseil de Surveillance en rémunération de leur activité, étant précisé que cette décision, applicable à l'exercice en cours, sera maintenue jusqu'à décision contraire pour les exercices ultérieurs.

Sixième résolution :

Renouvellement du mandat de membre du Conseil de surveillance de la société FREL S.A

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, après avoir pris connaissance du rapport du Directoire, décide de renouveler le mandat de membre du Conseil de surveillance de la société FREL, société anonyme au capital de 38 150 euros, dont le siège social est sis 35,

rue de Bassano, 75008 Paris, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de Paris sous le numéro 388 471 450, pour une durée de quatre (4) ans qui expirera à l'issue de l'Assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice social clos le 31 décembre 2020.

Septième résolution :

Autorisation à donner au Directoire d'acheter des actions de la Société dans la limite de 10 % du capital social

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées générales ordinaires, après avoir pris connaissance du rapport du Directoire, autorise le Directoire, avec faculté de délégation dans les conditions prévues par la loi, conformément à l'article L. 225-209 du Code de commerce, à faire acheter par la Société ses propres actions dans la limite de 302 811 actions, dans le respect des conditions légales et réglementaires applicables au moment de son intervention, et notamment dans le respect des conditions et obligations posées par les articles L. 225-209 à L. 225-212 du Code de commerce, par le règlement européen n°2273/2003 du 22 décembre 2003, par l'article L. 451-3 du Code monétaire et financier et par les dispositions du règlement général de l'Autorité des marchés financiers, décide que cette autorisation pourra être utilisée en vue :

- d'assurer la liquidité et d'animer le marché des actions par l'intermédiaire d'un prestataire de services d'investissement intervenant en toute indépendance dans le cadre d'un contrat de liquidité conforme aux principes énoncés par la charte de déontologie établie par l'AMAFI concernant les contrats de liquidité en date du 8 mars 2011 figurant en annexe de la décision de l'AMF du 21 mars 2011 modifiant la décision de l'AMF du 1er octobre 2008 ;
- de remettre des actions lors de l'exercice de droits attachés à des valeurs mobilières donnant accès au capital de la Société ;
- d'attribuer des actions aux salariés ou aux mandataires sociaux de la Société ou des sociétés de son Groupe dans les conditions et selon les modalités prévues par la loi, notamment dans le cadre de la participation aux fruits de l'expansion de l'entreprise, du régime des options d'achat d'actions, par voie d'attributions gratuites d'actions dans les conditions des articles L. 225-197-1 et suivants du Code de commerce ou dans les conditions prévues par les articles L. 3332-1 et suivants du Code du travail ;
- de conserver des actions et de les remettre ultérieurement en paiement ou en échange dans le cadre d'opérations de croissance externe, dans le respect de la limite de 5 % du capital prévue au 6e alinéa de l'article L. 225-209 du Code de commerce ;
- d'annuler des actions, sous réserve d'une autorisation par l'Assemblée générale extraordinaire ;
- de mettre en œuvre toute pratique de marché qui viendrait à être admise par l'Autorité des marchés financiers, et plus généralement de réaliser toute autre opération conforme à la réglementation en vigueur ;
- décide que l'acquisition, la cession ou le transfert de ces actions pourront être effectués, dans le respect de la réglementation en vigueur, par tous moyens, en une ou plusieurs fois, notamment sur le marché ou hors marché, notamment de gré à gré, y compris par l'intermédiaire d'instruments financiers dérivés, et à tout moment, notamment en période d'offre publique ; que la part du programme qui peut s'effectuer par négociation de blocs n'est pas limitée et pourra représenter la totalité du programme ;
- décide que la Société pourra, dans le cadre de la présente autorisation, acquérir sur le marché ou hors marché ses propres actions au prix maximum de 200 € par action, étant précisé que ce montant pourra être ajusté par le Directoire en cas d'opérations sur le capital de la Société, et notamment, d'augmentation de capital par incorporation de réserves réalisée par voie d'attribution gratuite d'actions ou d'augmentation de la valeur nominale des actions, prend acte que, conformément à la loi, le total des actions détenues par la Société ne pourra dépasser 10 % du capital social, décide que le montant maximal des fonds destinés à la réalisation de ce programme d'achat d'actions est de 60 562 200 €, décide de conférer tous pouvoirs au Directoire pour mettre en œuvre la présente autorisation, en particulier pour juger de l'opportunité de lancer un programme de rachat et en déterminer les modalités, affecter ou réaffecter les actions acquises aux différents objectifs poursuivis dans les conditions légales et réglementaires applicables, étant précisé que le Directoire pourra déléguer à son président, ou avec son accord, à un ou plusieurs autres de ses membres, les pouvoirs nécessaires pour réaliser l'opération, dans les conditions prévues par la loi, et notamment, passer tous ordres en Bourse, conclure tous accords en vue notamment de la tenue des registres d'achats et de ventes d'actions, effectuer toutes formalités, démarches et déclarations auprès de l'Autorité des marchés financiers et de tout autre organisme, et d'une manière générale, faire tout ce qui sera nécessaire ;

- que le Directoire informera l'Assemblée générale annuelle des opérations réalisées conformément à la réglementation applicable, décide que la présente autorisation est donnée pour une durée de dix-huit mois à compter de la présente assemblée, et qu'elle prive d'effet, à hauteur de la partie non utilisée, toute autorisation antérieure ayant le même objet et notamment l'autorisation conférée par l'Assemblée générale de la Société le 24 mai 2016 aux termes de sa dixième résolution.

- **Huitième résolution :**

Approbation des principes et critères de détermination, de répartition et d'attribution des éléments fixes, variables et exceptionnels composant la rémunération totale et les avantages de toute nature, attribuables au Président du Directoire, aux membres du Conseil de Surveillance et de ses comités et au Président et Vice-Président du Conseil de Surveillance

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées générales ordinaires, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil de Surveillance établi en application de l'article L.225-82-2 du Code de commerce, présenté au chapitre 4.4 du document de référence, approuve les principes et critères de détermination, de répartition et d'attribution des éléments fixes, variables et exceptionnels composant la rémunération totale et les avantages de toute nature, attribuables à raison de leur mandat, au Président du Directoire, aux membres du Conseil de Surveillance et de ses comités et au Président et Vice-Président du Conseil de Surveillance, tels qu'ils sont décrits dans le rapport susvisé.

- **À titre extraordinaire**

Neuvième résolution :

Autorisation à donner au Directoire à l'effet de réduire le capital social par annulation d'actions propres détenues par la Société

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées générales extraordinaires, après avoir pris connaissance du rapport du Directoire et du rapport spécial des Commissaires aux Comptes :

- autorise le Directoire, conformément aux dispositions de l'article L. 225-209 du Code de commerce, à annuler, sur ses seules décisions, en une ou plusieurs fois, tout ou partie des actions que la Société détient ou pourra détenir en conséquence de l'utilisation des diverses autorisations d'achat d'actions données par l'Assemblée générale au Directoire, dans la limite de 10 % du capital par période de vingt-quatre mois ;
- délègue au Directoire, avec faculté de subdélégation dans les conditions légales, tous pouvoirs pour réaliser la ou les réductions du capital consécutives aux opérations d'annulation autorisées par la présente résolution, impartir de passer les écritures comptables correspondantes, imputer la différence entre la valeur d'achat des actions annulées et leur valeur nominale sur tous postes de primes et réserves disponibles, procéder à la modification corrélative des statuts, et d'une façon générale pour accomplir toutes formalités nécessaires ;
- fixe à dix-huit mois la durée de validité de la présente autorisation ;
- décide que la présente autorisation prive d'effet à compter de ce jour, à hauteur de la partie non utilisée, toute autorisation antérieure ayant le même objet, et notamment l'autorisation conférée par l'Assemblée générale des actionnaires de la Société le 24 mai 2016 aux termes de sa quatorzième résolution.

- **À titre ordinaire et extraordinaire**

Dixième résolution :

L'Assemblée générale confère tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal pour effectuer toutes formalités de dépôt, publicité et autres qu'il appartiendra.

6.3 Rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes consolidés^(RFA)

Exercice clos le 31 décembre 2016

Aux Actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2016, sur :

- le contrôle des comptes consolidés de la société Constructions Industrielles de la Méditerranée (CNIM), tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- la vérification spécifique prévue par la loi.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le Directoire. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I - Opinion sur les comptes consolidés

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes consolidés. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes consolidés de l'exercice sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière, ainsi que du résultat de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur la note 4 « Événements importants de la période » et la note 11 « Compte de résultat et flux de trésorerie des activités non poursuivies » de l'annexe aux comptes consolidés relatives au traitement comptable et aux incidences de la cession au FCDE des filiales Babcock Wanson (hors Babcock Wanson Maroc, renommée CNIM Babcock Maroc).

II - Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

• Jugements et estimations significatifs

La note 2 de l'annexe aux comptes consolidés mentionne les jugements et estimations significatifs retenus par votre Groupe. Nous avons considéré, dans le cadre de notre audit, que ces jugements et estimations concernent principalement :

- les modalités de mise en œuvre des tests de perte de valeur des actifs non courants, et notamment des goodwill ;
- la méthode de reconnaissance du chiffre d'affaires et de la marge sur les contrats en cours à l'avancement impliquant l'estimation de la marge probable à terminaison ainsi que de l'avancement de l'affaire.

Nos travaux ont consisté à apprécier les données et les hypothèses sur lesquelles se fondent ces estimations, à revoir, par sondages, les calculs effectués par votre Groupe et à vérifier que les différentes notes de l'annexe fournissent une information appropriée.

Dans le cadre de nos appréciations, nous nous sommes assurés du caractère raisonnable de ces estimations.

• **Résultat des activités abandonnées**

La note 4 de l'annexe aux comptes consolidés présente l'incidence de la comptabilisation du résultat des activités abandonnées en application de la norme IFRS 5.

Dans le cadre de notre appréciation des principes comptables suivis par votre société, nous avons vérifié le caractère approprié des méthodes comptables visées ci-dessus et des informations fournies dans les notes de l'annexe et nous nous sommes assurés de leur correcte application.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes consolidés, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

III - Vérification spécifique

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, à la vérification spécifique prévue par la loi des informations relatives au Groupe données dans le rapport de gestion.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Fait à Neuilly-sur-Seine, le 9 mars 2017

Les commissaires aux comptes

Deloitte & Associés
Stéphane MENARD

PricewaterhouseCoopers Audit
Édouard DEMARCQ

6.4 Rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes annuels^(RFA)

Exercice clos le 31 décembre 2016

Aux Actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2016, sur :

- le contrôle des comptes annuels de la société Constructions Industrielles de la Méditerranée (CNIM), tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le directoire. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I - Opinion sur les comptes annuels

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

II - Justification de nos appréciations

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

- comme décrit dans la note « 2.B Immobilisations financières » de l'annexe, la dépréciation des titres de participation des filiales est déterminée en tenant compte de la quote-part de situation nette détenue, de l'actif net réévalué et des perspectives attendues de rentabilité.
- comme décrit dans la note « 2.D Contrats à long terme » de l'annexe, votre société comptabilise le chiffre d'affaires et la marge des contrats en cours selon la méthode de l'avancement. Cette méthode implique l'estimation de la marge à terminaison ainsi que de l'avancement de l'affaire.

Nos travaux ont consisté à apprécier les données et les hypothèses sur lesquelles se fondent ces estimations, à revoir, par sondages, les calculs effectués par votre société et à vérifier que les différentes notes des annexes aux états financiers fournissent une information appropriée.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

III - Vérifications et informations spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du directoire et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.

Concernant les informations fournies en application des dispositions de l'article L. 225-102-1 du code de commerce sur les rémunérations et avantages versés aux mandataires sociaux ainsi que sur les engagements consentis en leur faveur, nous avons vérifié leur concordance avec les comptes ou avec les données ayant servi à l'établissement de ces comptes et, le cas échéant, avec les éléments recueillis par votre société auprès des sociétés contrôlant votre société ou contrôlées par elle. Sur la base de ces travaux, nous attestons l'exactitude et la sincérité de ces informations.

Neuilly-sur-Seine, le 9 mars 2017

Les Commissaires aux Comptes

Deloitte & Associés
Stéphane MENARD

PricewaterhouseCoopers Audit
Édouard DEMARCQ

6.5 Rapport spécial des Commissaires aux Comptes sur les conventions et engagements réglementés(RFA)

Constructions Industrielles de la Méditerranée (CNIM)

Assemblée générale d'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2016

Aux Actionnaires,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions et engagements réglementés.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques, les modalités essentielles ainsi que les motifs justifiant de l'intérêt pour la société des conventions et engagements dont nous avons été avisés ou que nous aurions découverts à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions et engagements. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 225-58 du code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et engagements en vue de leur approbation.

Par ailleurs, il nous appartient, le cas échéant, de vous communiquer les informations prévues à l'article R. 225-58 du code de commerce relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions et engagements déjà approuvés par l'assemblée générale.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS SOUMIS À L'APPROBATION DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

Conventions et engagements autorisés au cours de l'exercice écoulé

En application de l'article L. 225-88 du code de commerce, nous avons été avisés des conventions et engagements suivants qui ont fait l'objet de l'autorisation préalable de votre conseil de surveillance.

1. Droits conditionnels futurs de Monsieur Nicolas Dmitrieff dans le cadre du régime de retraite à prestations définies

Personne concernée

Nicolas Dmitrieff (Président et membre du Directoire)

Nature, objet et modalités

À l'occasion du renouvellement du mandat de membre et de Président du Directoire de Monsieur Nicolas Dmitrieff, son statut a été réexaminé et il a été décidé de subordonner les droits conditionnels futurs de Monsieur Nicolas Dmitrieff dans le cadre du régime de retraite à prestations définies en vigueur dans la Société, à certaines conditions de performance et de plafonnement.

Cet engagement et les conditions d'accroissement et de plafonnement des droits conditionnels futurs ont été approuvés par l'Assemblée générale des actionnaires de la Société qui s'est tenue le 24 mai 2016.

Motif justifiant de l'intérêt de la convention pour la société

Cette convention permet à CNIM de récompenser et de fidéliser les membres de son Directoire.

2. Avenant au contrat de travail de Monsieur Stefano Costa

Personne concernée

Stefano Costa (membre du Directoire)

Nature, objet et modalités

Cet avenant modifie la part variable de sa rémunération, laquelle a été fixée à 100 000 euros au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2015. Cet avenant a été autorisé par le Conseil de surveillance lors de sa séance du 10 mars 2016.

Motif justifiant de l'intérêt de la convention pour la société

Cette convention permet à CNIM de récompenser et de fidéliser les membres de son Directoire.

3. Avenant au contrat de travail de Monsieur Philippe Demigné

Personne concernée

Philippe Demigné (membre du Directoire)

Nature, objet et modalités

Cet avenant modifie la part fixe de sa rémunération, laquelle a été portée à 23 077 euros bruts mensuels, ainsi que la part variable de cette dernière qui a été fixée à 200 000 euros au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2015. Cet avenant a été autorisé par le Conseil de surveillance lors de sa séance du 10 mars 2016.

Motif justifiant de l'intérêt de la convention pour la société

Cette convention permet à CNIM de récompenser et de fidéliser les membres de son Directoire.

4. Droits conditionnels futurs de Monsieur Philippe Demigné dans le cadre du régime de retraite à prestations définies

Personne concernée

Philippe Demigné (membre du Directoire)

Nature, objet et modalités

À l'occasion du renouvellement du mandat de membre du Directoire de Monsieur Philippe Demigné il a été décidé de subordonner les droits conditionnels futurs de Monsieur Philippe Demigné dans le cadre du régime de retraite à prestations définies en vigueur dans la Société, à certaines conditions de performance et de plafonnement.

Cet engagement et les conditions d'accroissement et de plafonnement des droits conditionnels futurs ont été approuvés par l'Assemblée générale des actionnaires de la Société qui s'est tenue le 24 mai 2016.

Motif justifiant de l'intérêt de la convention pour la société

Cette convention permet à CNIM de récompenser et de fidéliser les membres de son Directoire.

5. Avenant au contrat de travail de Monsieur Stanislas Ancel

Personne concernée

Stanislas Ancel (membre du Directoire)

Nature, objet et modalités

Cet avenant au contrat de travail de Monsieur Stanislas Ancel modifie la part fixe de sa rémunération, laquelle a été portée à 19 230 euros bruts mensuels, ainsi que la part variable de cette dernière qui a été fixée à 150 000 euros au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2015 et autorise l'octroi d'un avantage en nature, consistant en la mise à disposition d'un logement à Monsieur Stanislas Ancel.

Cet avenant a été autorisé par le Conseil de surveillance lors de sa séance du 10 mars 2016.

Motif justifiant de l'intérêt de la convention pour la société

Cette convention permet à CNIM de récompenser et de fidéliser les membres de son Directoire.

6. Avenant au contrat de travail de Monsieur Christophe Favrelle

Personne concernée

Christophe Favrelle (membre du Directoire)

Nature, objet et modalités

Cet avenant au contrat de travail de Monsieur Christophe Favrelle modifie la part fixe de sa rémunération, laquelle a été portée à 15 384 euros bruts mensuels, ainsi que la part variable de cette dernière qui a été fixée à 50 000 euros au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2015 et autorise l'octroi d'un avantage en nature, consistant en la mise à disposition d'un logement à Monsieur Christophe Favrelle.

Cet avenant a été autorisé par le Conseil de surveillance lors de sa séance du 10 mars 2016.

Motif justifiant de l'intérêt de la convention pour la société

Cette convention permet à CNIM de récompenser et de fidéliser les membres de son Directoire.

CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS DÉJÀ APPROUVÉS PAR L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

Conventions et engagements approuvés au cours d'exercices antérieurs dont l'exécution s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé

En application de l'article R.225-57 du code de commerce, nous avons été informés que l'exécution des conventions et engagements suivants, déjà approuvés par l'assemblée générale au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

1. Convention d'assistance commerciale et avenant avec la société LAB S.A.

Personnes concernées

Nicolas Dmitrieff, Stefano Costa et Stanislas Ancel (membres du Directoire)

François Canellas (membre du Conseil de surveillance)

Nature, objet et modalités

En contrepartie de l'assistance commerciale apportée par la Société et de l'exclusivité accordée par la Société à la société LAB S.A. pour la réalisation du traitement de fumées sur les usines neuves dont la Société est constructeur, il a été convenu que la société LAB verserait à la Société une redevance de 6 % du chiffre d'affaires des mises en conformité d'usines et de 3 % du chiffre d'affaires pour les usines neuves.

Cette convention a été autorisée par le Conseil de surveillance en date du 27 octobre 2005.

Postérieurement à la signature de cette convention, il est apparu que LAB S.A. pouvait être amenée à faire réaliser certaines des affaires objet de la convention par sa filiale LAB GmbH. Dans une telle hypothèse, CNIM et LAB S.A. ont souhaité préciser à travers un avenant à la convention d'assistance commerciale que la rémunération due à CNIM à ce titre serait versée directement par la filiale concernée.

La signature de cet avenant a été autorisée par le Conseil de surveillance en date du 24 novembre 2011.

Cette convention et son avenant ont produit leurs effets en 2016 et la rémunération de CNIM a été la suivante :

- au titre de l'assistance commerciale à la société LAB S.A. :
 - Montant comptabilisé hors TVA sur l'exercice : 531 000 €
 - Montant encaissé hors TVA sur l'exercice : 389 250 €
- au titre de l'assistance commerciale à la société LAB GmbH :
 - Montant comptabilisé hors TVA sur l'exercice : 0 €
 - Montant encaissé hors TVA sur l'exercice : 19 000 €

Motif justifiant de l'intérêt de la convention pour la société

Cette convention permet à CNIM de faire bénéficier ses filiales de son expertise commerciale afin qu'elles puissent se développer et contribuer aux résultats d'ensemble du Groupe.

2. Contrat d'assurance chômage – perte de mandat conclu par la Société au bénéfice de Monsieur Nicolas Dmitrieff

Personne concernée

Nicolas Dmitrieff (Président et membre du Directoire)

Nature, objet et modalités

Afin que Monsieur Nicolas Dmitrieff, Président du Directoire, bénéficie de la couverture d'assurance chômage – perte de mandat en cas de révocation de celui-ci, la Société a conclu au bénéfice de Monsieur Nicolas Dmitrieff, un contrat d'assurance permettant à Monsieur Nicolas Dmitrieff de bénéficier en temps utile de la couverture sociale nécessaire.

La signature de ce contrat d'assurance a été autorisée par le Conseil de surveillance en date du 27 octobre 2005 au profit de l'ancien Directeur Général alors en exercice.

Le maintien de ce contrat d'assurance au bénéfice de Monsieur Nicolas Dmitrieff a été autorisé par le Conseil de Surveillance en date du 22 octobre 2009.

Cette convention a continué de produire ses effets en 2016. Le montant comptabilisé par la Société et payé sur l'exercice est de 10 571,13 euros.

Motif justifiant de l'intérêt de la convention pour la société

Cette convention permet à CNIM de récompenser et de fidéliser les membres de son Directoire.

3. Régimes de retraites à cotisations définies et à prestations définies mis en place par la Société au bénéfice de certains cadres « hors classe »

Personnes concernées

Nicolas Dmitrieff, Philippe Demigné et Stefano Costa (membres du Directoire)

Nature, objet et modalités

La Société CNIM a mis en place en 1987 un régime de retraite à prestations définies pour les cadres supérieurs, directeurs salariés « hors classe », tels que définis par la Convention Collective Nationale de la Métallurgie, ainsi que pour les mandataires sociaux.

Ce régime de retraite à prestations définies a été modifié notamment en déplaçant la rémunération de référence et en permettant de choisir, au moment du départ en retraite, le pourcentage de réversion au profit du conjoint survivant.

Un régime supplémentaire de retraite à cotisations définies a été souscrit auprès d'un organisme assureur. Ce régime intégralement financé par l'employeur est basé sur une cotisation de 8 % assise sur la rémunération annuelle brute, plafonnée à 8 plafonds annuels de la Sécurité Sociale.

Le montant total des retraites générales et des retraites spécifiques au personnel « hors classe » ne peut être supérieur à 65 % de la rémunération de référence.

L'ensemble de ce régime de retraite supplémentaire au bénéfice des cadres « hors classe » et mandataires sociaux a été autorisé par le Conseil de surveillance en date du 27 octobre 2005.

Ces régimes de retraite ont continué de produire leurs effets en 2016.

Les versements effectués au titre du régime de retraite à prestations définies ont été de 500 000 euros en 2016.

Il n'y a pas eu de versement au titre du régime de retraite à cotisations définies en 2016.

Motif justifiant de l'intérêt de la convention pour la société

Cette convention permet à CNIM de récompenser et de fidéliser les membres de son Directoire.

4. Contrat de coopération avec la Société MARTIN GmbH für Umwelt und Energietechnik.

Personne et société concernées

Société MARTIN GmbH

Johannes Martin (membres du conseil de surveillance)

Nature, objet et modalités

Dans le domaine des usines d'incinération de déchets ménagers, CNIM coopère avec la société MARTIN depuis 1970. Le système de combustion est fourni par MARTIN et le reste de l'usine par CNIM (dont la récupération d'énergie, la production électrique, l'installation électrique et le contrôle commande, ainsi que les prestations d'ensemblier).

Un nouveau contrat de coopération a été signé en date du 9 juin 2005. Celui-ci précise les territoires du contrat, les responsabilités respectives de CNIM et MARTIN (rémunération de l'ingénierie et fourniture du système de combustion MARTIN).

Ce nouveau contrat a été préalablement autorisé par le Conseil de surveillance du 27 janvier 2005 et a été signé pour une période de 10 ans pour tenir compte de la durée des contrats clients.

Ce contrat a continué de produire ses effets en 2016. Au titre de ce contrat, la Société a comptabilisé en charges un montant total de 13 314 950 euros hors TVA et payé un montant total de 5 634 695 euros hors TVA sur l'exercice.

Motif justifiant de l'intérêt de la convention pour la société

Cette convention permet à CNIM d'assurer techniquement une qualité homogène de ses installations grâce à la technologie Martin.

5. Rémunération des membres du Comité Stratégique et du Comité d'audit

Personnes concernées

François Canellas, Agnès Herlicq, J-P Lefoulon, Vsevolod Dmitrieff, Richard Armand, JF Vaury, Stéphane Herlicq, André Herlicq (membres du conseil de surveillance)

Nature, objet et modalités

Le principe d'une rémunération des membres du Comité Stratégique et du Comité d'audit a été accepté par le Conseil de surveillance du 10 mars 2016.

Cette décision a continué de produire ses effets en 2016. Au cours de l'exercice 2016, il a été versé une rémunération brute globale de 200 000 euros à ce titre.

Motif justifiant de l'intérêt de la convention pour la société

Cette convention permet à CNIM de récompenser et de fidéliser les membres de son Comité Stratégique et de son Comité d'audit.

6. Contrats de licences de brevets croisés entre la Société et la société LAB S.A.

Personnes concernées

Nicolas Dmitrieff, Stefano Costa et Stanislas Ancel (membres du Directoire)

François Canellas (membre du Conseil de surveillance)

Nature, objet et modalités

Les sociétés CNIM et LAB S.A. détenant chacune un certain nombre de brevets et marques associées, il est apparu opportun commercialement que chaque société puisse promouvoir et proposer à ses clients les brevets appartenant à l'autre société. Pour ce faire les sociétés CNIM et LAB S.A. ont souhaité formaliser entre elles des contrats de licence de brevets croisés. Ces contrats prévoient également les conséquences d'une réduction du pourcentage de participation de la Société dans le capital de LAB S.A. en dessous de 50 % du capital de cette dernière.

Ces conventions ont été autorisées par le Conseil de surveillance en date du 7 avril 2011.

Ces contrats ne donnent pas lieu à rémunération de la part de la société bénéficiaire de la licence.

Motif justifiant de l'intérêt de la convention pour la société

Cette convention permet à CNIM de développer commercialement des technologies développées par sa filiale (et réciproquement) afin d'étendre le périmètre commercial du Groupe.

7. Conditions d'exonérations fiscales et sociales des régimes de retraites à cotisations définies et à prestations définies mis en place par la Société au bénéfice de certains cadres « hors classe »

Personnes concernées

Nicolas Dmitrieff (Président et membre du Directoire)

Nature, objet et modalités

Afin de se conformer à la circulaire du Ministère des affaires sociales et de la santé en date du 25 septembre 2013, il a été nécessaire de repréciser dans une décision du Conseil de surveillance que le Conseil autorisait le mandataire social, Monsieur Nicolas Dmitrieff, à bénéficier des régimes de prévoyance, retraite et frais de santé de la catégorie "hors classe" à laquelle il s'assimile, de sorte que la Société puisse bénéficier des conditions d'exonérations fiscales et sociales de ces régimes de retraite, de prévoyance et de frais de santé.

L'ensemble des régimes de retraites supplémentaires (prestations définies et cotisations définies) au bénéfice des cadres « hors classe » et mandataires sociaux a été autorisé par le Conseil de surveillance le 27 octobre 2005.

Le Conseil de surveillance a donc, lors de sa réunion du 28 novembre 2013, autorisé le mandataire social, Monsieur Nicolas Dmitrieff, à bénéficier des régimes de prévoyance, retraite et frais de santé de la catégorie "hors classe" à laquelle il s'assimile, et a autorisé la signature corrélative d'avenants aux contrats en cours avec la compagnie d'assurance Generali.

Motif justifiant de l'intérêt de la convention pour la société

Cette convention permet à CNIM de récompenser et de fidéliser les membres de son Directoire.

8. Contrat de service entre la Société et CNIM Singapore Private Ltd

Personnes concernées

Nicolas Dmitrieff, Philippe Demigné (membres du Directoire)

Nature, objet et modalités

La Société a souhaité confier le développement et la commercialisation de la gamme de produits du Secteur Innovation et Systèmes dans la zone ASEAN. A cet effet, la Société souhaite s'appuyer sur un pivot régional afin, notamment, de fournir une assistance commerciale et d'assurer la promotion de produits du Secteur Innovation et Systèmes dans la zone ASEAN. La Société a donc souhaité confier cette tâche à sa filiale, la société CNIM SINGAPORE PRIVATE Ltd et a donc décidé de conclure un contrat de services, complété par un avenant, aux termes duquel, la Société, en contrepartie des dépenses réalisées et des services rendus pour l'obtention de contrats signés par la Société, rémunérera sa filiale, CNIM SINGAPORE PRIVATE Ltd. Le montant de cette rémunération est égal à 9% du montant des contrats qui seraient obtenus.

La signature du contrat de services a été autorisée par le Conseil de surveillance en date du 20 mars 2014.

Ce contrat a produit ses effets en 2016 et la rémunération de CNIM Singapore Private Ltd a été de 734 400 euros.

Motif justifiant de l'intérêt de la convention pour la société

Cette convention permet à CNIM de se développer commercialement en Asie.

9. Avenant à une convention d'avance en compte courant entre la Société et la SCI du 35 rue de Bassano

Personne concernée

Nicolas Dmitrieff (Président et membre du Directoire)

Nature, objet et modalités

Par une convention en date du 30 décembre 1994, la Société a consenti à la SCI du 35 rue de Bassano (la « SCI ») une avance en compte courant d'un montant de 6 402 858,72 euros destinée à l'acquisition de l'immeuble sis au 35, rue de Bassano - 75008 Paris. Aux termes d'un avenant en date du 13 juillet 2007, les parties ont convenu d'ajuster les modalités relatives au remboursement de l'avance en compte courant.

En raison d'un nouveau prêt contracté par la SCI pour le financement de travaux de rénovation de l'immeuble sis au 35, rue de Bassano - 75008 Paris, la Société et la SCI ont souhaité transformer le solde de l'avance en compte courant en un prêt à moyen terme d'un montant de 4 000 000 d'euros, à un taux fixe de 2.21%, remboursable sur 18 ans et est remboursable avec un différé de 29 mois, soit à compter du 30 septembre 2016

La signature de cet avenant a été autorisée par le Conseil de surveillance en date du 20 mars 2014.

Le montant des intérêts capitalisés au titre de l'exercice 2016 s'élève à 69 871 euros.

Motif justifiant de l'intérêt de la convention pour la société

Cette convention permet à CNIM de financer les travaux de son siège social.

10. Convention de prestations de services centraux groupe avec SOLUNI

Personnes concernées

Nicolas Dmitrieff (membre du Directoire)

Christiane Dmitrieff, Lucile Dmitrieff et Sophie Dmitrieff (membres du Conseil de surveillance)

Nature, objet et modalités

Cette convention a pour objet la tenue de la comptabilité et la gestion de la trésorerie de SOLUNI avec pour contrepartie de la délivrance de ces services le paiement par SOLUNI à la Société d'une rémunération consistant en la refacturation des coûts internes et éventuellement externes engagés pour réaliser lesdits services, les coûts internes étant facturés au prorata du temps passé avec une majoration de 5% à titre de peines et soins. La signature de cette convention a été autorisée par le Conseil de surveillance lors de sa séance du 19 mars 2015. Cette convention a produit ses effets en 2016 et la rémunération de CNIM a été de 64 114,05 euros.

Motif justifiant de l'intérêt de la convention pour la société

Cette convention permet à CNIM de partager avec sa maison mère une partie de ses ressources administratives.

Neuilly-sur-Seine, le 9 mars 2017

Les Commissaires aux Comptes

PricewaterhouseCoopers Audit

Édouard DEMARCQ

Deloitte & Associés

Stéphane MENARD

7 INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

7.1 Renseignements de caractère général

7.1.1 Raison sociale et nom commercial de l'émetteur

Dénomination sociale : Constructions Industrielles de la Méditerranée (CNIM).

7.1.2 Lieu et numéro d'enregistrement de l'émetteur

La Société est immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Paris sous le numéro B 662 043 595. Le code APE de la Société est : 2821Z.

7.1.3 Date de constitution et durée de vie de l'émetteur

La durée de la société est fixée à quatre-vingt-dix-neuf ans à compter du 20 juillet 1966, date de sa constitution définitive, sauf les cas de dissolution anticipée ou de prorogation.

La Société a été immatriculée le 4 octobre 1966 au registre du commerce et des sociétés de Paris.

7.1.4 Siège social et forme juridique de l'émetteur, législation régissant ses activités, son pays

La Société est une société anonyme à Directoire et Conseil de Surveillance de droit français, régie par le Code de commerce.

Son siège social est situé au 35, rue de Bassano 75008 Paris. Les coordonnées téléphoniques de la Société sont les suivantes : +33 (0)1 44 31 11 00.

7.1.5 Compléments liés au règlement AMF, partie 21

Renvoi au 7.2 ci-après.

7.1.6 Coordonnées des auditeurs

A. Commissaires aux Comptes titulaires

a. PricewaterhouseCoopers Audit

63 rue de Villiers 92200 Neuilly-sur-Seine (France).

Membre de la compagnie régionale des Commissaires aux Comptes de Versailles.

Nommé par l'Assemblée générale du 29 mai 2013.

Date d'expiration du mandat en cours : à l'issue de la réunion de l'Assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2018.

Signataire : Édouard Demarcq

b. Deloitte & Associés

185 avenue Charles de Gaulle 92200 Neuilly-sur-Seine cedex (France).

Membre de la compagnie régionale des Commissaires aux Comptes de Versailles.

Nommé par l'Assemblée générale du 29 mai 2013.

Date d'expiration du mandat en cours : à l'issue de la réunion de l'Assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2018.

Signataire : Stéphane Ménard

B. Commissaires aux Comptes suppléants

a. PricewaterhouseCoopers Entreprises

63 rue de Villiers 92200 Neuilly-sur-Seine (France).

Membre de la compagnie régionale des Commissaires aux Comptes de Versailles.

Nommé par l'Assemblée générale du 29 mai 2013.

Date d'expiration du mandat en cours : à l'issue de la réunion de l'Assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2018.

b. BEAS

7-9 Villa Houssay 92524 Neuilly-sur-Seine cedex (France).

Membre de la compagnie régionale des Commissaires aux Comptes de Versailles.

Nommé par l'Assemblée générale du 29 mai 2013.

Date d'expiration du mandat en cours : à l'issue de la réunion de l'Assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2018.

7.2 Statuts

Les statuts de la Société sont disponibles sur son site internet (www.cnim.com) et ont été mis à jour à la suite des décisions de l'Assemblée générale des actionnaires du 29 mai 2013.

7.2.1 Objet social de la société (article 2 des statuts)

La Société a pour objet, en France et à l'étranger :

- les études, les missions d'expertise, la conception, la fabrication, la construction, l'assemblage, le montage, la mise en service, l'exploitation et la maintenance d'équipements, systèmes et installations industrielles dans les domaines de l'Environnement et de l'Énergie, de la Défense et de l'Industrie ;
- la fourniture de tous services liés aux types d'installations, équipements et systèmes ci-dessus ;
- la participation, sous quelque forme que ce soit, dans toutes les sociétés ou entreprises ayant un objet similaire ou connexe ou de nature à favoriser ou à développer, directement ou indirectement, les activités faisant l'objet de la Société ;
- et, plus généralement, la réalisation de toutes opérations civiles, industrielles, commerciales, financières, mobilières ou immobilières se rattachant directement ou indirectement, en totalité ou en partie, à l'une quelconque des activités précitées, ou à toutes activités similaires ou connexes, pouvant leur être utiles ou susceptibles d'en faciliter la réalisation, l'extension ou le développement.

7.2.2 Dispositions statutaires concernant les organes d'administration et de direction de la société (articles 13 à 17 des statuts)

Article 13 des statuts

1. La Société est dirigée par un Directoire qui exerce ses fonctions sous le contrôle du Conseil de Surveillance.
2. Le Directoire est composé de deux membres au minimum et de sept au maximum, tous personnes physiques.
3. Le Directoire est nommé pour une durée de quatre ans par le Conseil de Surveillance qui désigne le Président du Directoire parmi les membres de ce dernier et peut également conférer le pouvoir de représentation de la Société à un ou plusieurs autres membres du Directoire qui portent alors le titre de directeurs généraux. Le Conseil de Surveillance détermine leur rémunération. Les fonctions du Directoire prennent fin à l'issue de l'Assemblée générale des actionnaires appelée à statuer sur les comptes de l'exercice écoulé et tenue dans l'année au cours de laquelle expire son mandat.

4. La limite d'âge pour l'exercice des fonctions de membre du Directoire est fixée à soixante-dix ans. Lorsqu'un membre du Directoire atteint cette limite d'âge, il est réputé démissionnaire.

Le Directoire se réunit chaque fois que l'intérêt social l'exige.

Les convocations des membres du Directoire sont faites par tout moyen.

6. Les décisions du Directoire sont prises à la majorité simple des membres du Directoire.

7. Les membres du Directoire peuvent être révoqués par l'Assemblée générale ainsi que par le Conseil de Surveillance.

Article 14 des statuts

Le Directoire est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir en toute circonstance au nom de la Société ; il les exerce dans la limite de l'objet social et sous réserve de ceux expressément attribués par la loi ou par les statuts au Conseil de Surveillance et aux Assemblées d'actionnaires.

Le Président du Directoire représente la Société dans ses rapports avec les tiers. Il dispose des pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la Société, sous réserve du respect de l'objet social ainsi que des pouvoirs que la loi réserve expressément au Conseil de Surveillance et à l'Assemblée des actionnaires.

Le Conseil de Surveillance peut également attribuer le même pouvoir de représentation à un ou plusieurs autres membres du Directoire qui portent alors le titre de Directeur Général.

Le Président du Directoire et le ou les directeurs généraux sont autorisés à se substituer partiellement dans leurs attributions tous mandataires spéciaux qu'ils aviseront.

Une fois par trimestre au moins, le Directoire présente un rapport au Conseil de Surveillance.

Article 15 des statuts

1. Le Conseil de Surveillance est composé de trois membres au moins et de dix-huit au plus, nommés par l'Assemblée générale ordinaire.

2. Une personne morale peut être nommée membre du Conseil de Surveillance. Lors de sa nomination ou cooptation, elle est tenue de désigner un représentant permanent qui est soumis aux mêmes conditions et obligations et qui encourt les mêmes responsabilités civile et pénale que s'il était membre du Conseil de Surveillance en son nom propre, sans préjudice de la responsabilité solidaire de la personne morale qu'il représente.

3. Chaque membre du Conseil de Surveillance doit être, pendant toute la durée de ses fonctions, propriétaire d'au moins une action.

4. La durée des fonctions des membres du Conseil de Surveillance est de quatre années.

5. Tout membre du Conseil de Surveillance nommé en remplacement d'un autre demeure en fonction pendant la durée restant à courir du mandat de son prédécesseur.

6. Tout membre sortant est rééligible.

7. Lors de toute Assemblée générale ordinaire annuelle, la moitié au moins des membres du Conseil de Surveillance ne doit pas avoir atteint l'âge de soixante-dix ans au cours de l'exercice sur les comptes duquel l'assemblée est appelée à statuer. Seront réputés démissionnaires d'office, s'il y a lieu de rétablir cette proportion de la moitié, le ou les membres du Conseil de Surveillance les plus âgés, cette démission prenant effet à l'issue de l'assemblée statuant sur les comptes de l'exercice au cours duquel cette proportion a été dépassée, sauf régularisation antérieure de la proportion de la moitié. Toutefois, si le ou les membres du Conseil de Surveillance les plus âgés exercent ou ont exercé les fonctions de Président du Conseil d'Administration ou du Conseil de Surveillance dans la Société, ils sont maintenus en fonction et le ou les membres du Conseil de Surveillance plus âgés après eux sont réputés démissionnaires d'office. Ces dispositions s'appliquent aux représentants permanents des personnes morales membres du Conseil de Surveillance, sans mettre fin au mandat de celles-ci, mais à charge pour elles de désigner immédiatement un nouveau représentant permanent.

8. Lorsqu'à la clôture d'un exercice, la quote-part du capital détenue – dans le cadre prévu par les dispositions de l'article L. 225-102 du Code de commerce – par le personnel de la Société et des sociétés qui lui sont liées au sens de l'article L. 225-180 dudit code, représente plus de 3 %, un membre du Conseil de Surveillance représentant les salariés actionnaires est nommé par l'Assemblée générale ordinaire selon les modalités fixées par la réglementation en vigueur ainsi que par les présents statuts.

9. Les candidats à la nomination au poste de membre du Conseil de Surveillance salarié actionnaire sont désignés dans les conditions suivantes :

a) Lorsque le droit de vote attaché aux actions détenues par les salariés ou par les fonds communs de placement dont ils sont membres est exercé par les membres du Conseil de Surveillance de ces fonds commun de placement, les candidats sont désignés en son sein par ce conseil.

b) Lorsque le droit de vote attaché aux actions détenues par les salariés (ou par les fonds communs de placement dont ils sont membres) est directement exercé par ces salariés, les candidats sont désignés à l'occasion de la consultation prévue à l'article L. 225-106 du Code de commerce, soit par les salariés actionnaires spécialement réunis à cet effet, soit dans le cadre d'une consultation écrite. Seules les candidatures présentées par un groupe d'actionnaires représentant au moins 5 % des actions détenues par les salariés qui exercent leur droit de vote à titre individuel sont recevables.

10. Les modalités de désignation des candidats non définies par les dispositions légales et réglementaires en vigueur ou par les présents statuts, sont arrêtées par le Président du Conseil de Surveillance, notamment en ce qui concerne le calendrier de désignation des candidats.

11. Une liste de tous les candidats valablement désignés est établie. Celle-ci doit comporter au moins deux noms de candidats avec pour chacun des candidats, celui de son remplaçant éventuel en cas de vacance pour quelque raison que ce soit. La liste des candidats est annexée à l'avis de convocation de l'Assemblée générale des actionnaires appelée à nommer le membre du Conseil de Surveillance représentant les salariés actionnaires.

12. Le membre du Conseil de Surveillance représentant les salariés actionnaires est nommé par l'Assemblée générale ordinaire dans les conditions applicables à toute nomination de membre du Conseil de Surveillance. Le Conseil de Surveillance présente à l'Assemblée générale la liste des candidats. Celui des candidats visés ci-dessus qui aura recueilli le plus grand nombre de voix des actionnaires présents ou représentés à l'Assemblée générale ordinaire sera désigné comme membre du Conseil de Surveillance représentant les salariés actionnaires.

13. Ce membre n'est pas pris en compte pour la détermination du nombre minimal et du nombre maximal de membres du Conseil de Surveillance prévus par l'article L. 225-69 du Code de commerce.

14. La durée du mandat du membre du Conseil de Surveillance représentant les salariés actionnaires est de six ans. Toutefois son mandat prend fin de plein droit et le membre du Conseil de Surveillance représentant les salariés actionnaires est réputé démissionnaire d'office en cas de perte de la qualité de salarié de la Société (ou d'une société ou groupement d'intérêt économique qui lui sont liés au sens de l'article L. 225-180 du Code de commerce) ou de membre adhérent à un fonds commun de placement dont les actifs sont composés d'au moins 90 % d'actions de la Société. Jusqu'à la date de nomination ou de remplacement du membre du Conseil de Surveillance représentant les salariés actionnaires, le Conseil de Surveillance pourra se réunir et délibérer valablement.

15. En cas de vacance du poste de membre du Conseil de Surveillance représentant les salariés actionnaires pour quelque raison que ce soit, son remplaçant entre immédiatement en fonction pour la durée restant à courir du mandat de son prédécesseur.

16. Les dispositions relatives au huitième paragraphe du présent article ne seront pas applicables lorsqu'à la clôture d'un exercice, le pourcentage de capital détenu par le personnel de la Société et des sociétés qui lui sont liées au sens de l'article L. 225-180 précité, dans le cadre prévu par les dispositions de l'article L. 225-102 précité, représentera moins de 3 % du capital, étant précisé que le mandat de tout membre du Conseil de Surveillance représentant les salariés actionnaires nommé en application du huitième paragraphe expirera à son terme.

17. Les dispositions relatives au troisième paragraphe du présent article ne sont pas applicables au membre du Conseil de Surveillance représentant les salariés actionnaires.

18. Le Conseil de Surveillance nomme parmi ses membres un Président et un Vice-Président, obligatoirement personnes physiques, qui exercent leur fonction pendant la durée de leur mandat de membre du Conseil de Surveillance.

19. Les membres du Conseil de Surveillance sont convoqués aux séances du conseil par tout moyen, même verbalement, par le Président ou le Vice-Président.

20. Les décisions sont prises aux conditions de quorum et de majorité prévues par la loi.

21. Un règlement intérieur pourra prévoir que sont réputés présents pour le calcul du quorum et de la majorité, les membres du Conseil de Surveillance qui participent à la réunion du conseil par des moyens de visioconférence ou de télécommunication permettant leur identification et garantissant leur participation effective, sous réserve du respect de la réglementation en vigueur.

Article 16 des statuts

Le Conseil de Surveillance exerce un contrôle permanent sur la gestion du Directoire. À ce titre, il peut à toute époque de l'année opérer les vérifications et contrôles qu'il juge opportuns et se faire communiquer les documents qu'il estime nécessaires à l'accomplissement de sa mission.

Outre la cession d'immeubles par nature, la cession totale ou partielle de participations, la constitution de sûretés et les cautions, avals et garanties, qui font l'objet d'une autorisation du Conseil de Surveillance dans les conditions fixées par le Code de commerce, les opérations suivantes ne peuvent être effectuées par le Directoire qu'avec l'accord préalable du Conseil de Surveillance :

- émission de valeurs mobilières, quelle qu'en soit la nature, susceptible d'entraîner une modification du capital social ;
- opérations significatives susceptibles d'affecter la stratégie de CNIM et de son Groupe et de modifier sa structure financière ou son périmètre d'activité, l'appréciation du caractère significatif étant faite par le Directoire sous sa responsabilité ;
- opérations dépassant un montant fixé chaque année par le Conseil de Surveillance pour :
- toutes décisions d'investissement figurant au bilan au niveau de l'actif immobilisé ;
- tous échanges, avec ou sans soulte, portant sur des biens, titres ou valeurs ;
- participation à la création de toutes sociétés, souscription à toutes émissions d'actions, de parts sociales ou d'obligations, hors opérations de trésorerie ;
- délivrance ou obtention de tous prêts, emprunts, crédits et avances.

Le Directoire peut déléguer les pouvoirs qu'il a reçus du conseil, dans les limites permises par la loi et les règlements.

Le Conseil de Surveillance peut conférer à un ou plusieurs de ses membres tous mandats spéciaux pour un ou plusieurs objets déterminés.

Il peut décider la création en son sein de commissions dont il fixe la composition et les attributions et qui exercent leur activité sous sa responsabilité.

Article 17 des statuts

Toute convention intervenant directement ou par personne interposée entre la Société et l'un des membres du Directoire ou du Conseil de Surveillance, un actionnaire disposant d'une fraction des droits de vote supérieure à 10 % ou, s'il s'agit d'une société actionnaire, la Société la contrôlant au sens de l'article L. 233-3 du Code de commerce, doit être soumise à l'autorisation préalable du Conseil de Surveillance.

Il en est de même des conventions auxquelles une des personnes visées ci-dessus est indirectement intéressée.

Sont également soumises à l'autorisation préalable les conventions intervenant entre la Société et une entreprise, si l'un des membres du Directoire ou du Conseil de Surveillance de la Société est propriétaire, associé indéfiniment responsable, gérant, administrateur, membre du Conseil de Surveillance ou, de façon générale, dirigeant de cette entreprise.

Toutefois, les dispositions ci-dessus ne sont pas applicables aux conventions portant sur des opérations courantes et conclues à des conditions normales.

7.2.3 Droits, privilèges et restrictions attachés aux actions (articles 8 à 11 des statuts)

Article 8 des statuts

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire.

Elles donnent lieu à une inscription en compte dans les conditions et selon les modalités prescrites par la loi.

La Société ou son mandataire peut demander, à tout moment, à tout organisme ou intermédiaire, dans les conditions légales et réglementaires en vigueur, de révéler l'identité des détenteurs de titres conférant immédiatement ou à terme le droit de vote dans ses assemblées, ainsi que la quantité de titres détenue par chacun d'eux et, le cas échéant, les restrictions dont les titres peuvent être frappés.

Article 9 des statuts

La cession et la transmission des actions sont libres et s'effectuent conformément aux dispositions législatives et réglementaires.

Article 10 des statuts

Chaque action donne droit dans les bénéfices, l'actif social et dans le boni de liquidation, à une part proportionnelle à la quotité du capital social qu'elle représente.

Elle donne le droit de participer, dans les conditions fixées par la loi et les statuts, aux Assemblées générales d'actionnaires et au vote des résolutions.

Tout actionnaire a le droit d'être informé sur la marche de la Société et d'obtenir communication de certains documents sociaux aux époques et dans les conditions prévues par la loi et les statuts.

La possession d'une action emporte de plein droit adhésion aux statuts de la Société et aux décisions de l'Assemblée générale.

Les actionnaires sont responsables du passif social dans la limite du montant nominal des actions qu'ils possèdent.

Les droits et obligations attachés à l'action suivent le titre dans quelques mains qu'il passe et la cession comprend tous les dividendes échus non payés et à échoir, ainsi, éventuellement, que la part dans les fonds de réserve.

Les héritiers, créanciers ou ayants droit d'un actionnaire ne peuvent requérir l'apposition des scellés sur les biens de la Société, en demander le partage ou la licitation, ni s'immiscer en aucune manière dans son administration. Ils doivent, pour l'exercice de leurs droits, s'en rapporter aux inventaires sociaux et aux décisions de l'Assemblée générale.

Chaque fois qu'il est nécessaire pour exercer un droit de posséder un certain nombre d'actions, il appartient aux propriétaires qui ne possèdent pas ce nombre de faire leur affaire du groupement d'actions requis.

Article 11 des statuts

À l'égard de la Société, les actions sont indivisibles.

Toutefois, lorsqu'une action fait l'objet d'un usufruit, le droit de vote attaché à cette action appartient à l'usufruitier dans les Assemblées générales ordinaires et au nu-propiétaire, dans les Assemblées générales extraordinaires.

Les copropriétaires d'actions indivises sont représentés aux Assemblées générales par un seul d'entre eux ou par un mandataire unique ; en cas de désaccord, le mandataire est désigné par le Président du Tribunal de Commerce statuant en référé à la demande du copropriétaire le plus diligent.

Le droit de vote est exercé par le propriétaire des titres remis en gage.

Le droit de l'actionnaire d'obtenir communication des documents sociaux appartient également à chacun des copropriétaires d'actions indivises, au nu-propiétaire et à l'usufruitier.

7.2.4 Actions nécessaires pour modifier les droits des actionnaires

Néant.

7.2.5 Assemblées générales (article 19 des statuts)

Article 19 des statuts

1. Les Assemblées générales sont convoquées dans les conditions, formes et délais prévus par la loi.
2. Les réunions ont lieu au siège social ou en tout autre lieu précisé dans la convocation du même département.

Tout actionnaire a le droit d'assister aux Assemblées générales et de participer aux délibérations dans les conditions prévues par la loi.

Si le Directoire le décide au moment de la convocation d'une Assemblée générale, les actionnaires peuvent participer à cette assemblée par visioconférence ou par tout moyen de télécommunication (en ce compris, Internet) permettant leur identification, dans les conditions prévues par la réglementation applicable. Le cas échéant, cette faculté est mentionnée dans l'avis de réunion et l'avis de convocation.

Sont réputés présents pour le calcul du quorum et de la majorité les actionnaires qui participent à l'assemblée par visioconférence ou par des moyens électroniques de communication permettant leur identification.

Tout actionnaire remplissant les conditions requises pour participer à une assemblée peut s'y faire représenter dans les conditions prévues par la loi.

Les actionnaires peuvent également voter par correspondance ou, sur décision du Directoire, à distance par voie électronique, dans les conditions et selon les modalités fixées par les lois et règlements, en adressant leur formulaire de vote et de procuration concernant toute Assemblée générale, soit sous forme papier, soit, si le Directoire l'a décidé, par des moyens de communication électronique, étant précisé que cette faculté est, le cas échéant, mentionnée dans l'avis de réunion et dans l'avis de convocation.

Le droit de vote attaché aux actions est proportionnel au capital qu'elles représentent. Toutefois, un droit de vote double est conféré à toutes les actions entièrement libérées pour lesquelles il sera justifié d'une inscription nominative depuis au moins deux ans, au nom du même actionnaire, dans les conditions prévues par la loi.

Les assemblées sont présidées par le Président du Conseil de Surveillance ou, en son absence, par un membre du Conseil de Surveillance spécialement désigné à cet effet par le conseil.

Les fonctions de scrutateurs sont remplies par les deux membres de l'assemblée disposant du plus grand nombre de voix et acceptant cette fonction.

Le bureau de l'assemblée en désigne le secrétaire, lequel peut être choisi en dehors des actionnaires.

Il est tenu une feuille de présence dans les conditions prévues par la loi.

Les copies ou extraits des procès-verbaux des assemblées sont certifiés conformément à la loi.

7.2.6 Clauses susceptibles d'avoir une incidence sur le contrôle

Néant.

7.2.7 Franchissement de seuils (Article 12 des statuts)

Article 12 des statuts

Toute personne physique ou morale agissant seule ou de concert qui viendrait à posséder un nombre d'actions représentant plus de 2,5 % du capital social ou des droits de vote de la Société ou de tout multiple de 1 à 13 de cette fraction (l'obligation cesse de s'appliquer au-delà du seuil de 32,5 % du capital ou des droits de vote) est tenue de déclarer à la Société dans les quinze jours de Bourse de l'inscription en compte des titres qui lui permettent de franchir ce seuil, par lettre recommandée avec accusé de réception envoyée au siège social, en l'informant du nombre total d'actions et de droits de vote qu'elle possède.

Cette déclaration devra être effectuée dans les conditions ci-dessus chaque fois que les seuils susvisés seront franchis à la hausse ou à la baisse.

Le non-respect de cette obligation est sanctionné par la privation des droits de vote attachés aux actions excédant la fraction qui n'a pas été régulièrement déclarée pour toute Assemblée d'actionnaires qui se tiendrait jusqu'à l'expiration d'un délai de deux ans suivant la date de régularisation de la notification, étant précisé que cette sanction ne s'applique qu'à la demande, consignée dans le procès-verbal de l'Assemblée générale, d'un ou plusieurs actionnaires détenant au moins 2,5 % du capital ou des droits de vote de la Société.

7.2.8 Modifications du capital social (Article 7 des statuts)

Article 7 des statuts

Le capital social peut être augmenté, réduit ou amorti dans les conditions prévues par les dispositions légales et réglementaires.

7.3 Documents accessibles au public

Informations publiées ou rendues publiques au cours des douze derniers mois (avril 2015 à avril 2016).

a. Information réglementée

L'ensemble de l'information réglementée est publiée par le Groupe CNIM dans le cadre de sa communication financière via un diffuseur et est accessible sur son site internet www.cnim.com.

Cela concerne l'ensemble des documents financiers obligatoires ayant fait l'objet d'un dépôt auprès de l'AMF conformément à l'article L. 451-1-2 nouveau du Code monétaire et financier, résultant de la transposition de la directive européenne dite « Transparence » (directive 2004/109/CE).

- information mensuelle relative au nombre total de droits de vote et d'actions composant le capital de la Société ;
- information relative aux opérations réalisées sur les titres de la Société ;
- information relative aux honoraires des Commissaires aux Comptes ;
- information mensuelle de déclarations de transaction sur actions propres.

b. Communiqués financiers

- chiffres d'affaires trimestriels ;
- comptes semestriels ;
- comptes annuels ;
- carnet de commandes de l'exercice.

c. Publications et informations financières

- document de référence ;
- rapport financier annuel ;
- rapport financier semestriel ;
- information trimestrielle ;
- agenda financier.

d. Autres documents

- descriptif des programmes de rachat d'actions propres ;
- rapport du Président du Conseil de Surveillance sur le contrôle interne et la gestion des risques ;
- modalités de mise à disposition ou de consultation des documents préparatoires à l'Assemblée générale.

Les statuts de la Société sont disponibles sur son site internet (www.cnim.com) et ont été mis à jour à la suite des décisions de l'Assemblée générale des actionnaires du 29 mai 2013.

Pendant la durée de validité du présent document de référence, les documents suivants (ou copie de ces documents) peuvent être consultés au siège social de la Société, 35, rue de Bassano, 75008 Paris :

- l'acte constitutif et les statuts de la Société ;
- tous rapports, courriers et autres documents, informations financières historiques, évaluations et déclarations établis par un expert à la demande de la Société, dont une partie est incluse ou visée dans le présent document de référence ;
- les informations financières historiques de la Société ainsi que les informations financières historiques de ses filiales pour chacun des deux exercices précédant la publication du présent document de référence.

7.4 Personne responsable^(RFA)

7.4.1 Responsable du document de référence

M. Nicolas Dmitrieff, Président du Directoire.

7.4.2 Attestation de la personne responsable du document de référence

J'atteste, après avoir pris toute mesure raisonnable à cet effet, que les informations contenues dans le présent document de référence sont, à ma connaissance, conformes à la réalité et ne comportent pas d'omission de nature à en altérer la portée.

J'atteste, à ma connaissance, que les comptes sont établis conformément aux normes comptables applicables et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de la société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation, et le rapport de gestion figurant en section 1 présente un tableau fidèle de l'évolution des affaires, des résultats et de la situation financière de la société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation ainsi qu'une description des principaux risques et incertitudes auxquels elles sont confrontées.

J'ai obtenu des contrôleurs légaux des comptes une lettre de fin de travaux, dans laquelle ils indiquent avoir procédé à la vérification des informations portant sur la situation financière et les comptes données dans le présent document ainsi qu'à la lecture d'ensemble du document.

Les informations financières historiques présentées dans ce document ont fait l'objet de rapports des contrôleurs légaux, figurant dans la partie financière de ce document. Il est rappelé qu'au titre de l'exercice 2016, les contrôleurs légaux, sans remettre en cause l'opinion qu'ils ont exprimée dans leur rapport sur les comptes consolidés, ont attiré l'attention sur les notes 4 et 11 de l'annexe aux comptes consolidés relatives au traitement comptable et aux incidences de la cession au FCDE des filiales Babcock Wanson (hors Babcock Wanson Maroc, renommée CNIM Babcock Maroc).

Fait à Paris, le 23 mars 2017

Nicolas Dmitrieff
Président du Directoire

8 HISTORIQUE

Le Groupe CNIM s'est forgé à travers une longue histoire qui débuta en 1856 avec les Forges et chantiers de la Méditerranée (FCM). Cette histoire témoigne de la capacité du Groupe à se transformer pour rester à la hauteur de ses ambitions, en ayant néanmoins le souci de la pérennité de ses engagements.

Les différentes étapes technologiques, industrielles et humaines qui ont marqué l'histoire du Groupe CNIM sont présentées ci-dessous :

1856

Démarrage des chantiers navals à La Seyne-sur-Mer, dans le Var, qui, tout au long de leur existence, seront à la pointe des techniques du moment, construisant non seulement des navires de guerre, des paquebots pour la France, le Japon et bien d'autres pays, mais encore le premier sous-marin. Le site de La Seyne-sur-Mer est toujours le site industriel principal du Groupe.

1917

Les premiers chars sortent de l'établissement de La Seyne-sur-Mer en même temps que des usines Renault.

1961/1965

CNIM participe à la réalisation du premier système du programme des tubes lance-missiles équipant les sous-marins nucléaires lanceurs d'engins français.

Le Groupe intervient aujourd'hui encore activement dans ce domaine, et est un élément moteur de la modernisation de ces systèmes de lancement de missiles.

1966

Par suite de la réduction des commandes de navires, les Forges et chantiers de la méditerranée sont repris par le Groupe Herlicq, spécialisé dans les équipements industriels et deviennent les Constructions navales et industrielles de la méditerranée (CNIM). L'activité est restaurée avec la construction de navires spécialisés comme les méthaniers et les plateformes pour l'offshore. La diversification industrielle déjà entamée depuis plusieurs années est activement poursuivie.

1982/1986

Le gouvernement regroupe les chantiers de Dunkerque, La Ciotat et La Seyne-sur-Mer dans Normed. CNIM, désormais « Constructions industrielles de la méditerranée », va se développer dans les domaines de l'énergie (usines de traitement des déchets et chaudières), la mécanique (systèmes de lancement des sous-marins de la Force océanique stratégique ; moyens de franchissement pour le Génie ; composants pour l'industrie nucléaire ; escalators pour métros, gares et aéroports).

1987

Le 30 juin de cette année-là, CNIM fait son entrée au Second marché de la Bourse de Paris.

C'est à ce moment que CNIM débute le développement du nouveau système de lancement des missiles M51 et consent de lourds investissements sur fonds propres afin de se doter des moyens nécessaires à la mise en œuvre des nouveaux matériaux utilisés.

1989/1990

Acquisition de deux sociétés spécialisées dans les chaudières industrielles : Babcock Entreprise en 1989 et Wanson en 1990, création de Babcock Wanson.

2001/2002/2003

Achat en 2001 de LAB, l'un des leaders européens du traitement des fumées d'usines d'incinération et reprise des activités de valorisation énergétique des déchets d'Alstom en 2002.

En 2000, la France reprend seule le projet européen de pont d'assaut sur la base d'un pont sur un véhicule à roues que CNIM avait « porté » dans Eurobridge. En 2003, CNIM construit sur ses fonds propre trois travures de douze mètres chacune pour démontrer la justesse et la fiabilité de son projet.

À la mi-2002, le groupement formé par Thales et CNIM remporte le contrat de maîtrise d'œuvre des équipements de chambre du Laser Mégajoule.

2005

CNIM pose la première pierre d'une nouvelle usine de 20 000 m² en Chine située à Gaoming, près de Foshan dans la province de Canton.

2008/2009

Acquisition de Bertin Technologies et de l'ensemble de ses filiales, de Biotec Centre puis d'IDPS dans le domaine de la santé et entrée dans le capital de Technoplus Industries, filiale d'Areva TA.

Recentrage des activités du Groupe sur ses métiers principaux et cession de la Division Transport spécialisée dans les escaliers mécaniques et trottoirs roulants.

2010/2011

Les quatre filiales de Bertin Technologies spécialisées dans la R&D pharmaceutique (Ellipse, Spi-Bio, Biotec centre et IDPS) fusionnent pour donner naissance à Bertin Pharma. Rachat par Bertin Technologies de la société Vecsys spécialisée dans le traitement automatique de la parole et expert en traitement des flux vocaux, logiciels embarqués informatique industrielle.

CNIM inaugure son pilote de centrale solaire à concentration sur le site de La Seyne-sur-Mer.

2012

CNIM est élue ETI de l'année 2012. Ce trophée remis par le magazine "l'Usine Nouvelle" lors des Assises de l'industrie, récompense la ténacité et l'innovation, la jeunesse d'esprit et le modèle d'une diversification réussie.

En 2012, le nombre de centres de valorisation des déchets réalisés par CNIM atteint le chiffre de cent soixante installations soit un total de deux cent quatre-vingt lignes de traitement thermique des déchets.

2013

L'accord conclu avec les actionnaires de la société suisse Geodur Recycling AG portant sur le rachat, par la filiale LAB GmbH basée à Stuttgart, de certains projets en cours, des technologies et actifs de Geodur Recycling AG, permet à LAB de compléter son portefeuille de technologies et de proposer de nouvelles solutions technologiques et de nouveaux services dans les domaines de la stabilisation/solidification des cendres d'incinération et des poussières ainsi que le traitement des mâchefers et la récupération des métaux non ferreux.

2014

Prise de contrôle de CNIM par SOLUNI S.A., holding de la famille Dmitrieff, en juillet 2014, suite à l'acquisition de l'intégralité des titres détenus par les sociétés CNN et Martin GmbH. À l'issue de cette opération, la part du capital détenue par SOLUNI est passée de 27,40 % au 31 décembre 2013 à 56,43 % au 31 décembre 2014. CNIM se voit ainsi doté d'un actionnariat stable et pérenne, qui sera de nature à conforter la mise en œuvre de la stratégie de développement de long terme du Groupe. Ce renforcement témoigne de la confiance de la famille Dmitrieff dans CNIM.

Bertin Pharma a acquis le site aquitain de Johnson&Johnson Santé Beauté France (JJSBF) dédié à la formulation et à la production de lots cliniques de médicaments « *Over The Counter* ». Cette reprise s'accompagne d'un accord de partenariat par lequel Bertin Pharma réalisera des travaux de R&D pour le compte de JJSBF. Bertin Pharma accède ainsi à un marché en croissance, celui de l'automédication.

CNIM a acheté l'activité groupes de refroidissement et pompes à chaleur à absorption de la société allemande INVEN. Cette acquisition permettra de développer une nouvelle activité centrée sur la conception, la réalisation et la fourniture de systèmes clés en main innovants pour la récupération de chaleur et de valorisation d'énergie. La technologie INVEN utilise les rejets à basse température pour en extraire la chaleur et produire du froid ou du chaud, réduisant ainsi les besoins en énergie fossile de ses utilisateurs.

Négociation pour l'acquisition de la société Saphymo par Bertin Technologies qui devient le seul industriel français à proposer une offre complète couvrant à la fois la détection et l'identification des menaces nucléaires, radiologiques, biologiques et chimiques (NRBC) pour les industries de la défense et de la sécurité, et la surveillance des rayonnements ionisants pour l'industrie nucléaire. Cette opération a été finalisée le 1er janvier 2015.

2015

Le fonds SPI « Sociétés de projets industriels », financé par le Programme d'investissements d'avenir et opéré par Bpifrance, a annoncé en juin 2015 son premier investissement, au côté de CNIM, dans la société SUNCNIM. Majoritairement détenue par CNIM, SUNCNIM développe et assure la construction clés en main de centrales solaires thermodynamiques destinées à l'exportation.

Bertin Technologies a acquis la société GO Albert France avec la marque commerciale AMI Software, en mai 2015. Cette société rejoint la division Bertin IT. Cette union de spécialistes de la veille numérique et de la cyber intelligence donne ainsi naissance à un acteur majeur du traitement d'information Sources Ouvertes (veille sur internet notamment), aux ambitions internationales soutenues par l'ensemble du groupe CNIM.

2016

Souhaitant se recentrer sur son cœur de métier d'équipementier industriel auprès des grands donneurs d'ordre publics et privés en France et dans le monde, CNIM cède en juillet 2016 au FCDE (Fonds de Consolidation et de Développement des Entreprises) ses filiales Babcock Wanson (hors CNIM Babcock Maroc), permettant ainsi à Babcock Wanson, avec le soutien d'un nouvel actionnaire respectueux de son patrimoine industriel, de poursuivre son développement à l'international.

9 TABLES DE CONCORDANCE

9.1 Document de référence

Rubriques de l'annexe I du règlement européen n° 809/2004	Chapitres du document de référence	Pages
1. Personnes responsables		
1.1. Indication des personnes responsables	7.4	260
1.2. Déclaration des personnes responsables	7.4	2610
2. Contrôleurs légaux des comptes	7.1.6	252-253
2.1. Nom et adresse des contrôleurs légaux des comptes	7.1.6	252-253
2.2. Information de la démission des contrôleurs légaux des comptes	N/A	
3. Informations financières sélectionnées		
3.1. Informations financières historiques	1.1 et 1.4	6 et 51-57
3.2. Informations financières intermédiaires	N/A	
4. Facteurs de risques	1.3	43-51
5. Informations concernant l'émetteur		
5.1. Histoire et évolution de la Société	8	261-263
5.1.1 Raison sociale et nom commercial de l'émetteur	7.1.1	252
5.1.2 Lieu et numéro d'enregistrement de l'émetteur	7.1.2	252
5.1.3 Date de constitution et durée de vie de l'émetteur	7.1.3	252
5.1.4 Siège social et forme juridique de l'émetteur, législation régissant ses activités, son pays d'origine, adresse et numéro de téléphone de son siège	7.1.4	252
5.1.5 Événements importants dans le développement des activités de l'émetteur	1.4 et 8	51-57 et 261-263
5.2. Investissements	1.5	58-60
5.2.1 Principaux investissements réalisés	1.5	58-60
5.2.2 Principaux investissements en cours	1.5	58-60
5.2.3 Principaux investissements que compte réaliser l'émetteur dans l'avenir	1.5	58-60
6. Aperçu des activités		
6.1. Principales activités	1.2	7-40
6.1.1 Nature des opérations effectuées par l'émetteur et ses principales activités	1.2	7-40
6.1.2 Nouveau produit	1.2	7-40
6.2. Principaux marchés	1.2	7-40
6.3. Événements exceptionnels	1.4.1	51
6.4. Dépendance vis-à-vis des brevets, licences, contrats et procédés de fabrication	1.2.6	41
6.5. Éléments fondateurs des déclarations concernant la position concurrentielle	1.2	7-40
7. Organigramme	1.2.7	42
7.1. Description sommaire du Groupe	1.2.1	7-8
7.2 Liste des filiales importantes	5.1.6	181-183
8. Propriétés immobilières, usines et équipements		
8.1. Immobilisations corporelles importantes	1.5	58-60
8.2 Questions environnementales pouvant influencer l'utilisation des immobilisations corporelles	3	75-124
9. Examen de la situation financière et du résultat		
9.1. Situation financière	1.4 et 5	51-57 et 166-235
9.2. Résultat d'exploitation	1.4 et 5	51-57

		et 166-235
9.2.1 Facteurs importants, influant sur le revenu d'exploitation de l'émetteur	1.4 et 5	51-57 et 166-235
9.2.2 Explication des changements importants du chiffre d'affaires net ou des produits nets	1.4 et 5	51-57 et 166-235
9.2.3 Stratégie ou facteur ayant influé ou pouvant influencer sensiblement, de manière directe ou indirecte, sur les opérations de l'émetteur	1.2	7-40
10. Trésorerie et capitaux		
10.1. Capitaux de l'émetteur	1.6	60-64
10.2. Source et montant des flux de trésorerie	1.6	60-64
10.3. Conditions d'emprunt et structure de financement	1.6	60-64
10.4. Restrictions à l'utilisation des capitaux	1.6	60-64
10.5. Sources de financement attendues	1.6	60-64
11. Recherche & Développement, brevets et licences	1.2	41
12. Information sur les tendances		
12.1. Principales tendances ayant affecté la production, les ventes et les stocks, les coûts et les prix de vente depuis la fin du dernier exercice	1.2	7-40
12.2. Tendances connues, incertitudes ou demandes ou engagements ou événements raisonnablement susceptibles d'influer sensiblement sur les perspectives de l'émetteur	1.2	7-40
13. Prévisions ou estimations du bénéfice		
13.1. Déclaration énonçant les principales hypothèses sur lesquelles l'émetteur a fondé sa prévision ou son estimation	N/A	
13.2. Rapport élaboré par les contrôleurs légaux	N/A	
13.3. Élaboration de la prévision ou de l'estimation	N/A	
13.4. Déclaration sur la validité d'une prévision précédemment incluse dans un prospectus	N/A	
14. Organes d'administration, de direction et de surveillance et Direction Générale		
14.1. Composition – déclarations	4	125-165
14.2. Conflits d'intérêts	4	125-165
15. Rémunération et avantages		
15.1. Rémunérations et avantages en nature	4.2	141-148
15.2. Retraites et autres avantages	4.2	147-148
16. Fonctionnement des organes d'administration et de direction		
16.1. Mandats des membres du Conseil d'Administration et de Direction	4.1	125-141
16.2. Contrats de service liant les membres des organes d'administration et de direction	4	125-128
16.3. Informations sur le Comité d'audit et le Comité des rémunérations	4.3.2	144-152
16.4. Déclaration relative au gouvernement d'entreprise	4.1	125
17. Salariés		
17.1. Nombre de salariés	3.1	76
17.2. Participations dans le capital de l'émetteur et stock-options	2.1	67-74
17.3. Accord prévoyant une participation des salariés dans le capital de l'émetteur	2.1.1	67-72
18. Principaux actionnaires		
18.1. Identification des principaux actionnaires	2.1	67-74
18.2. Existence de droits de vote différents	2.1	67-74
18.3. Contrôle de l'émetteur	2.1	67-74
18.4. Accord dont la mise en œuvre pourrait entraîner un changement de contrôle	2.1	67-74
19. Opérations avec des apparentés	6.5	245-251
20. Informations financières concernant le patrimoine, la situation financière et les résultats de l'émetteur		
20.1. Informations financières historiques	1.1, 1.5 et 5	6, 58-60 et 165-234
20.2. Informations financières pro forma	N/A	

20.3. États financiers	5	165-234
20.4. Vérifications des informations financières historiques annuelles	6.3, 6.4 et 6.5	241-251
20.4.1 Déclaration attestant que les informations financières historiques ont été vérifiées	6.3, 6.4 et 6.5	241-251
20.4.2 Indication des autres informations vérifiées par les contrôleurs légaux	6.3, 6.4 et 6.5	241-251
20.4.3 Indication de la source et de l'absence de vérification des informations financières figurant dans le document d'enregistrement qui ne sont pas tirées des états financiers vérifiés de l'émetteur	N/A	
20.5. Date des dernières informations financières 31 décembre 2015	5.1 et 5.2	165-207 et 208-234
20.6. Informations financières intermédiaires et autres	N/A	
20.6.1 Informations financières semestrielles ou trimestrielles	N/A	
20.6.2 Informations financières intermédiaires	N/A	
20.7. Politique de distribution des dividendes	2.3	74
20.7.1 Montant des dividendes	2.3	74
20.8. Procédures judiciaires et d'arbitrage	1.3	43-51
20.9. Changement significatif de la situation financière ou commerciale	N/A	
21. Informations complémentaires		
21.1. Capital social	2.1	67-74
21.1.1 Montant du capital souscrit	2.1	67-74
21.1.2 Actions non représentatives du capital	2.1	67-74
21.1.3 Actions détenues par l'émetteur lui-même	2.1	67-74
21.1.4 Valeurs mobilières convertibles, échangeables ou assorties de bons de Souscription	2.1	67-74
21.1.5 Informations sur les conditions régissant tout droit d'acquisition et/ou toute obligation attaché(e) au capital souscrit, mais non libéré, ou sur toute entreprise visant à augmenter le capital	2.1	67-74
21.1.6 Informations sur le capital de tout membre du Groupe faisant l'objet d'une option ou d'un accord conditionnel ou inconditionnel prévoyant de le placer sous option	2.1	67-74
21.1.7 Historique du capital social	2.1	67-74
21.2. Acte constitutif et statuts	7.2	253-258
21.2.1 Description de l'objet social de l'émetteur	7.2	253-258
21.2.2 Résumé de toute disposition contenue dans l'acte constitutif, les statuts, de l'émetteur concernant les membres de ses organes d'administration, de direction et de surveillance	7.2	253-258
21.2.3 Description des droits, privilèges et restrictions attachés à chaque catégorie d'actions	7.2	253-258
21.2.4 Description des actions nécessaires pour modifier les droits des actionnaires	7.2	253-258
21.2.5 Description des conditions régissant la manière dont les Assemblées générales annuelles et extraordinaires sont convoquées	7.2	253-258
21.2.6 Description de toute disposition qui pourrait avoir pour effet de retarder, de différer ou d'empêcher un changement de son contrôle	7.2	253-258
21.2.7 Indication de toute disposition fixant le seuil au-dessus duquel toute participation doit être divulguée	7.2	253-258
21.2.8 Description des conditions régissant les modifications du capital lorsque ces conditions sont plus strictes que la loi ne le prévoit	7.2	253-258
22. Contrats importants	N/A	
23. Informations provenant de tiers, déclarations d'experts et déclarations d'intérêts		
23.1. Déclaration ou rapport attribué(e) à une personne intervenant en qualité d'expert	N/A	
23.2. Informations provenant d'une tierce partie	N/A	
24. Documents accessibles au public	7.3	258
25. Informations sur les participations	5.2	208-234

9.2 Rapport financier annuel

Table de concordance rapport financier annuel 2013	Référence dans sommaire DDR	Pages
1. Comptes annuels	5.2	208-234
2. Comptes consolidés	5.1	165-207
3. Rapport de gestion (au sens du Code monétaire et financier)	1.4-1.7-4.5	51-57, 64-66 et 162
4. Déclaration des personnes responsables du rapport financier annuel	7.4	260
5. Rapports des contrôleurs légaux des comptes sur les comptes sociaux et les comptes consolidés	6.3, 6.4 et 6.5	241-251
6. Honoraires des contrôleurs légaux des comptes	5.1.6 (annexe aux comptes consolidés 2016)	207
7. Rapport du Président du Conseil de Surveillance sur les procédures de contrôle interne et de gestion des risques	4.3	147-158

Incorporation par référence

En application de l'article 28 du règlement n° 809/2004, les informations suivantes sont incluses par référence dans le présent document de référence :

- les comptes consolidés et les comptes annuels des exercices clos le 31 décembre 2015 et le 31 décembre 2014 et les rapports des Commissaires aux Comptes y afférant figurant respectivement dans le DDR n°D.16-0318 déposé à l'AMF le 11 avril 2016 et dans le DDR n°R.15-020 déposé à l'AMF le 21 avril 2015 ;
- les commentaires sur l'activité des exercices clos le 31 décembre 2015 et le 31 décembre 2014 figurant respectivement dans les chapitres I.5/I.6/I.7/I.8 du DDR n°D.16-0318 déposé à l'AMF le 11 avril 2016 et du DDR n°R.15-020 déposé à l'AMF le 21 avril 2015.



Constructions Industrielles de la Méditerranée

Siège social – Direction générale

35 rue de Bassano 75008 Paris – France

Tél : +33 (0)1 44 31 11 00

Fax : +33 (0)1 44 31 11 30

E-mail : contact@cnim.com

www.cnim.com

Société anonyme à Directoire et Conseil de Surveillance

au capital de 6 056 220 euros

662 043 595 RCS Paris